

3 1761 06973257 6





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa













368  
85

# L'Ouest Africain

et les

## Missions Catholiques

---

CONGO ET OUBANGHI











MGR AUGOUARD

ÉVÊQUE DE SINITA, VICAIRE APOSTOLIQUE DE L'OUBANGHI



G. RENOUARD

---

# L'Ouest Africain

et les

## Missions Catholiques

---

CONGO ET OUBANGHI



PARIS

H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

9, Rue Soufflot, 9

Tous droits réservés



BV  
2557  
1117

Y 1/1000



# A Monseigneur AUGOUARD

ÉVÈQUE DE SINITA

VICAIRE APOSTOLIQUE DE L'OUBANGHI

MONSEIGNEUR,

La pénétration du catholicisme dans les pays noirs ne peut se comprendre que si on les connaît bien. Il n'y a pas que les difficultés qui naissent de l'ignorance ou de l'hostilité de l'indigène, ou de sa mentalité religieuse. D'autres sont multiples et presque innombrables. Elles surgissent de la région elle-même, de la constitution d'un sol couvert de forêts, de fleuves ou de marécages, de sa pauvreté en productions, de la nécessité de tout prévoir et de pourvoir à tout. Il en est qui naissent des agissements des Européens, commerçants, agents de missions protestantes, agents gouvernementaux ou diplomatiques, des actes de la métropole elle-même. Le missionnaire n'est pas seulement un catholique ; c'est un catholique français, un pénétrateur de pays ignorés, — presque un conquérant, — un conquérant d'âmes et d'influence, qui n'oublie jamais de faire flotter, à côté du drapeau de la Mission, celui de la grande patrie française.

On ne l'oublie que trop chez nous.

Depuis vingt-six ans, Monseigneur, vous évangélisez le

pays noir. Le premier, sur l'appel de Brazza, vous avez pénétré dans l'Oubanghi. Sur votre petit canot le *Léon XIII*, devenu aujourd'hui le *Diata-diata*, vous avez remonté le cours de larges fleuves mystérieux, relevé leurs routes, exploré leurs affluents, franchi des rapides, dressé des cartes ; vous avez fondé des missions jusqu'à 2200 kilomètres à l'intérieur. Vous avez étudié les langues indigènes et publié des dictionnaires. Autour de vous sont tombés nombre de vos collaborateurs, terrassés, pour la plupart, par l'excès du dévouement et un climat meurtrier. Vous restez encore, vaillant et fier, à la tête de ceux qui survivent et de ceux qui ont remplacé les morts. Votre œuvre grandit chaque jour avec vous et vos chapelles primitives peuvent à peine contenir, les jours de grandes fêtes religieuses, les noirs convertis, les enfants arrachés à l'esclavage et à l'anthropophagie, qui viennent, avec vous, prier le Dieu des chrétiens, le Dieu de la France catholique.

Aussi, permettez-moi de vous dédier ce travail que j'aurais voulu plus complet, et de vous le dédier comme un témoignage de gratitude pour l'amitié dont vous daignez m'honorer depuis si longtemps : j'ose espérer qu'il sera utile à la grande cause catholique et qu'il éclairera ceux qui ignorent et qui auront le courage de le lire.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma vieille et très respectueuse affection.

G. RENOARD.

---

# L'OUEST AFRICAÏN

ET LES

## MISSIONS CATHOLIQUES

### Congo & Oubanghi

#### LES ORIGINES

L'amiral Didelot et le commandant Bouët-Willaumez. — Le but proposé. — Un port-abri. — L'estuaire du Gabon. — Comment fut créée Libreville. — La Mission catholique. — Les Américains et les Anglais. — Mission américaine, 300.000 francs d'allocation. — Le noir et ses instincts. — Stanley, son attitude envers les noirs. — Le diplomatique Brazza. — La vieille fouettée. — L'occupation pacifique de la côte. — Souvenirs de missionnaires disparus. — Les capitaines négriers. — Influence des chefs de village. — Le roi Georges, le roi Soleil et le roi Denis.



C'EST le 9 février 1839 et le 18 mars 1841 que l'amiral Didelot et le commandant Bouët-Willaumez concluaient des traités avec deux rois noirs de la côte du Gabon, le roi Georges et le roi Denis. L'année suivante, trois navires français, le *Zèbre*, l'*Eglantine* et un navire marchand débarquaient sur la côte un détachement d'infanterie

de marine, des ouvriers et du matériel destiné à la construction d'un poste fortifié. La prise de possession était effectuée par le capitaine de corvette, M. de Montléon. Nul ne songeait alors à l'établisse-



ment d'une colonie possible, à plus de sept mille kilomètres de la mère patrie, dans un pays complètement inconnu, au milieu de peuplades ignorées. On ne demandait à cet estuaire du Gabon, profond de trente milles et large de sept, qu'un port, un abri, un lieu de ravitaillement pour les vingt-six navires, bricks et goélettes, de petit tonnage, que la France entretenait dans ces parages pour la répression de la traite des nègres. C'était, en effet, le grand souci du moment. Sous ce soleil de plomb (car on n'était guère qu'à douze lieues de la ligne équatoriale), sur le sol embroussaillé plein de fauves, et où s'entremêlaient les fromagers énormes, les tulipiers du Gabon, couverts deux fois par an d'abondantes floraisons orangées, les lianes, les fougères et tous les arbres de l'équateur, personne ne s'imaginait qu'on pût tenter un essai agricole. Les montagnes de Cristal, qui s'élevaient à peu de distance, semblaient un obstacle aux relations avec l'intérieur. On a même hésité longtemps, et après la guerre franco-allemande de 1870, on a été sur le point de céder aux Anglais ce territoire qui devait devenir le Congo français.

Cependant un poste fut créé ; autour de lui s'élevèrent, peu à peu, un hôpital, des maisons en planches pour les employés, le palais du gouvernement, quelques établissements de négociants français, des cases pour les noirs. En 1842, une Mission catholique, dirigée par M<sup>sr</sup> Bessieux, des Pères du Saint-Esprit, dressa ses premières constructions primitives sur un plateau, en face de la mer d'un côté, de forêts profondes et gigantesques de l'autre. En 1844, un traité définitif fut conclu avec les chefs du pays, et, cinq ans plus tard, en 1849, des noirs du Congo, arrachés de force à un navire négrier, furent installés sur la rive à l'endroit appelé le Plateau, à côté des magasins de l'Etat. Ce fut l'origine de Libreville et de nos colonies de l'Ouest africain. Ce n'était pourtant point dans les desseins des hommes, mais dans ceux de l'éternelle Providence. *Sic fata voluerunt.*

Depuis que la France faisait des essais de colonisation en Afrique, l'Angleterre la suivait d'un œil jaloux et intéressé, plutôt jaloux. Il n'est pas, en effet, une de nos œuvres d'expansion en Afrique qu'elle n'ait entravée, ou dont elle n'ait cherché à profiter pour son compte, par un état d'esprit particulier qu'exprimait un de ses journaux en 1868 :

« Tout ce que nous autres Anglais ne pouvons ou ne voulons faire par nous-mêmes, nous prétendons empêcher les autres de le faire, et nous regardons chaque succès obtenu par nos voisins comme dirigé contre nous, comme un attentat contre nos intérêts. » Les moyens n'ont pas toujours été des plus louables. Au Gabon, on n'en était pas encore arrivé à cette acrimonie qui poussa la Royal Niger Company, dans une autre région, à des actes d'indiscutable déloyauté, pour ne pas dire davantage. On ne renouvela pas ceux d'incroyable cruauté par lesquels, en 1816, on avait accueilli au Sénégal nos officiers et nos marins se présentant amicalement en vertu de traités authentiques ; mais les Américains et les Anglais ne furent pas longs, au Gabon, à profiter d'une occupation temporaire, à laquelle ils n'avaient point participé. A quelques milles au-dessus de Libreville, au village de Glass, ils fondèrent des établissements commerciaux, créèrent des factoreries, eurent des agents pénétrant à l'intérieur pour leur en rapporter les produits achetés à vil prix, l'ivoire, le caoutchouc, les billes d'ébène ou de bois rouge.

Suivant l'usage, ces maisons anglaises n'ont à leur service que des employés anglais. A côté d'elles, dans le même village de Glass, admirablement placé sur une hauteur, s'établit une Mission protestante américaine recevant une allocation annuelle de trois cent mille francs, tandis que, sur le budget de la colonie, la Mission française ne reçut plus tard que vingt mille francs. La Mission de Bolobo, sur la rive belge, peut donner une idée des ressources dont disposent les Missions protestantes. Bolobo est une agglomération de 10.000 habitants environ. Il y a un poste belge avec téléphone. La Mission anglaise forme un établissement important. Elle possède une imprimerie et a publié un dictionnaire bobanghi-english. Elle a créé des ateliers de reliure, une scierie, une briqueterie, un atelier d'ajustage. Ce dernier est dirigé par un noir qui a appris son métier à Londres. On enseigne aux enfants leur langue maternelle, l'anglais et le français : le français belge, bien entendu.

Le climat débilitant, la chaleur presque toujours uniforme, d'une moyenne habituelle de 28 degrés, la tension électrique de l'air, les fièvres pernicieuses, « l'anémie avec son cortège de lassitudes sans



causes, de douleurs sans lésions et de débilité sans remède » (1), n'étaient point pour effrayer nos missionnaires. Nous raconterons plus tard comment ils furent, à côté de l'occupation officielle, des agents de civilisation et de propagation de notre influence. Les indigènes ne s'y sont point trompés, et si, parfois, ils les ont obligés d'abandonner, pour les reprendre plus tard, des Missions fondées à l'intérieur sur le cours de l'Ogoué aux eaux claires, ils ont su faire le départ entre leur action moralisatrice, leur attitude digne et charitable et celle plus déprimante des traitants européens. Les noirs sont à trente ans et au delà les enfants qu'ils étaient à quinze. On prétend qu'à partir de cet âge leur cerveau n'augmente pas de volume, que, seules, la boîte crânienne, l'enveloppe osseuse se développent. Une telle information semblerait cependant démentie par la supériorité intellectuelle relative des enfants élevés dans les Missions catholiques. Quoi qu'il en soit, ils restent en général livrés à des instincts.

Rien ne les a corrigés, et souvent bien des contingences ont transformé ces instincts en défauts et même en vices. Le commerçant n'agit que sur des appétits irraisonnés, et il les exaspère. Les alcools à bas prix ont été son plus grand moyen d'action, et venaient, la plupart du temps, de maisons allemandes ou anglaises. L'on pourrait presque dire que l'immoralité quasi inconsciente des noirs est en raison directe de leurs relations avec les Européens. Mais, si légers soient-ils, si accessibles aux satisfactions passionnelles, ils savent parfaitement distinguer entre les conquérants et les charitables.



Quand Stanley, en 1877, avait traversé de l'est à l'ouest cette Afrique équatoriale qu'on n'avait encore attaquée que par le Gabon et le cours de l'Ogoué, il avait fait, certes, une œuvre mémorable, sans se douter non plus du résultat, qui a été l'entreprise d'une œuvre commerciale gigantesque et royale. Mais il l'avait faite, cette traversée, à coups

(1) Docteur Griffon du Bellay, *Le Gabon*.



de fusils, laissant derrière lui le meurtre et le pillage, des villages incendiés, des morts sans sépulture. La terreur le précédait, et ce qu'il appelait des répressions sévères n'étaient que d'effroyables massacres. Son approche était annoncée par les tambours de guerre. On savait les combats qu'il avait livrés, on craignait ceux qu'il allait entreprendre, trente-deux en tout. Des centaines et des centaines d'hommes se réunissaient contre lui, l'assaillaient, l'entouraient sur leurs grandes piro-



VENDEURS D'IVOIRE

gues ou leurs radeaux de guerre, chargés chacun de cent ou cent cinquante guerriers, avec l'espoir de l'arrêter et le désir de goûter de sa chair. Son souvenir est resté comme une légende de cruauté, partout où il est passé. Étaient-elles donc si coupables, les peuplades noires, de défendre leurs villages contre cet envahisseur inconnu et terrible ? Si elles l'attaquaient les premières, n'était-ce pas justement parce qu'on croyait avoir tout à craindre de lui ?

Le passage de Brazza, ou plutôt ses deux premiers passages à travers les populations si diverses de l'Ogoué, eurent un autre caractère. Sans doute il y eut aussi des coups de fusil échangés, des résistances qu'il fallait vaincre, des violences dont le sujet, de loin, nous paraît

futile, et qui ne s'expliqueraient que par le besoin de faire respecter son autorité, surtout quand Mizon eut rejoint Brazza. Mais ce dernier empruntait à ses origines italiennes un sentiment très vif de la diplomatie, et c'est par elle qu'il agit le plus souvent, même au milieu des Pahouins ou des Ossyebas cannibales. Parfois même il apporta dans ses agissements une modération voulue, par exemple, le jour où, à la grande joie des indigènes, il fit seulement fouetter une vieille femme qui avait troublé l'eau du fleuve, tendu au travers des sentiers des lianes traîtresses, disposé des trappes meurtrières et planté dans les sentes des pointes de flèches destinées à faire aux pieds nus des imprudents ces blessures difficilement guérissables dans les pays tropicaux : tout cela en haine des blancs et de ceux qui les accompagnaient.

Sur la côte, soit que les indigènes eussent déjà été en rapport avec des Européens, soit pour d'autres causes multiples, l'occupation fut plus pacifique. Le blanc est un porteur de richesses : il a de l'eau-de-vie de traite, de la poudre, des fusils, mille objets d'échange, et l'établissement qu'il entreprend a des chances d'être durable. Une des grandes préoccupations des tribus traversées par les explorateurs est de les retenir, quand les relations sont amicales, le plus longtemps sur leur territoire, afin de profiter, par les échanges commerciaux, de la fortune dont ils sont détenteurs. Le long de l'océan, dans les baies ou embouchures qui offrent un refuge favorable à leurs navires, sur les points du territoire où ils manifestent l'intention de résider, on n'a point d'intérêt à leur être hostile, parce qu'ils sont les plus forts, qu'on n'a nul moyen de les chasser, qu'ils reviendraient plus nombreux si on les repoussait et qu'aussi leur présence est profitable. D'ailleurs ils deviennent des alliés contre les voisins turbulents, et, contraints de se défendre, ils protègent, en même temps, les noirs qui les entourent. Ce n'est guère qu'en remontant à l'intérieur que commencent les résistances ou la mauvaise volonté de peuplades susceptibles, qui n'ont pas le même intérêt, parce qu'elles ne comprennent pas comment on pourrait faire, chez elles, des établissements permanents. Tout ceci explique quelques-unes des raisons pour lesquelles l'occupation du Gabon fut un acte ou une série d'actes pacifiques, des conclusions de traités plutôt que des actions de guerre, sauf toutefois



avec les Pahouins, dont il fallut, plus d'une fois, incendier les villages pour les punir de leur férocité.

Il devait exister, d'ailleurs, comme une vague tradition de relations antérieures avec des Européens qui ne s'étaient point présentés comme des marchands d'esclaves. En descendant la côte de quelques minutes géographiques, on ne fut pas peu surpris de rencontrer des noirs qui se réunissaient à des jours correspondant à nos dimanches, pour chanter une sorte d'office latin étrangement dénaturé. Il restait là comme un souvenir d'un passage de missionnaires catholiques. Le latin en fait foi, les sectes protestantes l'ayant banni de leurs rites liturgiques. Il paraît bien qu'au Congo s'était élevée une chrétienté « spontanée, féconde, et assez importante pour avoir un clergé et des évêques indigènes. Mais, faute d'être soutenue, elle périt sous les efforts des prêtres idolâtres et les intrigues des chefs nègres » (1).

On sait maintenant d'une façon plus précise que cette côte du Gabon n'avait pas été sans être évangélisée. Les établissements des missionnaires sont signalés dès 1521 et durèrent plus d'un siècle et demi. Les Jésuites avaient à Loango un vaste établissement, et de 1578 à 1687 des relations de ces différentes Missions ont été écrites, par ceux qui en avaient fait partie, ou qui les avaient dirigées ou créées. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, un Français, l'abbé Proyart, laissait une relation intéressante sur son séjour à Loango. Il y avait à l'embouchure du Congo la Mission de Saint-Antoine. Lors du retour des missionnaires français en 1877, on rencontrait, dans la case qui servait de chapelle, un ostensoir, dix-sept statuette en bois, un missel, un christ en argent, au-dessus duquel, pour le garantir des intempéries, les indigènes avaient ouvert un grand parapluie rouge. En outre, en 1772, l'atlas de Brion marquait l'existence de deux évêchés, Saint-Salvador, dans un territoire qu'il dénomme le Congo, et Saint-Pol de Loanda. Ces deux points géographiques font aujourd'hui partie de l'Angola portugais.

Possible aussi que nos hardis navigateurs du moyen âge, nos Dieppois, soient descendus jusque-là, aient franchi la latitude de la Côte d'Ivoire, et fréquenté ces parages généralement plus familiers aux

(1) Etienne Lamy, *l'Apostolat*, préface des *Missions catholiques françaises*.

Portugais. De plus, les capitaines négriers étaient depuis longtemps en rapport avec les noirs de la côte qui leur assuraient la liberté de débarquer et d'embarquer et leur servaient d'entremetteurs ou de commissionnaires pour leur commerce d'esclaves. Malgré les prohibitions et les croisières, ce commerce n'est pas tout à fait éteint, et il a changé de forme, de la part des blancs dans le Gabon, ou des métis blancs dans les possessions portugaises. Même bien postérieurement à la campagne antiesclavagiste qui a été l'occasion de notre prise de possession du Gabon, des navires négriers échappaient à ceux qui les poursuivaient en se réfugiant derrière les îles de l'embouchure du Congo, et ils n'étaient jamais dénoncés. Enfin Stanley lui-même éprouva une forte stupéfaction quand, sur un rocher situé au milieu de ce fleuve qu'il ne croyait connu que de Livingstone et de lui, il découvrit une inscription gravée constatant que des navires portugais avaient, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, remonté le cours du Congo depuis la mer jusqu'au point où il cesse d'être navigable, c'est-à-dire jusqu'aux premières chutes. Quant au xviii<sup>e</sup> siècle, il ne connaissait que quelques journées ou semaines de marche à l'intérieur des côtes, et sur les cartes de cette époque on est tout étonné de rencontrer, sur les bords du fleuve Zaïre, qui est le Congo, un territoire portant le nom de ce roi Makoko qui traita avec Brazza.



Les Européens qui débarquaient sur le sol africain vers 1840 n'étaient donc pas tout à fait des étrangers pour les noirs de la côte, et ils arrivaient avec des intentions toutes contraires à celles qu'on était accoutumé de voir chez les capitaines négriers. Plus de marchés secrets, plus d'abordages clandestins, plus de ruses commerciales, plus de conciliabules nocturnes, de souleries d'alcool, de chaînes d'esclaves entassées dans les entreponts. Tout se faisait au grand jour; les chefs qui commandaient sur les navires de guerre n'avaient pas cette allure louche et féroce des forbans qui conduisaient les autres. De plus, il y avait une force militaire imposante, des soldats, des canons et des fusils, une discipline, un respect inattendu des



choses et des gens. Là où ils s'établissaient, ils construisaient des forts, y déposaient des provisions, des armes et des hommes, s'y protégeaient par des murs ou des palissades, s'y gardaient par des sentinelles toujours en éveil. On aurait eu mauvaise grâce à leur résister. Sans doute cela allait apporter une certaine perturbation dans le commerce du pays en faisant disparaître la recherche et la vente des esclaves, mais aussi on inventait de nouveaux débouchés et une nouvelle source de profits. Des

commerçants avaient suivi de près les nouveaux envahisseurs et demandaient aux indigènes les bois précieux de leurs forêts, les sucs des lianes à caoutchouc, la gomme de leurs arbres, l'ivoire accumulé dans les cases ou les cachettes des noirs. Ils apportaient, en échange, de l'eau-de-vie, de la poudre, des étoffes, des per-



VILLAGE SOUS LES PALMIERS

les, et pour les chefs, des costumes brillants, des oripeaux éclatants et des diamants de verre qui coûtaient deux sous pièce à Hambourg. Cela ne valait-il pas mieux que ces contrats honteux conclus avec les marchands de chair humaine, où le contractant noir était aussi souvent outrageusement volé ?

Nous ne saurions imaginer, en Europe, l'autorité d'un chef d'Etat autrement qu'appuyée sur une organisation militaire, judiciaire, administrative et financière complète : tout un système qui s'ajuste, s'engrène et fonctionne avec une régularité scientifique. Rien de tout cela n'apparaît dans l'organisation de la peuplade nègre et les causes nous échappent sur lesquelles s'appuie l'influence des chefs. Pourtant cette

influence est très réelle, très écoutée, même dans les villages où elle est soumise à une espèce de parlementarisme, à la nécessité d'une décision prise dans une assemblée qui donne lieu à d'interminables palabres. On trouve la preuve de son existence dans la scrupuleuse exactitude avec laquelle on a observé les traités conclus avec nous. On dira peut-être que c'est parce que nos mesures étaient telles qu'elles ne permettaient pas qu'on les violât : c'est possible. Il n'en est pas moins vrai que les décisions prises par les chefs seuls ont été reçues par les populations, et que celles-ci attendaient avec impatience et acceptaient avec joie les résolutions pacifiques qui naissaient des pourparlers entre leurs chefs et les Européens.

\*  
\* \*

A l'époque de notre arrivée dans l'Ouest africain, les trois chefs les plus importants étaient, sur la côte, le roi Georges et le roi Denis, et plus à l'intérieur, le roi N'gombé ou le roi Soleil. Leur dévouement, qui n'était pas exempt d'un certain égoïsme un peu enfantin et d'une habileté intéressée, nous fut des plus utiles. Le marquis de Compiègne et M. Marche, qui firent ensemble deux voyages de naturalistes au Gabon et sur les bords de l'Ogoué, et les firent à leurs frais, en parlent avec complaisance. De tous, le roi Denis fut le plus légendaire pour ainsi dire. Il habitait un village, sur l'autre bord de l'estuaire du Gabon, en face du lieu où s'éleva Libreville. Ce n'était pas, comme le roi Soleil, un gros joufflu, toujours rieur, vaniteux et empressé, méchant et roué, parlant un patois mélangé d'anglais et de portugais, fier de ses trente femmes et du soleil en or qui ornait son chapeau haut de forme, et avec cela, cruel, commerçant d'esclaves, féticheur, connaissant le maniement des poisons : il les employait, dit-on, sans scrupules. D'ailleurs, N'gombé est postérieur au roi Denis, et le traité fait avec lui par l'amiral du Quilio ne date que du mois d'août 1872. Le roi Denis, d'allures sages, commerçant avisé, même dans le trafic des esclaves, courageux parfois, avait, dans le pays Gabonais, une réelle influence. De ses relations avec nous, il pouvait souffrir dans son





UNE BAIE AU CONGO





commerce d'esclaves, mais il y trouvait des avantages. Que son dévouement se doublât d'un calcul, c'est probable ; en tous cas, il fut politique et profitable à lui et à nous. Il fit élever chez les missionnaires une partie de ses enfants, montra à nos prêtres un attachement qui ne se démentit pas et lui valut une décoration de la Cour papale. Pour la part importante qu'il prit à nos négociations avec les autres chefs, il fut décoré de la Légion d'honneur. Il eut, de plus, de superbes costumes et une couronne d'or énorme, pour avoir porté secours à des naufragés anglais, et il la porta avec plus de respect que n'en montrent certains noirs du Soudan, qui emploient, comme unique costume, les mouchoirs ornés de l'image de la reine Victoria, que leur ont distribués les traitants ou les missionnaires anglais. Les portraits qui nous sont parvenus du roi Denis nous le représentent comme un vieillard à l'air débonnaire, au visage encadré d'un collier de barbe blanche, et coiffé de sa superbe couronne, trop grande pour sa tête. La France ajouta à ses costumes, et, raconte M. Griffon du Bellay, « lorsqu'il s'est agi d'étendre notre autorité sur les populations du cap Lopez, c'est le roi Denis qui s'est chargé de la négociation du traité. Dans cette occasion solennelle il a pu, pendant six semaines, apparaître à ses sujets émerveillés, chaque jour dans un costume nouveau, et chaque jour plus brillant que la veille : aujourd'hui en général français, demain en marquis de Molière, plus tard en amiral anglais, et toujours la tête ornée d'une perruque qui n'est certes pas la partie de son costume à laquelle il attachait le moins d'importance. »

Enfantine vanité qui n'excluait pas l'amour des traditions. Jamais il n'a voulu abandonner la case paternelle. Pauvre vieux roi Denis ! Il est mort dans la misère, voyant sa case en ruines, son autorité perdue et ses fils devenus de misérables ivrognes. L'eau-de-vie de traite avait fait son œuvre.

## LES EXPLORATEURS

Les premières conventions. — L'enclave portugaise. — Le Caméroun allemand. — Etat indépendant. — Infiltration du commerce étranger. — Les explorateurs : Servet, Walker, Schülze, Du Chaillu, marquis de Compiègne, Marche. — Expéditions Brazza ; ses efforts, ses succès et ses erreurs. — La marche vers le Congo et les peuplades traversées. — Le sergent Malamine. — Rencontre de Brazza et de Stanley. — Le Comité d'études. — Brazzaville en 1880. — Brazza et Mizon. — Brazza et le premier voyage du Père Augouard. — Guiral et le roi Makoko. — L'échancrure du Koundé. — Crampel, 1890-1891. — Fourneau, 1891. — M<sup>r</sup> Augouard et Dybowsky. — Dybowsky, 1891. — Maistre, 1892-1893. — Rencontre Nebout. — Mizon, 1891-1893. — Rencontre de Brazza et Mizon. — Brazza, 1892. — Clozel. — Le duc d'Uzès. — Affaire du M'Bomou. — De Pomayrac. — Liotard.

La civilisation belge. — Monteil. — Morès. — Fourneau, 1898. — Behagle, Bonnel de Mézières, 1898-1900. — Gentil, 1898. — Rencontre des deux expéditions Foureau-Lamy et Gentil et des restes de l'expédition de Voulet Chanoine. — Reibell, Joanaud, Meynier, Robillot. — La mort de Rabah, 22 avril 1900. — Le commandant Marchand, 1896-1898. — Le commandant Baratier. — Les ravitaillements. — Le *Léon XIII*. — Le capitaine Roulet. — De Bonchamps. — Le combat de Fachoda. — L'évacuation. — La retraite. — Le traité du 21 mars 1899. — Le commandant Gendron et ses collaborateurs. — Le capitaine Lenfant.

Le Gabon est donc la première porte ouverte sur ce pays inconnu, sur ces étendues inexplorées de l'Afrique équatoriale appelées le continent mystérieux. Il n'y a pas bien longtemps encore que les cartes les plus complètes indiquaient comme ignorés de vastes espaces. Dans l'Oubanghi même, si parcouru dans tous les sens, on ne peut guère considérer comme connues et encore ! que les routes des fleuves, routes changeantes, dans certains d'entre eux, par le déplacement continu des chenaux. A droite et à gauche des sentiers suivis par les Européens, les pays côtoyés gardent quelque chose d'hypothétique et de présumé. Les voyageurs sont obligés de se guider sur les on-dit des indigènes, quelquefois incertains ou contradictoires, souvent intéressés. Les bords seuls de ce continent avaient été visités par les navigateurs,



les Portugais principalement, et les navires négriers. Les Portugais y avaient même créé des établissements, soit à l'embouchure du Congo, soit bien plus au sud de l'équateur, immédiatement au-dessous de ce qui devait être plus tard l'Etat indépendant, fondé par le roi Léopold II. Les divers événements qui précédèrent ou amenèrent la tentative du roi des Belges, l'attention concentrée sur l'Afrique par le résultat des différentes expéditions qui la pénétraient de tous les côtés, soit par la côte orientale, soit par la côte occidentale, furent l'occasion de nombreuses conventions, qui se partagèrent le monde africain par des limites souvent idéales, la désignation de degrés géographiques qui devaient servir de frontières. C'est ainsi que, par une convention de 1886, il fut attribué au Portugal un petit territoire englobé entre le Congo français et le Congo belge, sur la côte, dans lequel furent comprises nos Missions catholiques de Landana et de Kabinda, desservies par les Pères du Saint-Esprit. Une autre convention franco-allemande, celle-là de 1885, délimita nos possessions, entre le Cameroun allemand et le Gabon; une ligne droite, modifiée depuis sur la carte, courait parallèlement à l'équateur jusqu'à la rencontre de la Sangha, où elle subissait un léger fléchissement vers le sud. De là, elle remontait brusquement vers le nord, le long du méridien 12°40 de longitude Est, pour laisser à Koundé une échancrure singulière après laquelle, en suivant le 10° degré de latitude, elle faisait dans le Baghirmi un angle aigu dont le côté supérieur la ramenait au sud du lac Tchad. Il eût été difficile de créer les frontières autrement qu'on ne l'a fait, en se servant de la carte seule, puisque les régions délimitées n'avaient pas encore été parcourues, qu'on ne savait que vaguement jusqu'où s'étendaient les territoires de peuplades, et que personne encore n'était allé ni vérifier ni borner ces frontières. On s'en est cependant préoccupé. Des commissions de délimitation ont été nommées, et celle chargée de tracer nos frontières entre la Sangha et le Cameroun allemand continuait ses travaux encore en 1903.

En dehors de ces lignes conventionnelles, les cartes n'indiquaient encore, il y a quelques années, qu'une région impénétrée où le cours supposé des fleuves n'était tracé qu'à l'aide d'un pointillé. C'est sur ce territoire inconnu, attribué à la France, que nos explorateurs ont enfin

trouvé la route qui conduit du Congo au lac Tchad, et du lac Tchad, par le grand désert africain, à nos possessions d'Algérie. Enfin une convention franco-belge de 1887 nous délimita avec l'Etat indépendant sur les bords de l'Oubanghi ; et une autre convention plus récente reconnaît à l'Espagne, au nord du Gabon, et le long de l'océan, un carré de territoire, le Rio-Muni, contre l'occupation duquel protestait un journal espagnol parce qu'il le considérait comme malsain autant et plus que l'île Fernando-Pô, voisine, et dans les possessions allemandes du Cameroun.



La première route cherchée par nos compatriotes vers l'intérieur prit son point de départ à Libreville. Ce n'est que plus tard qu'on organisa de Loango au Stanley-Pool un chemin de caravanes. Le Congo et ses affluents n'étaient alors que soupçonnés. De Libreville on gagnait, par voie maritime, une des nombreuses embouchures de l'Ogoué que l'on regardait alors comme le chemin le plus pratique, le plus court et le plus sûr, malgré les nombreux seuils sur lesquels il se précipite en rapides et les peuplades anthropophages qui vivent sur ses bords. Quoique le Gabon fût déjà considéré comme possession française, cela n'empêchait pas l'Angleterre et l'Allemagne d'y envoyer des expéditions prétendues commerciales et d'y créer des factoreries. Lors du premier voyage du marquis de Compiègne et de M. Marche (1872-1874), trois explorations étaient déjà organisées par nos excellents voisins. Il semblerait, en effet, que notre extension coloniale, nos dépenses, nos efforts, le courage de nos voyageurs, leur initiative, le dévouement de nos missionnaires, la sottise antireligieuse de nos administrateurs coloniaux n'aient eu pour but que d'ouvrir des débouchés aux maisons de commerce étrangères. Ce sont elles qui dominent dans nos colonies. M. Dutreuil de Rhins constatait déjà, en 1870, que sur trente-deux maisons possédant quatre-vingt-treize comptoirs dans le Gabon et le Congo, il n'y avait que neuf maisons françaises avec douze comptoirs. Les autres étaient anglaises, portugaises, allemandes, espagnoles, américaines, hollandaises. Toutes les nations du monde



s'étaient donné rendez-vous, pour exploiter à leur profit les richesses que nous aurions le droit de considérer comme nôtres. Cela n'a fait que s'accroître.

Les premiers explorateurs, MM. Serval, officier de marine, Walker, négociant anglais, Génoyer et Aymès, lieutenants de vaisseau, Schülze, négociant allemand, Du Chaillu, dont les récits sont accusés de quelque exagération, n'ont pas pénétré profondément dans le continent mystérieux. Les peuplades féroces des rives de l'Ogoué, les Bakalais qui le bordent au sud, les Pahouins sur l'autre côté du fleuve et chez lesquels subsiste le souvenir vague d'un exode qui les aurait conduits de l'est à l'ouest, ont été le but d'études de ces premiers voyageurs. Les Bakalais, malpropres, perfides et cruels, travailleurs cependant, habitant des villages fortifiés distants de trois cents mètres les uns des autres, brûlant leurs morts ou les jetant à l'eau, fétichistes, affiliés à une sorte d'association mystérieuse avec des rites secrets, pratiquant l'envoûtement, n'ayant qu'une religion de terreur où tout les épouvante, les esprits malfaisants, les démons de l'air, l'âme des morts, soumis à la supercherie des magiciens, peu jaloux de leurs femmes dont ils trafiquent et font des instruments de chantage. Les autres, les Pahouins cannibales, mangeant leurs ennemis et leurs morts, même morts de maladie, faisant, de village à village, commerce de cadavres, traitant leurs femmes en bêtes de somme, paresseux, pillards, de mauvaise foi, en état de guerre perpétuelle, chasseurs d'éléphants, qu'ils détruisent sans discernement, et avec cela potiers, forgerons, primitivement industriels. Telles sont les deux populations qui occupent les deux rives du bas Ogoué et contre lesquelles le roi Denis sut se défendre habilement en se mettant sous la protection de la France.

Le traité passé par l'amiral du Quilio, au mois d'août 1872, avec le roi soleil, donnait à la France un immense territoire en deçà du pays des Bakalais. A cette époque nos possessions de l'Ouest africain n'occupaient cependant qu'un tout petit point de la carte d'Afrique, tandis

qu'en 1885 elles atteignaient déjà six cent soixante-dix mille kilomètres carrés, c'est-à-dire cent trente-quatre mille kilomètres carrés de plus que la métropole. Elles se sont accrues considérablement depuis lors.

Le marquis de Compiègne et M. Marche furent des naturalistes et des chasseurs, amoureux en même temps de géographie et d'ethnographie. Ils ont pu recueillir, sur les peuplades avec lesquelles ils ont été en contact, des notes très précises et des renseignements détaillés. Leurs conquêtes naturalistes ne comprennent pas moins de cent cinquante mammifères, dont cinq grands gorilles et plus de douze cents oiseaux d'espèces rares ou peu connues. Si cependant, terrassés par la maladie, attaqués par les cannibales, voyant leur escorte diminuée par les désertions, ils n'ont pu s'avancer à plus de trois cents kilomètres de la côte, ils ont frayé le chemin à M. de Brazza, dont M. Marche est devenu plus tard le collaborateur. Ce qui, au dire de Guiral, son compagnon et son ami, caractérise les deux premiers voyages de Brazza, 1875 et 1880-1881, c'est la prudence avec laquelle il progresse au milieu des peuplades nombreuses, variées, de mœurs différentes qu'il rencontre sur sa route, traitant avec les uns, n'avancant que lorsqu'il s'est assuré des alliances, n'hésitant pas à retourner en arrière suivant les nécessités du moment. Il se présentait comme un voyageur pacifique, quelquefois les mains presque vides, mais prometteur de richesses futures. Les répressions qu'il eut lieu d'exercer, Guiral les passe sous silence, et c'est à Mizon, rencontré en 1891 sur les bords de l'Alima, qu'il attribue des procédés moins doux. Cela est possible, quoiqu'on ne discerne pas bien si les difficultés, les oppositions, les résistances contre lesquelles Mizon eut à se défendre, venaient de lui ou du récent passage de Brazza. Et que de villages traversés, que de populations différentes, alliées ou ennemies entre elles, où l'explorateur malade ou à court de vivres, discute dans de longs palabres et d'interminables discours, en face d'une duplicité naturelle, augmentée de la crainte du blanc et de l'incertitude où l'on est de ses véritables intentions ! L'intérêt que peut avoir ce voyageur échappe à la compréhension des noirs. Que vient-il chercher dans ces pays pauvres, lui qui porte avec lui une fortune ? Et l'on s'étonne, et l'on se défie. Les femmes qui lui préparent ses repas croient lui faire honneur en lui servant des tranches



de boa, d'ailleurs admirablement accommodées, ce dont il est malade, ou en lui offrant un plat de chenilles fumées, préparées à l'huile de palme, et assaisonnées d'un sel tiré de cendres d'herbes brûlées. Il est vrai qu'elles se retournaient pour cracher en lui voyant manger des œufs.

Que de variétés, que de différences dans les peuplades entrevues,



UN ENTERREMENT DANS LA RÉGION DU MAYUMBE

de village à village, de territoire à territoire ! Différences dans l'habitat, le langage, la couleur de la peau, la stature, dans le prognathisme de la face, la toilette des hommes, la coquetterie des femmes, la moralité des uns et des autres. Ce sont, suivant l'ordre des rencontres, les Kamas robustes, de haute taille, navigateurs de mer, habillés de pantalons et de chapeaux, traitant familialement leurs esclaves ; les Gallois, payeurs, commerçants d'ivoire et de caoutchouc ; les Pahouins et Bakalais, dont il a déjà été parlé ; les Apingis, rusés, peureux, exposés aux attaques des Pahouins qui les mangent, pilleurs d'épaves,

pêcheurs sur de toutes petites pirogues, dites moussiques, vendant ou prêtant leurs femmes, moyennant paiement ; les Okotas, venus du nord-est, croit-on, refoulés par une invasion d'Ossyebas cannibales, bons chefs et bons constructeurs de pirogues ; les Ossyebas, race envahissante et guerrière, repoussés eux-mêmes vers les régions de l'Ouest par les Gallas à pâturages transhumants de l'est et les caravaniers, chasseurs d'esclaves ; cette race se compose d'hommes féroces, qui ne naviguent que sur des radeaux faits d'un bois léger nommé *combo*, chassent l'éléphant, font le commerce de l'ivoire, laissent la culture à leurs femmes (car ils sont monogames), qu'ils tuent quand ils croient avoir à s'en plaindre ; les Issakés, peu nombreux, malpropres, cruels, qui sont peut-être un démembrement des Ossyebas, à qui ils ressemblent ; les Akkas, race de pygmées, qu'on retrouve dans d'autres parties éloignées de l'Afrique, déprimée, sauvage, chasseuse, ne vivant qu'au fond des forêts ; les Adoumas, petits, maigres, doux, payeurs, entourant le mariage et les autres actes de la vie sociale de cérémonies particulières, se vendant les uns les autres ; les Bangoués, les Aouangis, les Obambas, chasseurs d'éléphants, commerçants d'esclaves, jaloux de leurs femmes, qu'ils achètent ; les Oudoumbas, chasseurs, porteurs d'armes empoisonnées, fabricants de boucliers, ciseleurs de cuivre, polygames, trafiquant de leurs femmes. Ils se marient à l'essai, et, si le mariage ne leur va pas, renvoient la femme à son père, qui rend l'argent ; enfin les Batekés et les Ballalis, voisins du village de N'gandchou, non loin duquel s'élèvera Brazzaville.

Ainsi, rien que sur le trajet qui part de la côte pour aboutir à Francheville, quatorze ou quinze peuplades différentes, et j'en oublie. Les unes sont anthropophages, cruelles, immigratrices ; les autres paisibles, sédentaires, autochtones, se livrent à la pêche, à la culture, et ne mangent point de chair humaine. Toutes sont esclavagistes, fétichistes ou idolâtres, et quelques-unes sont affiliées à une société religieuse et secrète. Chez ces peuplades, que rien ne semblerait devoir séparer, l'uniformité de mœurs n'existe pas. Il y a des différences essentielles. Elles ne se pénètrent pas, elles s'enchevêtrent et gardent chacune leur personnalité propre. Il suffit souvent d'une largeur de rivière pour qu'elles soient dissemblables. Les plus paisibles redou-



tent les plus féroces, et le contingent de leur population diminue. Quelques-unes, très affaiblies, n'osent plus se loger que sur les îles du fleuve, où elles se croient plus en sûreté. L'introduction, par le mariage ou par l'achat, des femmes d'une peuplade dans les peuplades voisines, provoque des relations commerciales, mais est insuffisante à amener la fusion des races. La femme est si peu de chose, en vérité ! Cette persistance dans l'individualité de la peuplade est d'autant plus surprenante que l'enchevêtrement est plus compliqué, comme dans ces jeux de patience dont s'amuse les enfants : ici, entre deux groupements anthropophages, car ce ne sont même pas des tribus, elles n'en ont point l'organisation solide et primitive, s'engrènent d'autres groupements de populations calmes et cultivatrices. Là, la monogamie fait tache au milieu de la polygamie presque universelle. Des notes toutes particulières détonnent sur les caractères généraux communs à tous les noirs. Ces divergences se retrouvent chez toutes les populations éparses le long de l'Ogoué, de l'Alima et de la Sangha, du Congo et de l'Oubanghi, sur le bord de tous ces fleuves qui offrent à la navigation des milliers de kilomètres d'eaux libres de cataractes, et qui ont le privilège d'attirer sur leurs bords des peuplades, tantôt agglomérées en gros villages qui comptent de mille à trois mille habitants, tantôt dispersées en petits groupements de cases.

On comprend qu'au milieu de tant de diversités, le rôle de Brazza se trouva difficile ; notez, avec cela, l'hostilité instinctive des uns et rai-sonnée de ceux qui avaient entendu parler de Stanley et de ses massacres, la défiance des autres, la crainte du blanc, l'ignorance où tous étaient du but poursuivi. N'est-ce pas Crampel qui, dans un voyage au pays des M'fans, ou Pahouins, fut obligé, prétend-il, pour se faire comprendre, de dire qu'il était envoyé par le sultan de son pays, pour se marier dans le pays ? On lui amena des femmes, et il fut obligé d'en accepter une, une fillette de 14 ans, qu'il ramena en France et qui l'accompagna dans sa dernière expédition, la petite Niarinsché. Du moins est-ce la version qu'il donne. Combien de fois a-t-on présenté à Brazza, pour tâter le terrain, de faux chefs de villages, avant que le vrai se hasardât à une entrevue peut-être dangereuse ; ou bien c'est un chef qui, pour se donner plus d'import-

tance et obtenir de plus forts cadeaux, s'entoure des femmes de ses voisins, qu'il a empruntées; ajoutez à cela la convoitise des noirs violemment excitée par la vue des étoffes, des verroteries, de l'instimable pacotille qui accompagnait le voyageur, les entraves à la continuation du voyage, les porteurs ou pagayeurs promis et refusés, la duplicité, la ruse, l'accueil louche, la crainte des dangers pour ceux qui s'engageaient à l'accompagner, la maladie, les retours en arrière, les reprises de route, et on se rendra compte de la prudence, de la patience, de la lenteur voulue que M. de Brazza a déployées pour mener à bien son expédition et atteindre enfin les rives du Congo, au-dessus de l'endroit où commencent les grandes chutes.

Il faut l'en louer, car les résultats sont incontestables. Quant aux moyens employés, ils ne nous sont connus que par les récits de Brazza et ceux de ses compagnons et admirateurs. Possible qu'ils n'aient pas toujours été aussi pacifiques qu'on veut bien le dire, non plus qu'exempts d'erreurs. C'en fut une d'abord très explicable, et qui fut facilement réparable, que de chercher la route du Congo par le Gabon et par l'Ogoué. Cette route fut, en effet, vite abandonnée. Il a accompli, plus tard, d'autres voyages, très nombreux, et se trompa quelquefois, malgré son expérience. Il le fit, lorsqu'il essaya d'établir, du côté de l'Adamoua, un mode d'élevage de bestiaux, de petites colonies militaires nées du mariage de miliciens et de femmes indigènes, de créer des voies de communication et des marchés, et de traiter en même temps avec les émirs mahométans de cette région et les anthropophages fétichistes. Il le fit de même, lorsqu'il voulut établir, en face des Missions catholiques, des écoles musulmanes qui nous coûtèrent soixante-deux mille francs. Aucune de ces deux tentatives, d'ailleurs, ne réussit.

Brazza était revenu en France en 1879. Alors on apprit que Stanley venait de traverser l'Afrique et de reconnaître le cours du Congo. C'était pour Brazza un coup de lumière, et il eut l'intuition que les rivières qu'il avait aperçues, l'Alima entre autres, ne pouvaient être que des affluents du Congo. Il fallait se hâter et reprendre la route du Gabon et de l'Ogoué. Le voyage, commencé en 1879, dura onze mois. Après avoir pagayé tout le long de l'Ogoué, franchi des rapides, cha-



viré quelquefois, reconnu de nouveau le N'Goumié, l'Ivindo, la Passa, constaté l'embouchure d'autres fleuves, traversé des pays divers, des montagnes boisées, des hauteurs dénudées, des vallées marécageuses et couvertes de forêts riches en lianes à caoutchouc, passé sur des ponts oscillants de lianes entrelacées, couché sous des cases de bambous couvertes de feuilles de palmier, il fallait, avant tout et avant qu'importe ce soit,



CAMPEMENT DANS UNE FORÊT DE BAMBOUS

atteindre les rives du Congo, soit à pied, soit en descendant le cours de l'Alima.

Ce chemin de terre comprend une région tourmentée, des ravins échauffés par le soleil alternant avec des sommets froids, des étendues de terres sablonneuses, des monticules couverts de petites forêts. Sur les pentes croissent, dans une herbe courte, de rares plantes ligneuses. Là où le sable manque et où l'humus végétal reparait, ce sont des graminées arborescentes de trois mètres de haut, coupantes et tellement pressées qu'on peut s'appuyer, sans trop les faire fléchir, sur le rideau

qu'elles forment. A partir d'octobre, la petite saison des pluies (la grande a lieu de fin février au 15 mai) amène une chaleur torride, entrecoupée de tornades et d'orages effrayants. Tel est le premier aspect sous lequel se présente le territoire des Batekés en venant de Franceville. Si nous insistons sur ces détails et ceux qui vont suivre, c'est pour bien indiquer dans quelle sorte de région nos missionnaires viennent de créer des établissements. Puis on aborde les rives marécageuses de l'Alima, ses collines sablonneuses, couronnées de villages, son désert d'herbes peuplé de bœufs sauvages, de lions sans crinière, de panthères et d'antilopes, ses sentiers de boue, ses ruisseaux à sangsues, enfin les alluvions noires du Congo, couvertes de forêts profondes. Les populations entrevues offrent les mêmes variétés que celles qui habitent le long de l'Ogoué. Ce sont les Batekés, peuple sans densité, vivant sur les bords de rivières, grands, maigres, d'un visage foncé de couleur et à lignes pures, les yeux vifs, la mine intelligente, défiants, avides, de mauvaise foi, volubiles, diplomates, jaloux de leurs usages et de leurs prérogatives, cultivateurs et chasseurs ; les Bakouyas, paisibles, agriculteurs, défiants, amoureux de représentation, habitant sur des plateaux arides, séparés par de larges vallées, et semés de sentiers bien entretenus, guerriers disciplinés ; les Ballalis, habitant un pays montagneux, escarpé, de végétation maigre, excepté dans les ravins, et traversé de nombreux sentiers d'éléphants et de buffles ; également dans des routes montagneuses, semées de rochers, les Bassisés ; puis, sur les bords du Congo, d'autres Batekés qui n'ont rien de commun avec les premiers, grands, sveltes, robustes, à peau moins noire, vendant leurs femmes, quoique jaloux, cupides et méfiants, peu cultivateurs, mais surtout commerçants et navigateurs, trafiquant sur l'ivoire, le tabac, la gomme copal, le caoutchouc, les esclaves, en même temps fabricants de paniers en bois et de pipes, bons potiers, habiles ciseleurs de bracelets et de colliers de cuivre.



Le premier voyage de Brazza est de 1875-1878. Il n'avait pas dépassé les bords de l'Alima. Il repart de France, où il est retourné en décembre



1879. Il rejoint et dépasse le fleuve, non loin duquel il s'était arrêté. « Le visage brûlé par le soleil, réduit par la fièvre et les privations à la dernière maigreur, pieds nus, le corps vêtu de lambeaux, il marchait jour et nuit, avec une indomptable énergie, à la recherche du grand fleuve que les indigènes, depuis quelques jours, lui avaient dit être peu éloigné. « Plusieurs fois égaré, raconte-t-il, me croyant perdu, je commençais à menacer mon guide, lorsque, à onze heures du soir, après une dernière marche forcée, ma vue s'étendit tout à coup sur une immense nappe d'eau dont l'éclat argenté allait se fondre dans l'ombre des plus hautes montagnes. Le Congo, le mystérieux fleuve, venant du nord-est, apparaissait comme l'horizon d'une mer et écoulait majestueusement à mes yeux ses flots miroitants, sans que le sommeil de la nature fût troublé par le bruit de son tranquille courant (1). »

Brazza se trouvait donc en amont, assez loin des chutes pour ne pas en entendre, en effet, le bruit assourdissant, à plusieurs jours de marche ou de pirogue. Il redescendit le cours du fleuve, et, avec sa perspicacité italienne, il dépista le chef Makoko, qui résidait à cinquante kilomètres du Congo. Il conclut avec lui ce fameux traité qui fut approuvé par les Chambres françaises et nous assura la possession de vastes territoires sans presque bourse délier. Makoko lui donna ensuite deux de ses chefs qui le conduisirent au grand village de M'foa, au point où commencent les grandes cataractes. C'est ce village qui prit le nom de Brazzaville, à la demande de la Société de géographie de Paris. C'est là que Brazza laissa le sergent Malamine et deux hommes à la garde du pavillon français, et les ruses de Stanley ne purent rien sur ce fidèle serviteur de la France.

En redescendant vers l'Océan, Brazza avait rencontré Stanley, et c'était un contraste saisissant que celui qui résultait de la vue de ces deux hommes : l'un avec sa petite escorte, l'autre avec ses nombreux porteurs, son énorme matériel, sa flottille de steamers démontables. Ce furent là des obstacles qui, avec ceux de la route, avaient empêché l'explorateur d'arriver bon premier sur les rives du Stanley-Pool.

(1) Comte N. de Castries, *Le Congo : Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> juillet 1898.



Le roi Léopold II rêvait, depuis de longues années, de conquêtes africaines. Dès 1861, il avait publié une brochure à ce sujet, et il fondait à Bruxelles, en 1876, une *Association internationale africaine*, et en 1879 un *Comité d'études* du haut Congo, qui absorba la première association, se fonda avec elle et devint l'*Association internationale du Congo*. Après les deux voyages de Brazza et de Stanley, il fit des propositions à Brazza, qui les refusa, préférant garder sa conquête pour son pays d'adoption, la France (car il était d'origine italienne, naturalisé Français), et à Stanley, qui ne les repoussa pas. Des sommes considérables furent mises à la disposition de ce dernier et un matériel tel qu'il ne put trouver sur la côte un nombre de porteurs suffisant et fut obligé d'en faire venir de Zanzibar. Mais ce matériel même était une entrave à la rapidité de sa marche. Sans doute il faisait son chemin par Banana et la rive du Congo, qu'il connaissait déjà ; mais ce chemin offrait des difficultés presque insurmontables, fleuves, forêts et montagnes. Brazza, lui, avait pris la route la plus longue, le grand détour par l'Ogoué et l'Alima, dont il ne connaissait que la première partie ; mais il n'avait avec lui qu'une petite escorte de laptots sénégalais avec lesquels il partageait dans les jours de famine (et ils étaient fréquents) le peu de manioc et d'eau qui lui restait.

Stanley n'avait attaché que peu d'importance à sa rencontre avec Brazza. Il fut cependant contraint de s'incliner devant le fait accompli, non sans regrets. Lorsque, quelques mois plus tard, il reçut, dans le haut Congo, la visite de Guiral, il ne put cacher son irritation, et il se répandit, sur le compte de Brazza, en protestations d'une âpreté gênante pour son interlocuteur. C'était le 9 novembre 1881, et Guiral, qui accompagnait Brazza dans ce troisième voyage, avait laissé celui-ci aux environs de Franceville, et était venu rejoindre Malamine.

Déjà, le sergent Malamine, forcé par la famine, avait dû se réfugier sur la rive gauche du fleuve, et c'est là qu'il était lorsque le Père Augouard vint le ravitailler. Stanley ne vint s'installer à Léopoldville



qu'en 1882. A cette époque, Malamine et le poste français avaient été supprimés par Mizon, à la grande colère de Brazza.

Stanley avait eu tort de manquer de perspicacité et de croire que la sourde opposition et les lenteurs administratives de nos gouvernants, leurs maladresses habituelles feraient abandonner sa conquête à Brazza. Ils ne connaissaient point l'homme et encore moins le sergent Malamine. Ce dernier, grand chasseur et chasseur habile, isolé au milieu de terres inconnues et obligé de pourvoir à sa subsistance, avait su s'attirer l'amitié des chefs de peuplades en leur envoyant des quartiers de venaison, buffle, éléphant ou hippopotame. Cela contrastait singulièrement avec la réputation guerrière qui accompagnait Stanley, et le bruit qu'il laissait se répandre d'un conflit futur avec les blancs de Brazzaville.

Ce fut dans un troisième voyage que Brazza fit sa jonction avec Mizon. Entre temps, et lorsqu'il descendait le long du Congo, après avoir établi son poste de Brazzaville, il était allé jusqu'à la Mission catholique de Landana, desservie par les Pères français du Saint-Esprit, située sur un territoire neutre, qui ne devait devenir portugais que par la conférence de Berlin. Cette enclave, dite de Kabinda, située au nord du Congo, entre nos possessions et celles de l'Etat indépendant, fut alors mal délimitée par la convention du 12 mai 1886. Un nouvel accord, entre la France et le Portugal, en date du 23 janvier 1901, a permis à M. Fourneau, chef des délégués français, de borner, sur le terrain, les nouvelles frontières qui viennent d'être arrêtées. En allant à Landana, M. de Brazza voulait demander l'envoi à Brazzaville de missionnaires français, et le Père Augouard — depuis Mgr Augouard — fut désigné. Il entreprit donc un voyage d'exploration, le premier de tous ceux qu'il fit depuis et qui aboutirent à la création de nombreuses Missions et d'un Vicariat apostolique dont il est le titulaire.

\*  
\* \*

Revenons à Guiral. On est à la fin de 1881, Brazza et Mizon sont restés en arrière : il s'agit de relever Malamine de son poste où il est resté dix-huit mois dans l'isolement que l'on sait. Pour cela, il faut

reprendre la route connue par l'Alima. On a déjà palabré avec le roi de NTchoulou, assis sur la peau de panthère traditionnelle ; mais il n'est que le vassal du roi Makoko. Ce nom de Makoko n'est pas un nom, mais un titre : on dit « le Makoko ». Ce roi, mort depuis quelques années, était un gros personnage, jouissant d'une autorité indéterminée et pourtant réelle, parce qu'il était, en même temps que chef de village, féticheur et gardien de fétiches. Il avait une cour où l'on jeûnait quelquefois, faute de vivres ; mais c'était une cour tout de même, avec une espèce de hiérarchie, un cérémonial et une reine favorite et vénérée du peuple. Tout ce qu'elle touchait était sacré. C'est elle qui servait le roi à table et lui présentait sur un plat de cuivre les mets accoutumés, manioc en boules, feuilles de manioc à l'huile de palme, rarement du poisson fumé et de la viande. Le roi ne buvait que de l'eau pendant ses repas et du vin de palme dans la journée. Les autres femmes faisaient la cuisine, quand il y avait de la cuisine à faire.

Pour arriver dans ce singulier royaume de misère et d'autorité, c'était d'abord, pendant des jours et des nuits, la remontée du Congo en pirogue, non pas la large et puissante barque destinée à la navigation du Stanley Pool, mais la pirogue, longue, effilée, légère et instable, manœuvrée par des rameurs debout, armés de pagayes de plus de deux mètres. Le voyage était coupé par l'entrevue aigrette avec l'irascible Stanley et les nuits passées sur les bancs de sable, au milieu des crocodiles, du ronflement des moustiques et du reniflement des hippopotames. Enfin, le village du Makoko se trouvant à l'intérieur des terres, il fallait faire encore une longue route à travers les herbes coupantes.

Les ambassadeurs n'étaient guère moins misérables que le roi qu'ils allaient visiter. Guiral n'avait plus de souliers. Pourtant il part en avant, et arrive, les pieds ensanglantés. Il serre les mains du roi et de la reine qui répondent à sa politesse en lui soufflant à la figure, ce qui est le comble de l'urbanité, et il déballe les cadeaux : cent brasses d'étoffe, un fusil à capsules, une bouillotte, transformée en poudrière, un vieux panier à toilette, une cloche, trois clochettes, quatre assiettes en fer-blanc, deux cuillers en fer, du fil de cuivre, des couteaux, des



cauris, des miroirs. Le roi, boiteux, la figure intelligente, accepte, en attendant mieux. La réception officielle est décidée.

La case du roi, — les femmes logent chacune dans une case séparée, — est à deux compartiments ; l'appartement privé et l'autre destiné aux actes publics. Une vieille cloche est à l'entrée. Le roi se présente dans une chaise à porteurs faite d'une peau de bœuf sauvage supportée



CAMPMENT D'EXPLORATEURS

par deux bâtons. Une fois descendu, il s'assoit sur une peau de panthère, fume une longue pipe et s'appuie à droite sur un coussin rouge garni de paille. Devant lui est étendue une peau de lion, et la reine se tient à sa gauche. Le sceptre du roi est un bâton garni de cuivre jaune et rouge ; un pagne l'enveloppe et une calotte brodée couvre sa tête. Tous les deux, la reine et lui, portent au cou un énorme collier de cuivre ciselé. Des vieillards, ses conseillers, l'entourent. Des rois voisins assistent à la réception, vêtus des mêmes costumes et de colliers en dents de lion. Et cela ne manquait pas d'un certain appareil, cette

audience, au milieu de ce village aux cases larges et basses, entourées de palissades de paille, d'où devait naître un traité qui mettait sous la protection de la France une immense étendue de territoire. Telle est, du moins, le récit de Guiral. Il est plein de pittoresque et fait image. Mais peut être y a-t-il confusion de la part de l'auteur. On a vu, en effet, plus haut, que le traité avait été conclu par Brazza avec Makoko, en 1880.

M. de Brazza fit, plus tard, bien d'autres voyages à l'intérieur, et l'un d'eux eut un résultat des plus inattendus, celui de modifier, alors qu'on les discutait, les frontières séparant le Caméroun allemand de la Sanga française. Il s'agit de l'échancrure du Koundé, au sujet de laquelle M. de Brazza écrivait à M. Henri de Castries que c'était sa signature sur la carte d'Afrique. Lors des longues négociations qui eurent lieu entre la France et l'Allemagne en vue de déterminer leurs limites respectives, on apprit tout à coup, par une dépêche venue de Libreville, que Brazza avait occupé Koundé. Or, en vertu de la convention de Berlin, ce territoire devenait territoire français. L'Allemagne fut obligée de reculer. Elle le fit de mauvaise grâce et ne consentit qu'à des concessions partielles qui aboutirent à donner sur la carte de nos possessions, du côté du nord-est du Caméroun, une configuration bizarre et inexplicable sans ce fait. Pourtant il n'y avait pas trop de quoi se vanter, la faiblesse de nos gouvernants ayant laissé prendre, en 1890, au Caméroun allemand une importance qu'il n'aurait pas dû avoir.

\*  
\* \*

La route n'était pas ouverte seulement aux missionnaires catholiques, par l'appel que leur avait fait M. de Brazza ; elle l'était aussi aux explorateurs, en vertu de la convention anglo-française du 5 août 1890, qui nous reconnaissait des droits autour du lac Tchad. Crampel fut le premier de ces audacieux qui s'aventurèrent dans cet inconnu. C'était un tout jeune homme, grand, bien découplé, blond, affectueux, énergique et maître de lui. Il avait déjà exploré le pays des Pahouins. Cela le tentait, le cours de l'Oubanghi et le vaste vide qui figurait alors sur la carte, comme région ignorée, entre l'Oubanghi et le Baghirmi. Aussi



cette brousse, qui saisit l'explorateur par tous ses sens, le prend par l'âme, l'envahit d'une mélancolie douce, le rend amoureux d'elle. Aussi encore, le lac Tchad, semé d'îles, grand comme une mer, sillonné par des pirates montés sur des barques faites de roseaux liés, alimenté par des fleuves majestueux ; enfin le grand désert africain, qu'il espérait traverser avec l'aide de son guide targui (targui est le singulier du mot thouareg), Ischekkad-al-Rhali, qu'on soupçonne de l'avoir trahi. Il emmenait avec lui, dans son expédition, Orsi et Lauzière qui devaient y mourir, Biscarrat que guettait l'assassinat. La petite Niarinsché était du voyage. Choyée plus que les Européens de l'expédition, elle devait disparaître après la mort de Crampel. Quand, plus tard, Gentil l'eut retrouvée parmi les noirs musulmans, il l'interrogea en vain sur le désastre auquel elle avait assisté. Elle ne voulut jamais rien dire. Les quelques Sénégalais qu'on rencontra parmi les esclaves de Rabah paraissent avoir été moins silencieux.

Une expédition ne s'organise pas comme un petit voyage, pas même comme un déplacement de touriste. Il faut tout prévoir et tout préparer pour de longs mois à passer dans la brousse : des armes, des vivres, l'éternel et fade *corned beef*, des objets de campement, un corps d'état-major et un ensemble de troupes et de porteurs. Cela ne se fait pas sans autorisation, c'est l'affaire du ministère des Colonies, ni sans argent, et c'est celle du ministère des Finances. La Marine et la Guerre veulent bien donner des officiers, mais elles veulent les choisir, et le chef de l'expédition désire en faire de même. Il y va de son succès et un peu de sa vie. C'est aux Travaux publics qu'incombe le soin de fournir les instruments de précision, et quelquefois il oublie. Comme individus, les ministres sont agréables. Comme chefs de service, ils sont discordants. Il y a des préférences, des recommandations, des circulaires, des précédents, la *foorme* ! L'autorité n'est concentrée dans aucune main, et, dispersée, elle devient incohérente. On finit bien par s'entendre ; mais jusqu'au moment de l'embarquement à Bordeaux ou à Marseille, où des organisateurs de manifestations populaires viennent vous offrir leurs services, que de tiraillements, que d'agacements, que d'ordres contradictoires !... Et ce n'est que le prélude.

Quelle lamentable tragédie terminait l'entreprise de Crampel si

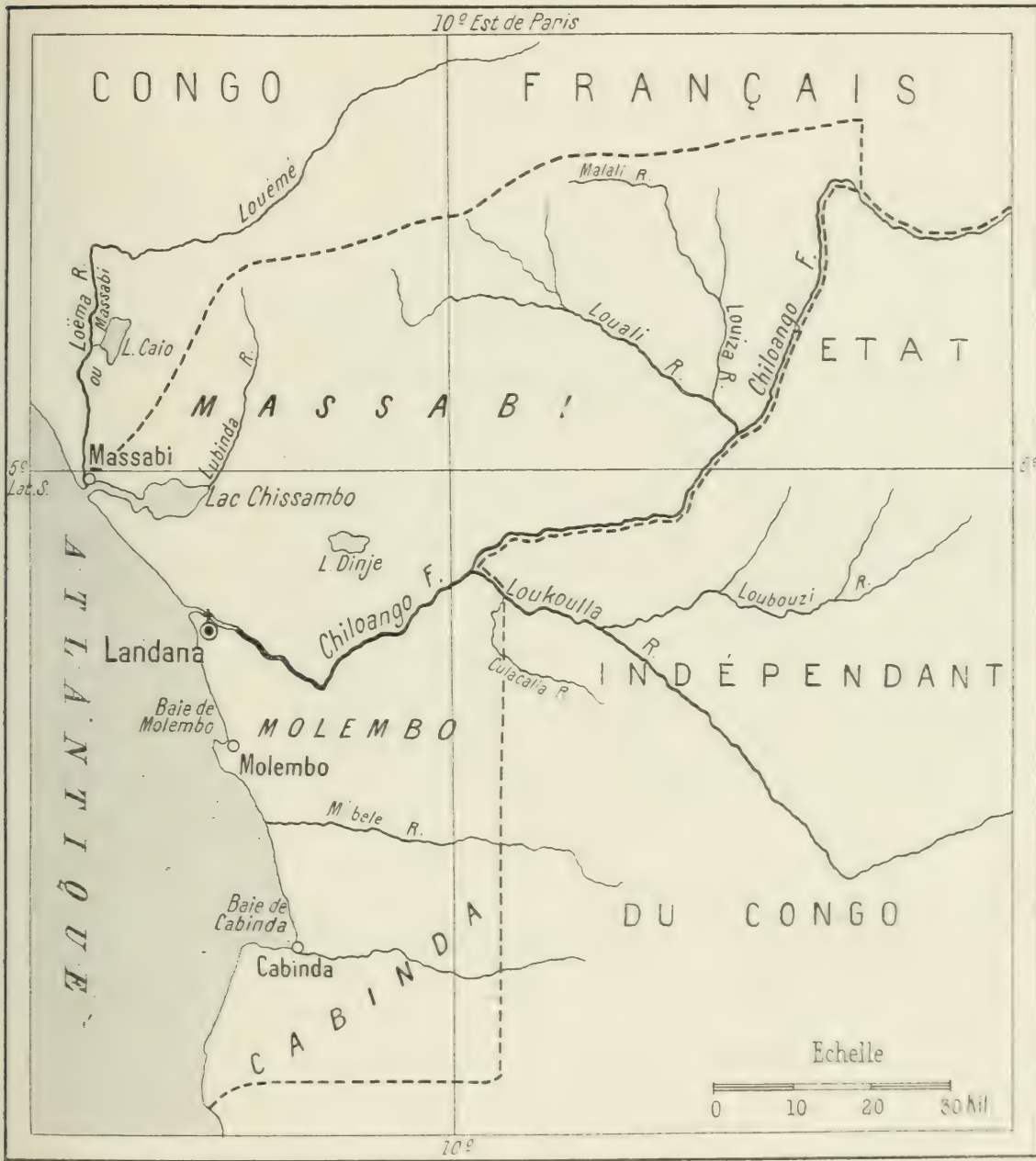
pleine d'espérances ! C'est le 10 juillet 1890 que s'effectue le départ de Loango pour Brazzaville. On a abandonné, depuis longtemps, la route par l'Ogoué, comme trop longue et trop dispendieuse. Il y a pour les porteurs cent soixante-dix caisses, deux cents fusils à piston pour cadeaux, trente mille cartouches Gras, le matériel de campement, les outils, les tentes, les lits, les bagages personnels. Une escorte de Sénégalais doit protéger la colonne. La concentration doit se faire à Brazzaville. On s'y trouve tous réunis, le 8 août, c'est-à-dire un mois après le départ de Loango. C'est le temps nécessaire pour accomplir le trajet.

Le 23 août commence, par petits paquets, la remontée du Congo. La petite flottille du gouvernement, qui n'existe plus, se composait de quatre petits vapeurs, les canonnières *Oubanghi* et *Djoué*, les chaloupes *Alima* et *Ballay*, du nom de l'explorateur qui avait accompagné Brazza dans ses premiers voyages. Encore le *Djoué* est-il en réparation ; et la canonnière *Oubanghi*, trop petite pour tout contenir, remorque quatre pirogues chargées de marchandises et de personnel. Quelques différends se sont déjà élevés le long de la route. Au poste de Banghi où l'on séjourne, un Sénégalais, qui chassait, est blessé au pied par un piquet peut-être empoisonné, et un Boubanghi, autorisé à rester dans le camp, est assassiné. On n'en retrouve que les intestins. D'ailleurs, des traces d'anthropophagie sont constatées, surtout sur la rive belge. On a vu, dans des villages, des crânes et des tibias humains groupés le long d'un poteau. De plus, du côté belge, des indigènes ont attaqué un îlot, et on leur a pris trois otages. Le chef du poste belge est féroce, et il a gagné de le devenir à son contact avec les noirs. Il y a des Boubanghis favorables aux voyageurs, il y en a d'hostiles. Le chef de ces derniers, Lingoly, est saisi et ligotté, son village pillé, les objets de valeur, ivoire et le reste, enlevés. On décide de marcher contre les Bouzérours, dont les méfaits ne se comptent plus, et contre les Salangas qui, récemment, ont tué et mangé le chef de poste Musy et les hommes de son escorte. Comme Crampel réproouve les mesures de rigueur, on se décide de palabrer avec les Salangas. La paix paraît faite, l'accord complet ; mais, au retour, on est attaqué et il faut bien se défendre. Alors ce sont des coups de fusil répon-



dant aux coups de zagaies, des hommes tués, des villages brûlés.

Tout se sait dans la brousse, plus ou moins exactement, avec l'exagération que prennent les récits colportés. Les noirs ont pour s'avertir



DÉLIMITATION DU CABINDA PORTUGAIS

le bruit du tam-tam de guerre et de la corne d'appel creusée dans une dent d'éléphant. Ils trouvent peut-être que, sauf l'affaire chez les Salangas, les blancs se mêlent un peu trop de ce qui ne les regarde pas, et Biscarrat est attaqué par une autre peuplade, celle des Langouassis.

A Banghi, l'Oubanghi dont le cours descend presque du nord jusqu'à son embouchure avec le Congo, fait un coude brusque et s'infléchit vers l'est. C'est de ce point initial que l'expédition Crampel doit partir pour remonter vers les régions inconnues afin de rejoindre les affluents du Chari, qui se jette dans le lac Tchad. Si l'on a côtoyé les villages des Bondjos et des Bouzérois, peuplés de milliers d'habitants, fortifiés et perchés sur les hauteurs qui dominent le fleuve, si l'on se trouve alors chez les Banziris, plus paisibles, intelligents, d'une moralité relative, piroguiers et excellents pêcheurs, on ignore, à peu près, la nature des populations chez lesquelles on va pénétrer, N'Dris, N'Dakwas, N'gapous. Et ce sont les vraies difficultés qui commencent : Orsi et Lauzière qui meurent, les porteurs difficiles à recruter et se refusant, par crainte, d'aller à plus de quinze à vingt kilomètres de leur village ; l'expédition dispersée en groupes [échelonnés le long de la route ; l'impossibilité de se procurer des vivres ; les hommes mis à la demi-ration, et restant, une fois trois jours, une autre fois trois jours et demi, sans manger ; les Sénégalais de l'escorte désertant, épuisés par les privations ; le découragement de ceux qui restent ; le manque de quinine pour Crampel malade, Saïd, son interprète arabe, ayant absorbé, à son usage, toute la réserve.

Crampel fait à ses collaborateurs des appels incessants. Toutefois il s'est avancé jusqu'à Kouti, chez des populations musulmanes et pillardes, composées d'esclaves volés et convertis à l'islamisme. Il est déjà à cinq cents kilomètres de l'Oubanghi. Son espérance est de trouver des animaux porteurs. Quelques mois auparavant, de nombreux chevaux, chameaux, bœufs et ânes ont été amenés. Mais ils sont morts, rien ne résiste à la mouche tsetsé. Il reste une vingtaine d'ânes. On les refuse à Crampel qui les demande. Alors il projette d'aller à deux cents kilomètres plus loin, chez le sultan du Ouaddai, d'où dépend El Kouti. Il ne lui reste que cinq hommes, les autres ayant fui, quand un coup de théâtre se produit. Crampel est assassiné à coups de couteau, achevé à coups de fusil, et son corps ouvert est abandonné dans la brousse. Quelques jours plus tard, c'est le tour de Biscarrat. M. Nebout, malade, reprend rapidement le chemin de Brazzaville.





En juin 1891, on avait déjà appris l'échec d'une autre expédition, l'expédition Fourneau. Celui-ci remontait la Sangha, rivière qui se jette dans le Congo entre Brazzaville et l'établissement catholique de Saint-Louis, à la recherche d'un chemin à travers l'Adamoua, vers la

Benoué et le Ni-

ger. Attaqué, le

10 mai, par des

forces vingt fois

supérieures, il fut

blessé, ainsi que

M. Blom, et un

autre de ses colla-

borateurs, M. Thi-

riest, fut tué.

Après avoir brûlé

ses bagages et le

corps de son com-

pagnon ; Four-

neau redescendit



RAPIDES

vers l'Oubanghi, rapportant sur la Sangha de précieux renseignements.

C'est à Saint-Louis que Mgr Augouard apprit le désastre de l'expédition Crampel. Il revint, en toute hâte, vers Brazzaville, laissant

derrière lui M. Nebout, qui devait le rejoindre, et, le 14 juillet 1891,

au milieu du banquet donné à Brazzaville pour la fête de ce jour, il

faisait appeler M. Dybowski et lui apprenait l'irréparable malheur.

Et le contraste devait être saisissant entre la désolation qui poignait

les cœurs, et la joie turbulente de la foule. Le lendemain, à son arrivée,

M. Nebout est abordé par Dybowski. Celui-ci avait été chargé d'aller

rejoindre Crampel dont on ignorait le sort, et de l'aider dans son entre-

prise. L'annonce de sa mort modifiait tous les plans, et il ne s'agissait

plus que de retrouver les restes du malheureux explorateur.

C'est ce que Dybowski tenta de faire, avec le concours de Nebout; mais il ne rencontra que fort peu de chose, des menus objets ayant appartenu à l'expédition. Ni le corps de Crampel, ni celui de Biscarrat ne purent être retrouvés. On exhuma, sans en être très sûr, celui de Lauzière, mais la tête manquait, et Dybowski l'expédia à Brazzaville au milieu d'un tas de collections de singes, d'oiseaux et d'insectes. Une leçon fut infligée à une peuplade musulmane surprise la nuit et voisine du lieu où Crampel fut assassiné.

Dybowski, malade à son tour, revient et cède sa place à Maistre, qui fut le plus consciencieux des explorateurs, et qui était envoyé au secours de Dybowski. Les nouvelles des échecs des expéditions Crampel et Fourneau étaient parvenues en France, et le Comité de l'Afrique Française s'était ému. Il chargea Maistre de rejoindre Dybowski et de chercher avec lui la route du Tchad.



Il était réservé à Maistre de la découvrir. A son retour de Madagascar où il était resté deux ans, il part presque immédiatement de Bordeaux le 10 janvier 1892, avec MM. Brunache, Clozel, Briquez, de Behagle et Bonnel de Mézières, touche à Dakar pour recruter les laptots de son escorte, arrive à Loango et de là à Brazzaville. L'accueil qu'il y reçoit est des plus encourageants. M. Dolisie, administrateur principal du Haut-Congo, et, incontestablement, le meilleur agent qu'ait jamais eu le gouvernement dans ces régions, met à sa disposition les deux petites canonnières le *Djoué* et l'*Alima*, et, après quarante-deux jours de navigation, Maistre atteint le poste de la Kémo, à l'embouchure de cette rivière et de l'Oubanghi où Dybowski s'était arrêté.

C'est de là qu'il va partir pour l'inconnu et parcourir ce grand vide de la carte africaine que n'avait pu pénétrer Crampel. Dès le début, faute de porteurs, il est obligé de laisser son canot et de combattre des populations hostiles qui l'ont attaqué traîtreusement. Des guides veulent l'entraîner plus au nord de sa route, vers les tribus musulmanes dont il se défie. Il néglige l'avis des guides, se fraye son chemin à la boussole et à coups de hache, à travers « des arbres géants, des froma-



gers semblables à d'énormes colonnes supportant à une hauteur vertigineuse des bouquets de branches et de feuilles en forme de parasol, des palmiers de plusieurs variétés, des arbustes élancés poussant tous en hauteur, enfin des lianes entrelaçant le tout » ; fourré presque impénétrable et mystérieux, rempli la nuit de bruits inconnus et de souffles inquiétants, et qui se referme au fur et à mesure derrière l'audacieux explorateur. C'est ce qu'on appelle la brousse africaine. Il y a des plaines inondées où il faut marcher dans l'eau pendant des heures, des rivières à traverser avec nul moyen de le faire, des jours où l'on ne mange pas, faute de vivres, parce qu'il n'y a pas de gibier ou qu'on traverse des villages trop pauvres ou trop hostiles. Enfin, sur le point d'atteindre la Benoué et le Niger, Maistre reçoit des nouvelles de Mont il, envoie une dépêche à Mizon qui se trouve dans le Mouri et a une entrevue avec Nebout et Chabredier qui accompagnaient Mizon, et sont venus, de la part de celui-ci, serrer la main de l'explorateur.

En quatorze mois, Maistre a parcouru cinq mille kilomètres dont deux mille dans des régions inconnues avant lui. Il a complété ce réseau de voyageurs, qui depuis plus de dix ans, parcouraient l'Afrique dans tous les sens, entrecroisant leurs routes quelquefois. Parti de Loango, il a décrit un vaste demi-cercle, a traversé des peuplades fétichistes, des tribus musulmanes, séjourné dans les grands sultanats du nord, trouvé à Yola, capitale de l'Adamoua, un accueil bienveillant que, sans le prévoir, lui avait préparé Mizon. Il a reconnu le cours de rivières importantes, le Tomi, le Gribinghi, la Nana, le Barminghi, le Logone, de larges nappes d'eau, comme le Bahar-Sara, indiqué la ligne de faite du bassin du lac Tchad, et fait avec des chefs de village, qui se sont mis sous le protectorat de la France, des traités nombreux, dont douze très importants.

\*  
\* \*

De son côté le lieutenant Mizon, dès 1891, toujours dans le but de rejoindre Crampel dont il apprend, le 27 septembre, le désastre, ainsi que l'échec de l'expédition Fourneau, avait entrepris, en sens contraire, la route que venait de faire Maistre, et il n'a pas plus tôt remonté le

Niger et la Benoué qu'il se trouve en différend avec les agents de la compagnie anglaise la *Royal Niger Company*, qui sont à Yola avec leur ponton et se montrent envers lui d'une duplicité sans exemple. Plus tard, au retour de Maistre, leur accueil sera charmant; ils auront abandonné Yola, où Mizon avait eu une amicale réception. Mais lors du passage de Mizon, on craint l'influence française. La *Royal Niger Company*, dont la charte a été récemment abolie et qui se sait détestée du pays qu'elle exploitait outrageusement, feint d'être l'amie de l'explorateur et lui crée des obstacles à chaque pas. Au dire de celui-ci, elle aurait tenté deux fois de le faire assassiner, et c'est miracle qu'une fois il ait échappé, le bras cassé d'un coup de feu, à une de ces tentatives. Néanmoins il put remonter la Benoué jusqu'à Yola, y faire un séjour de plusieurs mois, détruire les préventions que les Anglais, par une série de calomnies, ont élevées contre lui. Il passe un traité avec le sultan de Yola, par lequel cette vaste région de l'Adamoua, dont nous n'avons qu'une fraction, aurait été sous notre protectorat. Grâce à ce traité, il traverse tout le sultanat, est reçu partout comme un triomphateur, atteint Ngaoudéré, extrême limite visitée jusqu'alors par les voyageurs européens, traverse vers la Kadei la région où Fourneau a été attaqué et rejoint, sur la Sangha, M. de Brazza, qui entreprenait, en sens inverse, le voyage de Mizon. M. de Brazza lui a-t-il pardonné de l'avoir prévenu ?

Mizon retourna en arrière. Il traita avec le sultan Mouri et fonda à Mouri et à Yola des factoreries françaises. Malheureusement, par une convention anglo-allemande où nous n'avons pas été appelés à intervenir, malgré les droits incontestables que nous avaient créés les traités passés par Mizon, l'Angleterre mit sa main méthodique et avide sur les territoires que celui-ci croyait nous avoir définitivement acquis. La *Royal Niger Company* s'empressa naturellement de saisir les deux navires de Mizon, de fermer notre comptoir et de confisquer les marchandises. Il a fallu dix ans et une décision arbitrale rendue le 15 juillet 1902 en Belgique pour obtenir une réparation incomplète des dommages causés et de l'insulte faite à notre pavillon.

Ces dix ans de luttes diplomatiques n'avaient pas été sans incorrection de la part des agents de la *Royal Niger Company*. On ne se doute



point, en France, de la quantité de dépêches erronées ou exagérées à l'aide desquelles ces agents exaltaient l'opinion anglaise déjà surexcitée. L'histoire s'est faite depuis lors, et les actes qu'ils ont perpétrés contre Mizon ou contre les envoyés de la France constituent de véritables brigandages. L'émotion était telle chez nos voisins qu'ils avaient massé, sous les ordres du fameux capitaine Lugard, celui-là même qui



RAPIDES DU CONGO

mitraillait dans l'Ouganda les catholiques, hommes, femmes et enfants qui s'étaient réfugiés dans une île, quatre mille hommes de troupes et envoyé une flotte prête à tout événement. Il ne s'agissait pas de l'embouchure du Niger que personne ne disputait aux Anglais, mais de son hinterland, de celui du Dahomey, des territoires touchant au Tchad et de notre droit, contesté par l'Angleterre, d'avoir un accès sur le Niger inférieur, au-dessous des premières cataractes. La diplomatie anglaise montra une raideur, une intransigeance complète, avec une correction indiscutable, sans cependant désavouer les agents de la Compagnie à charte. Nous n'obtinmes qu'une demi-satisfaction, et lord Salisbury put

se montrer heureux de n'avoir laissé au coq gaulois que des sables où il pourrait gratter à son aise.

Brazza avait commencé son expédition au mois de janvier 1892, en même temps que Maistre s'embarquait à Bordeaux et quand Mizon terminait la sienne. Par un esprit de prudence et probablement dans le but d'éviter des compétitions, Brazza recommandait aux peuplades amies de faire mauvais visage aux blancs qui viendraient du nord et de s'opposer à leur passage. Il s'agissait de prévenir les explorateurs allemands et d'arriver à s'établir avant eux. Mais la recommandation pouvait être nuisible à Mizon, qui, justement, descendait du nord au sud. Il faut croire que Brazza n'y avait point songé. Le petit vapeur le *Courbet* transportait ses hommes et sa fortune. Ce vapeur devait se perdre dans un naufrage avec tous les documents qu'il contenait, entre autres ceux de l'expédition Clozel, qui essayait de joindre le Logone, affluent du Chari, et de trouver du côté et en dehors du Cameroun allemand une route vers le Tchad. Dans cette expédition, M. de Brazza ouvrit des routes, établit des postes, bâtit un pont, et fut obligé de faire, pendant de longs mois, avec les indigènes, une guerre de surprises et d'embuscades, établissant l'influence française, jusqu'au moment où la convention franco-allemande du 4 février 1894, tout en reconnaissant nos droits sur le territoire de Goundé, nous enlevait une autre partie de ses conquêtes.

Entre temps, un des compagnons de M. de Brazza avait poussé jusqu'à Yola, où il était arrivé dans le plus grand dénuement, et où l'agent de la Compagnie anglaise refusa de lui vendre même des vivres. Le sultan de Yola, versatile et travaillé par les Anglais, fut loin de lui montrer la même bienveillance qu'à Mizon d'abord, qu'à Maistre ensuite. Question de cadeaux ou d'influence, c'est à savoir. Il expulsa même ce voyageur, M. Ponel, *manu militari*, et quand celui-ci, épuisé par la maladie et la misère, retrouva M. de Brazza, ce dernier, qui était lui-même sans provisions, sans cartouches et sans nouvelles, décida de revenir à Brazzaville, d'où il organisa à ses frais, le gouvernement refusant son concours, une colonne de secours. Le bruit courut que cela lui avait coûté quatre-vingt mille francs, qu'il n'avait jamais été remboursé ou qu'il ne l'avait été qu'en partie.





Le 5 avril 1892, le jeune duc d'Uzès s'embarquait aussi pour le Congo. Il n'y aurait eu, dans son voyage, qu'un simple exploit de sportman, désireux de rendre utile son besoin d'activité si des circonstances ne l'eussent mêlé à des événements intéressant notre colonie. Il rencontra dans le Haut-Oubanghi M. Liotard, administrateur de cette partie du territoire congolais. Celui-ci se trouvait en présence de difficultés nées de la singulière conduite des Belges, qui s'étaient établis dans le M'bomou, sur la rive droite de l'Oubanghi qui est française. Nous examinerons plus tard leurs prétentions à ce sujet. Des protestations énergiques se produisirent, et l'on se vit obligé de créer un poste français à la tête duquel on avait placé M. de Pomayrac, au milieu de la peuplade excessivement nombreuse et anthropophage des Boubous. Ce qui était écrit était écrit. Au retour d'une expédition, M. de Pomayrac et les onze Sénégalais qui l'accompagnaient furent tués, non sans s'être vaillamment défendus. Inutile de dire qu'on les mangea ainsi que ceux de leurs ennemis qu'ils avaient tués en se défendant. Ce fut un festin de princes. M. de Pomayrac fut partagé en tout petits morceaux, afin que chacun pût en avoir sa part. M. Liotard demanda des renforts. Le duc d'Uzès se joignit à lui et une expédition fut organisée pour châtier les meurtres commis par les Boubous et rabattre l'orgueil démesuré qu'ils en avaient conçu. Elle dura cinq jours. Les Français avaient mis quatre-vingts hommes, dont sept Européens, en face de quatre à cinq mille indigènes, d'après le rapport officiel (oh ! ces rapports officiels), de mille à mille cinq cents d'après le duc d'Uzès, et la proportion était déjà considérable.

Ce fait de guerre accompli, le jeune duc d'Uzès revint mourir de la dysenterie à la côte, le 20 juin 1893, à l'âge de 24 ans, entouré des soins religieux qui lui furent prodigués par le Supérieur de la Mission catholique de Kabinda, le P. Wieber, des Pères du Saint-Esprit. Mgr Augouard, qui avait su apprécier ce caractère jeune et valeureux et lui avait donné, dans ses missions, l'accueil le plus bienveillant, rendit compte à sa mère, dans une lettre émue, des derniers moments du malheureux jeune homme.

\*  
\* \*

A propos des Belges, il n'est peut-être pas inutile d'ouvrir une parenthèse. Nos voisins ont, en effet, des moyens de civilisation du pays noir qui leur sont particuliers. Au dire des explorateurs, la douceur ne serait pas leur vertu capitale. Il est reconnu que ce sont des commerçants et que le Congo se présente plutôt comme une opération de commerce aux yeux intelligents du bon roi Léopold. La situation faite aux officiers belges qu'il y envoie est toute spéciale. Comme ils ne remplissent pas une fonction d'Etat, qu'ils ne sont point au service du gouvernement et que, par conséquent, ces services ne sauraient être comptés, les grades qu'ils conquièrent au Congo ne sont pas considérés comme acquis, et ils reprennent, au retour, ceux qu'ils avaient au départ de la mère patrie. Pour parer à cet inconvénient grave, qu'une solde supérieure n'atténue pas, on leur accorde un tant pour cent sur l'ivoire rapporté des expéditions à l'intérieur. Aussi les mauvaises langues prétendent-elles que l'on ne se gêne point, que l'on suscite des querelles entre peuplades pour avoir le droit d'intervenir, sous prétexte de guerre, et de piller. C'est très pratique, et, si c'est vrai, on s'explique que dans certaines régions les villages se dépeuplent, que les indigènes cachent leur ivoire ou leur caoutchouc et vont demander à la rive française un abri plus hospitalier. Cela explique aussi les révoltes, les faits de guerre qui se produisent. Dans le courant de 1901, des officiers belges, après une fête, auraient tué les hommes d'un village qui leur refusaient des femmes, et au mois de décembre de la même année la nouvelle parvint en Europe d'un soulèvement des tribus noires et de leur poursuite, par les Belges, jusque sur le territoire français.

En outre, les Belges ont une façon à eux de pratiquer l'antiesclavagisme. Ils achètent aux peuplades ou aux Arabes des confins des esclaves qui leur coûtent, en moyenne, un fusil à piston de la valeur de dix francs, et ils leur tiennent à peu près le discours suivant : « Mes enfants, vous êtes libres, nous ne souffrons pas d'esclaves, et la preuve que vous êtes libres, c'est que vous allez servir pendant sept ans dans



notre armée congolaise. On vous donnera à chacun une femme, et s'il en manque, quoique dans le pays noir les naissances féminines soient bien plus nombreuses que les autres, on en fera venir du Sénégal et du Dahomey. Des Amazones, cela convient à des guerriers. De plus, vous aurez une solde en étoffe, et si vous êtes sages et économes, au bout de sept ans, avec cette étoffe, vous pourrez acheter d'autres femmes et vous



PONT DU KVILLIOU

reposer en les faisant travailler. Plaignez-vous donc, mes gaillards ! »

Les gaillards ne se plaignent pas, et pour cause. On n'est pas tendre ni sentimental dans l'État indépendant, et on fusille, dit-on, avec désinvolture. Du moins, des écrivains l'affirment. Cependant il ne paraît pas que cette perspective du service de sept ans, même avec les avantages qu'il comporte, plaise toujours aux noirs, et maintes fois on a dû enchaîner ou entraver avec de gros morceaux de bois les esclaves libérés qui s'obstinaient à ne pas apprécier les charmes de leur nouvelle existence. Il faut ajouter cependant que, dans ces dernières années, l'État indépendant a fait de sérieux efforts pour réprimer les abus qui s'étaient

produits précédemment, et que dans les camps on donne l'instruction religieuse, ce dont on est loin au Congo français. On ne songe point sans mélancolie qu'il vaudrait peut-être mieux que les blancs se montrassent eux-mêmes un peu plus chrétiens.

On a vu tout à l'heure que les Belges avaient fait effort pour s'établir dans nos possessions ; il est toujours question d'établir deux lignes ferrées qui, partant de Léopoldville (1), relieraient la voie ferrée de l'Ouganda, qui est aux Anglais, au chemin de fer belge, qui va de Léopoldville à Matadi, sans compter d'autres rêves encore. Les Anglais ont changé d'avis à ce sujet, et, pour des raisons de politique générale et un peu commerciale, ils se montrent aujourd'hui opposés à ce projet de chemin de fer qu'ils approuvaient alors. A l'époque de l'expédition Marchand, et pendant que les Anglais conduisaient leurs troupes contre les Mahdistes, les Belges, sous prétexte de se protéger contre les incursions arabes, avaient concentré huit ou dix mille hommes de troupes sur leur frontière est, du côté du Haut-Nil. Ce n'était peut-être qu'une coïncidence. De plus, nos gouvernants, qui s'imaginaient que les intérêts belges étaient opposés à la perpétuelle pénétration anglaise, et ils le sont, quoique les Belges ne le comprennent pas, avaient demandé à ceux-ci le transport par chemin de fer de renforts destinés au commandant Marchand. Or, ces renforts subirent des retards à Matadi. Était-ce de la part des Belges un retard calculé ou un reste de rancune de l'affaire du M'Bomou et des ordres donnés en 1893 au commandant Monteil de réprimer même par la force, s'il en était besoin, les velléités conquérantes de nos voisins (2) ?

\*  
\* \* \*

L'idée de réunir par une voie de caravanes l'Oubanghi et le Soudan à nos possessions d'Algérie par le lac Tchad, sorte de point central où se

(1) Une de ces lignes est cependant en construction.

(2) La Belgique devrait se souvenir que l'Angleterre a des appétits vivaces. Dès la création du Congo belge, elle fit à Stanley des ouvertures pour l'attirer à elle. Ce fut un Anglais, Mackinsson, qui faillit obtenir, dès le commencement, la concession du chemin de fer de Matadi ; c'est successivement par deux Anglais que le roi Léopold se fit repré-



rejoignent nos possessions d'Afrique, n'a pas abandonné l'esprit de nos explorateurs. De tous côtés on s'organise et l'on part des points extrêmes. C'est Morès, allant mourir assassiné dans le grand désert africain ; c'est Fourneau, blessé, cherchant, en 1898, à travers le pays des Pahouins, une route de l'Atlantique au Tchad ; ce sont MM. de Behagle et Bonnel de Mézières, rêvant de remonter de Brazzaville à Alger, et M. Behagle prisonnier de Rabah ; c'est Clozel, concluant cinq traités ; c'est Gentil, ramenant en France les ambassadeurs du Baghirmi, et y retournant avec des pleins pouvoirs ; c'est enfin la route trouvée, l'expédition Foureau-Lamy se rencontrant avec Gentil et les débris de l'expédition Voulet-Chanoine, pour livrer à Rabah une série de combats où celui-ci trouvera la mort.

Cette rencontre des trois expéditions — saharienne, de l'Afrique centrale, du Chari — a été un fait capital et décisif. M. Foureau avait déjà fait sept expéditions préparatoires dans le désert africain, élargissant son centre d'action, lorsque, avec trois cent dix hommes et sept cents chameaux, il entreprit cette grande traversée du Sahara, qui devait l'amener sur les bords du lac Tchad. Les sables désertiques, les collines rocheuses et faites d'éboulis, le manque d'eau, les distances considérables existant entre les points d'eau, qu'on trouvait souvent desséchés, décimaient les bêtes de l'escorte. Leurs ossements marquent encore cette route que les indigènes font, dit-on, en trente-cinq étapes de trente-huit kilomètres chacune en moyenne, entre les points d'eau et les terrains à pâturer.

Au fur et à mesure que diminuait le nombre des bêtes de somme, on brûlait les bagages. Quand on se rapprochait du but à atteindre, la marche était entravée par une sorte d'herbe dont les graines enveloppées d'une gaine épineuse s'attachaient aux vêtements des hommes, aux jambes des animaux et rendaient le sommeil difficile et la marche douloureuse. A la petite troupe de M. Foureau venaient s'adjoindre des bandes d'indigènes, surtout de la tribu des Choua, hommes de cou-

sender naïvement, dans sa nouvelle conquête. Dès 1883, Stanley, abandonnant son premier maître, se tournait vers l'Angleterre et la suppliait de prendre le nouvel État sous sa protection. Il n'en fallait pas tant au roi des Belges pour lui montrer son imprudence et il s'adressa à Bismarck, qui intervint.

leur très peu foncée, parlant l'arabe et d'origine « incontestablement orientale ». Ces bandes fuyaient, avec leurs troupeaux, les cruautés de Rabah. En un mois, M. Foureau se vit entouré de dix à douze mille indigènes entraînant avec eux des troupeaux d'environ quinze mille têtes. Il faut joindre à cette troupe les femmes esclaves, rencontrées sur le parcours, et qui se réfugiaient auprès de l'expédition, jusqu'au moment où, rencontrant leur pays d'origine, elles l'abandonnaient.

De leur côté, les lieutenants Joalland et Meynier, après le drame où le colonel Klobb et les capitaines Voulet et Chanoine avaient trouvé la mort, contournaient le lac Tchad par le nord. Ils y rencontraient des populations mélangées, des Arabes blancs, pillards et guerriers, parasites des noirs qu'ils exploitent et qu'ils ruinent, des tribus nomades sans chefs, d'autres, métissées de noirs et originaires de Médine, un pays de misère et de richesse, où les sultans couchaient sur des lits couverts de soie et de velours broché d'or, parfumé à l'essence de rose. La ville de Kouka, capitale du Bornou, qu'avait rencontrée Foureau, n'avait plus, ruinée qu'elle était par Rabah, les cent mille habitants qui la peuplaient jadis (1). Toutefois, après avoir essayé de soumettre le Kanem à notre influence, les lieutenants Joalland et Meynier gagnent le sud du lac où ils vont rencontrer Gentil.

Gentil détenait, à ce moment, l'enceinte fortifiée de Kouno; c'est au mois de novembre 1899 que le rejoint le lieutenant Joalland. Meynier n'arrive que le 13 janvier 1900, après avoir fait, dit-on, sept cents kilomètres en quatorze jours, ce qui est matériellement impossible, surtout en Afrique. La lutte était déjà engagée contre Rabah. Au combat de Tog-Bao, le 17 juillet 1899, Bretonnet avait été tué. Les Baghirmiens alliés ayant fui, il avait résisté avec cinquante et un fusils seulement, aux douze mille hommes de Rabah, dont dix-sept cents étaient pourvus d'armes à feu. Dans ces derniers figuraient des fusils Gras, dont les armuriers de Rabah réamorçaient et rechargeaient les cartouches vides. Après ce combat, les indigènes sont épouvantés, et un camp est établi sous le commandement du capitaine Robillot. A ce

(1) Il faut noter aussi Doloo, réduite de trente mille habitants à trente noirs, et N'gala réduite des neuf dixièmes.



moment arrive la colonne Julien. Après la dislocation de l'expédition Marchand, ordre avait été donné au capitaine Julien de rallier l'expédition Gentil. Parti de Ouango, dans la région de la Mobaye, dans le Haut-Oubanghi, il arrive le 9 septembre avec cent vingt-huit fusils. La concentration définitive se fait à un fort qu'on a créé, le fort Archambault. Gentil dispose de trois cent quarante-quatre fusils et de quatre pièces de montagne. Il marche alors sur Kouno, où Rabah fut blessé et où, de notre côté, nous eûmes à subir des pertes sérieuses. Le prestige de Rabah fut atteint, et le sultan Gaourang, du Baghirmi, rassuré à peu près, surtout après la jonction des troupes venant du nord, envoie des troupes d'hommes et de chevaux amaigris, qu'on est obligé de nourrir et de laisser reposer pour leur redonner des forces.

Ce Rabah est le type des conquérants musulmans dans ce pays noir. Il y a quelque obscurité sur son origine et on a voulu le faire passer comme étant de royale origine. La vérité la plus probable est qu'il était le fils d'une esclave et, par conséquent, esclave lui-même d'un traitant, nommé Zobéir, qu'on a pris pour un sultan, parce qu'il était arrivé à se créer un royaume dans le Bahr-el-Ghazal. Cela ne faisait pas l'affaire des Egyptiens, qui attirèrent Zobéir au Caire, où il fut prisonnier et exécuté, malgré la promesse de vie sauve qui lui avait été faite. Le fils de ce Zobéir révolté, Rabah, plus prudent, se défia des belles paroles des ennemis, s'échappa à la tête de quatre cents hommes, et traversa l'Afrique de l'est à l'ouest. C'est avec cette petite troupe, composée de brigands plutôt que de soldats, qu'à l'aide de meurtres, de pillages, de vols et d'incendies, Rabah commença l'établissement d'une puissance qui dura quinze ans, eut vingt peuples comme tributaires et se faisait payer par eux un tribut annuel de mille esclaves, qu'on marquait, afin de les pouvoir reconnaître, de deux profondes incisions, en forme de croix, à la figure. Il menaçait encore de s'étendre sur l'Ouaddaï et les contrées avoisinantes. On l'accuse d'avoir inspiré ou ordonné le meurtre de Crampel, tué par Senoussi, dont un fils était le gendre de Rabah. Grisé par ce pouvoir, il tenta d'envahir le Baghirmi, récemment soumis à notre protectorat. Gentil essaya de résister à ce bandit, qui, après tout, n'était pas le premier venu.

Après la jonction de l'expédition Foureau Lamy et de la fraction de

l'expédition Voulet-Chanoine, dirigée par le capitaine Reibell, assisté des lieutenants Joalland et Meynier, on occupe Koussouri, en face de Goulfei, où circulent les troupes de Rabah. Les troupes de Gentil rallient Koussouri. Des combats, de sanglantes reconnaissances, où Rabah est blessé une seconde fois, ont lieu avant l'action principale. Enfin celle-ci est décidée et le commandant Lamy prend le commandement de cette petite troupe composée de sept cent quatre-vingt-huit fusils, disposant de moins de trois mille cinq cents cartouches, de quatre canons, ayant à tirer sept cent trente coups, de trente chevaux et de quinze cents Baghirmiens. Rabah est retranché, un sanglant combat s'engage et le tata de Rabah est enlevé à la baïonnette. C'est à la suite d'un retour contre les Européens qui ont déjà pénétré dans les retranchements que le commandant Lamy reçoit une blessure dont il devait mourir quelques heures plus tard. Un tirailleur soudanais aperçoit Rabah caché derrière un buisson. Il le tue, lui coupe la tête et la main. Malheureusement, outre la mort de Lamy et du capitaine de Cointet, tués, nous avons quatre officiers blessés, dont le lieutenant Meynier, dix-neuf hommes tués et cinquante-trois blessés. Le camp de Rabah contenait cinq mille personnes, quinze cents fusils, six cents chevaux et les trois canons qu'il avait pris à Bretonnet.

C'était le 22 avril 1900. Mais cela ne rendait pas la vie à M. de Behagle, que Rabah avait d'abord reçu avec égards, et qu'il fit pendre à un des poteaux servant à attacher la viande de boucherie destinée au marché de Kouno, ni à Crampel. On devait retrouver quelques jours plus tard, et la fameuse Niarinché et des Sénégalais de son escorte, prisonniers de Rabah.

Les deux fils de ce dernier, Fad-el-Allah ou Fadolallah et Niébé, continuaient la campagne. Dikoa, la capitale de leur royaume, fut prise le 2 mai. On y recueillit mille prisonniers, cinq cents bœufs, cent moutons et une grande provision de mil. Cela venait à point pour les troupes de l'expédition. Cependant il fallait en finir; un détachement de cent soixante hommes, commandés par le capitaine, aujourd'hui commandant Reibell, enleva une première fois le camp de Fad-el-Allah, avec sa smala, ses trésors, ses réserves, ses munitions, et, une seconde fois, le second camp retranché que ce fils de Rabah s'était



construit. De cette poursuite, le commandant Reibell ramena à Dikoa, occupée par nous, un troupeau humain composé de six mille personnes, dont cinq mille femmes.

On croyait la conquête définitive, et Gentil s'occupa de son organisation en territoire militaire et en territoire civil, et de l'établissement d'un impôt, deux kilogrammes de caoutchouc par case, dont moitié pour la colonie et moitié pour le chef du village chargé de la perception. Il



UNE HALTE DE TOPOGRAPHIE

paraît qu'il n'en était rien et que Fad-el-Allah résistait encore. Une lettre du 9 septembre 1901, publiée par tous les journaux, annonçait sa défaite définitive. Le capitaine Dangeville, après une marche de 300 kilomètres, a surpris le tata de Fad-el-Allah. Il avait avec lui deux cent vingt-neuf hommes. La bataille dura huit heures et donna comme résultat seize drapeaux, un canon, quinze cents prisonniers de guerre et cinq mille personnes, composant cette foule que les chefs de troupes noires traînent à leur suite. Il y eut, de plus, des fusils et de la poudre, cette dernière de provenance anglaise. Fad-el-Allah fut tué, ainsi que son frère Niebé, dont la mort avait déjà été signalée, lors

d'une autre rencontre. Fad-el-Allah disposait de deux mille huit cents hommes de guerre.

Les journaux anglais ont cru devoir protester contre la violation de leur territoire, commise dans le but d'atteindre Fad-el-Allah. Ils oublient qu'en ne rejetant pas ce dernier de ses possessions, alors qu'il était en état de guerre avec nous, l'Angleterre a commis un acte qui, en droit international, constitue un acte d'hostilité. Ils ne se souviennent pas davantage qu'elle lui avait accordé son protectorat et lui avait fourni des armes et des munitions, sachant fort bien, et elle ne pouvait pas ne pas le savoir, que ces armes devaient être employées contre la France. Ce serait donc plutôt à nous de nous plaindre.

\*  
\* \*

Mais il nous faut revenir en arrière. De 1896 au 11 décembre 1898, le commandant Marchand exécuta sa merveilleuse traversée de l'Afrique, de l'ouest à l'est. Parti de Loango et obligé, dès la première heure, de châtier des peuplades révoltées à l'occasion d'un incident insignifiant dû à des actes de miliciens descendant à la côte, il remonte le Congo et l'Oubanghi, jusqu'à l'embouchure de la Kémo, où il attendit un an pour parfaire l'organisation de son expédition. On sait les difficultés qu'il eut à vaincre, l'entrée dans un pays inconnu, les percées à faire dans la brousse, le portage de sa baleinière démontable et de ses chalands, la marche dans les marais de boue et de vase avant d'atteindre le Bahr-el Ghazal, ces marais qui, à certaines époques de l'année, ont plusieurs centaines de kilomètres de côté. Puis l'embarquement sur le fleuve encombré d'une végétation dense de papyrus, de nénuphars bleus, blancs et roses, et de roseaux ; la rencontre d'îles d'herbes flottantes dont il faut se dégager en passant dans la vase des jours et des jours de travail ; les attaques des hippopotames, si nombreux, qu'il faut les repousser à coups de fusil et en tuer considérablement.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1897, on est au Soueh et on embarque ; en mai 1898, la flottille quitte Meckraër-Rek, pour descendre le Bahr-el-Ghazal et



le Nil Blanc, jusqu'à Fachoda. Ces quatre cent cinquante kilomètres sont franchis en près de deux mois, et le 10 juillet 1898, Marchand, accompagné de huit officiers et de cent vingt Soudanais, campe sous les murs de la ville. Le capitaine Baratier retourne en France faire son rapport.

Le gouvernement ne l'oublie pas. Il demande aux Belges leur chemin de fer, aux missionnaires de l'Ouhanghi leur bateau, le *Léon-VIII*, pour ravitailler Marchand. Les Belges font attendre les troupes de ravitaillement à Matadi avant de les transporter. La mission catholique livre immédiatement son bateau. M. de Bonchamps, chargé de rejoindre Marchand en remontant le Nil Blanc, manque de vivres, perd quarante de ses hommes, presque tous ses mulets, et revient sur ses pas. A la fin de 1897, le capitaine Roulet suivait la même route que Marchand, atteignait au mois d'août 1898 le fort Desaix, un des postes fortifiés laissés derrière lui par l'explorateur, et que la dernière fraction de l'expédition quittait alors pour rejoindre le corps principal à Fachoda. De ce fort, le capitaine Roulet fit sa base d'opérations et s'établit lui-même en un lieu nommé Tamboura, où il apprit l'occupation de Fachoda trois mois seulement après l'événement. Il s'occupait alors du Bahr-el-Ghazal, gagnait, malgré l'hostilité des Dinkoas et de leurs trois mille guerriers, qu'il parvint à se concilier, les rives du Nil Blanc, et organisait l'occupation du pays en trois cercles : le Rohl, le Bahr-el-Ghazal et le Soueh. La convention franco-anglaise du 21 mars 1899 détruisait tous ses efforts, et le capitaine Roulet, après avoir concentré tous ses hommes et tout son matériel à Tamboura, repartait, emmenant même ses morts, le capitaine Hossinger et le lieutenant Gouly, dont les corps incinérés furent rapportés à Sémio, sur le Bomou.

Depuis de longues années nous avons comme représentant en Abyssinie M. Lagarde, qui y est encore et qui était loin d'être en faveur auprès du négus Ménélik, à qui il était suspect. Certaines dépêches insérées au Livre Vert consacré par l'Italie à son expédition en Abyssinie sembleraient donner la clef de cette suspicion. Malgré cette situation difficile qui ne devait pas être ignorée de notre diplomatie, puisqu'elle avait été avertie par deux fois par M. Mondon, notre représentant officieux auprès de Ménélik, M. Lagarde entreprit le voyage de Marseille

à Addis-Abada, qui dure de 35 à 40 jours, et il mit trois mois pour l'accomplir.

Il existait à ce moment, du côté abyssin, trois missions organisées par le gouvernement français dans le but d'étudier la rive gauche du Nil et de donner la main à l'expédition Marchand, en combinant leurs mouvements. C'étaient les missions Bonvalot, Clochette et Bonchamps. M. Lagarde avait ordre de les aider et de mettre à leur disposition la plus grande partie de la subvention qui lui avait été confiée (1). Sur le million qu'il avait emporté, il dépensa 600.000 fr. pour sa propre ambassade, donna 100.000 fr. au capitaine Clochette, 55.000 fr. à M. de Bonchamps, et garda en réserve le reste qui ne fut pas employé. C'était plus qu'insuffisant pour des expéditions qui auraient nécessité plus du double de l'argent donné. Pour M. Bonvalot, il le renvoya en Europe. Aux autres il refusa les hommes et les chameaux dont ils avaient besoin. Il en donna deux à M. de Bonchamps sur les quatre cents dont il se servait pour porter ses bagages. Quant au chaland démontable dont l'emploi était absolument nécessaire pour traverser des centaines de kilomètres de marécages, ce chaland, envoyé par le ministère des colonies, resta inutilisé sous un hangar de Djibouti, où la rouille le rongea. En présence d'une pareille situation, Ménélik avait donné d'excellents conseils de route. M. Lagarde se hâta de ne pas les suivre.

Il est difficile d'expliquer la conduite de M. Lagarde. Obéissait-il à des ordres supérieurs et secrets, ce qui paraît improbable, malgré son retour en faveur auprès du gouvernement français ? A-t-il cru, par une singulière aberration d'esprit, bien faire en ne prenant pas les mesures utiles pour faire aboutir les expéditions qu'il avait ordre de favoriser ? Ne s'est-il pas rendu compte que ses retards personnels et que l'insuccès qu'il préparait donnaient à l'influence anglaise la facilité de nous supplanter, ce qu'elle a fait, dans l'amitié du négus ? Nul ne le sait que lui-même. Peut-être a-t-il trouvé auprès de son gouvernement les excuses qu'il fallait. Mais, jusqu'à ce que le public ait pu en

(1) Consulter sur ces agissements de M. Lagarde le livre de M. Darcy : *Cent ans de rivalité coloniale*. Paris, Perrin, 1904.



juger autrement, la façon dont il a compris et exécuté les ordres qui lui avaient été donnés paraît tout au moins inexplicable.

Pendant que ces événements accessoires se déroulent, deux vapeurs égyptiens, remorquant de nombreux chalands, contenant dix-huit cents hommes, sont envoyés contre Marchand. Ils sont signalés, car on est sur ses gardes. Une première attaque se produit sans résultat. L'ennemi alors se décide à remonter le Nil sous le feu des troupes françaises. « Mais, en passant devant Fachoda, une avarie de machine arrêta l'un des vapeurs, la *Safia*. L'autre vapeur, le *Tewfik*, vint à son secours. A ce moment, tous les chalands se trouvaient pêle-mêle, voguant dans un désarroi invraisemblable. Ils offraient à la petite troupe française une cible excellente, dont elle sut profiter. Les Mahdistes ripostaient faiblement à notre fusillade : ils se disputaient à coups de couteau le fond des chalands, où ils supposaient être davantage à l'abri de nos projectiles. Cet espoir fut trompé, car, de tous côtés, nos balles les atteignaient. La tôle des allèges fut rapidement transformée en écume. Chacun, alors, chercha à fuir. La déroute était complète (1). »

Le 20 septembre, les Anglo-Égyptiens réclamaient Fachoda au nom de l'Égypte, et, le 11 décembre 1898, au milieu de l'admiration de ses adversaires et de difficultés matérielles inouïes, le commandant Marchand évacua sa conquête et traversa l'Abyssinie, où le négus Ménélik, qui s'y connaît en courage, lui ménagea son passage.

Les dépenses de cette expédition ont soulevé au Sénat, le 5 novembre 1901, un vif débat budgétaire. Le Sénat avait déjà voté une provision de 600.000 francs. Le gouvernement demandait encore plus de deux millions. Les dépenses justifiées étaient de douze cent mille francs, et la différence entre ces dépenses et les chiffres demandés souleva des protestations. On prétendit que la colonie du Congo voulait mettre sur le compte de l'expédition Marchand certaines dépenses particulières et cachées. Le budget fut cependant voté. Quoi qu'il en soit, on sait, d'un autre côté, que Marchand avait employé 45.000 indigènes qui lui avaient donné un million de journées.

La France n'a rien compris à cet acte de cession de Fachoda, qu'elle

1) *Tour du monde*, supplément, année 1900, p. 181.

pouvait croire définitivement acquis. Pourquoi alors cette héroïque traversée de l'Afrique ? Pourquoi ces renforts, ces approvisionnements ? Pourquoi avoir demandé à Mgr Augouard son bateau, le *Léon-XIII*, faute de marine d'Etat ? Pourquoi M. de Bonchamps ? Pourquoi le capitaine Roulet ? Véritablement, tout cela est incompréhensible. Qu'y avait-il au fond de l'esprit de nos gouvernants ? Avant de s'engager dans cette entreprise considérable et pleine de conséquences, ils savaient ou ils ne savaient pas. S'ils savaient que le territoire vers lequel ils envoyaient Marchand, que ces rives du Nil Blanc appartenaient à cette catégorie de terres inoccupées qui sont aux premiers possesseurs, ils n'avaient plus le droit de reculer, de se refuser à une prise de possession voulue, préméditée et dont les suites devaient être calculées. C'était, en effet, une des plus grosses questions, la plus grosse qui pût se soulever dans le monde africain. Par Fachoda et l'Abyssinie on coupait l'Afrique en deux : on prenait l'Egypte à revers, on était maître du cours supérieur du Nil et de la faculté, peut-être, d'en arrêter, par des ouvrages d'art, les bienheureuses inondations. Enfin on faisait évanouir le rêve caressé par l'Angleterre d'un grand empire africain, et il était à prévoir que l'Angleterre ne se serait pas laissé dépouiller de son rêve. Peut-être aurait-on réussi si l'expédition Marchand avait été préparée de longue main, si on lui avait aplani les difficultés du voyage, s'il eût pu gagner un an plus tôt les rives du Nil. La diplomatie européenne aurait bien été forcée d'admettre le fait d'une occupation réelle et de longtemps qui, dans les pays noirs, sert de base à l'occupation définitive. Ce fut là une faute de notre politique, de n'avoir pas été assez vite. En dehors de là elle a fait ce qu'elle a pu, et il faut lui savoir gré de cet inutile effort.

Il semble aujourd'hui qu'il y ait quelque lumière. On s'était engagé sans se préparer aux éventualités, sans prévoir des conflits possibles : une guerre avec l'Angleterre. Depuis 1896, le sirdar Kitchener, à la tête d'une armée de 23,000 hommes environ, munie de cavalerie et d'artillerie, avait commencé une campagne qui, par Fachoda, devait l'amener à rallier l'expédition Mac-Donald, venant du sud à sa rencontre ; mais cette armée était loin encore. Lord Kitchener ne se porta qu'avec une petite troupe et sur des ordres précis contre Marchand, qu'il fallait



expulser *manu militari* d'une terre contestée. Le sirdar agit diplomatiquement. Mais la menace de guerre restait toujours suspendue. L'Angleterre procédait par intimidation. Elle massait ses troupes, armait ses flottes, envoyait des vaisseaux croiser devant Bizerte désarmée. Bien plus, aux Antilles, ses navires faisaient le branlebas de combat, et si les nôtres n'eussent été avertis par un croiseur russe qui s'en était



OPÉRATIONS DE TOPOGRAPHIE

aperçu et vint en hâte les prévenir, Dieu sait ce qui serait arrivé. Il fallait chez nous quatre-vingts millions, et on n'osait pas les demander aux Chambres.

On a compris encore moins quand on a vu le commandant Marchand, du même coup, promu à un grade supérieur et se dérober par ordre à l'enthousiasme que faisait naître sa merveilleuse épopée. Etrange contradiction qui comportait à la fois la récompense et le blâme, et la récompense d'un acte qu'on avait désavoué après l'avoir encouragé et soutenu. On l'avait suivi pas à pas dans son voyage, on avait admiré ses efforts, son énergie, son intelligence, son indomptable volonté, les

qualités d'endurance et de dévouement de ses lieutenants et de ses troupes, et aussi l'affection qu'il avait su leur inspirer. On voulait le lui dire, et on le lui disait, non seulement à cause de son œuvre, mais parce que sa gloire personnelle rejaillissait sur l'armée tout entière, attaquée, désorganisée, désemparée par des événements récents. Le gouvernement n'entendait tout cela que d'une oreille inquiète. Tant d'acclamations populaires, cela avait l'air d'une protestation, et il sentait combien, même en faisant abstraction de ces événements récents, elle était légitime. D'ailleurs, Lord Kitchener lui-même, après son entrevue avec Marchand, ne ménageait pas son admiration. Il écrivait à ce moment : « Rien ne peut surpasser la politesse et la courtoisie dont firent preuve les officiers français durant ces pourparlers délicats... Il est impossible de ne pas éprouver la plus vive admiration pour le courage, le dévouement et l'énergie indomptable déployés par l'expédition Marchand... Ses souffrances et ses privations durant deux années d'un rude voyage rendent vraiment pathétique l'inutilité même de ses efforts. »

Durant cette épopée, l'Ethiopie, en armes presque tout entière, se prépare à la lutte. Des chefs nombreux, obéissant à un plan d'ensemble, partent à la tête de troupes dont l'effectif dépasse 60,000 hommes. Se dirigeant vers le nord et vers le sud, ils suivent des routes stratégiques étudiées d'avance. L'un d'eux, le dedjaz Thessama, devait rejoindre Marchand et lui donner la main. Il arriva douze jours trop tôt, le 27 juin 1898, à travers des marais desséchés, à l'embouchure du Sebat sur le Nil, en face du point où le colonel russe d'Artamiroff, traversant le fleuve à la nage, venait arborer le drapeau français. Malheureusement, avec son armée décimée par la fièvre, sans approvisionnements et sans bateaux, repoussé par l'inondation, le dedjaz Thessama ne put attendre Marchand, qui n'atteignit ce point que le 8 juillet.

\*  
\* \*

Il est vrai que, par contre-coup, pour ainsi dire, un traité est intervenu entre l'Angleterre et la France. Et que venait faire l'Angleterre dans cette question du Bahr-el-Ghazal, qui ne lui appartenait pas? Aux termes de cette convention du 21 mars 1899, on nous abandonne tous



les vastes territoires du Baghirmi, du Ouaddaï, du Kanem, qui forment, à l'est et au nord du lac Tchad, une zone de près de huit cents kilomètres. En revanche, nous abandonnons toute la partie du Bahr-el-Ghazal occupée par nous et organisée par le capitaine Roulet. Enfin, du côté du Nil, il y a égalité de commerce déclarée, et sur une longueur considérable nous avons le droit d'user, pour nos débouchés, de l'accès du grand fleuve égyptien.

Il ne faut pas se laisser prendre à la fantasmagorie des mots. C'est très joli de nous donner le libre accès du Nil, seulement il faut y arriver, et pour en atteindre les rives, traverser tout le Bahr-el-Ghazal, qui n'est plus à nous. De plus, à quoi serviraient aux Anglais les sables du Kanem et de l'Ouaddaï, qu'ils nous cédaient sans qu'ils leur appartinsent, et que nos explorateurs, dès l'année suivante, devaient mettre sous notre protectorat ? Très au courant des affaires coloniales, ils ne pouvaient ignorer que notre occupation de ces territoires était inévitable et à bref délai. En effet, un an plus tard, le capitaine Joalland et le lieutenant Meynier signaient un traité avec le sultan du Kanem. A l'époque où le traité anglo-français était discuté et signé avec lord Salisbury, ils n'ignoraient pas davantage l'accueil fait à Gentil par le sultan du Baghirmi et les bonnes dispositions de celui-ci. Un traité de commerce et de protectorat avait été conclu en 1898. C'est également en 1898 que les envoyés Baghirmiens étaient venus visiter la France, et le traité après Fachoda est de 1899.

En revanche, nous abandonnions le Bahr-el-Ghazal, sur lequel « Marchand avait fait œuvre d'occupation solide, s'assurant la domination ou l'alliance des chefs Denka, comme celles du sultan de Tamboura, créant des voies de communication soit par terre, soit par les rivières, jetant de gros approvisionnements dans les fortins créés (1). »

L'intérêt qu'il y avait à occuper le Bahr-el-Ghazal, ne pouvait échapper à la France, et on s'explique d'autant moins son recul. C'était un champ d'action que convoitaient l'Angleterre, la Belgique et la France. A ces deux dernières puissances l'occupation donnait un accès sur le Nil et touchait à cet empire éthiopien de Ménélik dont l'amitié pré-

(1) *Tour du monde*, supplément, 1899, page 150.

cieuse pouvait être sollicitée ou continuée. A l'autre elle préparait la grande route du Cap au Caire. C'est pour cette occupation que fut entreprise l'expédition Marchand, à laquelle ne mesurèrent leur concours ni Mgr Augouard, ni MM. Liotard, Bobichon et Bruel, et dans laquelle Baratier faillit se perdre et mourir de faim. L'Angleterre et la Belgique avaient bien essayé une sorte de subtilisation de ce territoire, par une espèce de bail dont nous reparlerons. Nul Anglais cependant n'y avait encore mis le pied. Seul, un petit vaporeur belge avait tenté une expérience malheureuse, et encore n'avait-il pu retourner en arrière que grâce à l'obligeance d'un Français, M. de Toquebec, qui lui avait fourni les approvisionnements dont il avait besoin, bois, farine de froment, farine de racines de nénuphars pour les indigènes, sucre, riz, etc.

Sans doute, l'accès libre du Nil n'est pas à dédaigner, tant que cet accès sera libre de fait, et c'est là la question. Déjà les Anglais viennent, en 1901, de faire acte d'occupation du Bahr-el-Ghazal, et personne n'a protesté. Mais il faudrait encore savoir si, au point de vue commercial, nous n'avons pas plus donné que nous n'avons reçu. Sans parler des difficultés politiques qui peuvent fermer l'accès du Nil, il y a les obstacles matériels. Cette région du Bahr-el-Ghazal forme un vaste plateau ferrugineux, dominé par des pitons granitiques d'une centaine de mètres, descendant en pente douce. La flore y tient le milieu entre la richesse de la végétation abyssine et l'âpre aridité du Sahara. Les vallées qui séparent ces élévations sont baignées par de nombreuses rivières, tortueuses, presque à sec de décembre à mai, mais qui montent rapidement jusqu'à cinq et huit mètres de hauteur. De là des inondations qui forment des marécages infranchissables, de plusieurs centaines de kilomètres de largeur. Dans ces conditions la route commerciale par le Nil coûterait-elle plus cher ou moins cher que celle qui emprunte le cours de l'Oubanghi et le chemin de fer belge ? C'est à savoir. Il est probable qu'elle serait plus coûteuse, puisque les concessionnaires du haut Oubanghi semblent préférer la seconde, et ils doivent avoir fait leurs calculs.

Il n'est pas besoin d'insister davantage. L'Angleterre s'est fait la part du lion. Elle a gardé pour elle tout ce qui, dans ces possessions lointaines, pouvait assurer, plus tard, sa prédominance en Afrique, et



ne nous a laissé que ce qu'elle ne pouvait pas nous ravir actuellement. Elle sait que les nations ont une vie durable, et qu'il ne faut pas craindre d'attendre de longues années pour préparer et faire aboutir un projet. Les protestations de la France indignée n'ont pu empêcher le traité du 21 mars 1899. D'un autre côté, la route parcourue par la mission Foureau-Lamy et nos communications entre l'Algérie et l'Oubanghi ne paraissent avoir, jusqu'à présent, qu'un intérêt platonique. Les transports à la côte par les bateaux de l'Océan atlantique semblent encore, jusqu'à nouvel ordre, plus pratiques et moins coûteux que la route des caravanes à travers le grand désert africain. Au point de vue même de l'explorateur, il serait nécessaire que cette route de caravanes fût protégée par des postes fortifiés, placés de distance en distance, en attendant, peut-être, un chemin de fer de pénétration, et l'on sait qu'elle est la vie précaire et coûteuse de ces petites agglomérations militaires dans le désert.

\*  
\* \*

En dehors de ces expéditions semi-militaires, semi de reconnaissances et d'explorations, d'autres ont eu pour but la délimitation de ces vagues frontières qui nous séparaient d'avec nos voisins. Une entre autres a eu pour but unique un travail topographique et cartographique, dont les résultats ont soulevé à l'Exposition d'Anvers une admiration universelle.

Il s'agit de l'expédition du commandant Gendron (1), entreprise dans des conditions exceptionnelles, où les difficultés rencontrées ont nécessité de la part de ses lieutenants surtout un héroïsme incompréhensible et une admirable énergie. Pendant que le commandant Gendron opérait dans la région de Brazzaville, MM. Jobit, Lœffler et Desmars se concertaient à Libreville sur la façon de faire un travail utile. La décision fut rapidement prise. Le gouvernement avait compté sur la colonie pour leur fournir les ressources nécessaires, et il se trouva que la colonie ne pouvait rien faire. Ils partirent tout de même, après s'être divisé le travail et avoir fait chacun son testament. Et ce

(1) Mort en France, en janvier 1904.

ne fut pas banal cette séparation des trois amis, incertains de l'avenir, marchant délibérément à une mort possible et ignorée et se faisant, dans une poignante émotion, le salut solennel des armes.

Chacun d'eux n'avait que six Sénégalais, pourvus seulement de quatre-vingts cartouches par homme, et quinze porteurs, pour faire, à travers trois cents kilomètres à vol d'oiseau de forêts et de brousse, chez des peuplades hostiles, cannibales et n'ayant aucune notion du blanc, un travail de science qui devait durer presque une demi-année. Si peu d'hommes ne pouvaient inspirer aux noirs une crainte salutaire. Nombreuses furent les attaques auxquelles on dut répondre, attaques toujours faites par embuscades, en queue de colonne, souvent meurtrières, et qui forçaient l'officier commandant la petite troupe à se reporter en arrière et à faire le coup de fusil. Les grands explorateurs, traînant à leur suite quarante fusils et deux cents porteurs, inspiraient plus de respect.

La méthode adoptée par MM. Jobit, Lœffler et Desmars leur permettait d'embrasser une quantité considérable de territoire. L'un d'eux prenait par le nord, l'autre par le sud, et le capitaine Desmars, par le centre, avec Libreville pour point de départ et Franceville comme point de concentration, si, toutefois, on arrivait à se retrouver. De cette façon ils coupaient la ligne de montagnes qui séparent la région maritime du plateau central et tous les fleuves qui se rencontrent sur la route. Chacun de ces fleuves est reconnu en amont et en aval ; son cours, sa direction, son altitude sont déterminés. La hauteur des cimes est cotée. On se conduit à la boussole, suivant, quelquefois, de rares sentiers de caravanes, des trouées faites par des éléphants et se frayant, le plus souvent, un passage à la hache à travers la forêt dense, pleine d'embûches, de mystérieux dangers, et qui se referme littéralement derrière les voyageurs. Là où ils sont passés, les noirs coupent les sentiers, les masquent par des branches entrelacées de lianes, amorcent de nouveaux sentiers qui sont des culs-de-sac où ils s'embusquent, dans le cas où les voyageurs voudraient revenir en arrière. Dans ces conditions, à peine fait-on six à sept kilomètres par jour.

Et que de misères pour arriver au but ! L'un de ces officiers, le capitaine Desmars, est resté quatre mois à traverser la forêt de Mayombé





ARRÊT DANS UN VILLAGE





dans sa plus grande largeur. Il y escalade des cimes de mille à douze cents mètres d'altitude. A court de vivres pour les causes dites plus haut, il se voit réduit à manger des feuilles de bananiers et des feuilles de manioc. Sa troupe, affaiblie par le manque de nourriture et par le manque de sommeil, s'échelonne, ce qui l'expose aux attaques, et elles se produisent. Il y a des hommes tués. Pendant ces quatre mois de traversée de forêt, dans la chaleur lourde qui se dégage de la terre, règne une pluie incessante. Il faut traverser les fleuves sans moyen de transbordement, des marigots avec de l'eau jusqu'au ventre, malgré un abcès au foie pour lequel, pendant trente jours et quotidiennement, l'officier se soignait avec une énergie qui pouvait lui coûter la vie. Malgré tout, il continue ses travaux, écrit son journal de route, note ses relevés et ses calculs, se demandant, chaque fois, s'il aura la force d'aller jusqu'au bout, et si la mort ne mettra pas sur lui son impitoyable griffe. Enfin, un kilomètre avant Franceville, n'ayant plus à sa disposition qu'une seule cartouche, il tombe ; on le transporte à la Mission catholique, où, vu son état désespéré, on l'administre. Grâce aux bons soins, il renaît à la vie et revient en France, où l'annonce de sa mort l'avait précédé et où sa famille avait pris le deuil.

Le capitaine Desmars est rentré dans la mère patrie, plus fier de ses travaux que de ses souffrances. Nul doute que les capitaines Jobit et Lœffler n'aient eu aussi à surmonter d'énormes difficultés. Si j'ai pris cet exemple, c'est pour bien indiquer à quel degré d'héroïsme et d'abnégation peut arriver l'âme française, et je ne connais point d'exemple d'explorateurs qui aient eu si peu de ressources, aient rencontré tant de difficultés et montré tant d'énergie (1).

\*  
\* \*

Une autre expédition, celle du capitaine Lenfant, vient d'atteindre, en 1904 et par voie fluviale, les rives du Tchad. Le résultat en a été

(1) C'est le capitaine Desmars lui-même qui m'a raconté son expédition, lorsque j'eus l'honneur de le rencontrer. Il rendait aussi une pleine et loyale justice au mérite et au courage de ses amis et collaborateurs, MM. Jobit, Lœffler et Gendron.

*(Note de l'Auteur.)*

communiqué officiellement en février de cette même année à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les Anglais savaient bien ce qu'ils faisaient quand ils défendaient énergiquement contre nous l'accès de cette admirable route commerciale qu'est le Niger. Le capitaine Lenfant est porté au tableau d'avancement.

Le Niger décrit sur la carte un vaste demi-cercle plus considérable encore que celui dessiné par le Congo. Et ce sont des milliers de kilomètres parcourus. Au point où il rencontre la Benoué, il remonte brusquement au nord, arrose les pays des Touaregs, s'infléchit vers l'ouest, passe au-dessous de Tombouctou, traverse le Soudan français et va prendre sa source dans la Sierra-Leone, au pied de ces montagnes qui font à l'Afrique une ceinture continue.

A son embouchure, le Niger forme un delta. Plus haut il reçoit la Benoué, qui fertilise les sultanats de Mouri et de Yola, célèbres par le passage de Mizon et de Maistre, et se grossit par l'affluent du Kabbi. A un point de cette dernière rivière s'élèvent des chutes et une cataracte de 60 mètres de hauteur qui obligent au portage des bateaux, jusqu'à leur origine, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ou trente kilomètres.

Cet aspect est bien caractéristique des accidents habituels de la topographie de certaine partie de l'Afrique. Tandis qu'au-dessous des cataractes les fleuves déroulent, le long de leurs vastes nappes, des paysages merveilleux, au-dessus, l'eau, retenue, contenue dans son cours par les obstacles accumulés, ne forme plus qu'un vaste marais, une suite de marigots, « un chapelet de trous bourbeux », de mares, d'étangs, d'eau à apparence de rivière, pour déboucher enfin dans le Logone par un « canal herbeux », dissimulé dans une plaine d'herbes et difficile à découvrir. De là, par le Logone et le Chari, on arrive au Tchad.

C'est par là que le capitaine Lenfant a trouvé sa route, non probablement sans hésitations et sans la chercher longtemps. Il y a rencontré surtout des populations hostiles, inquiètes de sa présence, et qui exerçaient autour de lui et de ses hommes, la nuit surtout, une surveillance dont il fallait se défier. Cela abrège de moitié, soixante-dix jours au lieu de cent cinquante, le temps du trajet à faire entre Bordeaux et le Tchad, et réduit, estime-t-on, à cinq cents francs au lieu de deux mille francs le prix du transport de la tonne de marchandise. Reste



à savoir si cette route de marécages ne sera pas impraticable au moment des basses eaux, si simplement une voie de transit temporaire ; si enfin, en cas de difficultés avec des voisins qui ne sont pas toujours aimables, ne nous sera pas fermé le chemin par le Niger et la Benoué qui sont en pays anglais et allemand ; et aussi à savoir si cette découverte ne profitera pas plus aux Anglais qu'à nous et n'excitera pas chez eux de ces nouvelles convoitises dont nous avons tout à craindre. Quoi qu'il en soit, l'expédition faite par le capitaine Lenfant restera comme un acte remarquable de pénétration dans le pays noir et une étape qu'il est bon de signaler et de retenir. S'il ne subsiste que la gloire de l'avoir accomplie, ce sera toujours cela, et un peu de gloire ne fait jamais de mal à une nation.

\*  
\* \*

Nous ne connaissons ces expéditions que par leurs résultats d'abord, quand ces résultats sont définitifs, et par les écrits des voyageurs eux-mêmes ou de leurs compagnons. Ils sont à eux-mêmes leurs propres historiographes, et si l'on ne saurait, sans injure, douter de leur sincérité, il faut se tenir en garde contre les exagérations inconscientes, les choses mal ou trop rapidement vues. Il est évident qu'ils nous disent les choses nécessaires ; on sent cependant qu'ils ne les disent pas toutes, qu'il y a des incidents de voyage dont les causes nous échappent, des événements dont nous voyons les résultats sans bien comprendre pourquoi ils se sont produits. Il y en a de louches aussi. Le rôle du targui, guide de Crampel, la situation particulière faite à la petite Niarinsche dans l'expédition de Crampel, la disparition de celle-ci, son refus de parler et de raconter ce qu'elle a évidemment vu sont de nature à demi-explicable. A quelles raisons faut-il rapporter l'hostilité de certaines peuplades, la crainte qu'elles éprouvent, l'abandon de leurs villages, leurs embûches et leurs attaques ? Sont-ce les voyageurs eux-mêmes qui ont froissé leurs intérêts, choqué leurs susceptibilités ou excité leurs rancunes ? Aucun ne le dit. Maistre, le plus consciencieux de tous, ne l'explique pas

plus que les autres. Ou bien sont-ils précédés, ces voyageurs, par une réputation de cruauté, d'avidité ou d'immoralité, créée par les actes des traitants européens ? Parfois même ce sont les adversaires, et le fait s'est produit, qui font précéder les expéditions de nos explorateurs d'une réputation de férocité ou de conquête. Les noirs sont portés à englober dans la même réprobation tous les blancs, dès qu'ils ont subi de leur part un fait qui les a blessés. Mgr Augouard, traversant un jour la forêt de Mayombé, n'eut que plus tard l'explication de coups de fusil qui ne lui étaient point destinés. Sans doute, il y a des peuplades presque inaccessibles ; il y en a d'avidés, de rusées, de naturellement cruelles ; il y a celles qui considèrent comme des ennemis les amis de leurs ennemis et les Européens, quand ils sont dans ce cas. D'autres sont en état de guerre perpétuelle, de brigandage indéfini ; mais en tenant compte de toutes ces circonstances, il est cependant invraisemblable que, dans une région où les Européens ont pénétré depuis vingt ans, il se produise des inimitiés ou des révoltes sans causes, et qu'il y règne un état d'hostilité sourde qui se manifeste parfois à l'occasion d'un méfait sans importance commis par un porteur ou un laptot des escortes. Faut-il attribuer cet état au caractère même du noir ou à sa rancune contre les répressions excessives des voyageurs ou les actes reprochables des autres blancs ? Il y a évidemment là quelque chose d'obscur, d'inexpliqué, d'où naît un doute, et il est regrettable que les explorateurs mentionnent les luttes qu'ils ont eu à soutenir sans indiquer, la plupart du temps, ce qui les a provoquées.

Que de morts ont jalonné la route de la civilisation européenne ! Orsi, Lauzière, Crampel, Biscarrat, Musy, Thiriet, le duc d'Uzès, Pomayrac, Morès, Behagle, Bretonnet, Lamy, de Cointet, Hossinger, Gouly, et le capitaine Clochette en Éthiopie, et j'en oublie. Que d'autres ont également disparu depuis ! Marche, Mizon, Dolisie, Ballay. Ce sont les plus connus dans ce long martyrologe, où les humbles ne sont point cotés, les soldats, les porteurs, mourant le long des routes, perdus dans la brousse, frappés par la zagaie du noir, la fatigue, la misère, la maladie et le climat qui ne pardonne pas. Et les missionnaires ! ces courageux aussi, dont nous aurons à parler, qui vont au-devant du sacrifice, non pas en service commandé, mais en service sollicité



par eux comme une faveur : religieux entreprenants, fous de la folie de la charité ; religieuses que rien n'épouvante, frères dévoués et actifs, dont les tombes s'élèvent là où leur héroïsme s'est développé, martyrs assassinés parfois, marquant de leur sang ces lieux privilégiés devant lesquels ceux qui passent, et Mgr Augouard tout le premier, s'arrêtent, s'agenouillent et prient, victimes ignorées auxquelles manquera la vaine célébrité de ce monde, mais qui auront acquis, ce qui vaut mieux, le salut d'autres âmes et de les conduire vers les joies éternelles.

---

## LA RÉGION

Le régime des eaux. — L'enceinte de montagnes et la mer intérieure. — Formation géologique du sol africain. — Le sol classique. — La période glaciaire du Sud. — Les efflorescences salines et les lacs salés. — Les lacs, le lac Tchad. — Les grands fleuves. — Chutes, rapides, 18.000 kilomètres d'eaux navigables pour vapeurs. — Le *Stanley Pool*. — La forêt équatoriale. — Les grands marais. — Les plateaux ferrugineux. — La faune. — Un nouveau mammifère extraordinaire. — Les petits ennemis de l'homme : fourmis ; termites ; moustiques. — La chique et son exode. — Le climat, les maladies. — La division en zones.

Tout nous paraît extraordinaire dans cet Ouest africain, les fleuves, les montagnes, leur disposition et leur direction, ses forêts prodigieuses et enchevêtrées, ses immenses marais de boue et de roseaux, sa flore, sa faune et son climat. Les fleuves, surtout, frappent notre imagination et déconcertent nos connaissances, cette espèce d'éducation de l'esprit qui nous fait considérer les choses sous un aspect qui devient l'aspect normal, celui auquel il ne peut être dérogé sans exciter la surprise. Les rivières qui descendent des lignes de faite, et cela dans le monde entier, que ce soit de l'Himalaya, du Caucase, des Alpes, des Pyrénées, des Montagnes Rocheuses ou des Cordillères, s'en précipitent avec des règles uniformes. Les fleuves qui sont les plus rapprochés et les plus connus de nous, nous en donnent, pour ainsi dire, la formule presque universellement suivie. A leur origine, dans les montagnes, ce sont des sources se répandant sous la forme de ruisseaux rapides, coupés de chutes minuscules et de cascades souvent gigantesques. Ils dévalent bruyamment le long des pentes pour se réunir et couler paisibles, au fond d'admirables vallées qu'ils fécondent. De là, leur cours plus calme se prête facilement au flottage d'abord, à la navigation fluviale ensuite. Leur largeur n'est jamais excessive, sauf parfois à leur embouchure,



et il faut aller en Amérique pour rencontrer des fleuves dont les rives, comme celles de l'Amazone et du Saint-Laurent, s'écartent même à perte de vue au moment où l'eau de la rivière va se mélanger bientôt avec celle de l'Atlantique. Les fleuves de l'Afrique équatoriale n'obéissent à aucune de ces règles. Ils sont le résultat d'une victoire, et ils ne se sont cantonnés dans leurs lits qu'après avoir rompu sur ses points faibles la ceinture de montagnes qui enserrant le centre de l'Afrique, et en faisaient, autrefois, une vaste mer intérieure.

Cette enceinte de montagnes court du Sud au Nord, d'une façon continue, le long de l'océan Pacifique et le long de l'océan Atlantique. Elle prend différents noms. On la connaît au Gabon sous le nom de monts de Cristal, et au Congo français sous celui de monts du Saint-Esprit. Dans l'Etat indépendant, ces montagnes ont opposé de tels obstacles à la construction du chemin de fer belge, que celle-ci a coûté, à ce moment, près de trois millions le kilomètre. Leur relief s'étend à trois cents kilomètres à l'intérieur à vol d'oiseau, et on comprend qu'elles aient créé à l'ancienne mer intérieure une barrière puissante qui n'a pu être rompue que par fracture ou érosion. Il suffit de consulter la carte pour constater que ces hauteurs vont rejoindre du côté de l'ouest, dans le Maroc, le massif du grand Atlas et de l'autre, à l'est, les montagnes de l'Abyssinie, en traversant le pays des Gallas et celui des Massaï. Depuis le point où elles s'écartent de la côte orientale, pour remonter vers le massif abyssin, elles forment un second bassin de fleuves qui se dirigent vers l'océan Indien, et dont quelques-uns traversent une autre chaîne de monts qui courent parallèlement à la côte, dans la Somalie italienne et la Somalie anglaise, consolidant, au cap Guardafui, la pointe aiguë que celui-ci fait dans le Pacifique.

Ces massifs montagneux, dont la chaîne enveloppe l'Afrique tout entière, ont pour ossature les granites de l'ère primaire. C'est l'ensemble général, au Congo, et cela n'exclut ni les schistes cristallins, ni les roches éruptives de la Banghi, ni les gneiss micaschistes du M' Bomou. On ne saurait raisonnablement demander à des massifs aussi étendus une construction absolument uniforme et qu'il ne se soit pas produit des fissures dans lesquelles se sont coulées d'autres natures de roches, ni des soulèvements volcaniques qui aient amené à fleur de

sol ou projeté autour d'eux des massifs, des agglomérats ou des éboulis basaltiques. Ces phénomènes se sont produits surtout au milieu des rudes escarpements de l'Abyssinie et des pays l'avoisinant au sud, où jaillissent des sources d'eaux chaudes, très nombreuses, dont quelques-unes presque bouillantes. Auprès de l'une d'elles, un peu sulfureuse, qui sert à alimenter son bain et où se lavent ses sujets, le négus Ménélik s'est établi, à Addis-Ababa, à 2750 mètres d'altitude. Ces sources chaudes se rencontrent surtout près des lacs. Le lac Albert-Edouard, dont le niveau baisse d'une façon continue, donne naissance, dans son ancien lit, à de nombreux geysers. On retrouve aussi, de ce côté de l'Afrique, des calcaires jurassiques où se sont déposés des gisements très riches de fossiles marins. Dans le même ordre d'idée, une récente exploration dans la région de Tombouctou a enregistré l'existence de coquilles fossiles dont les spécimens sont encore vivants sur les côtes de la Sénégambie. Enfin on a constaté, dans les grands lacs de l'Est africain, la présence de méduses vivantes, qui ne subsistent et ne se reproduisent que dans les eaux maritimes. Ces lacs, le lac Tanganika spécialement, présentent le caractère très accusé d'anciennes mers.

Tout aussi étudiées, et peut-être davantage, les montagnes du Congo français appartiennent d'abord à cette chaîne continue, qui, dans toute l'Afrique, court parallèlement à la côte. Mais il s'est produit des plissements de direction variée qui ont donné naissance à trois grands massifs : le N' Gounié, parallèle à la côte ; le plateau central, perpendiculaire à la côte, et le massif de Mayombé, également parallèle à l'océan. Entre les deux derniers court la route de Nyanga à Brazzaville, qui ne rencontre point de montagnes et sur laquelle il ne serait peut-être pas impossible de construire un chemin de fer.

\*  
\* \*  
\*

Il ne faudrait pas croire cependant que le sol et la configuration de l'Afrique ont été toujours ce qu'ils sont aujourd'hui. Comme les autres parties de l'univers, ils ont subi les transformations nécessaires, tantôt



lentes, tantôt brutales, nées du temps, des eaux ou des convulsions de la terre.

Le dessèchement progressif du Sahara a été scientifiquement constaté. Les coquilles conservées, les arbres pétrifiés et qui n'ont pu l'être que dans l'eau, les oasis abandonnées, les armes et outils de pierre attestant la présence de l'homme là où il ne peut plus habiter, les poissons vivant encore dans des canaux d'irrigation ne communiquant avec aucun cours d'eau, indiquent un état de choses qui n'existe plus depuis longtemps. Cet ensemble du Sahara est perpétué par la brisure continue des roches. La nature ne se repose jamais. Elle est éternellement créatrice et modificatrice, et l'homme du désert se défend contre l'envahissement des sables, par des moyens artificiels à sa portée, la plantation successive de branches destinées à retarder cet envahissement.

Les coquilles fossiles du Tombouctou semblent indiquer l'existence récente d'une mer intérieure, et la partie maritime du Sénégal paraît être d'une formation peu éloignée. Et cela n'est pas invraisemblable. Il suffit de se rappeler quelle action ont toujours, par exemple, même en France, les courants marins, comblant les estuaires et détachant du continent, pour les laisser en pleine mer, les parties rocheuses plus résistantes. Les traditions qui nous parlent de forêts ensevelies, de terrains pris ou délaissés par la mer sont confirmées par l'étude des phénomènes et quelquefois par des chartes. Il est constant aujourd'hui que la tour de Cordouan, qui se trouve à près de douze



RAPIDES

kilomètres en mer, était autrefois rattachée à la terre ferme.

Ce ne sont pas là les seules actions physiques qui ont modifié le sol de l'Afrique. Il n'y a pas toujours régné sa température spéciale, dans laquelle l'air saturé de vapeur d'eau, jusqu'à une proportion de 60 à 65 pour 100, se résout subitement en effrayants orages, dans le haut Oubanghi surtout. Les observations faites nous enseignent que si, en saison sèche, la sécheresse est extrême sur les plateaux de l'intérieur, en revanche, ailleurs, les jours de pluie, d'orages, de temps couvert, sont six fois plus fréquents que les jours de beau temps. D'un autre côté, le sud de l'Afrique a traversé une période glaciaire, surtout l'Orange et le Transvaal, et on en retrouve les traces indiscutables. Des conglomérats, des roches striées, ou striées avec des faces admirablement polies, des blocs d'une surface tellement unie qu'ils s'opposent à toute escalade, une faune paléontologique analogue à celle de la Russie dans les mêmes temps, attestent les froids intenses qui ont régné sur cette partie de l'Afrique. Il en résulte chez elle une configuration spéciale de roches, des agglomérations tantôt régulières, tantôt déposées sans ordre, la constatation de l'existence d'un grand lac d'eau douce disparue, dans lequel flottaient, comme dans un océan, d'immenses icebergs chargés de pierres qu'ils déposaient en se dissolvant. Aux glaciers de cette époque, disparaissant peu à peu, succédèrent des tourbières qui donnèrent naissance aux importants dépôts charbonneux d'Ecça et de Karroo, exploités aujourd'hui.



Ce qu'on considère comme le « sol classique » de l'Ouest africain est la *latérite*, qui se présente sous la forme d'une décomposition du granite, ou sous celle d'une argile rouge et durcie, « une sorte de brique naturelle ». En somme, cette couche superficielle, décomposée par les agents atmosphériques, se rencontre dans toute l'Afrique équatoriale, sans avoir cependant la même origine, ni la même apparence. A l'argile durcie se substituent une sorte de ciment calcaire, des poulingues, des tufs, des agglomérats ou des graviers ferrugineux, qui



se retrouvent partout où les eaux sauvages ont pu effectuer leurs dépôts. Nous voilà donc revenus à l'hypothèse scientifique d'un vaste lac ou d'une mer intérieure remplissant cette cuvette formée par le cirque ininterrompu de montagnes qui sépare les océans du centre de l'Afrique. Cette latérite est, ici, en couches minces ; là, elle atteint jusqu'à vingt-deux mètres d'épaisseur ; ailleurs, elle est recouverte de sables. On y découvre toute une faune marine, des coquilles, des dents de poissons. Au Congo spécialement, M. Marcel Bertrand, qui a étudié ce sol africain, regarde les grès initiaux, dont la latérite est un débris, comme appartenant à l'époque triasique.

Le fer y est presque partout en abondance et à fleur de sol très souvent. On signale de vastes plateaux ferrugineux dans le Bahr-el-Ghazal et dans toute la région que Maistre a traversée de l'Oubanghi au lac Tchad. C'est un minerai très riche, presque pur. Il y a des peuplades qui savent traiter ce minerai et sont d'industriels forgerons. Elles sont presque exclusivement créatrices et commerçantes d'armes de jet, de couteaux, flèches et sagaies. Le traitement qu'on fait subir au minerai, par le charbon de bois, la manière de préparer ce charbon, les forges, les soufflets faits de peaux, dénotent une ingéniosité primitive et particulière.

\*  
\* \*

Le long des montagnes intérieures et du côté des grands lacs se trouvent des efflorescences salines considérables, que les indigènes savent exploiter, recueillir, dissoudre, condenser à nouveau sous forme de cônes solides et dont ils se servent pour le nettoyage du cuivre, le blanchissage du linge et la boulangerie. Dans certains lacs de l'Abysinie, au lac Hora, par exemple, il se forme à la surface de l'eau une croûte blanchâtre de carbonate de soude, que les riverains recueillent et qui leur sert à faire des échanges. Plus bas, l'Ouvinza renferme des marais salants et des salines, alimentant toute la région du lac Victoria. En bien d'autres endroits du sol africain se produisent les mêmes efflorescences salines, ou bien le sol est imprégné de natron, qui n'est autre que du carbonate de soude cristallisé. Les puits creusés

au Sénégal ont abouti quelquefois à des couches d'eau salée. A l'époque des grandes crues, les eaux du Tchad, qui sont douces, s'étendent au loin et rencontrent ce sol saturé de natron qu'elles dissolvent et qui les rend saumâtres et d'un rouge violacé. Dans la partie du Bornou qui l'avoisine, on extrait des boues, des eaux, des cristallisations laissées par elles, un sel très impur et qui se vend à des distances considérables. Ceux qui l'exploitent l'échangent contre du mil et ne paraissent pas avoir d'autres fonctions que celles d'extracteurs ou de marchands de sel. C'est l'unique industrie de cette région ; on n'y trouve point d'agriculteurs, et celui qui connaît la paresse du noir devine combien ce travail doit lui être facile et peu laborieux.

Au milieu des déserts sahariens subsistent encore des lacs salés. Cette existence de lacs que rien ne semble alimenter est expliquée par la constatation, sous la double couche de sables et de roches demi-solidifiées du Sahara, d'une nappe d'eau souterraine considérable qu'on rencontre en creusant les puits artésiens des oasis. C'est cette nappe qui forme au nord des lacs profonds et poissonneux. C'est à une autre nappe d'eau salée qu'on trouve au fond des puits du Sénégal, qu'il faut probablement attribuer la naissance, par une remontée et une infiltration à la surface, de lacs chargés de carbonate de soude, dans des régions où rien ne justifie leur présence. Ces lacs déposent sur leurs bords, en s'asséchant périodiquement, des stratifications qui ont été longtemps l'objet d'un commerce qui s'exerçait par transport de caravanes. Une fois enlevée la partie supérieure de ces dépôts, trop encombrée de vases, on trouvait au-dessous des bancs un sel noirâtre, peu attrayant, mais employé tel quel. Découpé en lames d'un mètre de longueur sur quarante centimètres de large et six ou sept d'épaisseur, ce sel, transporté à dos de chameau, était vendu ou échangé chez les noirs de l'intérieur, privés de ce produit et obligés, encore aujourd'hui, d'en faire artificiellement avec des cendres d'herbes brûlées. Il vaut, suivant la distance, de douze à quarante francs la barre. Le Congo et l'Oubanghi n'ont point, en effet, cette précieuse denrée, inestimable à tous points de vue, et les missionnaires sont obligés de faire venir de France le sel dont ils ont besoin pour leur nourriture ou pour les échanges.



L'existence d'une mer intérieure aux temps géologiques n'est donc pas improbable. Les dépôts salins qui existent à l'est, au centre et au nord de l'Afrique en seraient comme les témoignages. Ils l'affirmeraient aussi, ces immenses marais de boue qu'ont traversés les explorateurs, et particulièrement Maistre et Marchand, et ces lacs immenses, le Tanganyka, l'Albert-Edouard, le Victoria Nyanza, le Tchad, qui sont restés comme d'autres mers alimentées par des fleuves. Ils représentent les fonds de cuvettes où se précipitent les eaux courantes, et ces cuvettes sont encore surélevées au-dessus du niveau de l'océan, comme au lac Tchad, qui est à deux cent quarante-quatre mètres plus haut que les eaux de l'Atlantique.

\*  
\* \*

Ce lac, qui mesure trois cent quatre-vingts kilomètres de longueur sur deux cent vingt-cinq de largeur, a été visité pour la première fois, en 1823, par Denham et Clapperton. Ses eaux très douces, peuplées d'une grande variété de poissons, sont parsemées d'îles. Il touche aux collines sablonneuses du Kanem par le nord, et, au sud, à de grandes forêts de mimosas. Suivant les uns, il accuserait immédiatement de grandes profondeurs signalées par de fortes houles ; suivant d'autres voyageurs, il ne serait navigable qu'à partir de quatre ou cinq kilomètres du rivage et serait coupé de bancs de sable. Cela dépend évidemment de l'époque et du lieu d'où on l'a observé. Ses eaux, très poissonneuses, couvertes de milliers d'oiseaux, sont semées d'îles habitées par des indigènes pirates, voleurs et riches en bestiaux, qu'ils mènent paître sur la terre ferme, à l'aide de pirogues faites de faisceaux de roseaux reliés ensemble. De légères collines sablonneuses à faible relief l'entourent et sont couvertes de cultures de coton. Les grandes herbes qui le bordent sont, pendant la saison sèche, le refuge de toute la faune du pays, surtout des éléphants à qui l'eau est indispensable. Le moment des crues en chasse les animaux qui s'y étaient réfugiés. Il n'a point d'écoulement apparent ; mais il a sa tradition et sa légende. La tradition, que conservent les Arabes Chouaas, pré-

tend que le Tchad s'échappe par des passages souterrains et va donner naissance, à plusieurs lieues de distance, à un fleuve né de lui, le Bahr-el Abiad. La légende affirme que le Tchad se déversait autrefois dans le Bahar-el-Ghazal, qui est voisin, et qu'il ne faut pas confondre avec le Bahr-el-Ghazal, très éloigné, du côté du Nil blanc, sur lequel avait navigué le commandant Marchand. La communication entre le lac et la rivière aurait eu pour canal une autre rivière dont le lit desséché se voit encore. Ce serait après le meurtre d'un saint personnage, Sidi Barca, tué par les Bidoumas, que le lac Tchad, indigné, aurait retiré ses eaux, et bouderait, dans son lit, dont il ne veut plus sortir.

L'opinion sur le caractère des habitants de ce lac de vingt mille kilomètres carrés n'est cependant pas unanime. Ils seraient paisibles et bienveillants, au lieu d'être pirates redoutables. Les quatre-vingts îles qu'ils habitent, dans le Tchad, au nombre de cinquante mille indigènes, sont élevées de 15 à 25 mètres au-dessus du niveau du lac. Autour d'elles s'étend un archipel considérable d'autres îles plus basses, où ils font paître leurs quatre-vingt mille têtes de bétail. Ce sont des banes de verdure. Puis, il y a d'autres îles, encore en formation, émergeant à peine de l'eau, le tout du côté de Kanem. On croit que ce phénomène tient à ce que le lac, obéissant aux vents dominants, abandonne les rives du nord-est, pour envahir les rivages opposés, les terres du sud-ouest, sur lesquelles il gagne et se maintient.

\*  
\* \*

L'hypothèse, très vraisemblable de cette mer intérieure, éluciderait alors le régime des fleuves de l'Ouest africain. Par un travail lent, par de brusques ruptures, cette mer a forcé la barrière montagneuse qui l'enveloppait, et a déversé vers l'océan le trop plein de ses eaux. Le reste, se réunissant dans les vallées, alimenté par les sources et par les pluies, a formé un vaste réseau de fleuves. Leur abondance, comme nombre, frappe surtout si l'on considère combien en sont dépourvus les vastes espaces qui s'étendent entre le lac Tchad et nos possessions d'Algérie. On est surpris de voir avec quelle prodigalité la région comprise entre le Nil Blanc et l'océan Atlantique est couverte de cours



d'eau, d'une largeur considérable, qui atteint parfois, comme sur le Congo, quarante kilomètres. C'est par kilomètres, en effet, que l'on compte les distances qui séparent les rives de ces fleuves, et par centaines de mètres la largeur des simples rivières. L'Ogoué a sept à



DANS LA BROUSSE

huit cents mètres, d'un bord à l'autre, dans les endroits les plus resserrés, là où, rompant l'obstacle qui s'oppose à son cours, il forme sur des seuils de roches successifs, presque à découvert au moment des basses eaux, des rapides infranchissables même à ces pirogues légères, les moussiques, qui n'ont guère que deux mètres de longueur.

Entre les montagnes de la côte et la mer, le cours des fleuves est très peu étendu, leur nombre est restreint, et cela se conçoit de reste. Les autres, pour franchir la barrière qui les a contenus si longtemps, procèdent par bonds, par rapides, par chutes retentissantes et redoutables, sur trois cent quatre-vingts kilomètres de parcours. Parfois la brèche faite atteint jusqu'à cent mètres de profondeur. Le chemin de fer de l'Etat indépendant côtoie une de ces effrayantes coupées au fond de laquelle le fleuve tournoie et mugit. A l'embouchure du Congo, et avant d'atteindre Matadi, au Trou du Diable, les vapeurs sont obligés de forcer la pression, de se lancer à toute vitesse et quelquefois de se délester d'une partie de leur chargement. Et encore n'est-ce là qu'un rapide franchissable ; les autres chutes, au nombre de trente-deux, qui commencent à N'tamo, immédiatement au-dessous du Stanley-Pool, sont invincibles.

Entre Brazzaville d'un côté et Léopoldville de l'autre, le fleuve Congo, avant de forcer le passage à travers la montagne, forme un lac, semé d'îles, le Stanley-Pool, d'une étendue de cinq cents kilomètres carrés. On comprend, en effet, qu'il se soit étalé en large nappe devant la digue naturelle qui arrêtait son cours. Avant de percer l'obstacle, les eaux ont dû s'accumuler, peser sur lui d'un poids formidable et finir par trouver la fissure par laquelle leur trop-plein devait s'écouler vers l'Océan.

Au delà de ces montagnes, à l'intérieur, le Congo, l'Oubanghi et les rivières qui les alimentent présentent un cours rapide, mais navigable aux vapeurs sur un parcours qu'on évalue à dix-huit mille kilomètres. Le major This double cette longueur au point de vue commercial en comptant les deux rives, aller et retour. C'est une aimable plaisanterie. D'ailleurs, ce calcul, qui comprend tout le Congo, lequel s'enfonce profondément dans l'Etat indépendant, ne concerne aucune des rivières de la partie du bassin du Chari qui nous appartient, ni celles qui ont été reconnues depuis 1898. En outre, comme, en principe, la liberté du commerce a été déclarée par l'acte de Berlin pour tout le bassin du Congo, nous avons virtuellement le droit de profiter de la navigabilité de ces fleuves, au point de vue de nos intérêts commerciaux.



Variables à l'excès, d'ailleurs, ces fleuves, merveilleusement poissonneux, peuplés, sur leurs bords, des oiseaux aquatiques les plus variés, depuis la simple bécassine jusqu'à l'ibis rose, remplis d'hippopotames souvent agressifs, ou de crocodiles toujours dangereux. Suivant les saisons, ils découvrent de nombreux bancs de sable et déplacent à chaque instant les chenaux par où passent les bateaux, ou ils roulent des eaux tumultueuses, inondent les postes qui ne se sont pas mis à l'abri, couvrent les îles qui ne paraissent plus que des masses de verdure sortant étrangement de l'eau. Durant la saison des pluies, à partir d'octobre, il règne sur eux une chaleur torride, et, surtout sur l'Oubanghi, des tornades, orages effrayants et subits, faits de coups de foudre assourdissants et de pluies torrentielles. Les arbres de la rive se courbent sous le vent qui souffle en tempête, les eaux se soulèvent et les bateaux sont contraints de chercher un abri contre ces ouragans courts et irrésistibles.

Au-dessus de la partie des fleuves favorable à la navigation fluviale recommencent les rapides. C'est qu'on se rapproche, en effet, des lignes de faîtes d'où descendent ces fleuves majestueux. Ce ne sont pourtant pas encore des ruisselets, et leur largeur, pour être restreinte, est toujours considérable. Elle est de cinq cents mètres à la Mission de Saint-Paul des Rapides où, après douze cents kilomètres d'eaux navigables depuis Brazzaville, il faut abandonner les petits steamers pour les pirogues. Ces rapides, quelquefois longs de plusieurs centaines de mètres, voire même de plusieurs mille, ne se suivent pas d'une façon continue, mais sont espacés, suivant les accidents du sol, et comme des écluses.

A partir de la Mission de Saint-Paul, sur l'Oubanghi, ces rapides se succèdent sur une étendue de soixante-dix kilomètres au moins, jusqu'à celui qui est nommé le « Rapide de l'Éléphant ». De ce point jusqu'à la limite de notre colonie, au poste des Abiras, le fleuve forme un bief navigable, de plusieurs centaines de kilomètres de longueur, et coupé seulement de rares petits rapides, qui ne sont pas infranchissables aux vapeurs de petit tonnage. C'est dans ces intervalles libres, dans ces biefs entre rapides, que les nations riveraines se livrent à la pêche. Sur le Congo, lors de son premier voyage, Stanley eut à y com-

battre des flottilles entières de pirogues de guerre. Au delà de ces rapides, l'Oubanghi fait un coude brusque vers l'est et se divise en deux branches : l'Ouellé, qui est véritablement sa continuation, et le M'bomou, qui est devenu notre ligne de séparation d'avec l'Etat indépendant du Congo belge.



A l'époque où ces fleuves n'avaient fait encore qu'une percée incomplète dans le massif montagneux qui les retenait, leurs crues périodiques couvraient autour d'eux de vastes étendues de terrain sur lesquelles ils répandaient leurs alluvions. Ces étendues devaient être prodigieuses, si l'on en juge par celle de la vaste forêt équatoriale qui croît sur ces alluvions. Celles, en effet, qui s'asséchaient étaient éminemment favorables à la naissance des grands arbres, dont la taille, souvent colossale, est le signe des temps lointains où ils ont commencé de naître. Ils poussaient d'autant mieux qu'ils rencontraient un sol saturé d'humidité, couvert d'humus et une température constamment chaude. Il n'est pas rare d'y trouver des arbres à bois dur et résistant, à croissance lente, le palissandre, par exemple, qui fournit des pirogues d'un seul morceau de dix-huit à vingt mètres de longueur.

Un de ces missionnaires anglais qui encomrent les colonies, surtout celles qui n'appartiennent pas à l'Angleterre, avait créé au Congo une scierie primitive, où l'on débitait des arbres qui donnaient chacun deux cents à deux cent vingt-cinq planches, de trois mètres de long sur trente centimètres de large. Et encore, faute de savoir ou de pouvoir abattre, ne coupait-on ces arbres qu'à sept ou huit mètres du sol.

Ces forêts garnissent généralement le fond des vallées. D'autres fois elles s'élèvent sur de grandes surfaces et couvrent les massifs montagneux aussi bien que les bas-fonds. Telle celle de Mayombé, au sortir de Loango, telles aussi ces masses profondes où vivent ces pygmées, les Akkas, qui ne mesurent pas plus d'un mètre à un mètre vingt de hauteur. On les a vus sur les bords de l'Ogoué, Stanley les a aperçus



ans l'est de l'Afrique. Ces forêts, pénétrables seulement à coups de hache, dégageant une odeur chaude caractéristique, sont remplies, suivant la nature du sol, d'arbres très variés, dont les essences ne nous sont pas familières, bois de fer, fromagers énormes, ébéniers, palissandres, palmiers de toutes sortes, acacias à gomme, arbres à gomme copal, que relient entre eux les lianes à caoutchouc, caféiers poussant naturellement, semés par les singes, baobabs, arbres à vanille et cent autres espèces peut-être. D'aucuns, l'oba, par exemple, ressemblent au teck, ou sont d'un grain



MOUCHE TSETSE

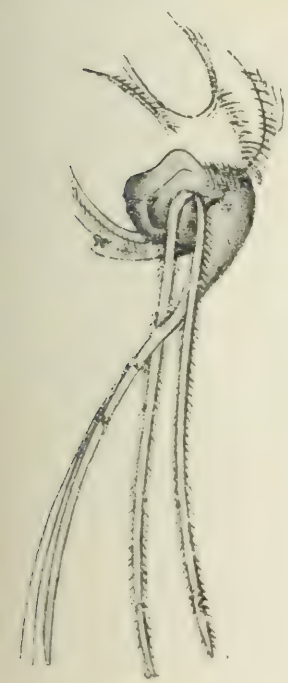
serré et pourraient remplacer le buis. D'autres ont un bois léger ; un certain nombre ont une teinte rosée, rougeâtre ou franchement rouge.

A la Mission catholique de Brazzaville, les Pères ont abattu un arbre à caoutchouc énorme, dont l'ombre les gênait.

« Elles ont, ces forêts, la puissance qu'on peut attendre d'une région inondée de soleil et de pluie. Autour d'arbres parfois gigantesques se tordent des plantes grimpantes d'une incroyable multiplicité, d'innombrables légumineuses, des liserons aux mille couleurs, des bignonées de toutes les formes, deux ou trois espèces de vignes, à pampres énormes, et dont le raisin, d'un bon goût, mais charnu, s'améliorerait par la culture, des apocynées de toutes sortes. Les unes sécrétant, comme l'inée, des poisons dangereux ; d'autres, comme le n'dambo, fournissant des fruits savoureux et une grande quantité de caoutchouc. » A la Mission de Saint-Louis de l'Oubanghi

on a pu servir, sur la table des voyageurs de passage, des raisins cultivés par les missionnaires.

En dehors de ces forêts, là où l'eau s'est insuffisamment retirée, règnent des marécages fréquents, étendus, profonds, bourbeux, pleins

TROMPE DE LA MOUCHE  
TSETSE

de surprises et de miasmes, couverts d'herbes, de nénuphars, de roseaux et de papyrus. Les moustiques y sont, comme sur le bord du fleuve, les grands transporteurs de la fièvre. Nos missionnaires les connaissent bien et les traversent souvent, lorsqu'ils vont, seuls ou peu accompagnés, à la recherche des enfants à acheter dans les villages qui se servent de ces marais comme d'un refuge et d'une défense naturelle.

Il ne faudrait pas croire que ces forêts et ces marécages nous donnent la physionomie totale du pays. Il est des parties vallonnées, des coteaux arides, sablonneux, presque sans eau, où l'on brûle les herbes pour redonner à la terre une fertilité factice. Sur le sous-sol argilo-ferrugineux, les cendres ne pénètrent pas et sont, à l'époque des pluies, entraînées par les eaux vers des contrées plus heureuses. Il en est d'autres où les inondations de la saison pluvieuse, les infiltrations aqueuses créent sur des surfaces absolument plates d'infranchissables et d'immenses marécages.

\*  
\* \*

Dans la région qui s'étend entre Brazzaville et Franceville, quelques bouquets de forêts apparaissent dans le fond des vallées, l'herbe des coteaux est courte et le gibier se fait rare. Ailleurs, ce sont de grandes herbes, coupantes et rudes, qui atteignent, dans une poussée de quelques mois, une hauteur de trois mètres, tellement serrées que, dans les sentiers de caravanes, c'est à peine si chaque porteur voit celui qui le précède ou est vu de celui qui le suit. Plus loin, ce sont, le long des fleuves, des bouquets de papyrus, ou d'une sorte de palmier rotang, à crochets vulnérants. Aux embouchures de mer, croissent dans la vase déposée par les crues ou le flux et reflux de l'Océan, d'énormes masses de palétuviers, aux tons gris et tristes. Leurs racines tombent depuis les branches et leurs fruits, garnis déjà de radicelles quand ils se détachent, flottent dans une situation normale, jusqu'à ce qu'ils rencontrent la couche de vase où ils s'arrêteront. Parmi toutes ces plantes diverses qui couvrent ce pays si varié



d'aspect et de productions naturelles, il en est de fibreuses dont les indigènes tissent leurs vêtements, font des filets et des cordes ; il en est de légères et de flottantes immédiatement dont on bâtit des radeaux ; de résistantes où ils creusent leurs pirogues. Avec d'autres, ils tressent des nattes pour les parois de leurs cases, les toitures de leurs greniers à mil. Ils ploient les feuilles du bananier ou du palmier en carré sur des tiges légères de bambou et en font des couvertures imbriquées, des sortes de tuiles plates, chevauchant les unes sur les autres et les mettant à l'abri des abondantes pluies qui les assaillent. Les forêts donnent vingt espèces de fruits divers et sauvages, très recherchés, malgré leur goût souvent acide ou térébinthacé, des remèdes, le bois dont on se sert pour allumer du feu par le frottement, ou celui dont la poudre rouge sert aux indigènes, mêlée à de l'huile de palme pour se teindre le corps. Il suffit de gratter l'humus des terres privilégiées, et c'est l'ouvrage des femmes, et d'y planter du riz, du mil ou des bananiers, pour que tout cela pousse avec une étonnante vigueur, et l'ananas dont les fibres sont utilisées pour le tissage, y vient si spontanément, qu'une tige détachée du fruit et jetée au hasard donne naissance à une nouvelle plante.

L'oranger épineux, à fruits petits et exquis, le citronnier, le limonier, les plantes à épices, certaines espèces de légumes, croissent d'eux-mêmes. Nombreux également sont les végétaux producteurs d'huile, et les plantes pharmaceutiques, laxatives, fébrifuges, propres à combattre les maladies de cœur ou à guérir les ulcères, et celles dont les sucres vénéneux sont bien connus des indigènes qui les emploient sans scrupule à des usages criminels et abominables.



La faune y est aussi toute spéciale au pays. Nos bœufs et nos chevaux y vivent difficilement, et c'est avec une peine inouïe qu'on a pu acclimater dans les Missions des troupeaux de bovidés et d'ânes (1). La

(1) Cependant on compte actuellement au Congo : 12 chevaux, 38 ânes, environ 500 bœufs, 50 pores et 2.500 à 3.000 volailles importées d'Europe. *Dépêche coloniale*, 2 mai 1902.)

mouche tsetsé mortelle au bétail, dont elle est l'ennemie et le parasite, indifférente au buffle et à l'éléphant, n'existe pas sur les bords des rivières. Elle habite la zone de forêts qui s'étend entre l'Oubanghi et le Congo, que certains écrivains désignent sous le nom de région des bananes, et les déserts et les sultanats du nord et de l'est. Dans ceux-ci et au-dessus de la région où règne la mouche tsetsé, le cheval et le chameau sont les moyens de transport habituels. Au-dessous de cette zone, ces animaux étaient inconnus, parce qu'ils n'avaient pu la traverser sans péril. On se rappelle la déception de Crampel apprenant la mort de bêtes de charge qu'on lui avait signalées et sur lesquelles il fondait ses espérances. Le chien lui-même ne résiste pas à la morsure de la mouche meurtrière. Sa présence est constatée seulement là où le cheval peut vivre sans danger. Le chien est plus rare sur les bords de certains fleuves, chez les peuplades anthropophages, qui s'en nourrissent. Ceux qui mangent de la viande humaine mangent aussi du chien.

Le buffle, l'éléphant, vivent à l'état sauvage dans les forêts où ils se cachent, dit-on, pour mourir. Dans les plaines galopent de nombreuses espèces d'antilopes, soit isolées, soit en groupes. Des explorateurs ont vu leurs caravanes coupées par des charges de buffles ou des troupeaux considérables d'antilopes. La panthère, le lion à crinière noire sont une menace fréquente pour les indigènes.

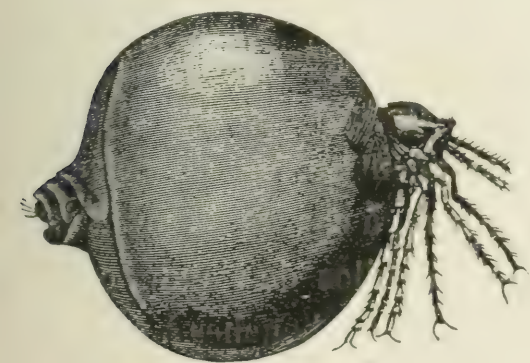
De nombreuses espèces de singes, depuis le gorille et le chimpanzé jusqu'au singe au museau bleu, bondissent, crient, hurlent, glapissent dans la profondeur ou sur la lisière des forêts. Plusieurs sont comestibles. D'innombrables oiseaux, au merveilleux plumage, tisserins jaunes, colibris, bengalis, nonnes, cordons bleus, veuves, colliers d'or, ignicolores pourpres, oiseaux-mouches, foliotocoles, merles métalliques, cardinaux, se posent sur les branches ou sur les fleurs. A cela il faut ajouter, suivant les régions, la caille, la perdrix grise, la poule de Guinée, l'outarde et ces milliers d'oiseaux qui peuplent les marécages, les rivages des fleuves ou les bords des lacs. Les pintades sauvages, les différents oiseaux d'eau et de terre, les énormes poissons des fleuves, le sanglier, l'hippopotame, le singe, rassasient l'appétit du noir ou fournissent la table, trop sommairement servie souvent, des Européens.



Les serpents pullulent, surtout le boa dont le chant, signalé par les missionnaires, ressemble à une note de trombone s'éteignant dans une sorte de roucoulement. On trouve encore la vipère cornue, le serpent noir, très redouté, celui des palétuviers, le serpent vert des bananiers, difficile à distinguer dans les feuilles. Le serpent cracheur éjacule jusqu'à une distance de huit à dix pas une substance corrosive contenue dans une poche empoisonnée placée sous sa mâchoire. Il s'attaque surtout aux enfants, vise presque toujours aux yeux et provoque des ophtalmies qui guérissent quelquefois, mais sont toujours accompagnées d'atroces douleurs. Même lorsque le serpent a manqué son coup et qu'il n'y a que la peau d'atteinte, il en résulte des démangeaisons qui durent plusieurs heures. A ces misères il faut joindre celles qu'apportent avec eux les cancrelats, les scorpions, les fourmis rouges, les blanches, ou termites, que mangent les indigènes, les rats, toute la vermine qui grouille, qui mord, qui ronge et qui empoisonne.



CHIQUE MALE



CHIQUE FEMELLE

*Le Tour du monde*, de mai 1901, signalait la découverte, au Congo, d'un animal extraordinaire qu'on croyait entièrement disparu. On connaît l'existence des fossiles de ce mammifère en Grèce et en Asie Mineure, qu'il habitait autrefois. Les indigènes le désignent sous le nom d'okapi, et Stanley en avait entendu parler. Sa vie se passe au plus pro-

fond des forêts. La description qu'on en fait nous le représente comme un être de la taille d'un bœuf, ayant le cou d'un cheval et les oreilles d'un âne. Son front et ses oreilles sont d'un rouge vif : une barre noire court du front au nez ; rouges aussi ses épaules avec des taches cramoisies ; le reste de la peau est rayé comme celle du zèbre, avec

des marques orangées sur les raies blanches. Une telle conformation, des couleurs si éclatantes sont tellement en dehors des habitudes de la nature créatrice, qui cherche les lignes harmoniques et les couleurs appropriées aux milieux, qu'on est pris d'un doute en face de l'affirmation de l'existence de cet animal invraisemblable et qu'on serait presque tenté de croire à une fumisterie, si son existence ne paraissait aujourd'hui avérée. Une reconstitution, publiée par le journal *la Nature*, d'après un squelette envoyé en Europe de cet animal quasi-fabuleux, ne nous donne cependant pas l'idée d'un être bizarre et anormal, telle que pourrait le faire croire la description écrite qui en a été faite.

Si le lion est rare, la panthère se montre fréquemment aux abords des habitations, ce dont on se passerait volontiers. De plus, elle est agressive et audacieuse. Que de fois les Pères des Missions n'ont-ils pas eu à se défendre contre ses attaques ! Une fois, c'est un religieux qui se réveille, la nuit, en entendant secouer par une panthère la porte fragile de sa cellule où il dormait sans armes. Une autre fois, c'est un enfant saisi, emporté et dévoré par le fauve, à quelques pas de la Mission. Sans être continuelles, les alertes sont répétées. Le chat-tigre, le léopard se rencontrent aussi dans certaines parties du Congo, ainsi que le chat sauvage qu'on est parvenu à domestiquer, et une espèce de chien, petit de taille, à poil ras et à la tête allongée.

Les hippopotames se contentent de ravager les jardins des missionnaires, et j'imagine que leurs incursions viennent surtout du désir de se procurer une vive satisfaction gastronomique, à charge de revanche. Un hippopotame donne de mille à quinze cents kilos de viande, ce qui n'est pas à dédaigner lorsque l'on a de nombreuses bouches à nourrir. Avant d'être élevé à l'épiscopat, Mgr Augouard en avait tué quarante-deux. Il faut bien vivre et cet animal est vraiment devastateur. Lorsqu'il quitte, la nuit, les eaux jaunâtres du Congo, il laisse de larges traces et fait des ravages désolants dans les plates-bandes où il daigne prendre ses ébats. L'éléphant, aussi, est quelquefois visiteur et vagabond, et fier de sa force, souvent imprévoyant. Ses promenades lui causent des surprises. On raconte l'histoire de ce voyageur dont la tente fut brusquement renversée la nuit par un de ces animaux qui s'était



empêtré dans les cordes des piquets et qui s'enfuit épouvanté, non moins d'ailleurs que le voyageur, brusquement réveillé dans son rêve.

\*  
\* \* \*

Les grands fauves sont des voisins désagréables; d'autres hôtes, plus petits, font le désespoir des Européens. Les moustiques l'exaspèrent. Ils abondent dans les marais, sur les bords et dans les îles des fleuves, et les plus épaisses moustiquaires sont impuissantes contre eux. Leur bourdonnement précède leurs innombrables piqûres, qui chassent le sommeil, criblent le corps et engourdissent les membres. Ce sont, en même temps, des véhicules de germes morbides. Avant leurs apparitions nocturnes, les éphémères passent en nuage épais et tombent dans les mets qu'ils rendent répugnants. Les scorpions, les serpents, les rats envahissent les habitations, ainsi que les cancrelats, les cent-pieds, la vermine de toute espèce. Les fourmis sont aussi un fléau, et il y en a de plusieurs sortes, bienfaisantes, indifférentes ou nuisibles; la fourmi domestique nettoie la maison ou le navire de leurs immondices; une autre, blonde, le corps allongé, niche dans les bouquets de feuilles terminales des arbres, une autre enfin, rousse de corps, émigre en colonnes serrées. Il faut fuir devant l'invasion.

Rien n'arrête ces masses, qui, pendant des heures, traversent les habitations, qu'aucun obstacle n'arrête, qui dévorent tout sur leur passage et s'attaquent à tout ce qu'elles rencontrent. Crampel eut des poules vivantes dévorées par elles, et on cite le fait d'un agent des factoreries qui fit manger vivante, par les fourmis rouges, — encore une autre espèce, — une femme dont il était mécontent. Ces agents sont parfois d'une douceur et d'une amabilité merveilleuses.

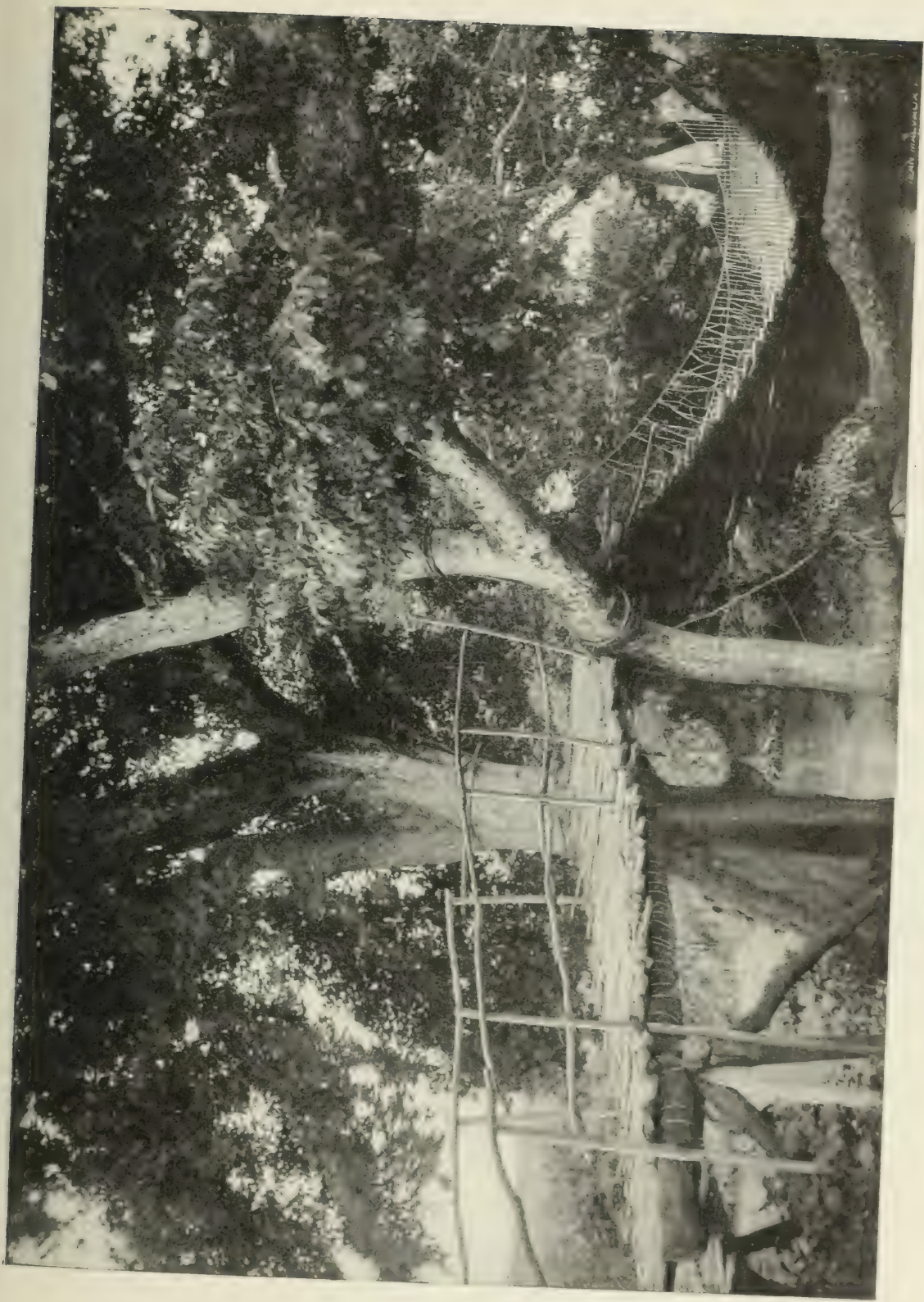
Les termites sont les ennemis des fourmis. Ils sont aussi ceux de l'homme. Ceux de la forêt ou de la plaine construisent avec du bois et de la terre agglutinés des termitières de différentes formes, suivant les espèces. Certaines, groupées ensemble, sont des cylindres de cinquante centimètres de hauteur, coiffées d'un chapeau; on dirait de vastes champignons. D'autres, élevées de deux ou trois mètres, affectent la

forme de cônes creusés de cellules et assez solides pour résister à la charge d'un buffle blessé. Le frère Germain, le chasseur, si on peut l'appeler ainsi, de la Mission catholique de Brazzaville, n'ignore pas cette force de résistance, utile dans certains cas dangereux. Outre ces termites, il en est d'autres qui dévorent le bois des cases et contre lesquels on cherche à se défendre par tous les moyens possibles. C'est pour cela que, sur le chemin de fer de Léopoldville, on a remplacé par des traverses en fer celles en bois qu'on avait commencé d'y poser. La même raison a fait qu'on a bâti des maisons de briques, avec couverture de tôle, malgré l'inconvénient de préparer un nid aux serpents entre la tôle du toit et le plafond. Plafond est beaucoup trop dire. Les missionnaires en ont inventé un d'un genre tout nouveau. Il se fait avec un mélange de terre blanche et de peau d'hippopotame dissoute et réduite dans l'eau chaude à l'état de colle. On en fabrique même un enduit excellent pour les murs. C'est encore eux qui fabriquent leurs briques et ils ont des fours et des briqueteries dans leurs établissements. Lors de la construction de la cathédrale de Brazzaville, on faisait, à la Mission, deux mille cinq cents briques par jour, et c'était très bien quand les tornades ne se mettaient pas de la partie et ne venaient pas réduire en boue celles qu'on avait mises à sécher au soleil, en attendant la cuisson définitive. Les missionnaires s'étaient découverts briquetiers. Ils sont encore familiers avec bien d'autres métiers, et ils ne dédaignent pas de travailler de leurs propres mains. Nous le verrons encore mieux quand nous parlerons des Missions.

\*  
\* \*

L'énumération de tous ces petits désagréments ne serait pas complète si on ne parlait pas de la chique. C'est aux bons Anglais qu'on la doit, mais on leur doit tant de choses ! Il y a une cinquantaine d'années qu'un de leurs vaisseaux aborda au Congo, venant du Brésil. Il était sur lest, et son lest était formé de ce sable où vit habituellement la *pulex penetrans* ; le climat, paraît-il, était favorable ; les pieds des noirs et ceux des blancs offraient aux femelles de ce petit animal un lieu





PONT DE LIANES SUR UNE RIVIÈRE





d'éclosion propice. Elles s'y implantèrent d'autant mieux que leur piqûre passe presque inaperçue. Ce n'est que plus tard que le gonflement produit par le développement des œufs devient une gêne. L'entre-deux des doigts de pied est choisi de préférence. Chaque soir, les gens soigneux de leur santé doivent se faire visiter les pieds et extirper avec une pointe d'aiguille ces petites bêtes indiscretes. Il y a des négresses pédicures précieuses fort habiles à ce genre d'opération, et dont le nombre ne peut que s'accroître, puisque ce *puler* malfaisant fait son exode de l'ouest à l'est dans l'Afrique équatoriale. Il n'abandonne pas pour cela les lieux qu'il a envahis, quoiqu'on l'ait déjà signalé sur plusieurs points de l'océan Indien. Il n'est pas donné qu'à l'homme de faire le tour du monde.

\*  
\* \*  
\*

De ces rivières imposantes, de ces forêts profondes et humides où se décomposent tous leurs débris, de ces vastes marécages, comme des vases où croissent les palétuviers, naît, sous le soleil de feu de l'Équateur, une atmosphère lourde, humide, électrique et débilitante. Les fleuves dont on est trop souvent obligé de boire l'eau roulent des impuretés de toutes sortes, celles qu'ils arrachent à leurs rives et celles qu'y jettent les hommes.

En dehors des affections habituelles, que de maladies menacent les Européens ! L'insolation, les accès bilieux et hématuriques, la dysenterie, l'anémie, les éruptions cutanées, les plaies difficiles à guérir. La température moyenne est de + 23 à + 37 degrés. Quand elle baisse au-dessous, c'est la fluxion de poitrine qui guette les indigènes. Ceux-ci ont une autre maladie, la maladie du sommeil, qui leur est propre et qui fait que, chez celui qui en est atteint, le besoin de sommeil prime tous les autres besoins impérieusement, et l'on meurt de trop dormir, et parce qu'on ne peut pas ne pas dormir.

Epidémique et locale, cette maladie chasse les noirs des lieux où elle règne. Elle paraissait, en 1897, localisée sur la rive belge. La Mission du Kassai, fondée par Mgr Augouard, et plus tard abandon-

née par lui, après des règlements de territoire, a été particulièrement éprouvée. Les 1.100 membres qu'elle abritait furent réduits d'abord à 650 et enfin à 380, et cette dernière différence dans l'espace d'une année. Cette Mission est aujourd'hui complètement délaissée par les Pères belges, dont le personnel a dû fuir devant la contagion de cette étrange maladie du sommeil. Mise à l'étude, cette maladie est encore mal déterminée. On l'attribue à un empoisonnement du sang qui amène la folie d'abord, un insatiable appétit qui ne profite pas à l'individu, et cet irrésistible besoin de sommeil dont on meurt.

Donc, ceux qui se figureraient le Congo comme une immense agglomération de forêts se tromperaient certainement.

Rien n'est plus varié géographiquement que cette vaste région qui s'étend depuis l'océan Atlantique jusqu'aux confins habités par les Arabes musulmans du désert et ceux du Nil Blanc supérieur : on pourrait la diviser en zones. Il y a la zone maritime, entre les montagnes et l'Océan, basse, marécageuse et malsaine ; la zone des grandes forêts, entrecoupées de clairières herbeuses avec des arbres d'essences multiples, et, ce qui caractérise, en Afrique comme dans l'Inde, les endroits franchement pestilentiels, des lieux où fleurissent les orchidées ; puis, la région des collines, souvent arides, dominant de quelques centaines de mètres les rives boisées des ruisseaux encaissés dans les vallées ; enfin entre les affluents du Congo et de l'Oubanghi et ceux du Chari, la ligne de faite du partage des eaux, élevée de sept à huit cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Au delà ce sont les déserts où l'homme trouve difficilement sa subsistance, devient guerrier et pillard et vit aux dépens des populations voisines exploitant des contrées plus fertiles. Chacune de ces régions impose à ses habitants des conditions nouvelles, et les sultanats guerriers de l'est et du nord ne ressemblent en rien aux peuplades dispersées du centre.

De ces nécessités de la vie matérielle plus ou moins exigeantes résultent des organisations politique, familiale et morale, qui font des habitants de ce pays des guerriers ou des agriculteurs, des conquérants ou des conquis.



## LE PAYS NOIR

Tribu ou peuplade. — Nature imprécise de l'autorité chez les noirs. — Organisation politique indéterminée. — Despotisme des sultanats. — Les deux races : anthropophage et agricole ou pêcheuse. — Personnalité de chaque peuplade. — Légendes et traditions d'immigration. — Les Massaï et les Gallas refoulent les peuples voisins. — Forme de vasselage chez les Boubanghis. — L'exode du sud au nord vers l'État indépendant. — Les productions du pays noir. — Les jardins des missionnaires. — Construction d'un village. — Les cultures. — Les fruits. — Le manioc et la banane. — Le sel. — Les rats, serpents, chenilles, sauterelles, crapauds. — Les plantes oléagineuses, l'huile de palme. — Le tabac. — La pêche et la chasse. — L'industrie textile. — Le costume. — La case. — La femme. — Le mariage. — La famille. — L'enfant. — L'héritage. — La femme esclave. — L'esclave. — Les mulâtres portugais et les traitants arabes. — Manière de se procurer des esclaves, le vol, le pillage, le commerce. — L'anthropophagie. — Férocité du noir. — Les poisons. — Le poison d'épreuve.

On dit généralement, en parlant des agglomérations de noirs : les tribus du centre de l'Afrique. Ce terme n'est ni tout à fait vrai, ni tout à fait inexact. Il y a bien, en effet, des individus habitant un même pays, parlant le même dialecte, ayant les mêmes mœurs, les mêmes habitudes de vie agricole ou guerrière, et des traditions, enfin, qui les différencient des peuplades voisines. Mais la tribu suppose une organisation politique définie, une hiérarchie déterminée, un commandement qui est comme l'extension, le développement de l'autorité patriarcale et familiale ; cela est nécessaire à la tribu pour subsister, car elle ne peut être sans cette autorité. La tribu, c'est la famille étendue avec le chef naturel d'où elle émane, ou celui qui le remplace à sa mort et hérite de son pouvoir, suivant les règles naturelles de succession, ou celles qui seraient établies par une invariable coutume. Si l'on sort de cette forme patriarcale, on tombe soit dans le despotisme, comme dans les grands sultanats musulmans, soit dans

une organisation artificielle, comme le parlementarisme, soit dans cette anarchie nègre dont la peuplade des N'kawas donne le plus frappant des exemples. Chez eux, il n'y a que des villages disséminés, de trois ou quatre cases seulement destinées à un noir, qui est un chef, et à ses femmes. Autant de chefs que de villages. Sans doute, il y a un grand chef qui réunit sous son influence ces cases dispersées ; mais on ne voit pas bien comment cette influence peut s'exercer vis-à-vis d'autres noirs à qui leur situation enseigne forcément l'indépendance.

Même chez les peuplades guerrières et anthropophages, obligées par leur nature de se grouper en agglomérations plus nombreuses, en villages populeux, le pouvoir du chef est imprécis. Il est obéi cependant la plupart du temps de la généralité des habitants du village ou de la peuplade, probablement parce qu'en dehors des actes de son autorité familiale et personnelle, il ne demande rien que ce qui plaît à ses administrés : la guerre, le pillage, la chasse ; ou bien il a la force pour se faire craindre, et sait habilement se servir des poisons que distille la forêt. Pourtant, quelquefois, la peuplade se divise, sans se rebeller. Lors du passage de Crampel, il y avait des Boubanghis amis de l'expédition, et d'autres qui la combattaient. Suivant les lieux, l'habitude d'organiser des expéditions dans le but de se procurer de la « viande qui parle », le voisinage des sultanats musulmans toujours envahissants, le besoin de s'unir pour résister aux bandes pillardes des Arabes de la frontière, ou pour accomplir l'exode qui a conduit une partie de ces peuplades de l'est à l'ouest africain, ont pu augmenter l'autorité des chefs et en faire des espèces de rois d'une nature particulière. Autour d'eux ne se distinguent aucun des organes de notre vie sociale par lesquels nous sommes accoutumés de voir s'exercer la justice, l'administration des intérêts communs, la perception et la dépense d'un budget. Rien de tout cela ne paraît s'exercer dans leur entourage, et ils ont l'apparence ambiguë de chefs de guerre et de commerçants. Comme chefs de guerre, ils commandent à des foules plutôt qu'à des troupes disciplinées suivant un plan combiné d'avance et suivi sans discontinuité.

Parmi toutes ces populations, deux à peine paraissent avoir une vague idée de la stratégie et de la formation militaire. L'une d'elles, les Bakouyas, occupe les bords de l'Alima, à Lékéti, où Mgr Augouard



a fondé, il y a cinq ans, une Mission. Comme commerçants, autant que comme chefs, ils concluent des traités, non souvent sans avoir consulté leur peuplade, et ces traités sont généralement exécutés, soit qu'on ait la crainte des armes perfectionnées du blanc, soit qu'on trouve des avantages aux relations commerciales qui en résultent.

Il y a des chefs particuliers pour des expéditions spéciales. Quand un indigène a découvert les traces d'un éléphant, par exemple, il assemble les gens de son village, se met à leur tête, conduit la chasse, qui dure quelquefois plusieurs jours, et prélève pour lui l'ivoire et une bonne part de la bête. Souvent la consultation des gens du village par le chef est d'habitude. Une des expéditions de nos explorateurs fut dans un village hostile, — et le fait se reproduisit pour d'autres expéditions, — l'occasion de palabres. Certains habitants inclinaient vers la paix, les autres poussaient à la guerre. L'opinion du chef fut discutée dans d'interminables discours et finalement le parti de la paix l'emporta. Chacun avait le droit de donner son opinion et l'espérance de la faire adopter, car, de quoi lui aurait servi la faculté qu'il avait de l'exprimer ? Ce n'est pas le régime représentatif, puisqu'il n'y a pas d'élus choisis pour prendre la parole au nom des autres, et que chacun parle pour soi. C'est plutôt quelque chose d'innommé, d'inconnu, quoique le chef ait souvent voix prépondérante, et d'anarchique aussi, puisque rien n'est soumis à des règles fixes. Cependant, le pouvoir du chef est incontesté, même par les blancs, car c'est à lui qu'ils s'adressent. Peut-être ceux-ci ont-ils intérêt à augmenter son importance, à accroître son autorité, à flatter une vanité qui ne voudra pas être démentie, afin d'assurer la sécurité de leurs relations avec les noirs.

Les liens hiérarchiques qui unissent les chefs de villages aux chefs de peuplades échappent aux lecteurs européens. On constate bien le fait d'une obéissance de la part des premiers vis-à-vis des seconds, mais on ignore sur quelles bases elle se fonde autrement que sur la solidarité qui unit les gens d'une même peuplade, ni sur quelles règles elle s'établit, ni quelle pénalité viendrait frapper les infractions à cette discipline hiérarchique. Certains de ces chefs sont soumis à l'élection des anciens ; d'autres doivent leur autorité à des causes diverses, qu'ils soient les plus riches, les plus habiles ou les plus

violents, ou qu'ils aient, grâce au grand nombre de leurs femmes, le plus d'alliances. Tous sont féticheurs ou gardiens de fétiches, et la croyance aux fétiches, la crainte des influences mauvaises est, chez le noir, la plus ferme et la plus indéracinable des convictions.

Il ne paraît donc pas exister chez les peuplades noires une organisation politique précise, uniforme, renfermée dans des limites absolues et communes à toutes ces peuplades. Tout autre est l'autorité familiale et patriarcale des Massaï et des Gallas de l'est ; tout autre aussi est le despotisme autoritaire des sultanats. Celui de Kouno, dans le Baghirmi, qui n'est qu'un sultanat inférieur soumis à celui du grand pays dont il dépend, en est un exemple. Là, le sultan, entouré de ses chevaux, de ses chiens et de ses femmes, a le droit de vie et de mort sur ses sujets, même sur ses conseillers les plus fidèles ; dans les sultanats du Haut-Oubanghi, les actes de cruauté, les meurtres ne se comptent plus. A Bangassou, le sultan fait fendre la langue de toutes ses femmes à cause d'une indiscretion légère commise par l'une d'elles. Comme cela, elles parleront moins. Les razzias, les sacrifices humains y sont de règle, et l'anthropophagie n'y perd rien et ne laisse rien perdre. Point de raisons explicatives pour justifier ces fantaisies cruelles. Ces sultans s'entourent d'un corps de troupes dévouées, armées souvent de fusils à tir rapide, fournis, malgré l'acte de Berlin, par les Belges. Ils n'en veulent point d'autres. L'islamisme y règne en maître.

Si on descend plus bas, au-dessous de l'Équateur, vers le Congo belge et les villes fondées par les traitants d'esclaves, on rencontre une richesse et un cérémonial excessifs et inconnus des noirs des bords du Congo et de l'Oubanghi. Il y a là, au milieu de cette barbarie, un luxe spécial où les soies, les velours brochés d'or et les lits parfumés jurent avec les palais aux murs en terre battue. Dans les sultanats du Kasongo, les Belges, vainqueurs, se vautrèrent, dit-on, dans des chambres luxueuses, pleines de meubles incrustés d'ivoire et sur des lits entourés de moustiquaires de soie. Mais cela se passait loin de nos territoires. Chez nous, un des sultans des environs du Tchad exige des prosternements et donne ses audiences juché dans une espèce de



age à poules, montée sur quatre hauts piquets, dans une cour intérieure de son habitation. Un voile dérobe sa majesté sacrée aux regards des visiteurs.

\*  
\* \*

Il semble qu'il y ait deux races de noirs, l'une guerrière, anthropophage, condensée dans des villages fortifiés, défendus par des systèmes ingénieux contre l'approche de l'ennemi possible. Là, ce sont des portes à bascule, étroites, et ne s'ouvrant qu'à bon escient ; ici, un système de couloirs coudés, palissadés de chaque côté, permettant une défense efficace contre l'adversaire qui aurait forcé l'entrée. Souvent les villages sont placés sur les rives escarpées du fleuve que l'on ne peut gravir qu'à l'aide d'escaliers abrupts ou d'échelles primitives faites d'arbres inclinés et entaillés de distance en distance. Les sentiers étroits qui conduisent à ces villages sont semés de pointes de piquets ou de piquets empoisonnés, destinés à faire des plaies inguérissables. Les hommes ne sortent presque jamais sans armes, boucliers de fibres tressées ou de peau d'éléphant, faisceaux de zagaies, de flèches et couteaux de jet. Quand le combat est imminent, que la surprise ou la trahison préméditée vont se produire, les femmes et les enfants disparaissent ; c'est alors, pour les blancs qui palabrent avec les chefs, explorateurs ou missionnaires, le moment de se défier. Le Père Allaire en sut quelque chose, lorsqu'il faillit perdre la vie, tournoisement attaqué par les sauvages qui présumaient qu'il avait la chair tendre. Le frère Séverin fut moins heureux en 1898 et son sang rougit le sol des Bondjos anthropophages.

Ces villages fortifiés forment, la plupart du temps, des agglomérations considérables de cases rassemblées. La nécessité d'être une force pour la défense ou pour l'attaque, la crainte des représailles possibles font que ces centres de population dépassent quelquefois un millier d'habitants. Cette accumulation même devient un obstacle au développement des travaux agricoles. On ne nourrit pas tant d'êtres humains aussi facilement que ceux moins nombreux des tout petits villages. Il faut à ces bouches affamées des cultures étendues, et,

comme on change souvent les champs de culture, comme ce sont les femmes qui sont chargées de planter le manioc, le mil, les bananiers et de faire les récoltes, on comprend qu'elles ne puissent pas s'éloigner indéfiniment de ces sortes de camps fortifiés où les hommes restent à boire et à fumer. Toujours les champs cultivés touchent les villages et dans un très court rayon. D'ailleurs, les peuplades anthropophages ne sont point agricoles. La famine serait donc à l'ordre du jour si l'on n'avait, pour la prévenir, des réserves d'enfants à l'engrais et d'esclaves destinés à la boucherie. Mais cette réserve s'épuise, et il faut la renouveler, et on la renouvelle par des expéditions, par le vol, par le commerce avec d'autres peuplades esclavagistes également, mais non cannibales. Les objets d'échange sont variés de nature et de valeur, suivant les lieux et l'état de maigreur ou d'engraissement de l'esclave, et vont depuis la pirogue jusqu'à la cuillerée de sel et la bouteille vide. Il y a bouteille et bouteille ; les uns préfèrent les claires, les autres celles qui ont le verre noir. Il faudrait une longue énumération pour désigner, suivant les contrées, les valeurs relatives des esclaves et les marchandises acceptées en échange. Tels ne veulent que des barrettes, ou des cauris, ou des perles, d'une forme ou d'une couleur particulière, ou des étoffes.

\*  
\* \*

Les peuplades agricoles paraissent, au contraire, habiter des villages dispersés autour desquels s'étendent des cultures variées. Là, encore, c'est la femme qui travaille. L'homme chasse ou pêche, quand le village est au bord d'un fleuve. Comme les habitants trouvent dans les produits du sol, dans la pêche, dans la chasse, dans les fruits de la forêt et les petits animaux dont ils se régaler, sauterelles, chenilles, rats et crapauds fumés vivants, de quoi se rassasier ou à peu près, ils sont rarement anthropophages, tout en restant guerriers. Cependant, le cannibalisme tendrait à gagner ces populations paisibles et plus facilement accueillantes que les autres. Aux productions naturelles, elles ajoutent celles que procurent leurs industries primitives et le



commerce, fabrication de pagnes et de filets en fils d'ananas, et, en général, utilisation des plantes fibreuses et des cotonniers de la région, la vente des armes, des poteries, de l'ivoire et du caoutchouc. Certains groupes sont plus commerçants qu'agriculteurs : d'autres sont d'habiles payeurs et se louent comme transporteurs.



FAMILLE KISKRA — BRAZZAVILLE

Chez ces populations diverses, la condition des femmes et des esclaves n'est pas toujours la même, nous le verrons tout à l'heure. La moralité même diffère, comme le dialecte, comme bien des traits significatifs de race ou plutôt de genre. Si cette moralité est amoindrie dans les lieux où le blanc a fait son apparition, où les négriers ont exercé leur commerce, où les traitants, intermédiaires entre les factoreries et les noirs, ont pénétré, il est d'autres lieux où cette moralité est relativement moins mauvaise, sans l'être cependant beaucoup moins. Il faut tenir compte pourtant, dans ce jugement porté sur les indigènes, du besoin qu'a l'Européen de les déprécier.

peut-être pour excuser de sa part certains actes inexcusables, et aussi de ce qu'ils n'ont, ces noirs, nul enseignement de morale écrit ou traditionnel bien déterminé. Leur religion n'est pas un code, n'existe pas, pour ainsi dire, mais est représentée par un amas confus de croyances semi-spiritualistes très vagues et des superstitions très diverses.

Il y a des traits de race, généraux ou particuliers. La couleur de la peau, la taille, la pureté des formes, le prognathisme varient. L'air féroce et repoussant des anthropophages se retrouve rarement chez les peuplades commerçantes, agricoles ou navigatrices, malgré les déformations que les uns et les autres font subir à leurs visages par le tatouage, le limage ou l'arrachage des incisives. Toutes ont leur personnalité et sont jalouses, sinon de leurs frontières qui sont souvent indéterminées, mais de ce qui constitue leur manière d'être et leur groupement. Les tatouages communs, les coiffures, les signes particuliers à la peuplade sont des moyens ethniques, un signe de reconnaissance. Il en résulte que ces peuplades nombreuses se côtoient sans se pénétrer, et que chacune d'elles conserve ses traditions, ses habitudes, la limite ethnographique, pour ainsi dire, qu'elle s'est tracée avec le temps et dont elle ne désire pas sortir. Chaque individu se sent solidaire de ses voisins, de ceux de son village, bien entendu, ce qui lui fait comme une petite patrie. Cela est tellement vrai que les Belges, en créant des milices noires à leur usage, ont bien soin d'en dépayser les membres et de ne les employer que contre les villages dont ils ne sont pas originaires. L'habitude qu'ont les chefs de chercher des femmes dans les autres peuplades où ils ne commandent pas, celle des Pahouins d'entreprendre de longs voyages pour en acheter dans les régions pauvres, ne sauraient infirmer le besoin de ne pas sortir de sa personnalité natale. La femme ne compte pas, ou peu, tout au plus peut-elle être l'occasion de relations commerciales.

\*  
\* \*

Des légendes et des traditions obscures, mais conformes cependant aux conclusions de la science sociale, nous parlent d'émigrations de



noirs chassés de l'est vers l'ouest. L'histoire de Rabah, toute récente, nous montre ce qu'a pu faire une poignée de conquérants. — Dans le Baghirmi, douze frères émigrés de l'est, il y a près de trois siècles, se seraient établis sur le territoire et y auraient fondé un royaume. Au Bornou, même légende, avec cette différence que les princes qui l'ont conquis venaient de l'Extrême-Orient, de la Syrie. Les Somalis de la côte du Pacifique, les Issas féroces, fiers de meurtres accomplis sur des passants inoffensifs, pour la gloriole, pour l'honneur de porter un signe distinctif constatant l'assassinat commis à l'aide de l'affût derrière un buisson, sont les descendants d'une invasion hindoue qui eut lieu vers le onzième siècle de notre ère, et qui avait bâti des temples dont les ruines subsistent encore. Mais ce sont là des faits d'invasions et de conquêtes auxquelles seront toujours soumises ces peuplades sans cohésion qui n'ont jamais pu, malgré leur communauté d'origine et de race, former un peuple. Le souvenir d'un refoulement est constaté chez les indigènes voisins de l'Ogoué. Il est possible que les cannibales des rives de l'Oubanghi aient les mêmes origines. D'ailleurs, on retrouve sur les armes des Pahouins du Gabon et sur celles des Nyam-Nyams du bassin supérieur du Nil, des dessins originaux et identiques qui ne se rencontrent pas sur les armes des autres peuplades. Les Pahouins sont forgerons et fabricants d'armes : ils y apportent un art avancé pour des noirs, et toujours se remarque sur ces armes le signe original et caractéristique dont il s'agit. De plus, ils ont un cri de guerre à eux, une sorte de hennissement, que Stanley n'a entendu qu'une fois chez les cannibales des bords du Congo, du côté des Stanley-falls, c'est-à-dire à une distance considérable du Gabon, et telle qu'il n'est pas possible qu'il y ait eu communication entre ces peuplades. Ils ont de plus avec les Nyam-Nyams d'autres points de ressemblance, le même genre de coiffure, le même cannibalisme, le même arrangement domestique dans les cases et qui ne ressemble pas à la façon dont leurs voisins immédiats disposent les leurs. Ils viennent, disent-ils, du côté du lac Tchad ; mais ce n'est évidemment qu'une étape de leur voyage et ils en ont été chassés par la création récente, relativement, des sultanats musulmans. Ils ont gardé, d'ailleurs, le goût de l'émigration. Déjà, vers 1873, le vice-amiral Fleuriot de

Langle constatait l'envahissement par les Pahouins des peuplades qui touchent à l'Océan. On a attribué ce besoin de gagner sur les territoires voisins à ce qu'ils ont plus d'enfants, leurs femmes gardant plus longtemps que les autres négresses leur aptitude à la maternité. C'est encore là un signe que ces noirs sont d'une race particulière et ne ressemblent pas aux indigènes qui les entourent. Ces traditions sembleraient expliquer la densité des populations des Congo belge et français. D'aucuns l'évaluent à quarante millions d'habitants, ce qui doit être exagéré, d'autres à douze millions seulement. Il paraît au contraire raisonnable et logique de présumer que parmi les populations autochtones, paisibles, cultivatrices, attachées à leur sol d'une façon légère, il est vrai, mais attachées tout de même, à face prognathique peu développée, sont venues s'infiltrer des masses repoussées de l'est et du sud vers les grands fleuves de l'Equateur. Les Mandjias, en effet, qui habitent la région du Haut-Chari, ont subi l'infiltration récente de tribus du Dar-Fertit et du Dar-Banda, fuyant devant les razzias des Nubiens et des Ouadaïens. Ces tribus se sont infiltrées dans des interstices de villages, sans se mêler à la population, qu'ils n'ont pas pénétrée. Il y a eu enchevêtrement et non fusion

\*  
\* \*

Les hauteurs qui forment le sud des montagnes éthiopiennes jusqu'au mont Kénir et les massifs qui l'entourent sont habités par des peuples pasteurs et guerriers, les uns au nord, les Gallas, les Massaï au sud. Ces derniers détiennent les petits plateaux et sont des pasteurs à pâturages transhumants, c'est-à-dire que, suivant les saisons, ils conduisent leurs troupeaux tantôt sur la montagne, tantôt dans les vallées, sans s'éloigner du lieu où le père de famille réside et commande. Ces troupeaux sont conduits, gardés et parqués dans des kraals, là où se trouve l'herbe qui leur est nécessaire. Il n'y a pas de propriété commune dans cette organisation familiale où le patriarcat est développé jusqu'à sa dernière puissance. Le père est le seul maître, car, seul, il commande et est le seul propriétaire des nombreux troupeaux dont



ses fils et ses filles, aidés de quelques esclaves, ne sont que les bergers. Ce n'est plus cependant le patriarcat des pasteurs nomades, où l'autorité du chef réunit sous une même discipline non seulement les enfants, mais encore les frères et sœurs, et crée la tribu. Sous cette dernière forme, le pouvoir passe, après la mort du chef, à son frère qui le rem-



GUERRIERS TOGBOS. — OUBANCHI

place. Chez les Massaï et chez les Gallas, l'autorité ne s'étend que sur les enfants.

Le chef de famille réside sur le plateau, d'où sa volonté dirige tout. Il n'en descend guère et s'y est établi lorsque l'a voulu l'ordre naturel des choses, la mort du père ou son propre mariage. C'est le centre de ralliement de toute la famille, pendant la saison d'hiver, et on s'y occupe en commun de certains travaux, de la fabrication des fromages par exemple. Ce plateau est herbu et peut nourrir le troupeau. L'été, la descente s'opère vers les vallées plus fraîches et les enfants accompagnent et gardent le bétail. Ils le gardent pour qu'il ne sorte pas de

l'enceinte qui lui est assignée et le défendent contre les razzias possibles et fréquentes qui s'opèrent par les jeunes Massaï sortis de tutelle et propriétaires à leur tour des quelques têtes de bétail que leurs pères leur ont laissées comme récompense de leurs pillages. D'ailleurs ces mêmes bergers ne se gênent pas pour dépouiller les peuplades voisines, qu'ils considèrent comme des tributaires naturels. Le Massaï ne chasse pas : il ne consomme que le lait et la viande de ses troupeaux, et l'ivoire qu'il se procure, il le vole. Il est éminemment guerrier, s'exerce dans le kraal à la lutte avec les autres bergers et fait fabriquer par ses esclaves son bouclier, ses armes, sa tente de cuir. Quand le croît de son troupeau est insuffisant, quand il faut réparer les vides qu'y créent des épizooties qui enlèvent parfois des centaines de têtes, il donne satisfaction à sa soif de batailles, à une éducation militaire qui a été l'occupation de sa jeunesse dans le kraal, et fait, de concert avec d'autres guerriers, de formidables razzias, souvent loin du point de départ. Après le combat, le partage s'opère entre les survivants des jeunes ravisseurs d'abord et le père de famille ensuite. Ce dernier prélève la plus grosse part, qui va grossir son troupeau. L'autre reste aux mains de ceux qui l'ont conquise.

La succession du père ne se partage pas et va tout entière à l'aîné des enfants. Il faut assurer par cette transmission la possession du haut plateau, restreint et convoité, où l'on s'est établi ; voilà donc un nouvel établissement qui se forme et perpétue l'ancien. Les autres enfants en sont exclus et n'ont à eux que la part de bétail qui leur a été abandonnée sur leurs prises. C'est avec cela qu'ils chercheront à fonder une nouvelle famille, et, une fois mariés, recommenceront la même organisation traditionnelle. Ne pouvant déposséder leurs aînés, ils descendront du côté des plaines et conquerront, par la force, de nouveaux lieux de pâturage. Petit à petit, possesseurs d'un petit nombre de têtes de bétail, l'augmentant par le pillage, admirablement organisés pour la guerre et pour le vol, à chaque événement successoral qui se produira, ils s'éloigneront de plus en plus du centre familial, du plateau originaire. Pour ce faire, ils dépouilleront les populations moins guerrières, plus timides, en les refoulant invinciblement vers la région des grandes forêts, où elles n'auront plus d'autres ressources que



la chasse. Celles-ci repousseront, à leur tour, les peuplades qu'elles rencontreront, ne pouvant se fondre avec elles, ou s'infiltreront dans les vides inhabités qui les séparent.

Ainsi s'explique l'exode des populations cannibales vers l'ouest africain et leur présence au milieu des peuplades agricoles qui ne leur ressemblent que médiocrement. Celles-ci, trouvant dans la fertilité de leur sol ce qui est nécessaire à une vie peu exigeante, ont rarement besoin de recourir à l'anthropophagie. Il y a même aussi, chez elles, des réminiscences de pays éloignés, et les Boubanghis pratiquent une forme d'esclavage qui est comme un souvenir de cette espèce de vasselage que les gens de Khartoum établissent sur les indigènes qui leur sont voisins. C'est une forme particulière et qui n'appartient qu'à eux. A l'esclave acheté par lui, le Boubanghi donne une case, une femme, un coin de terre et prélève le quart de la production. De plus, ces Boubanghis sont marchands d'esclaves qu'ils fournissent aux Bondjos cannibales, — le prix moyen est de 250 barrettes, et la barrette ne vaut plus guère que quatre ou cinq centimes, — et grands trafiquants d'ivoire, qu'ils vont acheter au loin le long du Congo, de l'Oubanghi et de la Sanga. Leurs esclaves, ceux qui ne sont pas attachés au sol, leur servent d'intermédiaires et de traitants. Dans les occasions solennelles, à la mort d'un chef, par exemple, lorsqu'il y a lieu de faire des sacrifices humains, ce sont ces esclaves commerçants, les siens, bien entendu, qu'on choisit de préférence, probablement comme étant d'un moindre rapport. On les fait revenir, non sans les avoir enchaînés, car on ne saurait prendre trop de précautions. Ils ne sont point mangés, mais leurs corps sont jetés à la rivière, qui est l'Oubanghi.

D'autres causes, identiques cependant, ont contribué à augmenter momentanément la population de cette vaste entreprise commerciale qu'on a baptisée du nom d'État indépendant du Congo. C'est toujours la fuite devant l'invasion. Chassés par les entreprises des mulâtres portugais, les Pombeiros se livrant à la traite et n'hésitant pas à brûler dix villages pour se procurer quelques femmes, les noirs ont été également refoulés par les Cafres Zoulous, et ont subi le contre-coup des événements qui, depuis un siècle, se sont déroulés dans le sud de l'Afrique. L'histoire n'en est pas finie. Etablis au Cap, les

pasteurs hollandais, les Boërs, ont été repoussés petit à petit du Cap dans le Transvaal et le pays d'Orange. Une fraction de ce peuple énergique et jusqu'à présent indompté, quoique soumis, est même remontée plus haut du côté de l'est. Ils ont, à leur tour, poussé les populations hottentotes, et à l'aide de ce peuple formant tampon, forcé à se diriger vers le nord les Cafres Zoulous, militairement et solidement organisés. Il n'est donc pas étonnant que, menacées par ces masses guerrières, soumises aux déprédations des mulâtres portugais marchands d'esclaves, ne pouvant compter que sur la chasse, toujours aléatoire, et non sur des établissements agricoles durables, les peuplades autochtones aient fui du côté du Congo, qu'elles ne paraissent pas, d'ailleurs, avoir dépassé. Elles tendent cependant à le faire isolément ou par petits groupes, pour fuir vers des rivages plus hospitaliers.

\*  
\* \*

Lors de l'exposition d'Anvers, en 1894, les Belges nous représentaient le Congo comme un pays de cocagne, plein de richesses s'offrant à la main diligente qui les voudrait recueillir. Comme toutes les expositions, celle-ci ne montrait que le beau côté des choses préparées sous leur aspect le plus séduisant. Il est vrai que les productions du sol y sont abondantes, mais il ne paraît pas que les noirs, par inertie, ignorance ou manque d'initiative, aient su en tirer parti. Seuls, les jardins des missionnaires, dont nous aurons à parler plus tard, et, à leur imitation, ceux de quelques postes français, nous indiqueront quelles ressources alimentaires on peut retirer de la culture, soit en fruits du pays, soit en fruits ou en légumes importés. Les Belges ont commencé à peine d'établir de semblables essais chez eux. Et cependant, malgré la fécondité du sol, le travail et les soins assidus, la création de poulaillers et de bergeries, les chasseurs à la recherche des hôtes de la forêt ou des oiseaux du fleuve, grands et petits échassiers, canards, oies d'Égypte, marabouts, grues, cigognes, ibis sacrés, ou des bois d'où s'envolent les tourterelles aux ailes maillées d'or, il ne semble pas que l'ordinaire des religieux et des enfants qu'ils élèvent



soit toujours des plus substantiels. Ils se font à ces petits inconvénients et leur gaîté n'en souffre point.

Les noirs n'en cherchent pas si long. Quand ils veulent établir un village, ils abattent, s'il y a lieu, un coin de forêt, le brûlent et laissent sur le sol les troncs calcinés : ce serait trop de peine que de les ôter. C'est le travail qui leur incombe, comme aussi de construire leurs cases. Les femmes alors gagnent les terres ainsi dégagées de leurs broussailles, et sans grand effort de culture et sans fumier, dans l'humus superficiellement



TOMBE INDIGÈNE

égratigné, elles plantent le manioc et des bananiers, si les gens du village ont l'intention d'être à peu près sédentaires. Il y a des villages, en effet, que l'on quitte, soit par crainte du voisinage, soit, régulièrement, à la mort d'un membre de l'agglomération. On y cultive aussi le maïs, l'igname, la patate, les arachides, le mil. Ce dernier est renfermé dans des greniers cylindriques couverts d'un toit conique, et bâtis, de peur des vermines, sur pilotis. L'extérieur en est orné quelquefois de dessins originaux et d'un art primitif. D'autres produits sont également indigènes, les choux, une sorte de tomate amère, les oignons et diverses espèces de piments. Toutes ces cultures

ne sont pas évidemment simultanées dans les villages, et il en est qui en préfèrent quelques-unes et négligent les autres. Ce n'est qu'en passant que les explorateurs les signalent. A cette nourriture végétale et qui n'est pas la même chez toutes les peuplades, il faut ajouter les fruits qui ont été importés d'Europe et que les noirs ne cultivent pas, et ceux qui croissent naturellement, la papaye et l'ananas, dont les Européens font de l'alcool ; l'avocat, qui ressemble à une poire violette et a le goût de l'asperge froide ; la mangue, qui a l'apparence de l'abricot ; la goyave, et le fruit de la liane à caoutchouc, et bien d'autres encore qui se distinguent par cette saveur acide ou térébinthacée déjà signalée. Le café est ignoré des indigènes, quoiqu'il existe en abondance à l'état sauvage dans les forêts.

Le fond de la nourriture, c'est le manioc. Cette racine macérée dans l'eau pendant plusieurs jours, broyée, pétrie en boules, entourée de feuilles de bananiers et cuite dans une marmite en terre, se présente sous la forme d'une pâte légèrement nauséabonde et qui s'attache aux dents qui l'attaquent avec une louable obstination. Il y en a de deux sortes, le doux, et l'amer. Celui-ci, plus vénéneux, exige une macération plus longue. C'est, faute de pain, la nourriture ordinaire des missionnaires (1). Ce sont des mains de négresses qui pétrissent habituellement ces boules, des mains toujours en contact avec leur corps enduit d'une couche d'huile de palme et de poudre de bois rouge. On imagine facilement qu'elles n'y mettent point une délicatesse raffinée, excepté quand elles crachent dessus pour leur donner un luisant attrayant. Les noirs ne s'en formalisent pas, mais les blancs en sont légèrement surpris.

L'autre mets uniformément consommé est la banane. Le bananier en plein rapport, cultivé dans un climat chaud, égal et humide, peut donner au Congo 26.000 kilogrammes de bananes à l'hectare. Il s'agit, bien entendu, d'une culture raisonnée et quasi-intensive. Quand Humboldt calculait que, sur une même superficie, le produit du bananier était pour le blé comme 133 est à 1, et pour la pomme de terre,

(1) Il existe bien du côté de Tombouctou, jusqu'au Zinder et au Tchad, des cultures en blé dur, qui produisent annuellement un millier de tonnes. Mais au prix de quels soins ! C'est une plante chétive, qu'il faut repiquer pied à pied et arroser tous les jours.



comme 44 est à 1, il tablait sur les bananiers de Chine ou de Malaisie, dont le rendement peut atteindre, avec des soins spéciaux, presque huit fois celui du bananier du Congo. Les noirs ne retournent visiter leurs plantations qu'au moment de la récolte. Les bananes se mangent cuites sous la cendre.

Les blancs ont imaginé des raffinements, et les bananes vertes, coupées en tranches, séchées au feu et pulvérisées, sont expédiées en Angleterre sous le nom de « Coquin-Tay ». On les conserve aussi, quand elles sont mûres, par un procédé à peu près identique, pelées, coupées et séchées, excepté qu'on ne les réduit pas en farine. On peut même en faire un vin pas trop désagréable, et, par la distillation, de l'alcool. Au bout de 10 à 12 mois, le bananier peut donner des régimes pesant jusqu'à quarante-cinq kilos.

Peut être doit-on n'accepter qu'avec prudence ces récits merveilleux. On sait, par expérience, quelle différence il faut faire entre le rapport officiel d'une plante et son rapport vrai. On aurait tort de demander aux noirs une culture perfectionnée, qui souvent, chez nous, avec nos céréales, est pleine de désillusions. Quoi qu'il en soit, manioc et bananes sont mangés de l'est à l'ouest de l'Afrique et par toutes les peuplades ; mais tout ceci ne forme qu'une nourriture végétale qui manque de sel, et le sel est absolument nécessaire aux végétariens.

\*  
\* \*

Nous avons déjà parlé de ce sel noirâtre, chargé de terre grise, importé par caravanes, des lacs sahariens diminués par les chaleurs de la saison sèche. Ayant acquis par les difficultés du transport une valeur considérable, il est devenu un objet de commerce et marchandise de pacotille. Les noirs en sont particulièrement friands, surtout ceux qui ne consomment que peu ou point de viande, car la chair des animaux renferme une partie du sel qui est nécessaire à l'organisme humain. Une livre de sel donnée par un voyageur fut aussitôt dévorée par les femmes qui l'entouraient, et les enfants des missions catholiques lèche en cachette et avec délices les sacs qui ont contenu la précieuse denrée. Aussi rien de moins surprenant qu'elle serve aux échanges, et le petit

sac de sel, gros comme le doigt, est une unité appréciable ; une cuillerée de ce produit fait très souvent, pour ne pas dire presque toujours, partie des marchés d'ivoire ou d'ouvrage conclus à l'intérieur. Parfois elle représente à elle seule la valeur d'un esclave, encore quelques-uns trouvent-ils que ce sel a moins de saveur que le sel d'herbes brûlées, plus caustique.

Il existe, entre Zinder et le lac Tchad, des dépressions de terrains asséchées ou remplies, suivant que l'on est dans la saison sèche ou pluvieuse. Ce sont les mares à natron. Elles sont nombreuses et leur exploitation est presque la seule industrie des indigènes qui vivent sur leurs bords. C'est de ces mares que, par une série d'opérations, ils retirent le sel dont ils font commerce. L'eau ou la vase de ces mares est filtrée par eux dans des paniers d'osier tressés dans ce but. Puis cette eau de décantation est versée dans de nombreux petits pots d'une argile fragile, transportés sur un foyer commun entretenu avec des soins particuliers que l'expérience a enseignés. Et c'est par l'évaporation produite qu'est obtenu le sel que les indigènes échangent contre le mil récolté par les populations qui les entourent. Ces mares à natron ne seraient en somme que la continuation des grands gisements salins qui ont été constatés dans le nord de l'Afrique. On y connaît des mines de sel gemme, depuis longtemps exploitées par les indigènes. Elles sont pour la plupart d'une grande pureté, et le rendement probable de l'une d'elles est estimé à 250 millions de tonnes. Il y a de plus les grands lacs, à sec pendant l'été et connus sous le nom de chotts. L'un d'eux ne mesure pas moins de 200 kilomètres de longueur, et un autre, de quinze cents hectares de superficie, est exploité par une société française. Au-dessous d'une couche supérieure de sel gris se rencontre une autre couche de sel blanc, très pur, de 20 à 25 centimètres d'épaisseur, qui donne 30 tonnes par an ; ce chott est relié à la mer par un chemin de fer. On trouve aussi une multitude de petites salines, tantôt pleines d'eau, tantôt asséchées, suivant les saisons, qui semblent former comme une suite de chaînons, jusqu'au Tchad, où elles disparaissent ou à peu près. Les prodigieuses richesses en sel du nord africain ne se retrouvent plus ni dans le Congo, ni dans l'Oubanghi, qui en sont complètement privés.



L'Angleterre avait songé, pendant un temps, à monopoliser ce commerce et à remplacer le sel marin par le sel minéral. Des navires avaient été frétés pour transporter à la côte d'Afrique des blocs de sel gemme, dont elle est productrice. Mais, pas plus que l'autre, ce dernier ne résistait à l'humidité de la mer, pendant la traversée, ni à cette autre humidité lourde et pénétrante des pays équatoriaux. Il fallut y renoncer. Des maisons françaises de Marseille ont imaginé d'autres procédés et créé, par évaporation d'abord, par condensation ensuite, une sorte de sel aggloméré qui résiste assez bien à l'action dissolvante de l'atmosphère. Seulement, il y a un seulement, ce sel sur-saturé est trop cher pour remplacer, dans le commerce d'échange, l'autre qui se donne à la mesure.



Le manioc, la banane, le mil, le maïs, le sorgho, les fruits de la forêt sont suffisants pour nourrir l'individu, si peu exigeants que soient ses besoins. Mais il se peut que la récolte manque, qu'une guerre éclate entre villages, qu'un de ceux-ci soit brûlé, ses cultures bouleversées et ses habitants dispersés. Les rives basses des fleuves sont souvent inondées. Il a donc fallu chercher autre chose, et comme le noir n'aime guère à travailler, quelque chose facile à se procurer sans trop de peine. Les petits animaux semblent d'abord tout indiqués. Sur les coteaux sablonneux, à herbes courtes, qui sont entre l'Alima et Franceville, les indigènes tendent des filets autour d'une enceinte d'herbes, brûlée ensuite, et y recueillent tous les petits rongeurs qui s'y précipitent en fuyant l'incendie. Sur les marchés du Sokoto, qui touche d'un côté au lac Tchad, on vend, pour l'alimentation, des surmulots dont la chair entre en décomposition. Probablement que c'est une qualité. Au Gabon, on s'empare des crapauds qui, embrochés sur des baguettes et fumés vivants, sont très appréciés. Là on creuse des fosses pour les sauterelles, et les enfants chargés de cette chasse les y recueillent avec des cuillers faites de fibres tressées. Il en est même une espèce longue de dix centimètres, qui vit isolée, exécute des vols étendus, est très difficile à saisir et forme un régal délicieux. Les

chenilles, certains vers blancs qu'on trouve dans les arbres, ainsi que deux sortes de miel, l'un acide et l'autre doux, ne sont point négligés. On ne dédaigne pas non plus le boa et les serpents coupés en tranches et assaisonnés d'une façon appétissante. Tous les mets qui nous semblent répugnants sont fort estimés des noirs, qui les accommodent avec des piments variés et de l'huile de palme.

\*  
\* \*

Les plantes oléagineuses à produits comestibles ou médicinaux ne manquent point dans l'ouest africain. Les botanistes en comptent dix-huit espèces connues et treize espèces d'arbre à résine. Le fruit du *raphia vinifera* renferme, entre sa pulpe et son noyau, une huile comestible fluide et utilisée par les indigènes ; ils pressent ce fruit entre leurs doigts, en séparent et jettent les noyaux, le font bouillir et en conservent l'huile dans des courges. Le *pentaclethra macrophylla* a des gousses de trente-cinq à quarante centimètres de longueur d'où on tire une graisse qui sert à faire un pain très recherché, mêlée à la graisse d'un autre arbre, l'*oba*, et aux amandes broyées du *dika*. On trouve encore le sésame, le ricin, la noix des Barbades, dont l'huile ressemble à l'huile de croton, vésicante comme elle, et enfin l'arachide, plante étrange et connu, dont la graine, une fois formée, voit la tige qui la supporte s'allonger, se diriger vers la terre et s'y enfoncer pour y mûrir. Mais, de toutes les huiles, la plus employée est l'huile de palme, qu'on extrait du régime du palmier élaïs, très abondant dans toute la région. Sous son apparence liquide ou sous l'aspect d'une sorte de saindoux jaune, elle sert à tout, de parfum pour les cheveux, d'onguent, d'enduit pour les corps. Beurre ou huile elle est le fond de la cuisine indigène. La zone maritime du Congo en fait commerce avec l'Europe, qui l'emploie à la savonnerie et à la stéarinerie. Les coconots, ou noyaux solides des fruits du régime du palmier élaïs, s'expédient en vrac, à fond de cale des navires où on les entasse à la pelle. Il y a encore quelques années, les coconots valaient cent soixante francs et l'huile de palme cinq cents francs la tonne, rendus sur les ports européens.



A la nourriture végétale, à cette autre alimentation dont il vient d'être parlé, les indigènes ajoutent les produits de la pêche et de la chasse. Quand ils ne passent pas les heures oisives de la journée à palabrer et à fumer dans des pipes dealebasse du chanvre ou du tabac de qualités très diverses, préparé, suivant les peuplades, dans des conditions très différentes, rouleaux de l'Alima, paquets du lac N'toumba, tabac-foin de Lopori, ils se livrent à la pêche ou à la chasse. La rivière fournit des proies de toutes tailles, depuis les crevettes des bords de l'Ogoué jusqu'aux poissons monstres de l'Oubanghi. La pêche se fait en pirogues, à l'aide de nasses, de barrages et de filets, dont quelques-uns, fins comme de la soie et incorruptibles, sont tressés avec les filaments tirés des feuilles de l'ananas, et ces feuilles ont une longueur considérable. Chez les Banziris, sur l'Oubanghi, l'engin employé est une espèce de filet plat, analogue à nos carrelets. Le bord inférieur de ce filet est attaché au flanc de la pirogue, les trois autres côtés étant maintenus tendus par des perches. Des deux points supérieurs partent des cordes, qui se rattachent au corps des pagayeurs. On le plonge au hasard dans le fleuve, à la manière de la couverture d'un livre qu'on rabattrait dans l'eau, et quand on le relève,

il rejette habituellement, et par sa position même, dans la pirogue, des centaines de petits poissons. D'autres emploient des nasses faites d'un jonc se divisant facilement ou pêchent à l'aide de filets barrant des canaux creusés de main d'homme et perpendiculairement aux cours d'eau. Les poissons, quelle que soit leur taille, sont séchés et conservés. Au Congo, certains noirs mangent, grillée, deux espèces de terre : l'une de couleur jaune d'ocre facilement réductible en poudre, l'autre grise noire, à contexture argileuse. Cela se paie environ cinq centimes le kilo, et fait, par conséquent, l'objet d'un commerce. Dans ces aliments il ne reste guère que le fer et le sodium qui soient assimilés ; l'acide silicique, l'oxyde d'aluminium qu'ils contiennent ne profitent pas à l'individu et le feu en fait disparaître les matières azotées.



SORCIER

Cette prévoyance du noir, en vue du ventre, car la vie matérielle est sa grosse préoccupation, et ce misérable n'est heureux que les jours de bombance, lorsqu'il a un « ventre qui craque », cette prévoyance, disons-nous, se retrouve dans les soins pris pour fumer les viandes de chasse qu'on ne peut garder. Dybowski raconte que les Boubanghis conservent vivants, pour les manger plus tard, des caïmans muselés et attachés à des arbres, et aussi des tortues dans la carapace desquelles on perce un trou pour y passer la corde qui doit les retenir. C'est également dans une intention prévoyante que ces peuplades élèvent, quelques-unes, des moutons à poil rude, presque toutes, des porcs, des chèvres ou des poules dont la propriété leur est précieuse, voire même des chiens comestibles. Leur voler un cabri ou une poule a été souvent l'occasion de sanglantes représailles, et ils croient, en offrant un de ces animaux à l'Européen qui traverse leur territoire, faire un cadeau inappréciable. Il est excessivement rare que ce soit là une pure générosité, sans esprit de lucre, et sans espérance de retour, et, quand il en est ainsi, le voyageur en manifeste une surprise extrême. Au contraire, le noir se considérerait comme lésé si on ne répondait à son offre par un don relativement magnifique. On escompte la générosité du blanc. Un homme si riche, dont les bagages sont si nombreux et excitent la convoitise, ne saurait être avare, et il a profit à ne pas l'être, sans toutefois se laisser gruger.

Le sanglier qui vit à l'état sauvage est chassé, dans le pays des Batakés, à l'aide d'une forte enceinte de filets, vers laquelle on le conduit. Il s'y empêtre et on le tue à coups de zagaie. C'est encore la zagaie qui joue le grand rôle dans la poursuite de l'hippopotame, de l'éléphant et du buffle. Pour chasser l'hippopotame, les noirs se réunissent en de nombreuses pirogues, au-dessus du courant et là où le fleuve est rapide. Puis, lancés à toute vitesse, ils criblent l'animal de coups de zagaies, fuient ensuite de crainte de représailles dangereuses, et attendent, même pendant plusieurs jours, que leur proie, coulée à fond, remonte, gonflée de gaz, à la surface.

Le noir se sert bien aussi de fusils, surtout à la guerre ; mais comme la poudre de traite lui brûle les yeux, il tire sans épauler, en mettant le fusil à la cuisse ou à la hanche et presque toujours à bout portant. La



fléchette empoisonnée est également usitée, et le plus souvent le piège. Il y en a de plusieurs sortes. Tantôt c'est un jeune arbre recourbé et armé d'un nœud coulant. La bête prise, un dé clic joue, l'arbre se relève, et l'animal est étranglé ; tantôt c'est une fosse profonde, étroite à son ouverture, et garnie, au fond, de pointes de fer ; enfin, le bloc de bois, souvent énorme, portant à sa partie inférieure une pointe de zagaie empoisonnée, suspendu au-dessus d'un sentier et destiné à tuer l'éléphant ou l'antilope. Mais ce sont là des moyens de chasse individuels, ou exercés seulement par quelques individus réunis dans ce but. Il y a les chasses collectives, des battues organisées par les chasseurs d'un ou de plusieurs villages, pour capturer des troupeaux d'éléphants. Ceux-ci sont poussés, petit à petit, dans une enceinte palissadée, où on les garde enfermés en supprimant la nourriture et l'eau. Cette dernière privation est un supplice pour les éléphants à qui ce liquide est nécessaire. Lorsqu'on les juge, après des semaines, suffisamment affamés ou assoiffés, on leur glisse des récipients, parfois une pirogue, pleine d'une eau dans laquelle on fait macérer de ces plantes à poison stupéfiant que les noirs sont accoutumés d'employer. Alors, c'est le massacre à coups de zagaie, le massacre brutal, contre un animal qui ne se défend plus, la tuerie sans discernement, n'épargnant ni les jeunes ni les femelles, sans souci des réserves de l'avenir. La prévoyance du noir, qui ne s'exerce que dans un rayon très limité, cède à son avidité et à sa cruauté naturelle, en présence de ces produits de la brousse, qu'il considère comme inépuisables et comme se reproduisant indéfiniment. Et puis, après tout, si ce n'est pas lui qui tue, ce sera un autre, et autant vaut qu'il en profite, puisqu'il en a l'occasion.

\*  
\* \* \*

L'industrie textile et l'industrie du bâtiment sont juste assez développées pour les besoins du pays noir, et à en juger par le vêtement et la case, ils sont restreints au possible. Ce ne sont pas les éléments qui manquent, et les plantes utilisables sont nombreuses et abondantes. En dehors de l'ananas déjà cité, certaine espèce de bananiers, les

papyrus, les hibiscus donnent leurs fibres; le cotonnier, qui croît spontanément, comme les autres plantes d'ailleurs, fournit une soie courte, mais de qualité supérieure, dont l'indigène file et tresse des pochettes à bibelots et des sacs à porter les nourrissons en bandoulière. Les besoins de se vêtir ne sont pas si pressants, et le noir conserve comme marchandise d'échange, plutôt qu'il ne les emploie, les étoffes européennes acquises par lui. Non loin de la côte du Gabon, il se fait des nattes et des pagnes destinés au commerce et très recherchés. Mais on peut dire que le pagne en fil d'ananas, dont les bords sont grossièrement ourlés, est le vêtement le plus répandu. Les indigènes se servent aussi des fibres ou de l'écorce de plantes inconnues des Européens, pour faire des vêtements ou des cordes. On cite une sorte d'amarantacée aux épis allongés et jaunâtres, la *celosia argentea*, et encore le *cephalonéina polyandrum*, comparable au lin, que les noirs nomment mokugi, et le n'kossa (*monniophyton africanum*), qui ressemble au chanvre.

En outre, une peuplade ne s'habille pas, — si on peut appeler cela s'habiller, — comme ses voisines. Chez certaines d'entre elles, une simple bande d'écorce de figuier, feutrée et passée entre les jambes, forme tout le costume. Les femmes portent des ceintures de filaments, colorés en rouge et en noir, parfois une simple ceinture de perles. Si elles sont vieilles, elles se contentent de quelques bouquets de feuilles. Chez les M'fans, leur coquetterie exige que le vêtement s'épanouisse par derrière en queue de dindon, et plus il se relève, plus c'est joli. Les Banziris, dont la moralité passe pour être meilleure que celle des autres peuplades, réduisent encore le costume, et on ne dit point que les jeunes filles en aient un. A quoi bon se couvrir, quand on est enveloppé de soleil ? Mais comme la coquetterie ne saurait perdre ses droits, il y a les lourds bracelets de cuivre et de fer, aux bras et aux jambes, quelquefois de la cheville au genou ; au cou, les larges colliers de cuivre ciselé, les perles de verre de toutes couleurs. Les oreilles, le nez, les lèvres sont percés pour y introduire des morceaux d'ivoire, des poils de queue d'éléphant garnis de perles bleues à chaque bout, des roseaux bouchés à leur extrémité par une sorte de toile d'araignée, des assiettes suspendues à la lèvre inférieure qu'elles abaissent jusqu'au-dessous du menton, voire même des cartouches



vides de fusil Gras, jetées par les Européens. D'aucuns incisent le front et la tête et y introduisent un liquide qui produit une série de boursofflures ressemblant à une crête de coq. Presque tous se liment les dents en pointe, par un procédé barbare et douloureux. A l'individu bâillonné et maintenu couché par terre, un autre individu brise à coups de marteau les incisives de façon à leur donner la forme pointue si appréciée. Tout cela nous paraît hideux, mais est considéré comme un élément qui ajoute à la beauté humaine. Peut-être aussi c'est une marque d'origine et un moyen de se reconnaître entre soi, lorsque l'on se trouve éloigné de son village.

Il y a aussi les tatouages et la coiffure, et celle-ci est l'objet de soins constants. Il faut quelquefois des jours entiers pour l'édifier, à moins qu'on ne la rase en tout ou en partie de peur de la vermine. On la sépare en toutes petites tresses, on l'échafaude d'une façon exagérée, avec des formes particulières à chaque peuplade, soit qu'on la garnisse de perles comme chez les Banziris, soit qu'on y ajoute des fausses nattes, comme font leurs femmes.

Les cases habitées par les noirs ne sont pas moins variées, quoiqu'elles soient d'un modèle uniforme dans chaque village. Construites généralement en bambou tressé ou en pisé, couvertes de feuilles de bananiers imbriquées, elles affectent ou la forme carrée, avec toiture à deux pentes, ou la forme cylindrique, avec toit conique. La porte est habituellement basse et un feu intérieur et sans cheminée y est allumé la nuit à cause des moustiques. Parfois elles sont divisées en deux compartiments, surtout celles des chefs. Le rassemblement des cases, dans chaque village, est soumis à un ordre voulu et traditionnel. Seules, les fortifications qui les entourent ont forcé les noirs à un peu d'imagination dans leur construction. Au milieu sont la case à fétiches et les greniers à mil. Autour des habitations le petit bétail de la peuplade court en liberté.

Il est évident que chaque peuplade a ses costumes, ses cases, ses mœurs, ses traditions qui ne ressemblent pas tout à fait aux traditions,



FÉTICHE

aux mœurs, aux cases, aux costumes des peuplades limitrophes.

M. Auguste Chevalier, qui vient de rentrer en France (mars 1904), a trouvé, autour du lac Tchad, des pays absolument dépeuplés par Rabah, et les razzias d'esclaves, tribus baghirmiennes habitant des huttes minuscules, perchées sur d'inaccessibles pitons granitiques émergeant d'un ancien lac disparu ; populations lacustres réfugiées dans les marais ou sur le lac Ito ; déserts inhabités du Kanem, que nous devons, après Fachoda, à l'habile générosité de l'Angleterre ; villes détruites ou remplacées par d'autres ; étendues en grande partie désolées où règnent l'épouvante et la crainte de l'homme, le souvenir des massacreurs et des vendeurs d'esclaves. Des formes de protection nouvelles apparaissent, qui diffèrent des autres, et la terreur éprouvée, les meurtres et les incendies, les pillages, l'ensemble de tous les crimes que commet la bête humaine déchaînée, paraissent avoir fait naître, chez les noirs, comme une sorte d'ingéniosité nouvelle pour se défendre ou se protéger.



Au noir paresseux, alourdi de vin de palme, hébété par la fumée du tabac et du chanvre, endormi après des nuits de danse au son du tam-tam, il faut quelqu'un qui travaille à sa place, et pour lui, ce quelqu'un, c'est la femme et c'est l'esclave.

La femme ! C'est sur elle que retombe tout le labeur ; c'est elle qui plante le manioc et le bananier, sème le maïs ou le mil, fait la cueillette des fruits de la forêt, de ceux du sol qu'elle a préparé, patates, ignames, arachides, oseille cultivée, oignons, courges et champignons sauvages, rarement vénéneux. C'est encore elle qui prépare la nourriture du maître indolent, tresse les nattes, est réduite au rôle de servante souvent battue. La femme n'est pas un être, une personnalité humaine à qui on doit le respect, elle est une chose qu'on achète, et, suivant les lieux, plus ou moins qu'une esclave. Le long de la côte, la présence des blancs, les mœurs abominables des traitants, le peu de considération que le noir a pour la femme, font de celle-ci une espèce de marchandise. On la loue, on la met en gage, on la donne en nantissement



temporaire, et sa passivité, l'impossibilité où elle est de protester, se prêtent à ces diverses combinaisons commerciales et à tout ce qui en résulte. Le noir va même plus loin, il en fait un appât et un piège, une occasion de réduire en esclavage le noir étranger qui se sera laissé surprendre ou d'obtenir une compensation en argent dont le prix est fixé par la coutume. Ce sont des causes judiciaires que nos amiraux ont eu à connaître dans le Gabon. Un traitant noir qui avait assassiné, en 1841, une fille du chef Denis, parce qu'elle l'ennuyait, s'en tira en payant deux esclaves, et en donnant, pour assurer l'exécution de la sentence, sa propre mère en gage. Si l'on remonte la route suivie par les premiers explorateurs, vers Brazzaville, on rencontre, au contraire, des peuplades jalouses, où les maris vendent ou tuent celles de leurs femmes dont ils ont à se plaindre.

La polygamie est de règle générale, non seulement parce que la femme est un animal qui travaille et qui « paye », comme diraient les Américains, mais aussi parce qu'elle satisfait l'irréremédiable vanité du noir. Avoir beaucoup de femmes est un signe de richesse, aussi bien du côté de l'Oubanghi que de celui des sultanats, où certains sultans possèdent deux cents femmes. Quand un explorateur passe, si le chef noir craint que sa pauvreté apparente ne lui attire de maigres cadeaux, il emprunte, pour paraître plus riche, les femmes de ses voisins. Parfois, dans certains villages, il n'y a que le chef qui en ait. On devine les intrigues, les querelles, les vengeances qui résultent de cet état de choses. D'ailleurs, ce petit être, nubile à quatorze ans, vieux à vingt ans, manquant de moralité personnelle, est fier d'appartenir à un homme qui peut faire pareille montre de richesses et aurait honte de n'être que l'unique épouse d'un maître pauvre. Parfois elle manifeste une velléité de liberté et stipule cette liberté, qui sans être l'ingratitude, — quelle gratitude pourrait-elle avoir de l'état avilissant où on la tient ? — est cependant l'indépendance du cœur. Le mari n'y voit pas d'inconvénient. De pareils traités sont signalés aux alentours du lac Tchad.

Les Belges ont organisé, chez eux, le mariage des soldats noirs, comme nous l'avons vu, mais ils ont eu le désir de donner à cette union une vague apparence de moralité et d'attribuer des avantages aux

femmes légitimes. Lorsque celles-ci consentent à s'occuper des cultures, il leur est attribué un petit salaire, plus une ration de vivres, et les enfants âgés de plus de deux ans ont droit à une demi-ration. Singulière légitimité qui ne se comprend qu'à l'aide de la fiction de la prédominance du pouvoir civil sur le lien religieux, et il eût été difficile d'imposer ce dernier à des gens qui n'ont aucune religion déterminée. Il n'en reste pas moins un lien fictif, artificiel, susceptible d'être rompu, mais entouré pour cela de formalités longues, ennuyeuses et d'un succès problématique. Aussi, beaucoup de femmes préfèrent-elles renoncer aux avantages accordés à ces mariages légitimes et se contenter de ceux plus restreints donnés aux irrégulières. Les soldats eux-mêmes n'ont pas l'air de considérer la tentative belge comme un essai bien sérieux, puisque leur plus grand désir est d'acheter d'autres femmes.

On ne cite guère qu'une peuplade, les Adoumas, où les indigènes se marient entre eux. Partout ailleurs, c'est l'achat à l'aide des marchandises qui amène la femme sous l'autorité du mari. Il y a parfois une hiérarchie, une première femme, la première en date, qui a la suprématie sur les autres, dont elle dirige le travail ; et aussi sur celles qui sont achetées enfants, dont le prix est payé et qui sont élevées, avec égards, dans des cases séparées. A la mort du chef, chez les Abambas, cette première femme est distraite des biens et de la succession partagée entre les héritiers du défunt, car la femme est tellement une chose qu'elle fait partie de l'héritage.

Le prix de la femme varie suivant la situation de sa famille et sa valeur personnelle. On considère surtout ce que peut valoir la famille comme correspondant commercial. Le prix consiste en moutons, lingots de fer, bracelets de cuivre, pointes de zagaies, colliers de perles et marchandises d'Europe. Il est l'objet d'un débat et il existe même une peuplade où le mariage ne se fait qu'à l'essai. Si la femme a cessé de plaire, ses parents rendent la dot. Ailleurs, on ajoute encore à l'infériorité de la femme en l'excluant de certains tam-tam et en lui interdisant des viandes qui, pour elle, sont viandes fétiches auxquelles elle ne pourrait toucher sans sacrilège. Peu de femmes échappent à ces servitudes et l'on cite comme un cas extraordinaire l'existence,



auprès de Brazzaville, d'une femme fétiche, très active dans son opposition à l'influence française.

Comment s'imaginer qu'il puisse exister un lien familial entre ce noir, ses femmes et les enfants de ces femmes ? Dans le mariage tel qu'il est compris, il y a bien contrat, mais l'épouse n'y est point partie consentante. C'est un marché dont elle est l'objet. Elle ne se révolte pas, parce que cela ne servirait à rien de le faire. C'est l'habitude d'ailleurs autour d'elle et elle ne saurait rêver d'autre situation, n'ayant sous les yeux aucun exemple dont son rêve pourrait s'autoriser. Ce qu'elle est dans le village où on va la conduire, elle l'était dans celui qu'elle quitte, l'être inférieur qui travaille pour d'autres. Donc, pour elle, nul changement essentiel.



TYPES LANGOUSSIS. — CUBANGHI

Dans ce contrat, elle ne rencontre que des obligations et n'a droit à nulle autre obligation contraire. Elle ne se donne pas, on la vend. Si elle est protégée par l'époux, — et l'époux n'est qu'un être nominal et temporaire à qui on peut racheter sa femme en lui en remboursant le prix, — c'est qu'elle est une chose achetée et productive qu'il ne faut laisser ni se perdre ni se détériorer. Je ne dis pas qu'il n'entre pas quelquefois en jeu un sentiment d'affection de la part du mari pour la femme, mais cela n'infirmes en rien la qualité légale de l'acte par lequel il est devenu chef de famille. Cette femme qu'il possède ne lui appartient pas, non plus que les enfants qui en naissent.



« En Afrique, l'infanticide légal existe dans quantité de tribus, surtout sur le côté oriental, où j'ai vécu douze ans, mais c'est pour des motifs superstitieux: l'enfant n'est pas né dans un bon jour, il est apparu dans telle ou telle situation défendue, il présente tel signe fatal : c'est un être mauvais (1). »

Le P. Lejeune raconte que dans le Bas-Niger on jette aux chacals les enfants jumeaux. Qui se soustrait à cette obligation est passible de la peine du bannissement. Ce fut un des grands reproches fait, à l'élection à la royauté de la peuplade d'Onitha d'un catéchiste catholique, de s'être refusé à cette cruauté. Et ce reproche était fait par les indigènes soutenus dans leur opposition par les protestants et la Compagnie du Niger. « Ailleurs, sur la côte occidentale de l'Afrique, au Congo, par exemple, les filles sont, au contraire, la richesse de la famille. Pourquoi ? parce qu'elles sont un objet de rapport. Vous voyez, le principe reste toujours le même, quoique l'effet change. L'enfant, souvent, est retenu avant sa naissance. « Si c'est une fille », le prétendant en donne tant : un baril de poudre, un panier de sel, une cuiller ou une fourchette.. Arrivée à l'âge de cinq ou six ans, elle a naturellement une valeur plus grande, et, à mesure qu'elle avance ainsi en âge, son prix augmente. Plus tard, on l'achète pour tout de bon. Alors elle est livrée au prétendant, mais sa famille garde toujours son droit sur elle, de sorte qu'il n'y a rien de plus malheureux qu'un pauvre mari congolais: il n'est jamais sûr du lendemain. Il est marié, puisqu'il a acheté sa femme, mais lorsque celle-ci vient à avoir son premier enfant, elle a augmenté de valeur et sa famille la reprend trop souvent. Il faut que le mari, s'il y tient, la paye de nouveau ou ajoute un supplément. Ce n'est pas tout. Quand la famille a besoin de quelque chose, elle s'arrange de manière à susciter des querelles dans le ménage. Cela se voit quelquefois en Europe, des querelles de ménage ; il ne faut pas s'étonner que la chose existe au Congo... Alors la femme quitte la case,

(1) Conférence de Mgr Le Roy.



retourne dans sa famille, et si son mari la veut, il faut qu'il paye, et toujours ainsi jusqu'à la dernière heure de son existence. Vous le voyez, c'est l'exploitation savante de la femme... et du mari. »

« Je parlais tout à l'heure des enfants. Eh bien ! les enfants n'appartiennent pas au mari, n'appartiennent pas au père, ils appartiennent à la famille qui a fourni la femme et qui a droit au produit. Il y a là toute une législation inspirée par ce sentiment que je vous disais tout à l'heure (1). »

Revenons à la femme. Dans l'Angola portugais, il arrive que c'est la femme qui se dégoûte de son mari, et retourne dans sa famille. Alors le père est obligé de restituer la dot, sauf à procurer une nouvelle épouse au mari abandonné. Mais de ce que, au Congo, la femme peut toujours être revendiquée par la famille du vendeur, il en résulte d'épouvantables conséquences. Il s'agit de trouver un marché avantageux, et le marché le devient quand c'est un blanc qui veut se porter acquéreur. Car le blanc est riche, il est puissant et il paie mieux que tout autre. Peu importe où va l'enfant, dans la maison privée de l'Européen, ou ailleurs ! Le noir ne voit pas de mal à ce recrutement de la femme indigène, qui lui paraît naturel. Il connaît son but et ne s'offense point des promiscuités qu'il prévoit. La plupart des filles de l'intérieur du Gabon vont peupler les lieux de débauche de la côte ou ceux des possessions allemandes du Cameroun. La traite des nègres a été remplacée, avec l'agrément de l'administration, par un trafic plus odieux encore.

Le patriarcat, qui représente une unité de commandement, avec continuité d'autorité absolue sur tous les enfants soumis à cette autorité, ne peut se comparer à l'organisation de la famille dans l'Ouest africain. Il manque à celle-ci quelque chose, cette concentration, qui est le caractère spécial des familles patriarcales. L'union du père et de la mère, dans le pays noir, n'est qu'une chaîne lâche, distendue, facile à rompre à l'égard du mari. Celui-ci tient dans sa main un bout qu'on peut rompre malgré lui, et l'autre bout lie irrévocablement la femme. Comment veut-on que soient solides les liens qui uniraient à leurs auteurs les enfants nés de ce maître et de cette servante ? L'idée que l'enfant

(1) Conférence de Mgr Le Roy, à la Société de géographie, le 14 janvier 1901.

suit la condition de la mère est une règle dans les sultanats. Le fils d'un esclave ne peut être qu'un esclave. Pour n'être pas clairement exprimée dans le pays noir, pour n'être pas condensée dans une formule juridique, elle existe dans les faits. L'enfant paraît être dans les mêmes conditions que la mère, envers le père. Nul n'y trouve à redire et il n'y a que le cœur des mères qui saigne. Dans l'histoire d'un enfant acheté par le P. Allaire et racontée par l'historiographe de cet héroïque missionnaire, on voit bien apparaître le double lien de tendresse et de reconnaissance qui unit la mère et l'enfant, mais personne ne songe au père, qui probablement, de son côté, ne se préoccupe ni de l'une ni de l'autre. Quelle réponse que celle de cette mère avisée et qui sait combien la liberté est précaire dans le monde où elle souffre lorsqu'on lui propose de lui rendre son fils : Non ! non, garde-le ! Avec moi on le ferait peut-être encore esclave ; mais amène-le quelquefois, que je puisse le voir encore ! Quel effort, quel déchirement, quelle abnégation pour se séparer de cet être né de sa chair, qui est à elle et qui n'est qu'à elle ! et en même temps quelle passivité, quelle soumission résignée aux choses qui paraissent inévitables, et que nous retrouverons plus tard chez les esclaves soumis aux préparatifs abominables des sacrifices humains.

L'hérédité, chez le noir, obéit-elle à la loi des successions dévolues dans l'ordre naturel ? Au premier abord on croirait qu'il y a peu de choses, à hériter : la case, les armes du défunt, ses poules, ses cabris, la part de terrain que cultivent ses femmes, et sur laquelle il n'a qu'une propriété quasi temporaire, qu'il peut abandonner à sa volonté pour d'autres terres inoccupées, qu'il abandonne définitivement, lorsque, pour une cause ou pour une autre, le village change son emplacement. On vient de constater récemment dans le Chari que les indigènes négligeaient de faire leurs cultures annuelles, décidés qu'ils paraissaient être à abandonner leurs villages à la première menace de réquisition par les fonctionnaires ou militaires européens. Très lâche est donc ainsi le lien qui le rattache à la terre et qui n'est point consolidé, comme chez le paysan français, par le travail personnel et assidu, par le sentiment d'une propriété perpétuelle et exclusive. Mais le noir a, en revanche, l'amour très prononcé de la propriété mobilière, celle qu'on peut



emporter avec soi et cacher à tous les yeux. Il a, en effet, souvent des richesses en réserve, en ivoire surtout, dissimulées dans le fond de sa case ou enfouies dans un endroit connu de lui seul. C'est là la grosse part de l'héritage auquel s'ajoutent les femmes et les esclaves.

En réalité, les enfants n'héritent jamais de leur père, qui, du reste, n'a généralement rien, ou peu de chose. Le fils du chef ne succède jamais à son père, dont le pouvoir passe au frère ou au neveu du défunt. Mais à la mort du successeur, le fils de l'ancien chef pourra être élu, si cela convient à la tribu ou au village. En quelques endroits, une sorte d'élection a lieu, guidée et conseillée par nous quand notre influence peut avoir une action. Un conseil de vieillards intervient et désigne l'héritier du chef. Il se peut alors que celui-ci ne soit pas le fils aîné, ni même un des fils de la « grande femme », celle qui, seule, ne tombe pas dans la propriété de l'élu. Le pouvoir de ce dernier sera donc fatalement limité, quand il ne sera pas contesté par les autres enfants qui auront été éliminés, et il est peu probable qu'ils se soumettent absolument à cette nouvelle autorité. En outre, les enfants d'un si grand nombre de femmes peuvent très bien n'avoir entre eux qu'une affection éloignée, si grande que soit la solidarité qui relie les membres d'une même peuplade. Voilà bien des causes de dislocation de la famille. Et enfin, comme l'héritier du chef et de ses richesses hérite aussi de ses femmes, la femme étant une espèce de propriété légale, il peut arriver qu'il devienne le propriétaire et le maître de sa propre mère. En est-il de même en réalité, et la succession ne s'effectue-t-elle pas plutôt en ligne collatérale? Toutefois on a eu raison de dire que, soit par suite de causes sociales, soit par suite de la malédiction de Noé, la famille n'existe pas chez les noirs, fils de Cham.



A côté de la femme épouse, il y a la femme esclave. A considérer la situation faite à la première, on ne voit pas bien jusqu'à quel degré d'abaissement l'autre peut descendre. Comme elle est soumise à toutes les exigences du maître et travaille pour lui, elle peut être vendue,

donnée, échangée, sans motif, tandis que, pour la vente de la femme épouse, quelques peuplades admettent qu'il faut un sujet de plainte ; ses enfants ne sont point à elle. Ils ont une situation inférieure à ceux des autres femmes achetées en vue du mariage. Souvent elle a été l'objet d'un marché, le plus souvent elle a été prise dans ces expéditions de village à village qui se font fréquemment, même entre peuplades non cannibales, mais toujours commerçantes d'esclaves.

D'ailleurs, l'esclave, ça se mange. En tous cas, c'est l'objet de commerce par excellence, qui se conduit lui-même sans trop de débours. Une poignée de bananes, un peu de manioc, et voilà rémunéré le transporteur, qui est en même temps le transporté. On ne lui doit point d'égards personnels, sinon l'attention qu'on a pour une chose relativement fragile et qu'on a payée. Pour être certain qu'il ne s'échappera pas, ce qu'il aurait le désir légitime de faire, on lui enserre la jambe dans un morceau de bois fendu, qu'il soulève à l'aide d'une corde pendant la marche. C'est, quand on en trouve, du bois de combo, très léger, propre à faire des radeaux, et qui ne fatigue pas le marcheur. D'autres fois, on met les esclaves deux par deux, avec un bout de bois fourchu sur les épaules, ou, en files, attachés par des lianes. Si le voyage se fait en pirogues, les malheureux sont liés aux bords du bateau. Tant pis si celui-ci chavire dans les rapides, ils sauront bien se tirer d'affaire, et, pour ne pas se noyer, rattraper la pirogue chavirée. Il y a des marchés d'esclaves, alimentés par le pillage, où l'on se rend de loin. Les expéditions et les razzias s'opèrent avec une brutalité révoltante. Rabah se faisait livrer par les peuplades conquises un tribut annuel de mille esclaves. Pour les reconnaître, on les marquait à la face d'une incision cruciale profonde, qui se refermait en un hideux bourrelet. Dans le Baghirmi, les vassaux du sultan ont un droit absolu sur les biens et la vie des indigènes. Aussi ne se gênent-ils point, s'ils ont un tribut d'esclaves à payer, une vengeance à exercer, une rancune à satisfaire, pour s'emparer de tous les habitants d'un village. Ce n'est pas sans horreur qu'on lit le récit des scènes de carnage auxquelles se livrent les bandits des environs du lac Tchad. Après une de ces expéditions, ordonnées par le sultan de Kouno, on trouva dans le bûcher allumé par les assaillants pour réduire leurs adversaires les corps de vingt-sept



enfants à la mamelle que les mères y avaient jetés, préférant les voir morts que réduits à l'esclavage.

Tout autour de nos possessions du Congo, la poursuite et l'enlèvement des esclaves sont opérés méthodiquement. Cette poursuite a d'abord été exercée sur les côtes par les navires négriers, qui ont, comme nous l'avons déjà dit, continué encore longtemps, malgré les efforts faits par les nations européennes pour abolir la traite des noirs. La sensible Angleterre s'est montrée la plus émue de toutes, et elle a immédiatement lâché sur tous les points de l'Afrique, ses missionnaires mariés qui allaient y faire à la fois de l'altruisme, du commerce et de la politique. L'esclavage a continué de régner tout de même. Dans les possessions portugaises, au sud de l'Etat indépendant, les mulâtres Pombeiros ou Maubaris, — c'est le même nom pour les mêmes individus, — ont des itinéraires désignés, des caravanes organisées ! et portent avec eux, le sel, l'eau-de-vie, les fusils et la poudre de traite. Ils s'associent aux guerres des peuplades, les excitent ou les font naître, aident et accentuent leurs victoires. Leurs brigandages sont odieux et répandent l'inquiétude et l'effroi autour des lieux où ils les exercent. Le combat fini, le butin est partagé ; ils prennent leur part d'esclaves et achètent l'autre part à leurs alliés du moment, qui seront peut-être leurs ennemis de demain.

Sur les confins du nord et de l'est du Congo français, ce sont les traitants arabes, qui ont également leurs caravanes, leurs transporteurs, leurs soldats et leurs esclaves, leurs sociétés commerciales, avec un terrain d'action délimité et leur route habituelle tracée. Il leur arrive, pendant une partie du trajet, de se joindre à d'autres caravanes ou aux convois des explorateurs, sauf à s'en séparer pour le vol. Celle de Caméron fut ainsi escortée et servait, malgré lui, de protection temporaire à ces bandes de brigands. Devant eux « les habitants fuyaient, ou regardaient d'un air sombre ces bandits piller leurs greniers, saisir leurs mortiers, leurs gamelles, leurs meubles pour alimenter le feu où cuisaient les vivres volés (1) ! »

Ce sont leurs esclaves qui sont les plus ardents au pillage. Ainsi

(1) *Tour du monde. Voy. de Caméron.*

armées, ces caravanes pénètrent jusque dans le Congo, et les peuplades qu'elles traversent abandonnent peu à peu la culture pour se mettre à leur suite en qualité de transporteurs. Ils aident, ces esclaves, à la mainmise sur leurs frères, et c'est d'eux que les traitants arabes font leur force armée, troupe de bandits, pillards, incendiaires et dépopulateurs... « Pour les avoir sous la main, il faut les laisser croupir dans la fainéantise et tous les vices : il importe de ne pas les élever au degré des chefs de famille réguliers. On ne les marie point. Ils brocantent seulement entre eux et avec leurs patrons les femmes qu'ils ont enlevées (1) ! » Tel de ces chefs de caravanes a pu réunir sous ses ordres près de neuf mille esclaves.

Ces noirs esclaves aux mains des traitants arabes sont-ils moins malheureux que ceux qui tombent au pouvoir des anthropophages ? Ni les uns ni les autres ne se plaignent, soit par passivité, soit parce qu'ils considèrent inutile de le faire, soit parce qu'ils trouvent à être esclaves des avantages particuliers, des satisfactions passionnelles qu'ils se procureraient difficilement dans la brousse, peut-être un travail modéré. Ils sont aptes d'ailleurs à recevoir l'impression du mahométisme, dont les prescriptions ne les gênent que médiocrement. Cela rapporte de se convertir à la religion musulmane : un vêtement et un fusil de traite. L'islamisme n'est pour eux qu'une religion de haine, de pillage et de sensualisme.

D'ailleurs, là où les Anglais prétendent que l'esclavage est aboli, à Zanzibar, par exemple, les libérés sont plus malheureux que les esclaves. Les Arabes leur livrent une cabane et un morceau de terre contre trois jours de travail par semaine. Or, quand le nègre a travaillé trois jours... Les Belges enchaînent, dit un voyageur, leurs engagés volontaires par cinq ou six, ce qui leur donne « beaucoup d'attachement pour le métier militaire ». Mais peut-être le voyageur en question n'a-t-il voulu ne faire qu'un mot d'esprit.

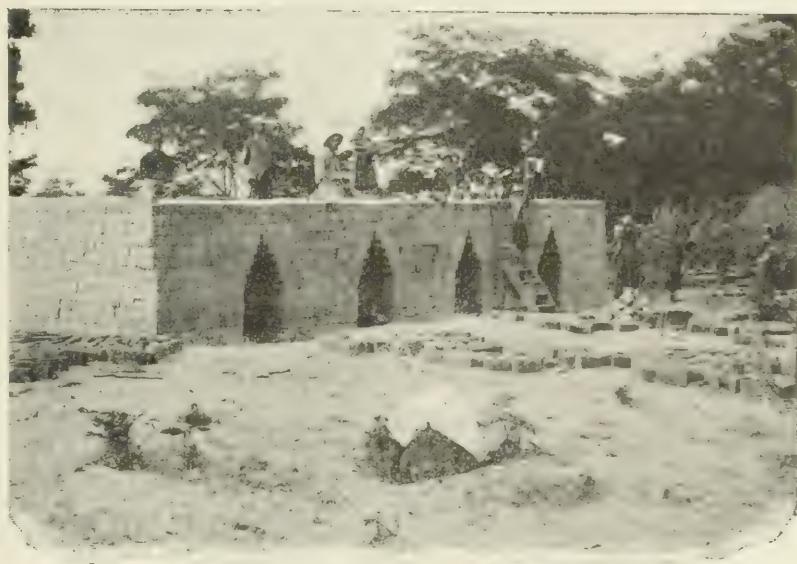
Je crains qu'il ne faille se défier beaucoup de certains romans qui ont cours d'après les récits des Belges. On nous raconte, en effet, qu'à la prise de Kasongo par les Belges en 1894, les vainqueurs trouvèrent des

(1) De Préville, *Les Sociétés africaines*.



jardins merveilleux, pleins d'orangers, un confort et un luxe étonnants, un mobilier somptueux, des services en argent et en cristal. Les villes fondées par les traitants arabes, Nyangwé et sa voisine Kasongo, auraient eu de vingt à cinquante mille habitants. Elles dépasseraient donc les plus grosses agglomérations qu'on rencontre, soit du côté du Tchad, où elles atteignent dix mille habitants, sauf Kouno, à qui certains voyageurs en attribuaient cent mille, soit sur les bords du Congo et de l'Oubanghi, où sont rares les villages de trois mille indigènes. S'il en était ainsi, nul doute

que les voyageurs nous signaleraient ces villes merveilleuses dont la prospérité formerait un si puissant contraste avec l'état général du pays. Il n'en est rien. Ceux qui les ont traversées n'y ont trouvé rien d'extraordinaire, et les gravures qui



FOUR A BRIQUES

accompagnent le récit de leurs explorations ne montrent pas que Nyangwé ni Kasongo diffèrent beaucoup de la généralité des villages noirs. Il y a, en plus, des factoreries de traitants arabes, et c'est tout.

On s'étonnerait, à voir un si grand nombre d'esclaves, que ceux-ci ne se révoltent point et ne cherchent pas à recouvrer leur liberté. Sont-ils donc pénétrés par le fatalisme mahométan qui les entoure et imprégnés de cette idée que ce qui est écrit est inéluctable, même quand il est écrit qu'on doit vivre avec la fourche au cou ? Ou bien, leur sort, si misérable, leur semble-t-il préférable à celui qu'ils pourraient subir en dehors des factoreries ? S'ils retournaient dans leurs villages, y trouveraient-ils la nourriture assurée, la certitude de n'être plus en butte aux attaques des peuplades voisines, celle de n'être pas de nouveau réduits en esclavage, la satisfaction des plaisirs les plus bas, et

cette joie, très intense, d'être avec les vainqueurs et de se soûler, de temps en temps, de carnage ? Pourtant ils se révoltent parfois, et leurs révoltes individuelles sont si sévèrement réprimées qu'il leur est, dans l'Etat indépendant, difficile de recommencer. On les pend ou on les fusille. En décembre 1897, les noirs avaient pris et mangé leurs officiers belges et les avaient trouvés excellents, bien meilleurs que vivants. Cela valait mieux, à leur sens, que de laisser leurs corps à la merci des fauves, et il n'y avait rien de perdu. Ont-ils songé à s'organiser, à s'unir pour la défense commune, à se donner un chef pour parer à l'inévitable vengeance des blancs ? Nullement. Ils se sont divisés en bandes, ont pillé le pays, détruit les récoltes, fait, par suite, la famine autour de ceux qui les poursuivaient, — ils mangeaient, eux, de la viande humaine, — et immobilisé sans succès cinq ou six mille hommes de l'armée belge, occupés à la répression de cette insurrection.

La violence et le vol sont des moyens faciles pour se procurer des esclaves. Les femmes, les enfants qui s'éloignent des habitations sont souvent les victimes d'indigènes audacieux qui les guettent et les saisissent. La ruse se double quelquefois d'une apparence de légalité née de la coutume qui fait du voleur l'esclave du volé. On expose des bananes sur un chemin, on s'embusque, et on opère la mainmise sur le voleur ainsi surpris. Mais la guerre est la principale pourvoyeuse. Elle se fait de village à village. Les populations guerrières n'hésitent pas, au moindre prétexte, et même sans prétexte, à entreprendre des expéditions. Si elles ne sont pas cannibales, elles gardent leurs esclaves pour travailler leurs cultures, ou les cèdent soit aux commerçants d'esclaves, soit aux peuplades anthropophages, qui les mangent. Ce sont des événements tout naturels et dont personne ne se scandalise. Pour ces dernières, les prises sont tout profit. L'on ne saurait s'imaginer à quelles scènes d'horreur, de dévastation, de destruction brutale donnent lieu ces expéditions : les cultures ravagées, les villages brûlés, les greniers éventrés, les réserves dispersées, les morts mangés sur place, les ripailles de viande humaine et de vin de palme, l'ivresse du sang, de l'alcool et de la bestialité. Quelques peuplades résistent. D'autres se laissent faire, plus apeurées. C'est le pays de l'épouvante et de la crainte perpétuelles.



Un fait bien particulier vient de se produire au Congo français, qui prouve combien la vente de l'esclave est entrée dans les mœurs. A Brazzaville, qui n'est certainement pas une ville populeuse où les criminels puissent facilement se cacher, un notable sénégalais et un commerçant indigène étaient soupçonnés de faire la traite. On savait déjà des faits isolés, mais non tels que celui dont il s'agit. Une descente de justice fut ordonnée en février 1904, et, renfermés dans des caves, on découvrit environ cent quarante individus parmi lesquels beaucoup de petits garçons et de petites filles. Toute cette viande humaine, parquée, entassée dans des trous humides, était destinée aux marchés d'esclaves. Inutile de dire que les indigènes qui se livraient à ce honteux trafic seront traduits aux assises de Brazzaville. Mais on se demande comment ils ont pu, jusqu'à présent et depuis un certain temps, dans une ville qui pullule de fonctionnaires, échapper à « l'œil vigilant de l'autorité ».

Ce qui est intéressant, outre cet esprit incomplet d'organisation qui le caractérise, c'est la passivité du noir, dès qu'il se sent soumis à la fatalité des choses. Nous avons constaté cette passivité chez la femme mariée. Elle existe aussi chez l'enfant soumis à la perspective lointaine ou prochaine du sacrifice. Sauf de rares exceptions, le noir, une fois dépaysé, ne se révolte plus. L'éloignement de son lieu de prise est de règle et le traitement qu'on lui impose diffère avec les peuplades. Il en est de timides, qui redoutent les rébellions et qui immobilisent soit les deux mains de l'esclave, soit sa main droite reliée au cou, soit sa main gauche rattachée au pied. La plupart du temps, cependant, l'esclave participe à la vie familiale et ne trouve guère d'autre changement essentiel à sa situation première que de n'être plus chez lui et de travailler quelquefois. Il n'est véritablement heureux que lorsqu'il traverse la période d'engraissement ; on le ménage parce qu'il est un objet de commerce, qui perdrait à être détérioré. Son prix, soldé en marchandises d'échange, varie suivant l'âge, le sexe, son état de maigreur ou de santé. Les femmes semblent atteindre un prix plus élevé. On ne cite guère qu'une exception à la généralité de l'esclavage. Les Ossyebas, en effet, ne gardent point d'esclaves, parce qu'ils les mangent. Pour être plus sûr que le noir dépaysé ne s'échappera pas, on va

l'acheter au loin, et de longues remontées de fleuve, en pirogues, s'imposent. Les Batékés de l'Alima vont, en caravanes, vendre leurs esclaves aux Ballalis, voisins de Brazzaville; les Adoumas se vendent les uns les autres, et cèdent volontiers les membres de leur famille, les plus faibles, naturellement, les femmes et les enfants. Les Boubanghis sont les fournisseurs attirés de leurs voisins de l'Oubanghi, les Bondjos cannibales, et ils savent très bien dans quel but on leur achète leur marchandise. Les vendus ne protestent pas. Résignés ou fatalistes, ils se laissent faire. Pour un peu plus, ils préféreraient être mangés tout de suite.

\*  
\* \*

L'anthropophagie ne va pas sans l'esclavage. On se figure mal un homme libre se livrant de lui-même au supplice et aux abominables pratiques qui précèdent et accompagnent les sacrifices humains. Ceux-ci répondent au besoin de vivre et à la soif de cruauté qui agite l'homme primitif. Quand les cultures manquent, quand on n'ose pas en entreprendre parce qu'on craint de ne pas avoir le loisir de récolter, quand la pêche ou la chasse font défaut, il faut bien manger tout de même. Car elle a sa morte saison, la chasse, une époque de l'année où il y a disette de gibier, où l'éléphant disparaît au fond des grandes forêts, chassant devant lui et effarouchant tout le menu gibier. Pourquoi ne mangerait-on pas son voisin, si on est le plus fort, le plus courageux ou le mieux armé? L'homme est un animal plus facile à atteindre que l'oiseau, le singe et l'antilope, moins redoutable que le buffle et l'hippopotame, et sa chair est plus tendre que celle de l'éléphant. Une journée entière est nécessaire pour cuire une trompe de cet animal: la chair des enfants est supérieure. Allons, c'est dit, enchaînons l'esclave et tuons-le, car l'être humain qui doit être l'objet du sacrifice, c'est l'esclave, entravé, ligoté, désarmé et impuissant pour la fuite ou la résistance devant la foule qui chante et se réjouit. Cependant M<sup>gr</sup> Le Roy serait d'un avis contraire; selon lui, l'anthropophagie ne serait pas le résultat d'un manque de vivres. Elle aurait plutôt une origine reli-



gieuse qui est le sacrifice. Que dire alors de ces festins monstrueux comme celui offert par le sultan Bangassou, dans le Haut-Oubanghi, où furent mangés trois cents esclaves, dont les têtes sanguinolentes furent exposées en trophée ?

La férocité du noir est bruyante et vaniteuse. Des restes humains qui ont servi à ces carnages, quelquefois hebdomadaires, on fait des



MÉNAGES CHRÉTIENS. — BRAZZAVILLE

ornements d'orgueil et de parure. Les colliers de dents humaines sont aussi bien portés que ceux faits de dents de lion ou de panthère. Des crânes desséchés et gardés servent de trophées ou de fétiches. Est-ce Stanley, ou un autre, qui a marché, du côté du Haut-Congo, sur un pavé fait de plus de deux mille têtes ? Il n'est pas rare de voir, dans les villages anthropophages, des crânes plantés sur des poteaux, disposés en pyramides, ou rangés sur le sommet des enceintes et des toitures. Témoignages certains de la puissance et de la voracité de la peuplade. La cuisine de ces restes humains est révoltante, plus que toute autre. C'est, un jour, Biscarrat, le malheureux compagnon de

Crampel, qui surprend un vieux nègre accroupi devant une marmite et grattant, avec son couteau, la chair crue d'une tête humaine. Plus loin il retrouve les restes sanguinolents de ce qui avait été une main d'homme. Cependant le noir commence à se cacher du blanc pour ces abominables festins. Peut-être attribue-t-il, non pas à ce qu'il ait tué des Européens, mais à ce qu'ils ont été dévorés, les sanglantes répressions des explorateurs. Toutefois, il s'étonne que son goût d'anthropophagie ne soit pas partagé par d'autres, et sa stupéfaction se manifeste. Ici, c'est un noir qui s'émerveille parce qu'il voit le Père Allaire affaibli boire le sang d'un buffle qu'il vient de tuer, alors qu'il répugne à la chair humaine; c'en est un autre qui regrette d'arriver trop tard à un festin récemment terminé; c'est un enfant qui supplie M<sup>gr</sup> Augouard de lui donner, pour le manger, quand il sera mort, le corps d'un autre enfant malade.

Dans le sac des villages, dans ces expéditions entreprises pour se procurer de la « viande qui parle », les actes de carnage sont épouvantables. Les femmes, les enfants ne sont point épargnés. Ce n'est pas une guerre, c'est une boucherie. Dans un de ces villages détruits, on a rencontré des corps mutilés, des cadavres d'enfants de cinq à six ans éventrés, dépecés, pourrissant sur place, et à qui les envahisseurs avaient enlevé, pour les manger tout de suite, les parties de chair qui leur semblaient les plus savoureuses. Toujours les cadavres étaient décapités et les têtes emportées. C'était comme une sorte de comptabilité pour savoir le nombre des morts qu'on devra venir reprendre. Cela s'était du moins passé de cette façon lors d'une expédition des Bondjos contre le village voisin de Bouellé, de l'autre côté du fleuve.

Quand il croit avoir affaire à des forces supérieures, surtout aux armes des blancs, quand il se considère outragé dans ses femmes, ses biens ou sa vanité, le noir prépare l'heure de la vengeance. Alors c'est l'embûche et le meurtre. On attend généralement la retraite et l'affaiblissement des forces. C'est dans ces conditions que Crampel fut attiré dans une embuscade et assassiné, que Biscarrat, éloigné de son chef, fut tué à son tour, que Musy, chef de poste, revenant d'une expédition avec dix noirs qui avaient usé inconsidérément toutes leurs cartouches, fut surpris, massacré et mangé, ainsi que ses hommes.



Egalement le Père Allaire, en regagnant le fleuve, après des pourparlers qu'il pouvait croire amicaux, fut attaqué à coups de zagaie et de flèches et échappa avec peine à la marmite indigène. En 1886, M. Dolisie est attaqué en montant chez les Bondjos, est blessé d'une zagaie dans le flanc, perd trois pirogues, toutes ses marchandises et a six hommes tués et mangés. Les actes de brigandage ne se comptent plus, surtout envers l'Européen regardé, souvent par sa faute, comme l'ennemi. On le voit venir de loin, grâce aux arbres de guette, aux postes de vigie que savent élever certaines peuplades. Dans les villages non fortifiés, dès l'apparition d'un étranger, c'est la fuite éperdue vers la forêt, la longue expectative de ce qui va se produire, l'échange de paroles de paix à distance et l'entrevue armée et toujours défiante.

L'attaque dirigée contre l'Européen, c'est le hors-d'œuvre de l'anthropophagie. Celle-ci, qui ne respecte ni les membres de la famille, ni les cadavres décomposés descendant le cours du fleuve, donne lieu à des scènes de meurtre où l'horreur naît de la férocité exaspérée du noir, de la soumission passive de la victime. Lors des sacrifices faits à l'occasion de la mort d'un membre important de la peuplade, plus on y tue d'esclaves, plus on festine. Il y a d'autres sacrifices propitiatoires. Dans le but d'obtenir le succès d'une de ces expéditions de chasse ou de pêche à laquelle prennent part les gens d'un même village, des enfants sont immolés et jetés à la rivière. Des marchés de viande humaine sont établis dans les agglomérations, et de viande humaine encore vivante. L'esclave est attaché et exposé. Il a l'air impassible et indifférent. Les acheteurs tournent autour de lui et marquent à la craie, sur cet être pensant et souffrant, les morceaux qu'ils préfèrent et qu'ils viendront chercher tout à l'heure, quand on découpera cette chair pantelante. D'autres fois, on brise les bras et les jambes d'un enfant, et on le laisse pendant de longues heures de nuit dans l'eau du fleuve, afin de faire macérer sa viande et qu'elle soit plus tendre. Ses tortures et son épouvante, son agonie affolée n'émeuvent point l'âme endurcie des bourreaux, qui trouvent tout simple ce raffinement de cruauté. Qu'importe la vie des autres pourvu qu'on ajoute quelques jouissances à la sienne ! Et quelles jouissances ! Certaines peuplades mangent même les gens morts de maladie ou font se putréfier dans l'eau,

avant de les consommer, les cadavres dont ils veulent se nourrir.

Il y a des villages où cette boucherie humaine est hebdomadaire, d'autres où elle est presque quotidienne. Les noirs engraisent avec soin les victimes désignées, et on pourrait dire presque consolées, parce que, pendant quelque temps, elles auront du moins mangé à leur faim. Un des souhaits des noirs qui rencontrent un Européen, se formule ainsi : N'aie jamais la gale ! C'est que la malpropreté et l'habitude de l'anthropophagie développent chez eux des maladies répugnantes et que les moindres écorchures prennent, sous ce climat, une âcreté redoutable. Un autre vœu, c'est de s'enivrer tous les jours. Les libations de vin de palme accompagnent toujours les sacrifices solennels, les immolations extra-habituelles. On convie les villages voisins comme à une fête où se mêlent toutes les ivresses. La foule tournoie pendant des heures autour de la victime assise sur un billot, et dont les mains pendantes et les pieds sont immobilisés à l'aide de bois fourchus profondément enfoncés en terre. Une palissade, derrière le buste, empêche tout mouvement du corps ; la tête est rattachée, par une liane, à une perche flexible et recourbée, qui, en se redressant, doit la lancer dans les airs. Arrive le féticheur, le sorcier, l'homme quasi sacré, possesseur de philtres, détenteur de médecines et de poisons, qui a su se faire sa place dans tous les actes publics de la peuplade et dans les événements les plus importants de la vie ordinaire. Il salue le malheureux, exécute autour de lui d'indescriptibles danses et entonne un chant de mort que la foule répète après lui. Il va, vient, bondit, gigote, est à la fois grotesque et hideux, trace sur le cou du sacrifié l'endroit où doit porter le couteau, le frappe enfin et termine ainsi ses inexprimables angoisses. Les femmes alors se précipitent, dépècent son cadavre, en arrachent les morceaux et les jettent à la marmite, où on ne leur laisse pas le temps de cuire, et la scène se continue dans une dégoûtante orgie.

Depuis l'arrivée des Européens, ces meurtres deviennent plus rares, ou, tout au moins, s'accomplissent plus discrètement. On se contente quelquefois de tuer l'esclave à coups de lance. D'autres fois on le garrotte, on l'étend sur le sol, on lui place sur la gorge un morceau de bois, et le boucher, montant sur les deux extrémités de ce bois, pèse de tout son poids sur la victime jusqu'à ce qu'il l'étrangle.



\*  
\* \*

Et cependant les noirs ont une crainte superstitieuse de la mort, non de la mort naturelle, mais de celle qui intervient par des causes inconnues. Marche a rencontré et sauvé sur les bords de l'Ogoué une femme qu'on allait noyer parce qu'elle était atteinte d'une maladie contagieuse. Ils ont peur des choses inévitables, des forces mystérieuses, des génies



GRUPE DE CATÉCHUMÈNES DE L'ALIMA. — HAUT-CONGO FRANÇAIS

malfaisants, que l'on prie seuls, parce qu'il est inutile d'implorer les bons. Etant ce qu'ils sont, ceux-ci ne feront jamais de mal. Entre les noirs et ces esprits de l'air, invisibles, impondérables et inaccessibles, contre lesquels l'homme ne peut rien, mais qui peuvent tout contre lui, il faut un intermédiaire, et c'est le féticheur. Il intervient quand la mort frappe un être jeune. Alors, comme on ne comprend pas, on présume un crime, une manœuvre de sorcellerie, et il est procédé à l'épreuve du poison.

L'emploi des poisons est général dans tout le continent noir, et l'on cite des peuplades où il est souvent usité entre parents. C'est même une habitude expéditive et facile de régler des difficultés ou de se

débarrasser des contradicteurs gênants. Dans une très récente exploration de la côte d'Ivoire, au Soudan, le capitaine d'Olonne eut cinq de ses tirailleurs gravement indisposés par un plat de chenilles grillées et empoisonnées, croit-il, que les indigènes, en fuyant, avaient abandonné dans leurs cases, par esprit de vengeance. Les poisons servent surtout aux flèches et aux épreuves. On emploie dans l'Oubanghi des petites flèches en bois, très minces, d'une longueur de trente centimètres à peu près, et qu'on lance de près avec de petits arcs faciles à dissimuler. Les poisons de flèches sont très variés. On en connaît déjà plusieurs tirés des *strophantus*, de l'*ouaboi*, de l'*erythrophlaum*, des *crotons* et de divers *strychnos*. En général, ils appartiennent à deux catégories, les convulsivants, comme les *strychnos*, et les paralysants, analogues au *curare*. Ce sont ces derniers surtout que les indigènes emploient dans leurs battues aux éléphants. Dans les deux cas, la mort arrive de la même façon, c'est-à-dire par l'arrêt des muscles de la paroi thoracique, soit qu'il y ait paralysie, soit qu'il y ait contracture tétanique. Ces actions opposées, paralysie et contracture, s'obtiennent avec des poisons provenant de la même famille des strychnées ; les uns seraient donc le contre-poison des autres. On connaît mal en Europe l'origine exacte de ces poisons. Toutefois on est arrivé à déterminer celui qui est employé pour les flèches, au Gabon, et on en a retiré un alcaloïde puissant, la strophantine, dont on se sert pour guérir les maladies de cœur.

Celui qui est usité comme poison d'épreuves est extrait de la fève du Calabar, abondante dans le Congo, et du m'boundou. Ce dernier est un arbuste qui appartient à la famille des strychnées et possède une légende. On ne peut le cueillir que le matin, parce qu'il se promène toute la nuit et ne se replante de lui-même qu'à l'aurore. Son écorce, macérée dans l'eau, donne un produit rougeâtre que doit absorber la victime expiatoire désignée par l'accusateur. Quand le jour de l'épreuve est arrivé, le féticheur prépare le poison et trace devant celui qui le doit avaler d'un trait une ligne qu'il doit atteindre sans tomber. Ou bien on lui fait parcourir d'un bout à l'autre un tronc d'arbre couché. L'effet est instantané, les yeux s'injectent, les membres se raidissent, et si le misérable ne parvient pas à franchir le but qui lui est assigné, il sera égorgé et coupé en morceaux. Dans le cas contraire, c'est l'accusateur



qui sera supplicié. Le féticheur qui a préparé le poison est indemne de ces représailles, quand il est l'accusateur. Cependant tout dépend de lui, de la façon dont il aura dosé la mortelle préparation, de sa complicité dans l'un ou l'autre sens. Nul doute qu'il n'y ait des intrigues, une fourberie criminelle, l'accomplissement d'une vengeance, des actes de corruption, une intervention intéressée du féticheur. Si habitué qu'on puisse être à ce poison, et les féticheurs s'y accoutument, paraît-il, par l'absorption de doses graduées, si habile qu'on soit à en détruire l'effet, en buvant une quantité d'huile suffisante pour en neutraliser la nocivité, cette épreuve n'en est pas moins une sorte de meurtre juridique, que l'intervention de l'homme chargé de préparer le poison et qui le fait à son gré, transforme en assassinat.

---

## L'ÉTAT POLITIQUE

Les crédits votés par la Chambre. — Etendue de la colonie. — Organisation. — L'annexion de l'Ouest africain ; les traités. — Le droit de préemption de la France sur l'Etat indépendant. — L'acte de Berlin, 1885. — Conventions : franco-allemande, 1886 ; franco-belge, 1887 ; anglo-française, 1899. — Le budget du Congo. — Exportations et importations. — L'essai d'un nouveau tarif douanier, avril 1899 ; — mars 1901. — Le rapport de M. Pauliat. — La classification administrative au Congo. — Organisation de la propriété foncière et du régime hypothécaire. — Réglementation forestière. — Le régime des grandes concessions. — Les conflits et les doléances. — Le sans-gêne des fonctionnaires. — Intervention de la politique anticléricale. — La navigation fluviale. — Le chemin de fer belge. — Etude d'un chemin de fer français — Le réseau des chemins de fer étrangers. — Les réseaux télégraphiques terrestres et sous-marins. — Les procédés anglais en Afrique. — Situations territoriales de la France et de l'Angleterre. — La convention anglo-belge de 1894. — Les possessions allemandes du Camérout. — L'Abyssinie, l'Angleterre et l'Italie. — L'affaire du M'bomou. — Accord franco-anglais du 8 avril 1904.

Le roi Léopold II avait commencé d'établir, sur les rives du Congo, une entreprise d'une forme particulière et inconnue jusqu'alors, moitié empire, moitié maison de commerce, ou plutôt un établissement commercial régi comme un Etat. A Stanley lançant sur le Stanley-Pool les steamers démontables du roi des Belges, Brazza avait répondu en plantant le drapeau français sur un coin de terre ignoré, auquel il a donné son nom. La cahute misérable où, pendant dix-huit mois, le sergent Malamine avait attendu d'être relevé de sa consigne, était le centre plus que modeste de ce qui devait être notre colonie du Congo. Pas plus que pour le Gabon, nul n'aurait pu prédire leur avenir et annoncer, à l'avance, qu'elle risquerait de s'étendre jusqu'au Nil, ni qu'elle dépasserait le lac Tchad, pour se relier à nos autres colonies de l'ouest et du nord de l'Afrique. L'acte de Brazza était cependant devenu définitif, et, le 10 janvier 1883, la Chambre des députés votait un crédit de



1.275.000 francs, en vue de subvenir aux dépenses de l'Ouest africain. Le projet de loi demandant la ratification du traité avec le Makoko avait été présenté le 18 et voté le 22 novembre 1882. La loi qui portait ouverture du crédit réunissait 444 voix contre deux. En 1884, on votait un second crédit de 780.000 francs. Il ne s'agissait pas du Gabon qui avait son budget particulier, mais de ces vastes espaces qui s'étendaient au nord du Congo et de l'Oubanghi. D'ailleurs le Gabon n'était, pour ainsi dire, plus qu'un point dans ce domaine colonial. Il ne représentait guère que cinquante mille kilomètres carrés, tandis que le Congo français en comptait alors six cent soixante-dix mille, soit cent quarante mille de plus que la France. Et encore n'était-ce là que l'appréciation qui avait servi de base à nos traités de 1885. Depuis, notre colonie s'est considérablement agrandie du côté de l'Oubanghi, de la Sanga, de l'Adamoua, et en vertu du traité anglo-français de mars 1899, après l'expédition Marchand, autour du lac Tchad. Il paraît difficile d'évaluer à première vue cet immense territoire dont une partie était encore, il y a quelques années, désignée dans les cartes sous la rubrique de région inexplorée. Les terres occupées aujourd'hui par les grandes concessions, déduction faite des territoires réservés, représentent près de 800.000 kilomètres carrés.

Les deux millions cinq cent cinquante-cinq mille francs votés par la Chambre étaient destinés à l'organisation de la nouvelle colonie. Celle-ci fut commencée par M. de Brazza, aidé d'une cinquantaine d'Européens, et prit le nom de mission de l'Ouest africain. Parmi ces Européens, deux, MM. Desseaux et Taburet, furent enlevés par les fièvres, un autre, M. Flicotteau, mourut d'un accident de chasse, un quatrième, M. Dolisie, est mort également depuis, après avoir été un des administrateurs les plus estimés de notre colonie, un dernier enfin, M. Fourneau, a été chargé de procéder à une délimitation de frontières entre le Congo français et le territoire portugais de Kabinda. Il y avait aussi dans cet état-major des officiers et des marins.

Sous leurs ordres on avait réuni vingt-cinq tirailleurs algériens, cent cinquante laptots sénégalais, cent cinquante terrassiers kroumen, de la côte de Guinée, qui constituaient l'élément étranger. De plus on y avait ajouté trois cents noirs du Loango, douze cents porteurs batékés

ou babouendés, douze cents payeurs okandas ou adoumas, une centaine de pirogues et un petit vapeur, l'*Olumo*, destiné au bas Ogoué et monté par vingt-cinq hommes. En tout, un personnel de plus de trois mille individus. C'est avec ce personnel auxiliaire qu'on a, de 1883 à 1885, tracé quatre itinéraires, fait sur les rivières l'Ogoué, le Kouillou, l'Alima, le Congo inférieur et l'Oubanghi, 4.000 kilomètres de levers, et créé soit sur la côte, soit à l'intérieur, vingt-six stations provisoires, dont les unes ont été conservées, les autres supprimées.

Pendant et après cette organisation préparatoire des actes diplomatiques intervenaient qui fixaient nos droits et nos limites. Le 23 avril 1884, le président de l'*Association internationale du Congo*, à Bruxelles, déclarait que dans le cas où l'association serait obligée de réaliser l'État indépendant, elle donnait à la France un droit de préemption (1). La France prit acte de cette préférence, dont elle ne profitera probablement jamais et qui fut confirmée dans une convention postérieure. Bismarck, qui commençait alors depuis peu de temps sa politique d'expansion coloniale, ne vit pas d'un mauvais œil cette clause de préemption. Il ne croyait pas au succès du Congo belge, dont il escomptait la déconfiture, et supputant que la France ne pourrait occuper à elle seule les vastes territoires de l'État indépendant, il espérait bien arriver à les partager avec elle. Le succès du roi Léopold fut une de ses nombreuses déceptions en Afrique.

L'acte le plus important, alors, fut celui qui résulta de la conférence internationale tenue à Berlin, et qui dura trois mois, du 13 novembre 1884 au 26 février 1885. Là on détermina une sorte de nouveau droit international, un régime économique particulier, la liberté du commerce et de navigation établie dans tout le bassin conventionnel du Congo ; l'abandon par nous, à l'État indépendant, des territoires situés sur la rive gauche du fleuve, et qui nous appartenaient légitimement en vertu de notre traité avec le Makoko, bref, en somme, pour nous, une demi-satisfaction, qu'on aurait pu, peut-être, avoir plus entière, surtout au point de vue commercial. Puis, ce furent de nouvelles conven-

(1) Une convention, du 5 février 1895, établissait que ce droit de préemption n'était pas opposable à la Belgique.



tions : le 24 décembre 1885, nous délimitons nos confins entre notre colonie et le Caméroun allemand ; le 12 mai 1886, nous faisons de même avec le Portugal. Enfin, un traité du 29 avril 1887, signé avec l'État indépendant, nous confirmait notre droit de préemption sur cet État, et prenait pour limite entre les deux territoires le thalweg de l'Oubanghi, jusqu'à sa rencontre avec le 4<sup>e</sup> parallèle nord. Nous verrons plus tard par quels procédés l'État indépendant a tenté de dépasser ces limites, et bien d'autres encore. C'est ce qu'on a appelé l'affaire du M'bomou. Enfin, après l'affaire de Fachoda, fut signé, avec Lord Salisbury, le traité anglo-français du 21 mars 1899, dont nous avons déjà parlé.

Tout ceci constitue un bagage diplomatique assez considérable, une série de conventions successives assez mal observées par les autres puissances, l'Angleterre et la Belgique, dont les procédés n'ont pas toujours été suffisamment qualifiés et dont les ambitions sont toujours vivaces. On ne saurait trop s'en souvenir, ni trop les surveiller.

A ces traités il faut ajouter ceux conclus avec les sultanats et avec ces nombreux chefs de peuplade, dont le pouvoir paraît si peu définissable, et aussi les résolutions d'une conférence prétendue antiesclavagiste tenue à Bruxelles en 1890.

L'assiette du budget de nos colonies du Congo ne paraît pas avoir eu dans sa forme une fixité bien absolue. Peut-être qu'au Pavillon de Flore, qui, à lui seul, exige plus de treize cent mille francs, on est mieux fixé sur cette fantasmagorie des chiffres et sur la façon dont ils se doivent distribuer. Pendant un temps, le Congo et l'Oubanghi avaient un budget particulier, ou plutôt une part déterminée, chacun, dans le budget général. Les dépenses militaires du Chari se réglaient de la même façon, et comme les dépenses ont toujours excédé les recettes, la métropole venait en aide à la colonie par une subvention annuelle. De 1895 à 1901, le chiffre global de ces subventions a dépassé dix-huit millions (1), dont une partie a été gaspillée pour satisfaire

(1) Subventions de la métropole :

1895. . . . .	1.698.000
1896. . . . .	2.443.000
	2.361.000
1897. . . . .	1.400.000

aux sottises ou aux besoins de luxe des gouverneurs. Ce qui était vrai en 1899 ne l'était déjà plus en 1901, et ce qui était vrai en 1901 cesse de l'être en 1904. Il règne dans cette organisation une mobilité, une indécision qui déroutent les intérêts. Un décret du 29 novembre 1903, applicable seulement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1904, divise le Congo français en quatre fractions : la colonie du Gabon, sous l'autorité d'un lieutenant gouverneur, résidant à Libreville ; le Moyen Congo, avec le commissaire général à Brazzaville ; l'Oubanghi-Chari, avec un délégué du commissaire général à Banghi ; enfin le territoire du Tchad, administré par le commandant des troupes. Le Gabon et le Moyen Congo formeront comme deux colonies ayant leur autonomie et leur budget spécial. Toutefois, l'ensemble continue à constituer une unité politique et reste sous la direction du commissaire général, aujourd'hui M. Gentil. C'est une nouvelle classification de territoire. Avant cette décision, un décret de 1901 faisait au commandant supérieur militaire du Chari une situation inacceptable en l'obligeant à faire passer ses correspondances par les mains du gouverneur et en soumettant ses actes au contrôle et à l'approbation absolue de celui-ci. On nommait même un gouverneur civil pour le Tchad et on lui allouait 6.000 francs de frais de premier établissement et 10.000 francs de frais de représentation dans un pays où les palais des sultanats sont en terre battue et où l'on s'habille avec de simples boubous, quand on s'habille.

\*  
\* \*

Le régime économique destiné à pourvoir aux dépenses de la colonie comprend, outre la subvention de l'État et des taxes de consommation

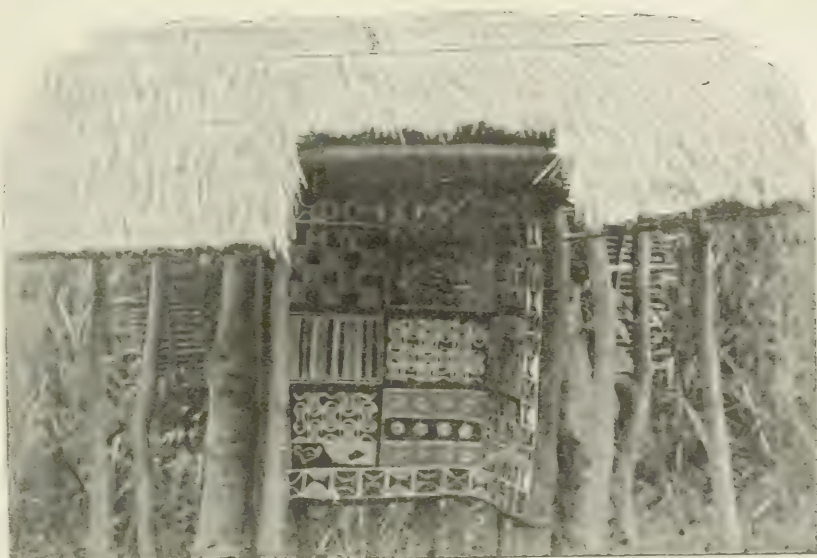
1898.	. . . . .	2.961.090
1899.	. . . . .	2.428.000
1900.	. . . . .	2.178.000
1901.	. . . . .	2 609.609
	Total.	18.078.900

(1) Actuellement et en vertu de la nouvelle organisation du Congo français, le commissaire général du Congo, en conseil de gouvernement, arrête le budget, qui doit être approuvé annuellement par décret du Président de la République. L'impôt, qui est de 92 francs par tête en France, n'est que de 0,50 dans notre colonie congolaise. Mais il s'agit de noirs, très pauvres.



pour le Gabon, les droits d'importation et d'exportation, les patentes et licences, l'impôt foncier, l'impôt de capitation sur les noirs, d'autres sources de contributions directes et indirectes et une somme annuelle de trois cent mille francs payée par les concessionnaires de terrains. Avec ces recettes, insuffisantes du reste, il faut payer les traitements de certains fonctionnaires, l'organisation militaire, les travaux publics, les feux et phares, les hôpitaux (c'est peut-être pour cela qu'il n'y en a pas encore à Brazzaville), la justice et les cultes. Et ce dernier point est plutôt ironi-

que. A part une allocation au desservant de la paroisse de Libreville et une autre à celui de l'hôpital de cette même ville, la colonie ne donne rien de ce chef. Les trois évêques du Congo ne touchent pas un



HUTTE DE SORCIER

centime de traitement. A un ministre qui s'en étonnait, et le plus étonnant était qu'il l'ignorât et en fût surpris, Mgr Augouard répondait qu'en fait de traitements il n'en recevait que de mauvais, ce qui heureusement était rare.

A noter, et cela a été fait à la Chambre dans un rapport déposé par M. Bienvenu Martin, et publié au *Journal officiel* le 1<sup>er</sup> décembre 1901, que les ressources de nos colonies ne sont pas judicieusement employées, que les dépenses improductives sont les plus nombreuses, que les dotations des principaux services sont exagérées et les libéralités de toute nature abusives. « Le nombre vraiment incroyable de fonctionnaires de tout ordre, la proportion excessive des emplois supérieurs par rapport aux emplois subalternes, le taux trop élevé des traitements auxquels s'ajoutent des suppléments, indemnités, gratifications, frais de service, de logement, de bureau, distribués avec une

générosité que n'arrêtent point les plus grands embarras budgétaires, les frais de régie, absorbent une partie des impôts. »

Les actes de négligence et de gaspillage de l'administration coloniale sont significatifs. Les administrateurs, les chefs de poste, tout le monde engage des dépenses sans autorisation. A Libreville, le magasin d'approvisionnement ne tient pas d'inventaire. La nouvelle résidence de Brazzaville, et il est à remarquer qu'il y en a déjà une, coûte des sommes considérables, qu'il est difficile d'évaluer, parce qu'il n'y a pas de pièces comptables et qu'on ne sait ni à quelles fournitures, ni à quels travaux elles ont été employées. La grille et les pilastres monumentaux du jardin du Kerellé ont coûté 70.000 francs. On a dépensé 16.000 francs pour une salle des fêtes destinée probablement à faire danser la bamboula aux nègres de Libreville et 18.000 francs pour une installation électrique qu'on n'a pas utilisée sous prétexte d'économie. Encore si ces fonctionnaires n'étaient pas nuisibles à l'action civilisatrice des missionnaires, auxquels, à chaque instant, ils viennent demander des services importants. Le gouvernement n'a pas oublié le mot de Paul Bert, première manière, qu'il faut se servir des missions et ne pas les servir. Il a pourtant été obligé de rendre hommage à cette action lors des différents débats qu'a suscités, dans les deux Chambres, la loi dite des associations. Ce ne sont pas les congrégations qui émargent le plus au budget colonial, et les 5.000 francs qu'elles sont censées recevoir dans le haut Oubanghi ne sont guère appréciables sur les 1.100.000 francs qui formaient, avant 1900, le budget de cette partie de notre colonie. Encore, ces 5.000 francs ne pouvaient-ils figurer que pour les hospitalisations et les frais occasionnés par les malades. En réalité, s'ils ne sont pas versés à la Mission, il serait intéressant de savoir ce qu'ils sont devenus.

\*  
\* \*

L'impôt dit de capitation est déjà établi dans une partie de nos possessions, les régions de Libreville, l'Ogoué, Mayumba, Loango, Brazzaville et la haute Sangha. Une décision récente vient de l'étendre à la colonie tout entière. On n'estime pas à moins de 100.000 francs les ressources qu'il peut procurer. Comme le pays qu'il doit atteindre



a des ressources très variables, cet impôt sera lui-même, après entente avec les chefs de village chargés de le percevoir moyennant une remise, variable quant à son assiette, sa modalité et son taux. En principe, c'est un impôt payable en numéraire par chaque adulte en état de travailler. Le taux varie de un à trois francs. En fait, il peut être établi par case habitée, avec un chiffre de deux à six francs et être payé en produits du sol ou de l'industrie suivant une catégorie et des préférences déterminées. Le caoutchouc et l'ivoire tiennent les premières places, et comme on a prévu que ces produits naturels pourraient être recueillis sur les terres où les Compagnies concessionnaires ont un privilège, on a établi, en leur faveur, une rétrocession suivant un tarif de remboursement évalué par les agents du gouvernement. Il n'est pas dit que cet impôt ne soulève pas de protestations. Il s'en est déjà produit au Congo, et d'assez vives. Le même genre d'impôt, établi dans les possessions anglaises sous le nom d'impôt sur les huttes, a fait naître des révoltes qui ne sont pas encore apaisées (mars 1904).

Les tarifs douaniers sont une autre source de revenus. Notre commerce d'exportation et d'importation est passé (1) du chiffre de dix mil-

(1) Congo français.

	1899	1900
Importation. . . . .	6.704.000.	10.554.863.
Exportation. . . . .	1 million environ.	7.719.715.

EXPORTATION DES PRINCIPALES DENRÉES DU CRU PENDANT LES ONZE PREMIERS MOIS DE 1903.

Désignation des produits exportés	Totaux au 1 <sup>er</sup> décembre 1903	Totaux au 1 <sup>er</sup> décembre 1902	Différences en plus ou en moins
	Kilogr.	Kilogr.	
Dents d'éléphant. . . . .	177.523	157.011	— 20.512
Noix de palme. . . . .	578.034	682.242	— 104.208
Café. . . . .	31.643	29.167	+ 2.476
Cacao. . . . .	44.842	48.017	— 3.175
Tabac en feuilles. . . . .	1.014	32	+ 982
Huile de palme. . . . .	95.118	153.540	— 58.422
Copal blanc. . . . .	22.933	29.521	— 6.588
Copal rouge. . . . .	6.506	2.504	+ 4.002
Caoutchouc brut. . . . .	737.672	605.872	+ 131.800
Bois d'ébène. . . . .	1.271.153	1.967.093	— 695.940
Bois d'Okouma. . . . .	8.370.462	1.372.493	— 7.000.000
Bois jaune. . . . .	15.500	21.750	— 6.250
Bois rouge. . . . .	1.346.700	1.028.241	+ 318.459
Bois autres d'ébénisterie. . . . .	1.604.540	163.394	— 1.441.146
Piasava. . . . .	137.490	271.247	— 133.757
Ecorce de palétuvier. . . . .	25.188	76.117	— 50.929

lions en 1894 à celui de dix-huit millions en 1900. En 1901, il n'a été que de quatorze millions. L'importation a porté principalement sur les tissus, les bateaux en fer et en acier (on était dans la première ferveur de l'établissement des concessions), et sur les boissons. L'exportation sur les caoutchoucs, l'ivoire et les bois d'ébénisterie. L'huile de palme, les coconets et d'autres produits divers en complètent le total. Malheureusement une partie des transactions est due à des maisons étrangères et c'est peu, si on les compare à celles du Congo belge, ou de la colonie portugaise de l'Angola, plus vieille, il est vrai, mais non moins étendue que notre Congo, même tel qu'il était à l'époque du traité de Berlin. Angola a un trafic qui dépasse quatre-vingts millions de francs et cependant les produits importés ou exportés sont identiquement les mêmes que ceux qui entrent dans notre colonie, ou qui en sortent. Il ne serait pas impossible qu'un pareil résultat fût atteint ou même dépassé, surtout si des voies de transport étaient établies.

Les tarifs de douane tendent à s'unifier dans nos possessions congolaises, et un arrêté tout récent vient de les étendre à la région du Chari-Tchad (1). Mais comme ces arrêtés émanent du gouverneur, celui-ci peut les modifier à son gré et à son heure. On ne saurait établir rien de fixe sur ce point. C'est ce qui est arrivé pour le Gabon, où existent des taxes de consommation. Ces taxes frappaient et frappent encore certains produits importés tels que vins, alcools, poudre, tabac, tissés, etc., suivant leur valeur, et comme elles étaient insuffisantes, le gouverneur d'alors imagina de remplacer ces taxes *ad valorem* par des taxes fixes singulièrement exagérées. Ainsi le sel, qui coûte, en France, 4 francs les cent kilos, et qui payait un droit de 10 0/0, soit 0.40, se vit imposer, avec le nouveau tarif, le chiffre fixe de 6 francs, soit cent cinquante pour cent. Et ce n'est là qu'un exemple. D'énergiques protestations s'élevè-

(1) RÉSULTATS DES RECETTES DE DOUANES PENDANT ONZE MOIS DE 1900 ET 1901.

	1900	1901
Libreville. . . . .	287.912.09	262.816.32
Cap Lopez. . . . .	525.808.52	702.488.28
Setté-Canne. . . . .	165.950.18	202.878.14
Loango. . . . .	233.810.59	211.147.94
Brazzaville. . . . .	371.082.49	411.806.86
Ouessou (octobre). . . . .	9.656.86	3.599.17
Banghi. . . . .	31.80	



rent, d'autant plus que les frais de transport augmentent considérablement la valeur marchande des choses. On a calculé que pour gagner les limites extrêmes de l'Oubanghi, une tonne de marchandises exigeait plus de deux mille quatre cents francs de transport, soit 2.40 le kilo. Le gouvernement refusa d'approuver un si bel arrêté.

Dans un rapport déposé par M. Pauliat, au Sénat, il était indiqué que les crédits alloués à nos colonies, soit cent vingt-cinq millions pour 1902, s'ajoutant aux cent quarante-six millions de leurs budgets locaux, formaient un total de deux cent soixante-onze millions, où émarquaient, pour une grosse part, 10.097 fonctionnaires destinés à juger, administrer ou protéger 2.327 colons, soit un peu plus de 4 pour un. Il faut y comprendre ceux qui perçoivent l'impôt et la douane, sans compter les fantaisistes, comme cet Arabe, nommé juge de paix du Bahr-el-Ghazal, qui attendait encore tranquillement, en 1900, l'occasion de rejoindre un poste et d'exercer une fonction qui n'existaient pas (1).

\*  
\* \*

La statistique publiée par le ministère des colonies en 1902 sur les importations et exportations du Congo renferme, dans sa très longue énumération, une liste considérable d'objets fabriqués en Europe et transportés dans notre colonie. Tous n'y sont pas évidemment, mais on peut dire que toutes les industries y sont représentées, même certaines

(1)

## BUDGET DE 1903.

Ministère des colonies. . . . .	109.708.927
Personnel et matériel de l'administration centrale 978.227, — seulement, à quoi il faut ajouter :	
Autres dépenses communes, impressions . . . . .	127.400
Télégraphe . . . . .	150.099
Subventions à diverses Compagnies pour les câbles sous-marins. . . . .	499.500
Dépenses civiles (subvention au budget local du Congo français). . . . .	700.000
Dépenses militaires :	
Afrique occidentale . . . . .	6.947.000
Vivres et fourrages . . . . .	3.641.000
Travaux militaires et armements. . . . .	827.060
Dépenses militaires du Chari et du Congo français. . . . .	2.600.000

Sans compter la part de cette colonie dans les dépenses pénitentiaire, hospitalière, d'habillement, campement, couchage, etc.

qu'on est étonné d'y rencontrer. On y lit, en effet, que des droits ont été perçus sur cinquante-six kilogrammes de vélocipèdes ou pièces de vélocipèdes, cinq kilogrammes d'agrafes de robes, un éventail, un piano et un corset.

En revanche, ce qui semble manquer le plus au Congo, ce sont les produits alimentaires de toutes sortes. Ceux-ci se chiffrent par un million de kilos et une valeur de plus de quinze cent mille francs, dont la moitié à peu près en boissons de consommation. Les ports du Congo ont vu débarquer trois cent quarante-trois mille litres de vin, à 0 fr. 65 environ la bouteille, quatorze mille litres de vin mousseux, que ne boivent ni les missionnaires ni les noirs, et deux cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-six litres d'alcool, d'une valeur moyenne de 1 fr. 22 le litre. L'Allemagne en fournit, à elle seule, quatre-vingt-dix-huit mille litres, qui se vendent, rendus au Congo, fût compris, 3 fr. 75 les douze bouteilles, cachetées et ornées d'une étiquette en couleurs. On devine ce que cela peut être. Pour mélanger avec tous ces poisons, il ne faut pas moins de vingt-six mille bouteilles d'eaux minérales. Loango était encore en 1898 le port où se débarquaient le plus de spiritueux.

Si altérés que paraissent les Congolais, européens et indigènes, le sel n'en est point l'unique cause. Celui-ci est plutôt marchandise d'échange, et il s'en introduit au Congo près de cinq cent mille kilos par an. Dans le nombre des objets destinés au commerce avec l'intérieur, nous relevons pour près de quinze cent mille francs de tissus en pièces ou de pagnes ourlés, quinze mille fusils de traite, et pour ces fusils, près de cent trente-deux mille kilos de poudre spéciale à 0 fr. 80 à peu près le kilo. Il faut y joindre vingt-sept mille bouteilles vides, pour près de cent mille francs de perles de verre et environ soixante-quinze mille kilos de couteaux de cuisine ou de boucherie, pointus, que les indigènes portent à leur ceinture et dont ils se servent pour débroussailler leurs sentiers de caravane. Comme ils sont grands fumeurs et qu'ils cultivent ou récoltent du tabac, il ne leur faut pas moins de sept mille kilos de pipes en terre, et de deux cent soixante-quatre kilos de pipes en bois. Et encore, faute de tabac, fument-ils simplement quelquefois des charbons allumés. Les outils non emmanchés,



en fer pur ou en acier, représentent une valeur de cent cinq mille francs.

On comprend que nous ne puissions faire qu'un extrait de ces objets d'importation, dont la liste est longue et comprend des séries nombreuses et détaillées, depuis les instruments de musique jusqu'aux bateaux complets, aux matériaux de construction et à la parfumerie alcoolique, qui doit être très demandée, puisqu'on en transporte au Congo pas moins de seize mille kilos, dont le quart seulement est d'origine française. Il est inutile d'insister. Cependant il est bon de faire remarquer que, dans le chiffre des importations l'étranger rentre dans une proportion d'environ 650/0.

Les exportations comprennent surtout l'ivoire et le caout-

chouc. Il est expédié en Europe près de cent vingt-cinq mille kilos de dents d'éléphant valant, suivant qualité, de 8 fr. 75 à 25 fr. le kilo. La France n'en reçoit que 29.595 kilos. Le caoutchouc, qui se vendait en 1897 de 1 fr. à 2 fr.55 la livre, et qui n'a guère changé de valeur, représente deux millions huit cent quarante-trois mille francs, dont moins d'un tiers pour la France (1). En outre, la colonie envoie, dispersé dans



HUTTES INDIGÈNES

(1) Cours du caoutchouc au marché d'Anvers, le 18 mars 1904 : Kassai, 11 fr. 55. — M. Poko, 10 fr. 55. — Kobay, 10 fr. 25. — Alima, 9 fr. 85. — Ogoué N'gounié, 8 fr. 10. — Gabon, 7 fr. Il s'agit du kilogramme.

toutes les directions du monde pour cent cinquante mille francs de graines oléagineuses, pour quatre-vingt-treize mille francs de café et de cacao, pour cinquante mille francs d'huiles diverses, dix mille de tabac en feuilles, et huit cent cinquante-trois mille francs de bois communs, d'ébénisterie, d'ébène ou de teinture. Les trois quarts de ces exportations des produits de notre colonie du Congo sont dirigés à l'étranger. La mère patrie n'en reçoit qu'un quart.

Nous n'avons cité ici que les productions principales. Bien d'autres pourraient y être ajoutées. Une seule maison de commerce établie au Congo n'expédie pas en France moins de trente-cinq produits divers, depuis l'ivoire, le caoutchouc et les huiles, jusqu'aux résines, aux épices, voire même aux peaux de singes et aux piquants de port-épic, qui valent 17 fr. 50 le mille. La peau de singe se vend 1 fr. 25. Aux prix initiaux, payés aux indigènes en perles de verre, barrettes de cuivre, tissus divers et objets de pacotille, il faut ajouter les frais de transport, soit par caravanes, par bateaux ou chemins de fer à l'intérieur, soit, au départ des ports de la colonie, par vapeurs ou voiliers. Le nombre de ces navires qui ont touché dans une année aux ports de notre colonie du Congo a atteint le chiffre de deux cent quatre-vingt-dix-huit. Ce total a diminué depuis, mais le tonnage s'est augmenté, et on peut dire qu'il y a presque progression. On comprend que pour payer les frais généraux de navigation et les droits qui frappent les transporteurs, congés de mer, permis de charger ou décharger, droits d'ancrage, de phare, de balisage, taxes sanitaires et le reste, ces bateaux exigent un fret considérable à l'aller et au retour. Ce fret varie pour les matières ordinaires, autres que les explosifs, les bateaux sur le pont et les matières précieuses, entre trente-sept et quatre-vingt-dix francs la tonne. L'ivoire supporte un tarif spécial de 0, 25 le kilo brut, ce qui le met à deux cent cinquante francs la tonne.

\*  
\* \*

L'Angleterre, de son côté, ne dépense, pour toutes ses colonies, que la somme relativement minime de 62 millions. Mais elle procède autrement que nous, et il ne paraît pas qu'elle ait tort de le faire. Elle ne



marche pas en avant de ses colons, elle les suit. Elle ne leur indique pas les points commerciaux où ils devront s'établir, elle laisse à leur sagacité, à leur intérêt personnel le soin de les choisir. Lorsque son rêve l'entraîne vers la réalisation prévue, préméditée, préparée, d'un grand empire colonial, elle leur ouvre des débouchés nouveaux, des pays annexés ou protégés, mais elle leur laisse une liberté d'action que rien ne vient réglementer ou entraver. Le commerçant qui s'aventure dans des pays nouveaux, et même dans ceux qui appartiennent à d'autres nations que l'Angleterre, le fait avec audace, parce qu'il se sent enveloppé de protection et qu'il a affaire à un gouvernement ayant une tradition, de l'expérience et du savoir-faire. Il faut bien que son succès soit dû à quelque chose, et il est incontestable que l'Angleterre détient généralement et même en dehors de chez elle le record des transactions commerciales. Dans la colonie portugaise du Mozambique, par exemple, ses importations et ses exportations représentent, à elles seules, presque la moitié de tout le commerce européen qui s'y développe. Ses commerçants ne restent pas isolés, ils se groupent, et, groupés, ils sont envahissants. Ils sont précédés, environnés d'une nuée d'éclaireurs, sous la forme de sociétés bibliques, qui ne marchent pas au hasard de leur zèle religieux. Aux nations avisées et prudentes, elles apparaissent comme un symptôme, le vent qui précède l'orage, une assemblée d'individus dirigés et conseillés qui, sous un air d'indépendance absolue, tâtent le terrain, scrutent l'horizon, font la route. Ils sont quelquefois grotesques, ils ne sont jamais inutiles. A ceux qui échouent, succèdent d'autres qui réussissent. L'Amérique aussi envoie ses prédicants, mais il ne paraît pas que, comme les autres, ils soient les auxiliaires d'une pensée de conquête, immédiate tout au moins. Ils sont parfois d'humeur singulière ou d'esprit bizarre. Témoin ces missionnaires américains, sous la direction d'un évêque, Taylor, qui prétendait donner aux noirs des leçons de choses, en leur montrant qu'un homme nu, ou presque nu, dénué de tout, ne mangeant que les bananes qu'il récolte et le poisson qu'il pêche, peut arriver, par son industrie et son travail, à vivre en homme civilisé. On raconte qu'avant la fin de l'expérience, ils étaient tous, faute de chemises, morts de coups de soleil.



Nous avons, nous, au contraire, la manie de l'organisation avant toutes choses, la tradition de la classification des individus et des travaux en catégories déterminées. Que cela nous vienne de notre vieil esprit latin ou d'une appréciation particulière en économie sociale, ou d'un manque d'expérience des affaires coloniales, peu importe. Il y a, au Congo, un commissaire général résidant à Brazzaville et jouissant des pouvoirs les plus étendus. Il est l'ordonnateur des dépenses ; il a à sa disposition tout le personnel civil et militaire ; il nomme à toutes les fonctions rétribuées par le budget local, excepté à celles que s'est réservées le gouvernement. C'est lui qui, dans le régime des concessions, donne les autorisations nécessaires, règle l'exploitation des forêts domaniales conformément à un décret du 28 mars 1899. Cependant, depuis juillet 1902, il existe, sur le papier, un commissaire spécial destiné à représenter le gouvernement dans ses relations avec les sociétés concessionnaires. Le commissaire général a un secrétaire général, qu'il peut déléguer et qui remplace l'ancienne direction de l'intérieur, supprimée ; comme auxiliaire, un lieutenant-gouverneur, résidant à Libreville, toute une hiérarchie, tout un organisme, créé pour les besoins du moment, variable surtout et qui va, par échelons, depuis le gouverneur, résidant dans son palais, jusqu'aux chefs de poste, disséminés dans des cahutes, le long des fleuves, en compagnie de quelques laptots. Autour du commissaire général se groupe un conseil d'administration composé de trois membres pris parmi les fonctionnaires, et de trois habitants notables. (Décret du 11 octobre 1899.) D'autres chefs de service peuvent y être appelés. Ce conseil est purement consultatif. Il se transforme en conseil de contentieux administratif par l'adjonction de deux autres membres pris parmi les fonctionnaires licenciés en droit, s'il s'en trouve. Autrefois, avant la réorganisation de la magistrature du Congo, il y avait auprès du commissaire général un conseil d'appel, jugeant au criminel, et dont il était le président naturel. Sous sa direction gravitent vingt-huit administrateurs, cinq chefs d'exploration, vingt chefs de station, dix-neuf



chefs de poste, sept agents auxiliaires, un commis, un commissaire de surveillance, coûtant près de sept cent mille francs, sans compter le trésorier-payeur, dont les émoluments se sont élevés, en 1900, à plus de 45.000 fr. Il y a encore une administration pénitentiaire, une milice, une marine, et bientôt toute une organisation de fonctionnaires pour la conservation de la propriété foncière.

Dans les commencements, notre colonie du Congo relevait de la cour d'appel et de la cour d'assises du Sénégal. C'était un peu éloigné. Un décret du 28 septembre 1897 remédiait à cet état de choses en créant le conseil d'appel, dont nous venons de parler, et, à Libreville, une justice de paix à compétence étendue qui comprenait tout le territoire du Congo français (1). Le juge de paix, à qui étaient accordées certaines attributions dévolues, en France, aux présidents de première instance, le greffier et l'huissier étaient choisis par le commissaire général parmi les fonctionnaires, officiers ou agents du gouvernement. Les causes frappées d'appel ou attaquées par la voie de l'annulation étaient portées devant le conseil d'appel, qui n'existe plus aujourd'hui. De plus, les administrateurs, résidents ou chefs de poste pouvaient être chargés de la police judiciaire, ou de remplir le rôle d'officiers de l'état civil. Un nouveau décret (19 décembre 1900) a modifié cette organisation temporaire et créé une cour d'appel et une cour criminelle à Libreville et à Brazzaville. On ne doit y connaître que des faits relatifs aux Européens ou assimilés. Avant ce décret, il y avait des tribunaux de paix, à compétence étendue, à Lambaréné, Franceville, Loango, Brazzaville. Par une ironie cruelle autant qu'inconsciente, le rapport présenté par le ministre des colonies au Président de la République assure que les magistrats qui seront nommés présenteront toute sécurité au point de vue juridique. Il se tait sur la moralité. Pourtant il sait à quoi s'en tenir et il y a là comme un vague écho des débats qui se sont élevés à la Chambre, en 1898, au sujet des mariages indigènes. Un an

(1) Jusqu'à nouvel ordre, le territoire est divisé en régions et subdivisé en cercles. Libreville forme un cercle indépendant. — Les autres régions comprennent : Loango, les cercles de Mayumbé et de Seté-Cama ; — l'Ogoué, ceux de N'djolé et de Fernand Vaz ; — Brazzaville est seul ; — le moyen Congo forme le cercle de Soukalléa ; — la Sangha se divise en haute et basse Sangha, et l'Oubanghi en Banghi et Sémio.

avant le décret et à propos de décisions judiciaires abominables prises par un commissaire général et ses subordonnés, M. Decrais écrivait, le 11 décembre 1899 : « Toutes les responsabilités seront établies, et je m'empresse de déclarer que de pareils abus doivent absolument prendre fin. » Quels abus ? Nous en reparlerons.

Il est évident que tout cet ensemble, organisation financière, administrative, judiciaire, est essentiellement modifiable et se modifie incessamment, suivant les fantaisies des commissaires généraux et les changements de ministère dans la métropole. Il est clair aussi qu'un ministre ne pense pas comme son prédécesseur, si tant est qu'il sache ou pense quelque chose. Il faut bien faire constater qu'on est vivant et agissant, et pour cela apporter dans les colonies des modifications qui, la plupart du temps, sont un trouble coûteux plutôt qu'un bienfait.

\*  
\* \*

Laissons de côté ces points douloureux, sauf à y revenir. Le gouvernement français s'est préoccupé, au Congo, de l'organisation de la propriété foncière, du régime des forêts et de celui des concessions. L'Etat commence par affirmer son droit supérieur sur les terres vagues et sans maître, sans bien définir quelles sont ces terres et ce qu'il entend ainsi. Nous verrons plus tard quelles limites ingénieuses il donne à la propriété des indigènes. De ce qu'il est propriétaire, il résulte pour lui le droit de recueillir les produits et de les affecter, comme il le fait, au budget local, pour subvenir aux dépenses de colonisation, telles que « gestion du domaine, l'exploitation ou l'établissement de lignes télégraphiques, des routes, des chemins de fer, des ports, l'amélioration et l'exploitation des voies navigables, l'établissement des centres de colonisation, l'introduction des colons ou travailleurs libres ou soumis au régime de l'émigration ; le recrutement, l'armement, l'entretien des forces de police nécessaires à la sécurité des colons, le service des emprunts contractés par la colonie pour l'exécution des travaux publics précités, et, en général, toutes les dépenses destinées à favoriser le développement économique de la colonie ». Bref,





CHEFS INDIGÈNES





tout ce qui concerne les services publics dans un État ordinaire, et dont il se déchargera en partie sur les compagnies concessionnaires de territoires, qui lui paieront, en outre, une redevance annuelle, quoiqu'on ne voie pas bien ce droit de l'État de s'approprier des terrains qui sont sans maîtres apparents.

Des concessions sont prévues. Les terres domaniales peuvent être aliénées. C'est le résultat logique du droit de propriété. Elles peuvent l'être par adjudication, de gré à gré, à titre gratuit ou onéreux, ou de concession de jouissance temporaire. Suivant que la cession ne dépasse pas ou dépasse dix mille hectares, elle est soumise à certaines formalités d'approbation et de réglementation qui regardent le commissaire général ou le ministre des colonies. La commission des concessions coloniales, instituée par le décret du 16 juillet 1898, est toujours appelée à donner son avis.

Il n'a pas paru que les règles habituelles du droit civil français fussent applicables à la propriété foncière des particuliers, dans le Congo. Pour la rendre moins indécise, moins précaire, définitive et irrévocable, susceptible, en outre, d'être chargée d'hypothèques garantissant les droits des tiers, on a appliqué au Congo, avec des modifications, un système déjà employé en Tunisie et à Madagascar. C'est le système dit de l'immatriculation, qui consiste dans la constitution d'un titre de propriété et son enregistrement. Le fonctionnaire désormais chargé de constater sur des registres spéciaux les formalités qui précèdent ou accompagnent l'immatriculation, les décisions de justice qui l'ordonnent, les inscriptions prises pour la sûreté des droits des tiers, s'appelle conservateur de la propriété foncière et est responsable de ses omissions.

L'immatriculation est facultative, mais elle est obligatoire dans trois cas : vente ou concession à un particulier ou à une compagnie de terrains domaniaux ; achat par un Européen ou un assimilé de biens appartenant à des indigènes ; enfin, transformation, après mise en valeur et suivant les conditions des cahiers des charges, d'une partie de la concession de jouissance temporaire en propriété définitive. La formalité de l'immatriculation ne s'applique qu'aux fonds de terre ou bâtiments, et ont seuls le droit de la demander ceux qui sont proprié-

taires et ceux qui possèdent ce qu'en droit on appelle des droits réels, créanciers hypothécaires, bénéficiaires d'usufruit, d'emphytéose, de servitude foncière, d'usage ou d'habitation. Lorsque la demande est faite par les intéressés, la plus grande publicité lui est donnée et on procède à un bornage provisoire et à l'établissement d'un plan, contre lesquels diverses voies de recours sont ouvertes au profit de ceux qui se prétendraient lésés. Les formes judiciaires de ces réclamations sont simplifiées. Il est évident que si elles ne se produisent pas, ou si elles sont repoussées, la propriété des biens immatriculés devient irrévocable et inattaquable.

L'inscription des droits hypothécaires n'est pas soumise aux mêmes exigences que dans la métropole. Il en est de même de tout ce qui les modifie. Une simple inscription sur le titre de propriété délivré par le conservateur suffit. En sont exceptées seulement les créances énoncées dans l'article 2101 du Code civil, c'est-à-dire les frais de justice, les frais funéraires, ceux de dernière maladie, les salaires des gens de service, et les fournitures de subsistances pendant un laps de temps déterminé par le Code. Il n'y a plus d'hypothèque légale. Elle est remplacée pour les mineurs, les incapables, la femme, les vendeurs, échangistes ou copartageants, par une hypothèque forcée, résultant d'une décision de justice, quand on a appelé celle-ci à se prononcer. Mais cette hypothèque forcée n'a pas besoin d'être judiciaire, si elle a été établie conventionnellement, et elle peut l'être, même par acte sous seing privé. Une décision du conseil de famille prise de concert avec le tuteur, désigne les immeubles de celui-ci affectés à la garantie des intérêts des mineurs et des incapables. Si le tuteur se dérobe, la justice peut être appelée à intervenir et à se prononcer. La femme mariée elle-même n'aura de privilège hypothécaire sur les biens du mari que si le contrat de mariage en contient la stipulation et détermine les biens sur lesquels il portera, l'objet et la somme qu'il est appelé à garantir. Toute modification à ces droits peut être accordée par décision judiciaire, qui peut même dispenser le tuteur ou le mari de toute inscription en les obligeant à la constitution d'un gage mobilier ou d'une caution. Le juge intervient également pour garantir les intérêts du vendeur.



\*  
\* \*

Telles sont, dans les grandes lignes, les dispositions du décret réglant la propriété foncière dans le Congo français. On a songé aussi à réglementer l'exploitation des forêts domaniales, ce qui n'avait pas encore été fait. Le décret qui s'en préoccupe, en date également du 28 mars 1899, est plutôt une sorte de cahier des charges : obligation pour l'exploitant d'obtenir une autorisation personnelle et temporaire et de payer une redevance ; exception de cette autorisation pour les personnes ou sociétés ayant une concession ; règlement de la manière d'exploiter qui devra se faire de proche en proche, par voie de jardinage et sans solution de continuité, du mode d'abatage des arbres, du mode de récolte des écorces tannifères ou tinctoriales, des gommés, résines et gutta-percha ; réserve des arbres ayant un mètre de tour et au-dessous : interdiction de défricher certains terrains réservés par le commissaire général, ou les coteaux ou versants offrant un angle de 35 degrés et au-dessus. Les surfaces supérieures à quatre cents hectares ne pourront être exploitées sans une autorisation spéciale et on est tenu de planter, chaque année, un nombre double des arbres d'essences précieuses dont la liste aura été spécifiée, et qui auraient été abattus par l'exploitant.

Les arbres à latex sont réservés et le concessionnaire doit planter autant de fois cent cinquante arbres ou lianes à latex qu'il aura récolté de tonnes de caoutchouc ou de gutta-percha. Il devra tenir, sur un registre spécial, compte de chacune de ses opérations, et ses bois exploités devront être marqués. Quant aux particuliers propriétaires de forêts, ils sont également assujettis à la marque, et doivent reboiser chaque année un cinquième de la superficie exploitée, sans que ce cinquième puisse cependant dépasser dix hectares par an. En théorie, cela paraît excellent. En fait, toutes ces clauses sont de bonnes fumisteries, qui sont impossibles à exécuter et qui, jusqu'à présent, n'ont jamais été appliquées.



Toutes ces dispositions ont leur répercussion sur le régime des grandes concessions temporaires inaugurées, il y a quatre ans, dans le Congo français. Le territoire a été divisé de façon à avoir des parties réservées et des parties concédées. Les réserves les plus absolues portent sur les terrains qui avoisinent et entourent les postes et sur d'autres qui sont prévus, sur les bords de l'Oubanghi. Une fraction de ce qui est au-dessus de l'Ogoué, jusqu'au Cameroun, une large étendue qui va de Loango jusqu'à la rivière Lefini, bien au-dessus de Brazzaville, sont distraites pour permettre des concessions de dix mille hectares. Ne sont pas comprises, non plus, dans les terres concédées, toutes celles qui, dans le nord de l'Oubanghi, vont rejoindre la région du Chari et du lac Tchad. Toutefois les surfaces concédées représentent une superficie de sept cent soixante-quatorze mille kilomètres carrés exploités ou à exploiter par quarante-deux compagnies concessionnaires, dont la moindre, la compagnie coloniale du Gabon, occupe douze cents, et la plus considérable, la Société des sultanats du Haut-Oubanghi, cent quarante mille kilomètres carrés. Sauf pour une autre compagnie, la Société commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogoué, qui détient cent quatre mille kilomètres carrés, la moyenne de superficie exploitée est de vingt mille kilomètres environ. Le territoire ainsi inégalement divisé entre ces quarante-deux compagnies commence à l'Océan Atlantique, pour atteindre, en contournant les rives de l'Oubanghi, nos confins du Bahr-el-Ghazal, soit, à vol d'oiseau, près de quatre mille kilomètres de longueur.

Au nombre des autres réserves faites par l'Etat, il faut compter celles qui sont prévues pour l'établissement des travaux publics et le service des voies de communication. Il distrait, en effet, des concessions et considère comme ne pouvant pas devenir la propriété définitive des concessionnaires, des bandes de terrain de un kilomètre de largeur, le long des fleuves navigables ou des grandes voies de communication. Les réserves faites sur le cours des rivières navigables sont



destinées en principe au coupage des bois de chauffage des bateaux à vapeur, qui pourront l'y recueillir, avec une autorisation expresse pour chaque bateau et chaque parcours, exception faite des arbres d'essence précieuse qui seront spécifiés et d'une zone de dix kilomètres autour des établissements créés par les concessionnaires. Ceux-ci ne pourront, non plus, acquérir de propriété définitive à moins de vingt kilomètres de distance des frontières du Congo, quand celles-ci ne seront point délimitées par une rivière. L'Etat conserve toutes les servitudes nécessaires à des services publics, droit de passage, de carrière, de prendre le bois, l'argile, les matériaux de construction dont il aura besoin pour des ouvrages d'utilité publique ou le fonctionnement des services de la colonie. Il aura aussi la faculté de prélever sur les concessions, en vue de l'agriculture, des parcelles qui ne pourront pas dépasser cinq mille hectares, ni excéder ensemble le vingtième de la concession. Ces prélèvements essentiellement agricoles seront, à moins de consentement des intéressés, pris en dehors des terrains mis en valeur, ou d'un rayon de vingt kilomètres autour des établissements, sauf s'il s'agit d'installations agricoles autour des postes de police ou d'intérêt général. Le gouverneur est juge de cette opportunité. Aux bénéficiaires de ces prélèvements il sera interdit d'affermier ou de vendre leurs concessions, de se livrer à une exploitation forestière ou commerciale, d'acheter aux indigènes, en vue de commerce, les produits végétaux ou les dépouilles d'animaux. Ce sont là des actes privilégiés qu'ont, seules, le droit d'accomplir, les grandes compagnies concessionnaires, et toute infraction à ces restrictions peut être frappée d'annulation du prélèvement et de dommages-intérêts au profit des grandes compagnies.

Le gouvernement a donc prévu deux méthodes de mise en valeur de la colonie, une méthode agricole en vue de laquelle elle s'est réservé ce mode de prélèvement de vastes territoires au Gabon et autour de Brazzaville, et une méthode industrielle et commerciale employée, à leurs risques et périls, et sous certaines conditions, par les quarante-deux sociétés de commerce qui se partagent la plus grande partie de la colonie. Celles-ci sont autorisées par décrets et on leur impose un cahier des charges, qui comporte un cautionnement, une redevance fixe annuelle, un tant pour cent sur le revenu de la Société, et une colla-

boration aux services publics. Le décret n'est rendu qu'après avis du commissaire général et de la commission des concessions coloniales, instituée le 15 juillet 1898.

Il est rendu d'abord en faveur de particuliers, et la concession ne devient définitive que lorsque ceux-ci se sont substitués une Société anonyme. La concession a une durée de trente ans. C'est une concession de jouissance temporaire susceptible de déchéance, de retrait ou de rachat partiels ou totaux pour inexécution de contrat. Une partie de cette jouissance temporaire peut devenir propriété définitive, sur des étendues déterminées, lorsque les terres auront été mises en valeur, soit par des constructions, soit par des plantations ou des cultures, soit par des essais d'élevage de bestiaux. La prime de propriété, si l'on peut l'appeler ainsi, est établie de façon à devenir un encouragement : dix fois en superficie la surface des terrains bâtis, autant celle des terres cultivées en cultures vivrières, riz, mil, manioc, etc. ; vingt fois les terres plantées en cultures riches, telles que cacao, café, vanille, caoutchouc ; les pâturages à raison de dix hectares par deux têtes de gros bétail ou quatre têtes de petit bétail ; cent hectares de forêt d'un seul tenant, là où le caoutchouc aura été récolté et entretenu pendant cinq ans ; cent hectares par tête d'éléphant domestiqué.

Telles sont les clauses du cahier des charges type, qui peut être évidemment modifié, mais qui ne saurait l'être dans ses conditions essentielles.

Le tout, jouissance temporaire ou propriété définitive, est soumis à des restrictions résultant de dispositions générales, du droit des tiers au jour du décret d'institution de la Société et de ceux des indigènes. Les premières sont les décisions internationales prises dans la conférence de Berlin en 1885, et dans celle de Bruxelles, en 1890. Quant aux noirs, on distingue ceux qui sont à habitat fixe ou à habitat variable, et pour les uns et les autres le gouvernement doit délimiter et modifiera ensuite, s'il y a lieu, le périmètre des terrains de culture, de pâturages ou de forêts qui entourent leurs villages. Il indiquera, de même, les territoires de chasse ou de pêche, faisant ainsi acte de souveraineté et créant des limites à des droits qui, pour être jusqu'alors illimités, n'en étaient pas moins des droits. De plus, ces terrains et ces



droits réservés ne sont aliénables qu'avec l'autorisation du gouverneur.

\*  
\* \*

Parmi les charges de service public imposées aux concessionnaires est celle relative aux frais d'installation et d'entretien d'agents ou de



DIATA-DIATA, CHALOUPE A VAPEUR. — MISSION DE BRAZZAVILLE

postes créés sur la demande de la Société commerciale. Le logement, l'entretien, le transport, la relève, la nourriture de ce personnel, agents, miliciens ou tirailleurs, et de leur famille, doivent être fournis par la Société, ainsi que la solde et les primes d'engagement, qui seront seulement remboursées par la colonie. La compagnie concessionnaire devait aussi entretenir un certain nombre de bateaux à vapeur, toujours en bon état de navigation, pour le service de la poste et des messageries, le transport des hommes ou marchandises de la colonie, et leur assurer le passage des rapides, moyennant un certain tarif fixé, et qui était, à la descente, la moitié de ce qu'il était à la montée. Il semble que cette

obligation ait récemment disparu en fait, par la création d'une Compagnie de Messageries fluviales qui a pris à sa charge toutes les obligations des concessionnaires. Les trois sociétés des sultanats du Haut-Oubanghi, de la Kotto et de la Mobaye, ont rétrocédé leurs obligations à la Compagnie de navigation et transports Congo-Oubanghi, dont le siège social est à Paris. Cette Société ne comprend que des administrateurs de nationalité française, ses pouvoirs sont très étendus, et elle peut même devenir concessionnaire de territoires, soit par réquisitions, loyer ou toute autre manière ; enfin, les trois quarts des membres du conseil d'administration des concessions, dont le président et les vice-présidents, devront être français. Beaucoup de ces compagnies sont aujourd'hui représentées, à Paris, par un fort aimable homme, M. William Guynet, délégué du Congo français au conseil supérieur des colonies.



Voilà sans doute, de la part du gouvernement, une incontestable velléité de bonne volonté. A première vue, cette organisation de la propriété foncière, des concessions temporaires, c'est très bien. En y réfléchissant, on s'aperçoit qu'il y a au fond quelque chose d'illusoire avec un peu d'arbitraire. On constate des fêlures. D'abord, il n'est pas dit que toutes ces sociétés commerciales soient intégralement des sociétés françaises parce qu'elles auront des Français à la tête de leurs conseils d'administration. Il y a beaucoup de chances pour que les trois quarts de ces sociétés soient étrangères et surtout belges. D'un autre côté, l'Etat déclare être propriété domaniale les biens vacants et sans maîtres, et c'est bientôt dit et bientôt fait. Il est facile de dénoncer la vacance de territoires dont on n'aperçoit pas distinctement le propriétaire, et la propriété du noir, si elle est indécise dans son étendue, est réelle en fait. Qui décidera de la vacuité de ces biens, et devant qui les noirs devront-ils porter leur recours contre les décisions qui les dépouilleront ? Le gouvernement, toujours. Il est armé de pouvoirs proconsulaires. En outre, les agents des compagnies concessionnaires devront signaler les actes d'inhumanité commis contre les



indigènes. Est-on bien sûr qu'ils le feront, quand ils en profiteront et qu'il y aurait de graves inconvénients à heurter de front la toute-puissance du gouverneur général et de ses subordonnés ? Voilà donc le noir limité dans son village, contraint de ne pas étendre son territoire sans une autorisation nouvelle, limité dans ses droits de chasse ou de pêche, en face de concessionnaires tout-puissants possédant des milliers de kilomètres carrés et que le gouvernement est obligé de ménager, parce qu'ils représentent des subventions annuelles importantes dont vivra la colonie. On ne voit pas bien, non plus, comment, sur ces étendues immenses, la surveillance des contrats pourra s'effectuer, et comment on pourra contrôler, par exemple, le remplacement exigé des essences forestières précieuses. Sur les bords du fleuve, l'obligation de respecter ces essences paraît même un peu falote, attendu qu'on ne ramasse en général, et on n'a pas d'intérêt à faire autrement, que les bois morts ou les arbres tombés à terre. Le chauffage au bois vert des bateaux à vapeur ne semble pas, en effet, indiqué. Qui surveillera ces coupages, sur des milliers de kilomètres de rives ? Il faut se faire d'autant moins d'illusions que le gouvernement aurait une tendance à se décharger sur les concessionnaires de tout ce qui constitue une charge publique, tout en conservant une autorité entière. Ce ne sont pas tout à fait les droits régaliens dont jouissent, en possessions portugaises, les sociétés commerciales similaires connues sous le nom de prazos, aujourd'hui remplacées par des institutions analogues aux nôtres, mais cela tend à y ressembler plus tard. Sans doute, il y a le contrôle de la colonie, qui est difficile et douteux et qui elle-même est difficilement contrôlée. Et les plaintes qui sont quelquefois parvenues jusqu'en France, ne sont pas de nature à nous inspirer une confiance absolue sur le zèle, le tact ou l'intelligence des fonctionnaires de notre colonie.

Rien ne prouve, d'un autre côté, que la présence des concessionnaires soit facilement acceptée par les noirs que le décret dépouille de leurs droits de chasse et de leurs habitudes de récolter le caoutchouc pour le revendre. Ce caoutchouc, qu'ils recueillaient à leur heure et en s'amusant, il va falloir le produire à l'aide d'un travail pour payer l'impôt ou au profit d'étrangers. C'est contre ces étrangers, directeurs de factoreries, et leurs collaborateurs, qu'ont eu lieu, en août 1902, des

révoltes et des meurtres qui ont nécessité l'envoi de troupes importantes.

\*  
\* \*

Est-ce à cela ou à des influences politiques occultes, qu'il faut attribuer, dans les sultanats, l'opposition faite par certains à l'influence française ? Dans le pays des N'Zakarass, menteurs et indolents, guerriers et hostiles, situé à vingt kilomètres des rives de l'Oubanghi dans l'intérieur des terres, leur chef, le sultan de Bangassou, a affermi son pouvoir et s'est fait une fortune relative, grâce aux fusils que lui donnaient les Belges en échange de l'ivoire et du caoutchouc qu'il leur vendait. Les quatre mille guerriers dont il dispose sont en partie armés de fusils, qui ne sont plus des fusils de traite et qui ne devraient être que cela. Grâce à eux, il avait soumis et brûlé de nombreux villages. Les restrictions apportées par le gouvernement à la récolte de l'ivoire et du caoutchouc, le monopole de cette récolte attribué aux concessionnaires dans cette région de la Mobaye, riche en villages et en plantations et où le caoutchouc abonde, dit-on, l'obligation pour les noirs de ne plus faire que des cultures vivrières, ne sont point de nature à plaire aux indigènes. Détruite, par conséquent, est la source de fortune des chefs, annihilée l'origine de leur influence. Ils ne pourront plus chasser ni l'éléphant, ni l'antilope, qu'ils prenaient au filet, ni la panthère, ni le chat-tigre. Finies également les courses à travers les boqueteaux qui ornent les innombrables vallées, à la recherche des lianes de caoutchouc. Des conflits naîtront forcément, qu'on ne fera pas réprimer par la justice de Libreville qui est trop éloignée, les blancs voulant conserver leurs privilèges, les noirs ne voulant renoncer ni à leurs plaisirs ni à leurs profits.

Ce sera sans doute affaire aux concessionnaires de se défendre contre ces résistances, et ce ne sera point sans quelques difficultés. Le gouvernement en a eu l'intuition, sans toutefois le prévoir absolument, en mettant à la charge des concessionnaires l'établissement de postes militaires réclamés par eux pour la protection des terrains concédés. C'est reconnaître leurs droits à exiger ces établissements et la néces-



sité de les créer. Mais ces terrains concédés eux-mêmes seront beaucoup plus considérablement restreints qu'on ne serait tenté de le croire à première vue.

Après l'évacuation de Fachoda, le capitaine Julien, attaché à l'expédition, fait retour en arrière. Il relève alors la topographie du pays traversé par lui, non seulement des deux cents kilomètres qui séparent Ouango N'Bomou au delà des Abiras, d'où il partait, du poste de Banghi, qu'il devait atteindre, mais aussi de deux affluents de l'Oubanghi, la Kota ou le Kotto et le Banghi. Il y rencontre de nombreux villages, des cultures variées, de riches plantations qui occupaient le cinquième du pays parcouru. Ces villages étaient tantôt très peuplés, tantôt formés de cases disséminées par groupes de cinq à dix. Sur la carte dressée par lui, ils paraissent très rapprochés les uns des autres, à quelques kilomètres à peine, groupés comme une sorte de chapelet, le long des fleuves parcourus par l'explorateur. Ils ont ceci de particulier qu'une zone neutre et inculte sépare les villages d'avec les villages et les tribus d'avec les tribus. Dans ces deux cas, la largeur de cette zone varie, surtout en remontant le Banghi, où elle est de une à deux heures de marche entre villages, de deux à quatre heures entre tribus. M. Julien ne nous dit rien des régions qu'il n'a pas traversées, mais il n'en est pas moins vrai que celles traversées par lui ou ses collaborateurs représentent, à son dire, une population de 163.250 âmes, habitant 32.650 cases. Cela fait cinq individus par foyer, et 60 au kilomètre carré. Du côté du Tehad, la population n'est que de 7 à 10 habitants par kilomètre carré.

Chacun de ces villages, chacune de ces cases, a droit à une réserve, c'est-à-dire à une quantité de terrain déterminée pour fournir les habitants en cultures vivrières. Nous ne connaissons de ce pays, sillonné de cours d'eau, que ce qui nous en est révélé par ces derniers documents. Il est probable que les rives de ces cours d'eau sont également habitées, que leurs alluvions fertiles sont cultivées, et qu'elles représentent, comme ailleurs, le cinquième de la totalité des terres. Les cultures vivrières sont extrêmement variées en légumineuses, en farineuses et en herbacées ; on ne compte pas moins de vingt espèces cultivées, et on ne les nomme pas toutes. A côté s'étendent de vastes

bananeraies. Les plateaux eux-mêmes sont abondamment pourvus en palmiers à huile et en raphias. La présence de ces derniers est constatée pour la première fois dans le bassin de l'Oubanghi et de ses affluents. Il paraît difficile de déposséder les indigènes des terrains déjà appropriés à la culture, même quand ils excéderaient la quotité qui doit leur être attribuée.

Quoi qu'il en soit, cela paraît diminuer singulièrement le chiffre des hectares concédés. Une lettre de M. Decrais, ministre, et une circulaire de M. Grodet estimaient à trente ou quarante hectares par indigène les réserves vivrières à accorder. Or il résulterait d'un calcul assez intéressant, le chiffre de la population n'étant qu'approximatif, que si l'on accorde aux noirs, sur trois millions de kilomètres carrés, deux millions cinq cent mille kilomètres carrés de terres utilisables, — c'est la condition pour des cultures vivrières, — il ne resterait aux concessionnaires que la différence, en surfaces inexploitables, formées par les lagunes, marais, cours d'eau, rochers, etc... Et voilà les concessions bien réduites. De plus, les concessionnaires, étant donnés la disposition des cases et des villages, leur échelonnement presque ininterrompu le long des rives, sont obligés de les traverser pour arriver aux points d'atterrissement du service de navigation. Je sais bien qu'il y a des postes militaires ; mais qu'il éclate un conflit entre les indigènes resserrés dans les limites qu'ils n'ont point consenties, dépouillés de leur droit de récolter le caoutchouc et l'ivoire, — et il en éclatera, — l'accès des postes et des fleuves paraît devoir devenir fort difficile.

On ne peut pas demander à ces natures primitives, à instincts souvent batailleurs, d'être moins sensibles aux affronts que les âmes européennes, et c'en est un que d'être dépouillé d'une habitude considérée comme un droit. L'hostilité du sultan de Bangassou en est la preuve, malgré les protestations d'amitié d'un de ses fils. Mais peut-on compter sur la sincérité d'un noir ?

\*  
\* \*

Voilà donc, en théorie, la situation du concessionnaire. Il détient temporairement une grande étendue de terrain, au milieu d'une popu-



lation qui menace d'être hostile dès qu'elle n'est plus contenue par la crainte et l'intérêt. Il y possède une liberté d'action dont il paraît facile d'abuser. Le contrat qui le lie au gouvernement lie aussi celui-ci, et il se plaint qu'ayant rempli les charges qui lui sont imposées, l'Etat oublie de le mettre en état de jouir paisiblement de la chose louée, car, au fond, c'est un véritable bail, dont l'exécution est vail-



LE DIATA-DIATA EN RÉPARATION

amment défendue, en France, par le délégué de la colonie au Conseil supérieur des colonies. Et c'est là précisément une chose singulière, qu'il y ait besoin de défendre vis à vis du gouvernement, ou de représenter tout au moins des intérêts français.

Le cahier des charges imposé aux concessionnaires est l'acte qui détermine leurs charges et leurs droits.

Il a été dressé, non par une commission de législateurs ou de coloniaux, mais par une commission de fonctionnaires. L'idée qui y domine est l'intérêt immédiat de l'Etat contractant, qui cherche à retirer le

plus grand profit du contrat, même au détriment des progrès de la colonisation qu'on a l'air de vouloir encourager tout en l'entravant. C'est toujours l'histoire de la poule aux œufs d'or.

Le problème est très complexe, et la lutte existe entre l'Etat qui, au dire des concessionnaires, s'est fait une très large part, et ces derniers qui ont déjà, affirme-t-on, englouti soixante-cinq millions dans leurs entreprises. Il est évident qu'ils rencontreront et ont déjà rencontré, du fait de multiples circonstances, de très grosses difficultés. Il y a des tiraillements entre eux et l'Etat, qui ne veut pas s'apercevoir que la plupart des sociétés concessionnaires sont de formation étrangère, sous une apparence française. Beaucoup d'entre elles sont dans une position précaire et se contentent de gains faciles. Il ne serait pas improbable que, par ce temps de trusts, elles ne *trustassent* à leur tour, pour aller exploiter d'autres régions africaines après le Congo, qu'elles laisseraient revenir à sa sauvagerie agricole et forestière primitive.

Si nous résumons de nouveau les obligations des concessionnaires, nous trouvons : dépôt d'un fort cautionnement ; redevance annuelle progressive ; contributions pour l'établissement de postes de douanes et contributions de lignes télégraphiques ; constructions et entretien de bateaux à vapeur, droit de réquisition de ces bateaux par l'Etat ; transport gratuit de la poste et à tarif réduit des fonctionnaires et du matériel de la colonie ; installation et maintien en service de factoreries ; prélèvement de 15 0/0 sur les bénéfices annuels des sociétés concessionnaires. Je prends cette énumération dans une brochure publiée en 1901 par le capitaine Renard, secrétaire général de l'Union congolaise française, dont les réclamations énergiques ont été, en partie, écoutées.

C'est à lui également que nous devons les chiffres suivants. Les compagnies concessionnaires sont tenues à avoir 14 bateaux à vapeur grand modèle, 33 bateaux à vapeur petit modèle, et 12 embarcations diverses (1), dont les frais de construction reviennent à plus de quatre

(1) Au 18 juillet 1901, il y avait sur le Congo et ses affluents 146 bateaux en cours de navigation, dont 42 aux concessionnaires français, 70 à l'Etat indépendant, 19 au commerce privé belge, 3 à la colonie du Congo, 1 sur le Chari, 3 à la Mission catholique de Brazzaville, et 9 aux missions protestantes et américaines de l'Etat indépendant.

Certains transporteurs de l'Etat belge ont 250 tonnes, les autres jaugent de 8 à 40



millions et l'entretien à près de deux millions et demi. Le cautionnement est de un million treize mille francs ; la redevance annuelle progressive pour trente années dépasse trente millions. La contribution pour les douanes et le télégraphe est supérieure à un million ; le tout ensemble constitue 18 0/0 du capital initial et 33 0/0 si l'on ajoute les 15 0/0 à prendre sur les bénéfices futurs : ce qui est considérable, et évidemment de nature à nuire à la prospérité et à l'extension de notre colonisation.

En échange de ces versements en argent et de ces paiements en services, l'Etat a le devoir strict de mettre le concessionnaire à même d'user du territoire concédé, de le protéger contre les agissements de ses propres agents, de délimiter ses droits, vis-à-vis des maisons de commerce ayant des factoreries établies et des noirs renfermés dans leurs réserves. Il doit même les garantir contre les vols ou les déprédations auxquels ils se livrent pour se procurer l'impôt en nature qu'ils paient à la colonie. Car c'est encore une anomalie de cette administration coloniale de percevoir un impôt en ivoire et en caoutchouc sur des gens qui ne possèdent ni l'un ni l'autre. Les réserves où ils sont cantonnés sont dépourvues de lianes en caoutchouc, et leurs droits de chasse sont restreints. Ils ne peuvent faire que des cultures vivrières ; ils ne peuvent chasser et pêcher que pour les besoins de leur vie. Il est défendu aux habitants de leur acheter de l'ivoire ou du caoutchouc. Si on écoute les doléances des intéressés, il y aurait beaucoup plus de choses sur le papier que dans la réalité.

Nous en trouvons, en effet, la preuve dans un fait significatif, dont la constatation se trouve au *Journal officiel* du 16 octobre 1902. Une convention de résiliation est intervenue entre l'Etat et la Société de l'Afrique française qui possédait sur la Sangha plus de neuf mille kilomètres carrés. Cette Société, qui a mangé les trois quarts de son capital, « a dû reconnaître que les territoires de sa concession, dont les sept dixièmes environ se composent de marécages et dont le surplus, sauf quelques îlots, est inondé pendant huit mois de l'année, ne per-

tonnes. Il y a peu de bateaux à hélice ; presque tous sont à roue arrière, à fond plat, avec un tirage de 0,60 à 1 mètre.

mettent pas d'espérer un rendement rémunérateur et que, dans ces conditions, la résiliation s'imposait. »

Les doléances sont nombreuses, surtout en ce qui concerne la rédaction et l'interprétation du cahier des charges. Nous parlons ailleurs de ce projet de taxe que le gouvernement a forcé le commissaire général à rapporter, tellement il était odieux. Il s'agit d'un arrêté de mai 1901. Ce fonctionnaire ne s'en est pas tenu là. Il a frappé d'un droit de 60/0 les entrées de monnaie française dans la colonie. Un autre fonctionnaire a mieux fait : il a appliqué un arrêté qu'il savait qu'on devait prendre, et qui n'était pas encore promulgué.

Bref, les concessionnaires ont rempli actuellement toutes leurs obligations. Ils ont même payé pour l'établissement de postes de douanes, qui n'existent pas encore, qui n'existeront peut-être jamais. Ce qu'ils réclament au gouvernement, ce n'est pas une bienveillance particulière, c'est l'exécution stricte d'un contrat. Il ne paraît pas qu'il soit exécuté. Tout au moins, le gouvernement dit d'une façon assez nette aux colonies concessionnaires : Débrouillez-vous ! Vous avez, à des nombreuses centaines de kilomètres, un tribunal qui jugera vos différends, tous sans exception, même quand un indigène, pressé de payer l'impôt, vous aura volé pour quatre sous de caoutchouc. Ce à quoi les concessionnaires répondent : C'est très bien imaginé ; mais vos tribunaux sont un peu loin, et souvent la réparation obtenue ne compenserait même pas les frais. De plus, les deux assesseurs de la Cour d'appel de Libreville sont nommés par les gouverneurs, et nous ne savons où vous choisissez ceux-ci, mais jusqu'à présent, ils se sont montrés ou inertes, ou parfois favorables aux intérêts étrangers. Rappelez-vous qu'on a renvoyé en disgrâce, sur la réclamation des journaux coloniaux anglais, un juge de la colonie qui avait donné tort à une maison anglaise. Que devient alors l'indépendance du magistrat ? N'est-ce pas M. Lemaire, commissaire général par intérim, qui a communiqué à la Chambre de commerce de Libreville, dont fait partie un Allemand, un engagement absolument confidentiel arraché aux concessionnaires français ? Ces blocs enfarinés ne nous disent rien qui vaille. D'autant plus que les étrangers « n'ont cessé de nous créer des difficultés dans le pays, non



seulement au point de vue commercial, mais encore au point de vue politique (1).



Par une ingénieuse fiction, qui n'est point sans paraître excessive, l'État se considère comme le maître absolu des terres inoccupées et sans maître. Cette fiction ne saurait être combattue par les gouvernements étrangers, qui s'en servent également pour s'emparer des territoires occupés par les noirs de l'Afrique. Ils vont quelquefois plus loin, et s'attaquent à des États organisés, comme l'Italie a fait en Abyssinie, et l'Angleterre dans l'Afrique australe. Cette fiction serait cependant démentie par le soin qu'on a eu, dès le début de l'occupation, de conclure des traités avec des rois nègres, ce qui impliquait la reconnaissance de leurs droits. Quoiqu'il en soit, l'État, en parquant les noirs dans des réserves, en disposant du reste des terres en faveur de sociétés commerciales et agricoles, a donc fait acte de maître.

Sur ces terres organisées en concessions ou en établissements agricoles, il existait déjà, avant l'établissement des concessions, des établissements permanents, appartenant à des particuliers, qui devaient faire la preuve de leurs droits de propriété. On se plaint que cette preuve n'a point encore été demandée. Affaire de lenteur, probablement, dans l'administration. Passons ! De plus, les étrangers protestent, en vertu de l'acte de Berlin qui déclare le commerce libre dans tout le bassin conventionnel du Congo et de ses affluents, et ces protestations sont toujours existantes. La question est perpétuellement soulevée, et avec acrimonie par les Anglais, qui, n'ayant pu acquérir l'influence politique, voudraient accaparer la prépondérance commerciale. Ils se basent et sur ce traité de Berlin et sur ce qu'ils ont été les premiers à ouvrir les territoires du Congo au commerce international, c'est-à-dire au leur. Ils affirment leurs droits de pénétrer sur les concessions pour y faire le commerce du caoutchouc, de l'ivoire, des essences précieuses, etc. Mais l'État a donné le monopole de ces diffé-

(1) *La Colonisation au Congo français*, par le capitaine Renard. Paris, 1901.

rents commerces à ses concessionnaires, en vertu de son droit de propriété absolue. Il le leur a garanti. Il doit le leur garantir. De là, une source de conflits. En fait, les traitants étrangers pénètrent dans les terrains concédés et achètent aux noirs l'ivoire et le caoutchouc. Mais comme il n'existe pas de lianes de caoutchouc sur les réserves des noirs, ceux-ci le volent dans les concessions, comme ils volent celui qui leur sert à payer l'impôt, qu'ils ont le droit de payer en nature. Aux observations faites par les sociétés concessionnaires, le ministre répond : Arrangez-vous avec les indigènes. D'ailleurs il y a des juges à Berlin, — je veux dire, à Libreville.

Ces protestations contre les concessions ont même pris un caractère aigu. Les Anglais, qu'on accuse d'avoir récemment pénétré dans le Bahr-el Ghazal, malgré la lettre et l'esprit du traité, sous le couvert du drapeau français ; les Allemands, qui, dit-on encore, se couvrent du même pavillon pour commercer plus facilement sur nos territoires voisins de leurs possessions, montrent une émotion considérable au sujet des cruautés commises par les Belges dans l'État indépendant du Congo. Ils ont même, ce qui paraît un comble, fait faire une enquête en pays belge par un de leurs consuls britanniques, auxquels les missionnaires protestants apportaient leur concours. Cela a même produit, chez des populations, une excitation qui menaçait d'aller jusqu'à la révolte. Le gouvernement belge a trouvé le procédé incorrect, il s'en est plaint et on ne saurait le blâmer de l'avoir fait.

Mais il est à remarquer que presque toutes les conquêtes anglaises ont été commencées et marquées par un accès de sensiblerie. En réalité, c'est moins de cela qu'il s'agissait que de la liberté de commercer dans le bassin conventionnel du Congo, et d'acheter directement aux noirs ce qu'ils pourraient acquérir des concessionnaires, c'est-à-dire des gens qui savent la valeur des choses, les ayant récoltées à titre de propriétaires et non de commerçants, et ne les cèdent point pour quelques verroteries inutiles. Les chambres de commerce anglaises et allemandes se sont déjà entendues et parlent d'en référer à leurs gouvernements. Il faut, à leur avis, une nouvelle convocation des puissances signataires de l'acte de Berlin et une revision de cet acte dans l'intérêt anglais et allemand, bien entendu. On n'a visé d'abord que



le Congo belge, contre lequel on pense qu'il serait facile d'agir diplomatiquement et militairement en cas de désobéissance aux décisions sollicitées, et non la France, qui saurait se défendre. On solliciterait même son concours, et voilà qu'il serait fort habile de l'obtenir. Il est évident que si la France condamne chez les autres le régime des concessions, elle n'aura plus le droit de les établir chez elle, ni au Congo ni nulle part ailleurs. Quant à l'Allemagne, elle joue un jeu dangereux, fière qu'elle est de sa puissance militaire.

Elle oublie trop que ses trois possessions africaines sont séparées les unes des autres par des centaines de lieues, qu'elles sont englobées ou le seront, à un moment facile à prévoir, par les possessions anglaises ; qu'elle s'interdirait, dès à présent, le droit de les organiser à sa convenance, et qu'en somme, les guerres qui pourraient survenir à leur sujet seraient des guerres maritimes et coloniales, où son action militaire aurait peu d'effet.

Une autre grosse difficulté, c'est la question de la main-d'œuvre indigène. Il la faut permanente ; il la faut profitable, et le noir est naturellement paresseux. Il a peu de besoins, il n'a guère que des vanités. Dans les tribus agricoles, là où il ne risque pas d'être croqué ou bouilli, l'esclave jouit d'une situation assez douce, presque familiale. Il ne travaille que juste ce qu'il faut pour les besoins restreints de son maître et les siens. On ne peut pas affirmer qu'il ait la notion de se procurer, par un surcroît de travail, une réserve destinée à l'échange pour satisfaire un luxe et un bien-être dont il ne sent pas la nécessité. Seul, le noir sortant des écoles des missionnaires manifeste un idéal plus relevé des conditions matérielles de la vie. Il est donc difficile aux sociétés concessionnaires de trouver des travailleurs parmi des gens



R. P. ALLAIRE

qui n'ont ni le désir, ni l'obligation du travail. Du moment qu'on vit à faire peu de chose, à quoi servirait de faire davantage ? En outre, chez l'indigène, nulle notion du contrat de louage. C'est une éducation économique à faire, et elle ne peut se commencer et se compléter qu'avec le temps, quand le noir sera assuré de sa sécurité et qu'il sortira de son indifférence au sujet de sa vie matérielle.

Nul remède immédiat à cela, quoiqu'on en ait cherché. Le noir ne se sent engagé qu'autant qu'il le veut bien. De l'autre côté du Congo, s'il travaille, s'il récolte pour les trafiquants du caoutchouc qu'on lui paie vingt-cinq centimes le kilo pour le revendre de huit à onze francs en Europe, c'est qu'il est sous la menace des fusils belges qui partent facilement. Ce n'est pas sans ironie qu'on appelle caoutchouc rouge celui qui descend des bords de la Kassai vers l'océan. De notre côté, les ruptures d'engagements sont fréquentes. Le noir qui rompt son contrat a la brousse pour refuge, et il sait fort bien que pour l'y aller chercher le chef de poste et les deux miliciens qui l'accompagnent sont insuffisants.

Pourtant, dans les régions les plus rapprochées de la côte, les relations paraissent plus faciles, parce qu'elles sont bien plus anciennes, et l'indigène accepte volontiers l'état de choses créé par le blanc, tout en sachant distinguer. Lors des récentes délimitations entre nos possessions et l'enclave du Kabinda portugais, les chefs de peuplades faisant partie de notre territoire déclarèrent vouloir rester Portugais. Ils ne se dérobaient pas à l'autorité du blanc ; ils répugnaient à la nôtre, parce qu'ils avaient été exploités par des bandits noirs qui se disaient nos envoyés et nos représentants. Il a fallu les rassurer.

En somme, on peut difficilement, au Congo, faire comprendre aux noirs qu'ils sont dépossédés ; que la jouissance exclusive appartient aux concessionnaires, et que ce qu'on leur paie, c'est non l'objet récolté, mais la main-d'œuvre seulement. Ils considèrent les concessionnaires comme des commerçants, et, en fait, ceux-ci n'ont pu faire jusqu'à présent que des opérations de commerce. C'est le seul avantage qu'ils avouent.





Les compagnies concessionnaires sont tenues à des obligations différentes, en ce qui concerne les milices de la colonie, soit qu'on établisse de nouveaux postes pour la sécurité générale, soit qu'elles en réclament la création pour la sécurité de leurs établissements. Dans ces derniers cas, tous les frais sont à la charge des sociétés. La nécessité de ces postes de police est absolue : à preuve les actes de révolte, les convois attaqués, les factoreries pillées, du jour où, tout dernièrement, M. Grodet s'était imaginé d'en diminuer le nombre ; cet effectif avait même été réduit à 700 miliciens, ce dont les indigènes ont profité immédiatement pour se révolter dans le Gabon, l'Ogoué et l'Oubanghi.

Dans un pays qu'on estime devoir réorganiser indéfiniment et dont l'état politique ressemble singulièrement à la toile de Pénélope, les quinze cents miliciens qui composaient les forces militaires de la colonie vont faire place à un régiment d'infanterie indigène à deux bataillons, à une batterie mixte d'artillerie de montagne, avec un détachement d'ouvriers, un escadron de cavalerie indigène (?) et des services d'artillerie, de commissariat et de santé.

C'est avec cet effectif qu'on devra surveiller, maintenir ou réprimer les actes de brigandage commis par les tribus anthropophages, dont le nombre, l'audace et la férocité sont redoutables.

Même parfois, le noir chargé de percevoir l'impôt pour le compte du gouvernement en profite pour opérer à son profit. Saouro Combi, ancien esclave du sultan de N' Caoundélé, armé de mousquetons fournis par l'administration, et chargé de percevoir l'impôt, en profite pour se faire des esclaves et razzier les caravanes de commerce. Les Sénégalais des postes ne sont pas moins à redouter. Ils sont pillards, voleurs, et si l'on en croit le *Journal officiel* du 16 mars 1901, ils se font, sans bourse délier, servir poulets, cabris, moutons, le souper, le gîte et le reste. Voilà qui ressemble singulièrement à de l'anarchie, et qui aurait besoin d'être surveillé.

Sur le budget général des colonies de cent vingt-neuf millions donnes

par la métropole, nous dépensons quatre-vingt-treize millions, chiffre rond, pour les dépenses militaires ; et celles du Congo paraissent insignifiantes en présence de ces chiffres énormes. Ce chiffre représente la solde des troupes, les suppléments et indemnités d'entrée en campagne, les transports, remonte, vivres, matériel hospitalier, habillement, campement, couchage, logement, travaux militaires, armement. Pour le Sénégal seul, — et c'est un exemple, — les dépenses s'élèvent à une douzaine de millions, et l'occupation du Tchad a coûté seize cent cinquante mille francs. Le Congo, plus menacé, coûte moins cher, et il aurait besoin d'être plus protégé, pour confirmer les droits acquis et arrêter l'Angleterre dans sa rage d'acquérir la totalité du continent africain.

C'est la seule nation qui se pose en conquérante déterminée. Les autres puissances se contentent de garder leurs possessions ou de procéder à une extension modérée et logique. En se tenant sur la défensive, et en la faisant efficace, c'est l'avenir politique et commercial qu'on préserve ; c'est un équilibre qu'on maintient. L'Angleterre sait que de sa puissance coloniale dérive sa prépondérance en Europe. Il faut croire que Bismarck l'avait compris, quand il devint le partisan des entreprises coloniales, dont il était auparavant l'adversaire. Les colonies allemandes du Camérout, de l'Est et de l'Ouest africain ne sont ni moins ni plus productives que les autres. Peut-être le sont-elles moins. Mais elles sont des obstacles à la possession complète du continent, soit par la France, soit par l'Angleterre. Nous ne parlons pas des autres colonies. On sait combien le Portugal pèse peu dans la main de la Grande-Bretagne.

\*  
\* \* \*

N'est-ce pas un fonctionnaire colonial qui prétendait qu'au delà du canal de Suez il n'y avait plus de péchés capitaux ? On pense de même du côté du Congo. Un vieux missionnaire, sur un bateau où se trouvait M. de Lamothe, lequel ne protestait pas, fit chasser des salons et des cabines où elles se prélassaient, des négresses éhontées qui allaient garnir les postes de Loango et de Brazzaville. Il y aura lieu de voir comment les Européens entendent la moralité chez la femme noire et



de quelle façon ils protègent contre la brutalité des miliciens celles qui sortent des établissements catholiques tenus par des religieuses françaises. Nebout lui-même était étonné de la vie que mènent les blancs dans les postes. Ces subordonnés, « qui n'ont cependant pas eu, en France, de boys attachés à leur personne, ont de nombreux domestiques, ne savent plus faire un pas ni étendre le bras, ni même procéder seuls aux soins de leur toilette ». Que sera-ce des autres ? Les récits des voyageurs ne sauraient être partout répétés, et les voyageurs sont indulgents. Ceux-là n'ont peut-être point tort qui disent que les populations noires, si denses soient-elles, disparaîtront un jour du continent africain, devant la dépravation des mœurs, l'infanticide, la stérilité voulue, l'exploitation de la femme, la diffusion préméditée de l'alcool qui accompagnent le séjour de l'Européen. Le noir et le blanc échangent leurs vices, et il semble que ce climat toujours chaud, toujours humide, toujours saturé d'électricité, doive inévitablement exaspérer la bête féroce et sensuelle qui est en tout homme. Cela serait vrai, si l'exemple contraire ne nous était fourni par les missionnaires.

Il devrait être facile de concentrer l'action administrative, d'avoir moins de fonctionnaires et des fonctions mieux remplies. Leur nombre n'est pas une garantie de contrôle, mais une occasion de complicité. On y gagnerait de faire des économies, d'avoir des hommes plus aptes à leur métier, parce que, le pratiquant davantage, ils le connaîtraient mieux, plus familiers avec les populations qu'ils sont appelés à diriger, parce que leurs rapports seraient plus fréquents, moins enclins à cette inertie des pays chauds qui déprime l'individu et le prépare à toutes les défaillances. Leur entraînement leur serait profitable à eux-mêmes. Qu'on ne dise pas que la vie dans les postes, éloignés ou perdus au milieu des peuples noirs, est forcément oisive. On leur répondrait que les missionnaires sont aussi dans des lieux éloignés et perdus que leur activité sait transformer. C'est chez eux que les fonctionnaires pourraient apprendre la science de ne pas perdre une heure, et s'ils n'allaient pas, comme les missionnaires, jusqu'au sacrifice, au moins iraient-ils jusqu'au bout de leur devoir.

Ce serait tout profit pour la métropole et pour la colonie. Mais la politique veille, ou ce qu'on appelle la politique, qui n'est qu'un échange

de corruption. Ce sont les amis fidèles à caser, les électeurs à satisfaire, les camarades compromettants à éloigner, les silences à acheter, les incapables, les aventureux, les tripoteurs d'affaires, les faux savants, tous ceux qui, incapables de remplir dans l'ordre social une mission autre que désorganisatrice, aiment à vivre une vie mêlée de parasitisme et d'autorité. De plus, l'instabilité des gouvernants, le manque de suite dans les projets coloniaux, souvent rêvés par des gens bien intentionnés, amènent l'instabilité des fonctionnaires, et, par conséquent, l'interruption forcée d'une action bienfaisante commencée, en tant qu'on ait eu le loisir de l'entreprendre. Les projets se succèdent sans aboutir, différents, sans rapports entre eux, contradictoires souvent. L'initiative même est entravée, réglementée, et l'on ne peut rien faire sans avoir passé par les mains hiérarchiques d'un nombre indéterminé des deux cent soixante-huit employés du pavillon de Flore. Avant qu'une action utile parce qu'immédiate puisse être accomplie, il faut une autorisation du ministère, des rapports, des correspondances, des envois et retours de pièces, un mois de bateau pour les apporter en France, un mois de bateau pour revenir, le transport de la côte à l'intérieur, et réciproquement, l'attente du paquebot qui ne fait que de rares relâches, les tergiversations dans la haute administration, et voilà bien du temps de perdu. Sans doute, on a le télégraphe ; mais outre qu'il est difficile de tout dire, les lignes sont actuellement au pouvoir de compagnies anglaises, et il peut être périlleux de s'en servir. Pendant ces délais, l'heure favorable est passée, la situation est modifiée, l'ordre d'agir arrive à contretemps ; il faut de nouvelles dépêches, de nouveaux retards, et rien ne se fait, ni à son moment, ni utilement. C'est là une énorme déperdition de forces, que nos voisins ne connaissent pas.

Je parle surtout du Congo. Il est évident, cependant, que le contrôle de l'administration supérieure est nécessaire, et il n'est absolument nécessaire que parce que le choix des hommes qui la représentent n'est pas suffisamment étudié. Si on leur laisse plus de liberté de mouvements, ils en abusent, et on le voit bien à la façon dont ils agissent quand ils sont libres. De plus, ils se modèlent sur le gouvernement : ils participent à ses tares et se montrent volontiers, avec lui, partisans



de sa politique intérieure. S'il est teinté de maçonnerie, s'il se découvre, pour des raisons qui échappent aux gens sensés, anticlérical et jacobin, ceux qui le représentent au loin affecteront de l'être avec lui. Peu importe l'effet produit autour d'eux et le rejaillissement de leur conduite sur

leur propre considération. Ils n'assisteront pas, par exemple, à la messe du 15 août, au grand scandale des noirs, qui ne comprennent pas que des gens de même couleur et de même patrie n'aient pas le même Dieu. Encore n'est-ce là qu'une maladresse qui compromet du même coup l'autorité du missionnaire et celle des administrateurs. On accorde aux affirmations de M. de Mandat-Grancey une certaine réputation de



SOUS LES BAMBOUS

virtuosité. Pourtant le fait qu'il attribue à M. de Lamothe est trop sérieux pour être passé inaperçu. Il empruntait à la publicité qui l'entourait, au lieu et aux circonstances où il s'est accompli, au caractère de la personne qu'il visait, une exceptionnelle gravité. Lors de l'inauguration du chemin de fer belge, Mgr Augouard avait gracieusement envoyé son bateau le *Léon XIII* à la disposition du gouverneur et de ceux qui l'accompagnaient. M. de Lamothe a pensé que c'était

vraiment trop se compromettre. Il a décliné l'offre de l'évêque de Brazzaville et préféré fréter un bateau belge, la *Ville de Bruges*. Les Belges lui avaient cependant fait la leçon quand ils avaient invité Mgr Augouard à bénir la dernière traverse de leur chemin de fer.

Le désir de n'être pas mal coté dans les milieux ministériels faisait peut-être de l'action de M. de Lamothe un acte habile. Ce n'en était pas moins une haute inconvenance. Mais allez donc demander de l'éducation à un homme qui a été tour à tour lancier polonais, sergent de tirailleurs sénégalais et journaliste en Algérie ! Ceux qui entouraient ce gouverneur idéal n'avaient guère plus d'urbanité. Si cela ne leur compte pas pour le ciel, ça pourra leur compter rue Cadet. Le gouverneur qui a succédé à M. de Lamothe fut M. Grodet, qui, plus habile ou plus intelligent à ce point de vue, a entretenu les meilleures relations avec les missionnaires, qu'il sait bien être les plus fermes soutiens de l'influence française au Congo.

Quand les chefs sont ainsi, que voulez-vous que soient les subalternes ? L'ambition personnelle, la vaine gloire d'être un rouage dans la mécanique moderne, la sensation qu'on est un instrument, sans avoir la notion d'un devoir à remplir, la concurrence des appétits, la crainte de la délation dans un pays où elle est écoutée et faite avec menace, enlèvent à ces hommes ce qu'ils auraient pu posséder d'indépendance et de dignité morale. S'ils n'étaient pas opprimés par en haut, s'ils n'avaient pas l'effroi d'un organisme occulte, de forces complexes qui aboutissent à la tyrannie, peut être seraient-ils autrement. Il se peut qu'ils soient, au fond, meilleurs qu'ils ne le paraissent. Libres et orientés vers la liberté, ils eussent compris que leur action ne pouvait être efficace qu'à la condition de marcher de concert avec l'action civilisatrice des missionnaires, tant prônée par le gouvernement, qui l'exalte et la combat à la fois. Les résultats que ceux-ci obtiennent sont excellents. On est obligé de le reconnaître dans les paroles qui tombent du haut des tribunes françaises, et la guerre, mesquine quelquefois, qu'on leur fait, n'échappe point à l'œil défiant de l'indigène.





Notre marine était encore représentée, il y a quelques années, sur la côte, par un ponton-hôpital, un bateau-citerne, quatre avisos et cinq chaloupes à vapeur. Sur le fleuve, quatre petits steamers faisaient un mauvais service, et s'appelaient l'*Oubanghi*, le *Djoué*, le *Faidherbe* et l'*Alima*. Lors des expéditions Crampel et Dybowski, ces bateaux paraissaient déjà insuffisants et inserviables; et quand il s'est agi de la relève des troupes du commandant Marchand, à l'heure même où se discutait en haut lieu l'évacuation de Fachoda, ce n'est pas aux bateaux de l'Etat qu'on demandait le transport des munitions et des troupes, mais au petit steamer de la Mission catholique, le *Léon XIII*, qui ne refusa pas son concours. Aujourd'hui, les petits bateaux de l'Etat sont disparus, donnés, je crois, à des factoreries. Si dépréciés qu'ils fussent, ils avaient cependant encore une valeur. Ils sont remplacés par le *Dolisie*, vapeur de 45 mètres de longueur sur 6 de largeur, qui évolue avec quelque difficulté et est souvent en avaries.

En 1894, les Belges, de leur côté, avaient livré à la navigation fluviale douze steamers d'Etat et vingt-trois bateaux appartenant à des associations belges, anglaises et américaines. Ce n'était qu'un commencement, et ce nombre a été dépassé depuis. Du côté de la rive française, les différents établissements commerciaux possèdent une flotte nombreuse. La maison hollandaise établie à Brazzaville a douze bateaux pour sa part. C'est le moyen le plus pratique, malgré les tempêtes, les tornades et les bas-fonds, d'établir des relations avec les populations qui bordent cet énorme réseau de fleuves, sur lesquels on reconnaît, de jour en jour, un parcours toujours plus étendu. A cette même date de 1894, Mgr Augouard n'avait pas encore construit son second bateau, et on ne se servait, à la Mission catholique, que d'une petite chaloupe à voiles transformée, qui, depuis, a donné son nom au nouveau steamer, pour s'intituler le *Diata-Diata*. C'est à son sujet que le lieutenant Lemaire, officier belge, écrivait : « Je dois à la vérité de dire bien haut que cette petite chaloupe des missionnaires français, le *Léon XIII*, est de tous les steamers du haut Congo un des

plus actifs, des plus entreprenants, des plus infatigables. C'est le Père Allaire qui le mène, et les qualités du *Léon XIII* ne sont que le reflet de celles de son capitaine. »

\*  
\* \*

Les communications par la voie du fleuve sont, jusqu'à la rencontre des rapides, suffisantes dans l'intérieur. Il n'en existe plus d'aucune façon, sur le territoire français, de Brazzaville à la côte, autrement que par porteurs. Or, comme ce moyen coûte cher et est plein de lenteurs et de surprises, on est bien obligé d'emprunter le chemin de fer du Congo belge, qui longe l'autre rive du fleuve, de Léopoldville à Matadi, et n'est point bon marché non plus. Le transport d'une tonne de marchandises s'élevait jusqu'à 950 francs pour quatre cents kilomètres, tandis que pour le même parcours et pour la même nature, les chemins de fer français ne prennent que 70 francs (1). Il variait entre 95 et 950 francs, suivant la nature des marchandises. Ce tarif n'est pas le même quand il s'agit de la descente vers Matadi. L'ivoire est le plus haut coté et le caoutchouc payait 409 francs les mille kilos. Les amandes de palme, les arachides, les bois de construction, le sésame étaient moins imposés. Toutes les marchandises sont taxées par séries de dix kilos indivisibles. L'Européen qui voyage payait sa place 475 francs, ce qui représente 1,25 par kilomètre, contre 0,12 exigés en France, et le noir 47 fr. 50 seulement. Il est vrai qu'il voyage en deuxième classe. Aussi n'est-il pas étonnant que les actions de ce chemin de fer aient atteint une valeur considérable et se maintiennent encore assez haut, malgré d'énormes fluctuations. Quoi qu'il en soit, nous restons les tributaires de ce chemin de fer, qui est la seule voie pratique de la côte à l'intérieur, et réciproquement.

Il a bien été question un moment de faire, sur territoire français, une voie ferrée de Brazzaville à la côte, et des études ont été commencées

(1) Ces tarifs viennent d'être remaniés, et les prix considérablement abaissés pour les voyageurs et bon nombre de marchandises.



dans ce sens. Elles ont coûté deux millions, et auraient abouti si la grande banque internationale ne s'était portée du côté du chemin de fer belge. Il a été aussi dans les désirs du ministre de chercher un tracé de chemin de fer vers l'Oubanghi. Des demandes d'études ont été faites aux explorateurs. Seulement on a oublié de leur indiquer et le point de départ et le point d'arrivée possible de ce chemin de fer.

Il y a toujours des projets, des tracés hypothétiques jetés à vol d'oiseau, de Libreville au fleuve Congo ou de Libreville à Banghi et au fort Crampel, avec, vers la croisée de la Sangha, embranchement au nord, vers le fort Carnot. Ce dernier point serait comme une sorte de point d'appel pour l'une quelconque d'une série de lignes ferrées dont le tracé enchevêtré à travers le Sahara indique autant d'imagination que d'imprécision. Tout cela est en rêve, et en rêve d'autant plus irréalisable que, pour établir des voies ferrées, il faut faire de bonnes finances, et que ni l'État, ni la colonie n'en sont encore là.

L'activité française semble devoir se développer davantage dans nos possessions d'Afrique autres que le Congo. L'Algérie et la Tunisie sont favorisées. Elles possèdent trois mille cinq cents kilomètres de voies ferrées. Le Sénégal, la Guinée française, le Dahomey voient se construire des voies de pénétration qui s'étendent déjà sur près de sept cents kilomètres de longueur. Pendant ce temps, les Anglais ne restent pas inactifs, et les travaux qu'ils ont entrepris dans leurs colonies de l'Ouest africain se poursuivent avec rapidité et sont conçus avec l'espérance de les pousser encore plus loin. Les Belges ont déjà commencé et feront certainement aboutir les études d'une ligne ferrée de neuf cents kilomètres, qui relierait Stanleyville à la grande ligne anglaise du Cap au Caire. Une autre ligne de six cents kilomètres desservirait le sud du Congo belge et se rattacherait plus tard aux lignes anglaises de ce côté. Les biefs navigables du Congo serviraient de voies intermédiaires entre ces différents tracés.

Dans ce but, l'État belge a garanti une compagnie bruxelloise au capital de vingt-cinq millions et prévu une concession de quarante millions d'hectares. Il ne paraît pas cependant que les actions de cette compagnie, de 250 francs rapportant 10 0 0 d'intérêt et émises à 297.50, aient trouvé preneurs.



L'Angleterre poursuit avec obstination son désir, qui est de réunir ses possessions du Cap et ses possessions d'Égypte. Nous verrons tout à l'heure par quelles manœuvres identiques, d'ailleurs, elle a acquis ou tente encore d'acquérir les territoires qui la rendraient propriétaire absolue de cette grande voie de communication. Son chemin de fer de l'Ouganda, qui doit rejoindre Khartoum et le Caire, est en voie d'exécution ; on compte qu'il sera terminé prochainement, et depuis novembre 1901, la voie est posée jusqu'au lac Victoria-Nyanza. La mise en place des rails était déjà effectuée (juin 1901) sur une longueur de 797 kilomètres, et les ouvrages en terre sont poussés jusqu'à 843 kilomètres plus loin. Par le nord, le chemin de fer fonctionne d'Alexandrie à Khartoum, et l'espace qui sépare ces deux tronçons sera facilement franchissable (1). Avec notre abandon du Bahr-el-Ghazal, après Fachoda, disparaît un des obstacles à cette réunion de lignes ferrées. Chacune de ces voies, en outre, se relie par des embranchements nombreux à des ports ou points d'atterrissement choisis avec soin soit sur la mer Rouge, soit sur l'Océan indien. Quand cet ensemble de lignes s'embranchera sur le chemin de fer transcontinental africain dont l'Etat indépendant du Congo belge poursuit l'étude, non seulement il drainera tout le commerce du haut Congo et de l'Oubanghi, mais il deviendra surtout un instrument merveilleux de pénétration pour les troupes

(1) Voici l'état en 1904 du chemin de fer du Cap au Caire.

Du Cap à Bulavayo. . . . .	2.170 kil. construits.
De Bulavayo à Nyassa. . . . .	1.040 — à construire.
Lac Nyassa (en bateau). . . . .	500 —
De Nyassa au Tanganika. . . . .	290 — à construire.
Lac Tanganika, bateau. . . . .	640 —
De Tanganika à l'Albert-Nyanza. . . . .	500 — à construire et bateau.
Lac Nyanza, bateau. . . . .	300 —
Nyanza à Lado. . . . .	200 — en construction.
Lado à Khartoum. . . . .	1.600 — en construction.
Khartoum au Caire. . . . .	900 — construits en grande partie.
Total	9.140 kil.

Coût prévu, un milliard et demi de francs, soit environ 165.000 francs le kilomètre.



anglaises. Nous ne pourrons, de notre côté, que lui opposer des armées fatiguées et transportées par voie de terre, ou par le chemin de



ARMES

fer belge si, à cette époque, il comprend encore assez ses intérêts pour ne pas rester dans sa neutralité.

Les Allemands ne semblent pas être très partisans, en principe, de chemin de fer de pénétration commerciale. Ils se contenteraient volon-

tiers des moyens de transport usités dans le pays. Cependant un mouvement d'opinion tendrait à se dessiner, surtout en ce qui concerne les possessions allemandes de l'Est. On ne parle point sérieusement du Caméroun, qui nous touche de plus près, où il n'y a encore que des chemins de fer d'intérêt local, ni des possessions du Sud-Ouest où il est question d'une ligne qui joindra l'Atlantique aux chemins de fer de la Rhodésia et du Transvaal. C'était un projet rêvé par Krüger et Bismarck en 1884. Il n'y a encore que des projets relativement à des lignes qui doivent relier l'Océan Indien aux lacs Tanganika et Nyanza. Un membre du Conseil colonial allemand a publié une brochure demandant l'exécution des voies projetées et leur rattachement dans l'Ouganda aux lignes anglaise et belge. On le voit, c'est tout un système, et quoique cela se passe sur un terrain éloigné de nos possessions, nous n'avons pas le droit de nous en désintéresser. Rien n'est indifférent dans ce continent africain qui est devenu le champ de bataille économique des grandes nations européennes. Depuis, les Allemands ont entrepris résolument la construction de voies de pénétration et de raccord.

Il faut tout attendre de l'impérialisme anglais. Quand les Anglais auront relié leur chemin de fer de l'Ouganda à ceux du Sud et à celui de Léopoldville, qui peut affirmer qu'ils ne voudront pas refouler, et ils y songent déjà ouvertement, l'Etat indépendant impuissant à se défendre avec des milices noires ? Quelle puissance européenne est intervenue dans la destruction préméditée des républiques sud-africaines ? Trois ans après le combat de Majuba-Hill, Bismarck, recevant le président Krüger en Allemagne, fut pris d'admiration pour cet homme d'Etat qui se présentait avec ses dehors simples, sa redingote et son chapeau légendaires. Il prétendait que s'il avait habité l'Europe, Krüger eût roulé tous les diplomates du monde. Qu'est devenue la sympathie allemande ?

Toutes les puissances auraient intérêt à surveiller l'ambition démesurée et encombrante de l'Anglo-Saxon, et il n'y a qu'à voir avec quelle suite il conduit ses conquêtes : la Terre des Diamants en 1872, la Cafrerie en 1877, le Zoulouland de 1878 à 1888, le Betchuanaland en 1885, le Matabélé, le Barotsé, le Benguéolo en 1889. Il n'y a que des



intérêts en politique. Et les nôtres sont menacés dans un avenir peut-être prochain, et on le sait et on le prévoit. Dès à présent, surtout en présence d'armements considérables faits par l'Angleterre et de la construction de forts dans l'Ouganda, des publicistes français ont manifesté l'espoir de voir la France exercer ce droit de préemption sur le Congo belge que l'Angleterre se refusait à reconnaître. Le 10 mars 1903, M. Millevoye disait à la Chambre des députés, qui avait d'autres préoccupations : « La France a commis une faute en ne profitant pas des embarras de l'empire britannique dans ces dernières années pour régler diplomatiquement un certain nombre de questions internationales que l'occasion perdue, que le temps écoulé compliquent et aggravent. »

« Je ne veux pas entrer dans ce débat. D'autres orateurs sont inscrits. C'est le débat de tout à l'heure ; c'est le débat de demain, ou plutôt c'est l'inévitable série des débats qui se préparent. Vous aurez, en effet, le débat du Siam, le débat du Maroc ; vous aurez plus tard le débat de Terre-Neuve, et probablement le débat du Tchad. Vous aurez encore, il est facile de le prévoir, un grand et nouveau débat sur les affaires de l'Extrême-Orient. »

\*  
\* \*  
\*

La Chambre a voté tout un système de lignes télégraphiques coloniales, pour parer à l'inconvénient, encore actuel, d'emprunter le secours des lignes anglaises. Ce projet a un commencement d'exécution et il est considérable. Les lignes définitivement posées mettent en communication Marseille avec Bizerte, Tunis, Alger et Oran. Elles se continueront en contournant l'Afrique et le Cap de Bonne-Espérance, jusqu'à Madagascar, pour rejoindre de là l'Indo-Chine. Celle qui nous intéresse actuellement est la ligne qui, par câble sous-marin, partirait d'Oran pour aboutir à Libreville et à Loango, en faisant escale à Saint-Louis du Sénégal, Grand-Bassam et Porto-Novo, qui sont tous des territoires français. Des fils terrestres, qui doivent être rattachés à ces câbles futurs, desservent l'intérieur de nos colonies. Déjà, depuis

le mois de septembre 1900, Brazzaville est relié télégraphiquement à la côte et par la côte à Libreville. Le fil traverse la forêt de Mayumbé, où, par suite de l'état de l'atmosphère, souvent chargé d'électricité, il subit d'étranges perturbations et où les poteaux qui le supportent sont soumis aux ravages des termites quand ils sont en bois, et, quand ils sont en fer, aux déprédations des éléphants qui s'en servent comme de frottoirs.

De plus, on songe à immerger un câble sous-fluvial, qui traverserait le Stanley-Pool et se raccorderait avec le fil de Léopoldville à Matadié. Les Belges travaillent, eux aussi, de leur côté. Ils ont posé quinze cents kilomètres de fils entre Boma et Equateurville, et jeté d'autres fils, d'une seule portée aérienne de 800 mètres au-dessus du Congo et de 1200 mètres au-dessus du Kassaï. On étudie pour poursuivre ce système télégraphique jusqu'à la rencontre des fils anglais de l'Ouganda, ce qui donnerait au réseau belge une étendue de six mille kilomètres. Cependant on doit dire qu'un temps d'arrêt s'est manifesté, parce que l'idée de la télégraphie sans fils attire l'attention des Belges. Ils trouvent, en effet, que c'est un peu cher d'avoir dépensé neuf années et près de deux millions pour l'établissement des douze cents ou treize cents kilomètres qu'ils possèdent de fils en exploitation.

Ce qui en 1897 avait été décidé dans le but d'avoir à soi un réseau télégraphique indépendant, un groupe de députés de la Chambre de 1901 a essayé de le défaire. Sous le prétexte de compléter ce réseau, on l'aurait fait atterrir sur des points appartenant à des puissances amies, en augmentant ainsi nos relations commerciales. Possible que ce résultat fût obtenu ; mais on retombait forcément dans le danger à éviter, qui est d'être à la merci de la bonne ou mauvaise volonté des autres. Il y a évidemment, dans cette proposition, un bon sentiment mêlé à une confiance un peu naïve, et c'est justement celle-là qui nous épouvante. Tous les points coloniaux intéressants sont touchés par les câbles sous-marins de toutes les puissances. Il n'y a pas un très gros inconvénient à se servir, en temps de paix, des conducteurs étrangers ; il y en aurait un très gros, en temps de guerre, à mettre les bureaux intermédiaires au courant de nos opérations, et à donner à nos adversaires ou aux amis de nos adversaires la faculté de couper nos



fil ou tout au moins de maquiller ou supprimer nos informations. Il faut espérer que le groupe de députés dont il s'agit a oublié d'envisager ce côté de la question.

On a également discuté s'il n'y aurait pas lieu de neutraliser les câbles sous-marins en cas de guerre. Les événements dont Cuba, les Philippines et le Transvaal ont été le théâtre tragique ont appelé sur ce point l'attention des puissances européennes. Leurs intérêts, les intérêts commerciaux, si considérables aujourd'hui, amèneraient entre elles un accord dont les détails ne seraient peut-être pas bien établis, mais dont le principe est accepté. Ce principe est qu'en aucun cas une puissance belligérante n'aurait le droit de couper les câbles sous-marins. Seule, l'Angleterre se refuserait à l'acceptation de ce principe. Son vaste réseau télégraphique sous-marin peut lui permettre, sans trop d'inconvénients, le luxe d'un câble coupé.

A voir le temps que l'Etat indépendant a employé pour la pose de son système de télégraphe, il est à craindre qu'il ne se passe de longues années avant que soit complet le projet élaboré chez nous dès 1897. D'ici là, les télégrammes partis de l'Oubanghi ou du Congo devront emprunter la ligne belge et la ligne anglaise. Cela est toujours dangereux, et l'on se rappelle les dépêches fantaisistes, pour ne pas dire autrement, que les télégraphistes anglais expédiaient lors des différends de Mizon avec la *Royal Niger Company*, chez le sultan de Yola. On parle de réunir le Congo à l'Algérie par un fil transsaharien, et cela, à première vue, ne paraît guère facile, sa sécurité ne devant être rien moins qu'assurée pour beaucoup de raisons (1).

Il semble que tout soit fait, par l'Angleterre, en prévision d'une collision avec la France. Ce n'est pas seulement l'ennemi séculaire : c'est historiquement, géographiquement et économiquement, l'obstacle. Placée comme elle l'est, la France gêne la navigation anglaise dans la Manche et force les flottes anglaises à faire un long détour pour aller

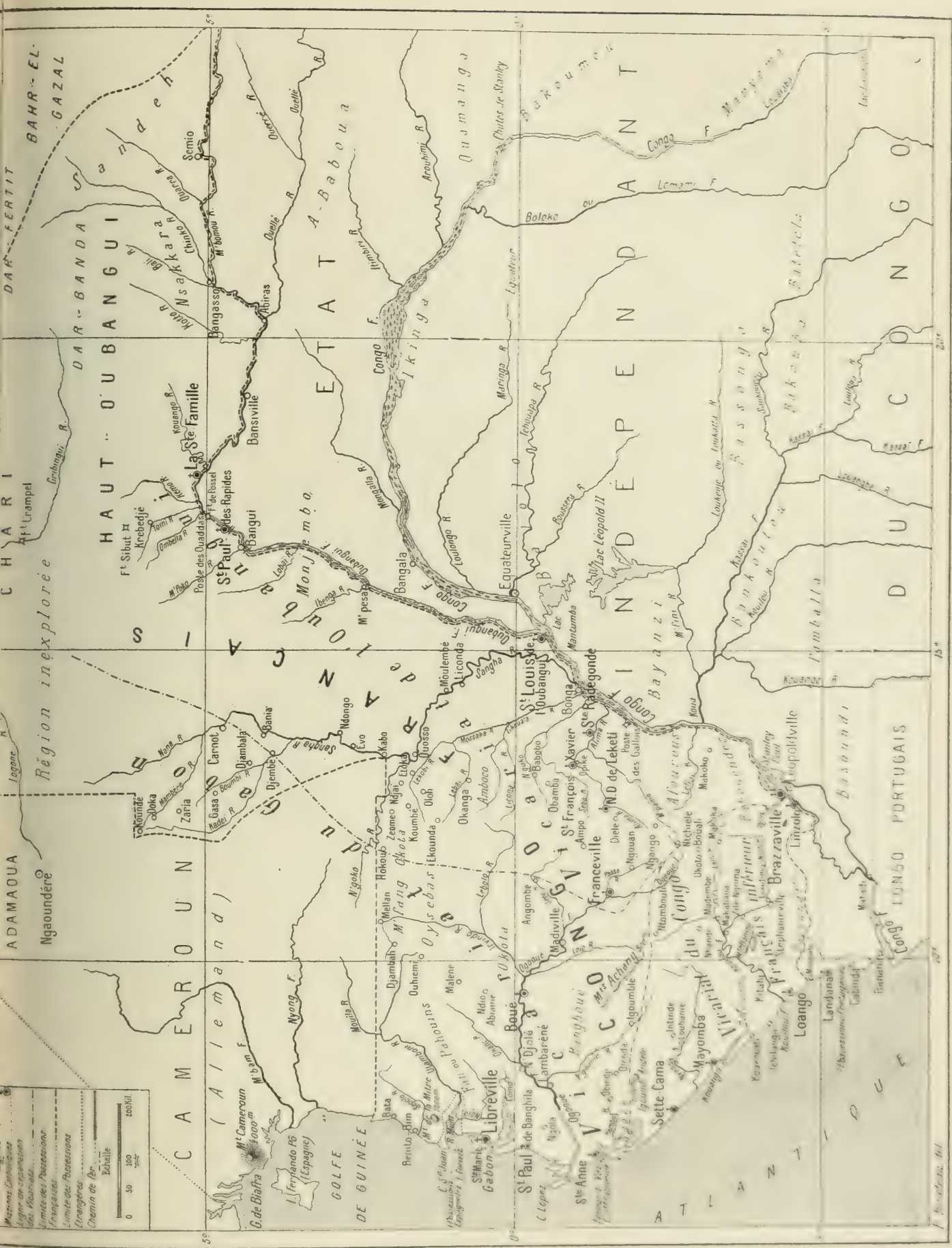
(1) Les noirs manifestent, en effet, pour les godets d'isolement des poteaux télégraphiques, dont ils font des tasses, une prédilection toute particulière. Aussi les Belges adoptent-ils facilement la télégraphie sans fils, qui fonctionne depuis le 2 février 1904, dans l'Etat indépendant, à l'embouchure du Congo, entre les postes de Banana et d'Ambizette, malgré les difficultés qu'apporte le climat.

chercher au loin des ports de refuge ou de ravitaillement. Ce dernier besoin est l'une des causes de l'alliance toute récente de l'Angleterre et du Portugal, après l'arrêt de Berne (mars 1900) au sujet du chemin de fer de Delagoa-bay. Dans la sphère économique et politique, la France a failli, par l'occupation de Fachoda, faire échouer le rêve de la fondation d'un grand empire africain, en coupant les communications entre l'Afrique du Sud et celle du Nord. L'Angleterre se trouvait arrêtée dans l'expansion de sa méthode de pénétration et d'enveloppements successifs, par lesquels elle sépare d'abord les différentes colonies qui la gênent, sauf à les envahir peut-être plus tard, comme elle a fait au Transvaal. C'est ainsi que dans ses différends avec le Portugal, elle a su empêcher celui-ci de se faire un empire colonial africain, en réunissant sa colonie de l'Angola, qui est sur l'Atlantique, à celle du Mozambique, qui est sur l'Océan indien. Par des procédés qui répugneraient à un homme d'honnêteté moyenne, mais qui sont, paraît-il, d'usage courant dans la politique anglaise, par l'envoi, comme éclaireurs, de ses méthodistes et de ses sociétés bibliques, par la création de sociétés d'exploitation, par des provocations insuffisamment déguisées, par les encouragements donnés aux indigènes révoltés (Zoulouland, 1895-1897), par des menaces de guerre (le 12 janv. 1890). Elle a réussi à s'emparer de tout un vaste territoire, le pays des Matebélés, le Khama, le Machona et le Nyassa, qui tend à mettre en communication le Cap et la colonie de l'Ouganda. Pas tout à fait cependant, et l'on verra tout à l'heure par quelle entente avec le roi des Belges elle aura essayé d'établir cette communication directe, afin de construire son fameux chemin de fer du Cap à Alexandrie. Nous ne parlons que pour mémoire d'un traité secret auquel il a été fait allusion une fois par M. de Bulow, par lequel l'Allemagne et l'Angleterre se partageaient la colonie portugaise du Mozambique.

\*  
\* \*

Il n'y a réellement, en Afrique, que deux puissances européennes en présence. Lors des traités divers de 1890, qui réglèrent les sphères d'influence des différents Etats dans le continent noir, celle de la France





Murs des Colonies  
 Lignes de concession  
 des Missions  
 Limites des Possessions  
 Françaises  
 Limites des Possessions  
 Étrangères  
 Chemin de Fer  
 Echelle  
 0 50 100 200 Kil

1885-86





fut reconnue de Saint-Louis à l'Algérie et à la Tunisie au nord, au sud jusqu'à l'Océan pour remonter de Porto-Novo jusqu'au lac Tchad. Des événements nouveaux, des conquêtes d'explorateurs, des traités postérieurs, des conventions consenties avec les puissances indigènes ont augmenté considérablement cet empire colonial français et en ont repoussé les limites jusqu'au thalweg de l'Oubanghi et aux confins du Bahr-el-Ghazal. Le tout forme un ensemble d'une seule tenue, dans lequel pénètrent çà et là, le long de l'Atlantique, les colonies anglaises ou allemandes. Le Congo français représente actuellement plus de quatorze cent mille kilomètres carrés.

Au contraire, les territoires accordés par ces mêmes traités de 1890 aux autres puissances européennes sont des possessions dispersées, disséminées dans ce vaste continent, de telle façon qu'il n'est pas probable qu'elles puissent se réunir entre elles, malgré leurs efforts pour former de vastes domaines coloniaux. Elles ne sauraient donc barrer la route, momentanément du moins, à l'Angleterre « qui a besoin de ces nouvelles Indes pour absorber ses produits, pour que les mines de Lancashire ne viennent pas à chômer, et pour que l'immense population ouvrière qui grouille dans les comtés industriels puisse travailler et vivre » (1). Ces colonies dispersées ne sont donc point considérées par l'Angleterre comme un danger immédiat, et il en est qui ne comptent pas. L'Italie, par exemple, dans ses possessions de l'Érythrée et qui n'a pu faire accepter son protectorat par le négus Ménélik, malgré les négociations du comte Antonelli.

Il y a donc entre nous et l'empire britannique concurrence et opposition d'intérêts. Pendant que la France, artiste, agricole, vivant de ses propres ressources, se gardant elle-même par des forces militaires qui lui appartiennent, se livre à la douceur de vivre sans jeter un coup d'œil trop sévère sur les actes de ses gouvernants, l'Angleterre, peuple de commerçants, prévoit et prépare. Depuis trente ans, elle n'a point jeté dans la profondeur des océans moins de deux cent cinquante mille kilomètres de câbles sous-marins, et elle a dépensé, pour cela, huit cents millions. L'univers entier est relié systématiquement à l'île

(1) RENÉ PINON, *la Colonie du Mozambique*.

britannique, et il n'est pas de puissance qui ne soit obligée de recourir à ses services. Si, dans une guerre maritime, un de ces câbles était coupé, on risquerait de priver de renseignements non seulement l'Angleterre, ce qui serait de bonne guerre, mais encore les nations qui lui sont tributaires. La France n'a que deux lignes qui lui appartiennent, en dehors de celles qui la rattachent à l'Algérie. Ce sont les câbles de Brest à New-York et de New-York à l'Amérique du Sud en passant par la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe. Quand, en 1886 et 1887, on avait demandé aux Chambres françaises les crédits nécessaires pour établir des relations directes, par câble français, entre la métropole, la côte d'Afrique, la Réunion et Madagascar, les Chambres ont refusé. Elles avaient préféré s'adresser, pour l'Afrique occidentale, à des compagnies anglaises. A l'une d'elles, celle du Sénégal, qui a dépensé deux millions quatre cent mille francs d'établissement, on avait accordé une subvention de dix-sept cent cinquante mille francs, presque les trois quarts de la dépense totale. A l'autre, l'*African direct Telegraph*, on donne, depuis 1885 et pendant vingt-cinq ans, une allocation annuelle de trois cent mille francs, soit sept millions cinq cent mille francs, pour desservir nos possessions de Rio Nunez, de Grand Bassam, de Porto Novo et du Gabon. Notez que toutes les dépêches parties de ces divers points doivent passer sous le contrôle de l'Angleterre dans ses postes de Sierra-Leone ou de Bathurst.

Pour bien comprendre ces derniers mots, il faut savoir dans quelles conditions l'Angleterre permet aux compagnies particulières d'établir des câbles sous-marins. Déjà celui de Zanzibar à l'île Maurice est considéré comme un câble stratégique. Elle n'encombre point les compagnies de formules et d'embarras administratifs ; mais, la plupart du temps, le tracé de ces câbles est étudié dans les bureaux de la marine de guerre, où il est définitivement déterminé. De plus, un cahier des charges est imposé, très simple et composé de quelques articles à peine. Les compagnies ne pourront jamais avoir, dans aucune station, des employés autres que des nationaux anglais ; jamais elles ne pourront être sous le contrôle d'un gouvernement étranger. En cas de guerre sur son propre territoire, ou sur ceux qui sont soumis à son protectorat, l'Angleterre se réserve de desservir ces câbles par ses propres



agents (1). De sorte qu'à l'aide du réseau considérable dont elle a enveloppé l'univers tout entier, elle seule resterait la maîtresse absolue du secret des tactiques de guerre et de mouvements maritimes, tandis que les autres puissances ignoreraient absolument tout.

\*  
\* \*

Ce n'est pas que nos gouvernants ne fassent quelquefois effort pour résister à cet esprit d'invasion et de domination. Il faut savoir gré à M. Hanotaux et surtout aux protestations énergiques du gouvernement allemand d'avoir fait échouer la convention anglo-belge du 12 mai 1894. D'après cette convention, l'Etat indépendant du Congo donnait à bail (art. 3) à la Grande-Bretagne, pour une durée indéterminée, — tant que le Congo belge restera, comme Etat indépendant, sous l'autorité de Sa Majesté Léopold II ou de ses successeurs, — une bande de terrain de 25 kilomètres de largeur, allant du point le plus septentrional jusqu'au point le plus méridional du lac Albert-Edouard. L'Angleterre avait le droit d'établir sur les terrains concédés à bail une ligne télégraphique (art. 5) reliant les territoires anglais de l'Afrique du Sud à la sphère de son influence au Nil, avec faculté pour l'Etat indépendant de rattacher cette ligne à son propre réseau. On le voit, l'Angleterre n'oublie jamais de rester maîtresse des transmissions télégraphiques, et de prendre un pied chez le voisin, avec l'espérance qu'elle en aura bientôt pris quatre.

Ce sont ces quatre pieds qu'on ne voulait pas lui laisser occuper. Ce bail d'une durée indéterminée équivalait, en réalité, à une vente. De plus, le jour où l'Etat indépendant ne serait plus indépendant, ni colonie belge, ni sous la souveraineté du roi Léopold ou de ses successeurs (il faut tout prévoir), la Grande-Bretagne doit reprendre sa liberté d'action, si tant est qu'elle fût entravée. En revanche, comme toute

(1) Dans certaines villes de la Perse et de l'Inde, « la station télégraphique est comme une ville à part, pourvue de son personnel et de ses moyens de défense ; les murailles sont percées de meurtrières et les râteliers pleins d'armes ; des détachements de troupes protègent le personnel et assurent la sécurité. » (Rouire, *Revue des Deux-Mondes*. 15 sept. 1903.)

gracieuseté d'un côté mérite un sourire de l'autre, l'Angleterre donnait à son tour, à bail, à l'Etat indépendant, toujours dans les mêmes conditions de durée, une bande de terrain de 25 kilomètres de large, à prendre depuis la crête de séparation des eaux du Nil et du Congo, jusqu'à la zone occidentale du lac Albert, et enfin tous les territoires compris entre cette rive occidentale du lac Albert jusqu'à un point à déterminer au nord de Fachoda, c'est-à-dire, tout le Bahr-el-Ghazal, la moitié de l'ancienne province égyptienne de Fachoda, et ce qui se trouve à l'ouest du Nil des deux autres provinces égyptiennes de Lado et de la province équatoriale (1).

L'Angleterre pouvait être généreuse à bon marché. Elle donnait ce qui ne lui appartenait pas : des territoires ottomans dont l'intégrité avait été plusieurs fois garantie par les puissances européennes. A quoi bon se gêner ? C'était une manière précise d'affirmer, malgré tout, son droit de propriétaire, lors de la résolution possible de ce contrat de bail réciproque. N'est-il pas dit qu'il cessera de produire son effet le jour où l'Etat indépendant serait réclamé par la Belgique (et il a été revendiqué récemment) ? La question a été soulevée sans être résolue, il est vrai, en vertu d'une faculté que la Belgique s'est réservée, lorsqu'elle a prêté 25 millions à son roi Léopold. Si personne n'avait protesté contre la convention anglo-belge de 1894, la propriété de l'Angleterre sur les terrains concédés était implicitement reconnue, et le tour était joué.

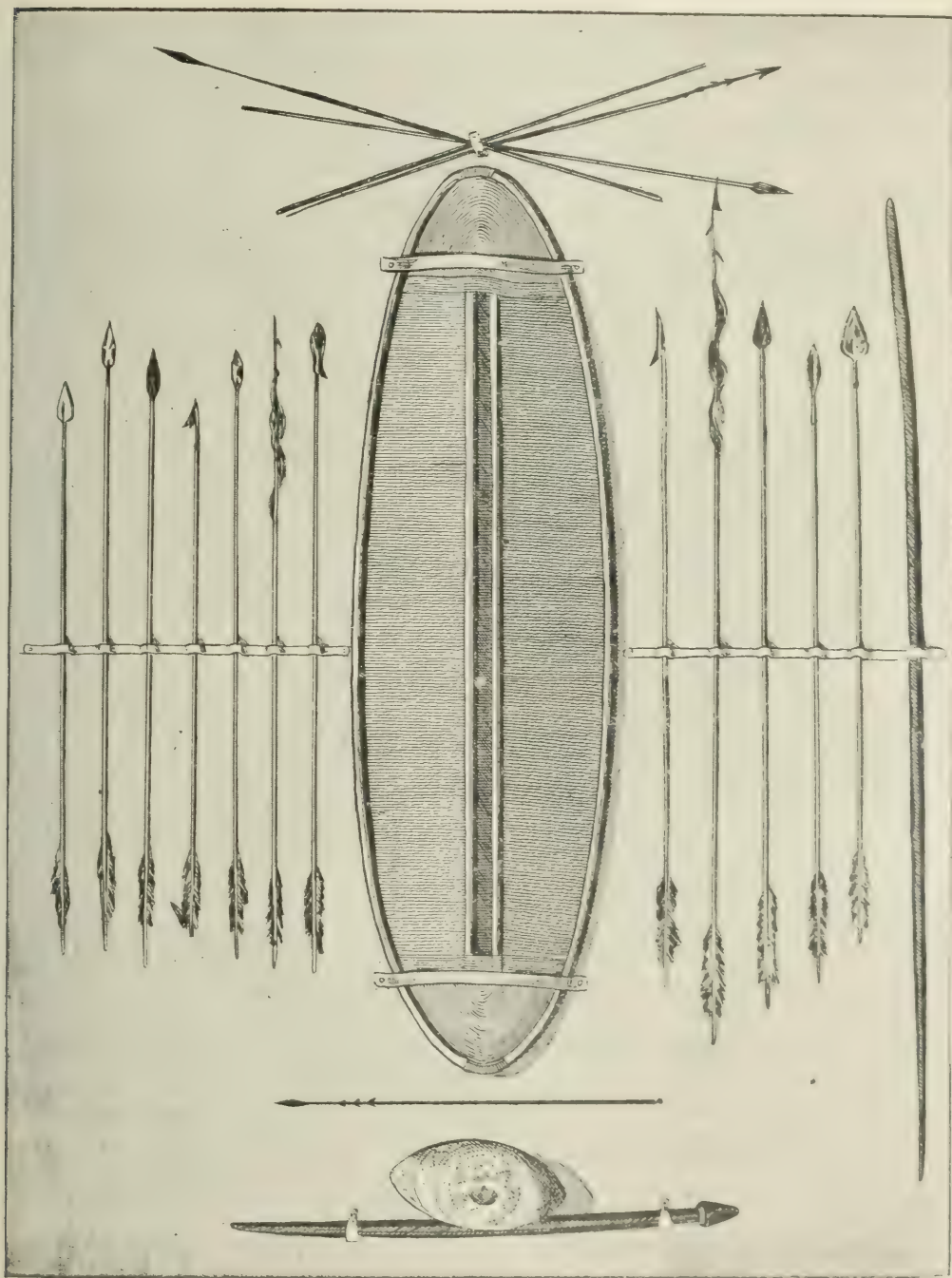
Heureusement, de vives réclamations se firent jour. Le gouvernement allemand intervint. La France fit les réserves les plus absolues : un débat important s'engagea à la Chambre à ce sujet le 7 juin 1894. Virtuellement fut décidé ce qui devait être plus tard l'expédition Marchand. La presse réclama une action vers le haut Nil, non point pour faire ce qu'on reprochait à l'Angleterre, et pour créer, à notre profit, sur les bords de ce fleuve, une situation analogue à celle tout illé-

(1) L'Angleterre continue cependant la construction de son chemin de fer du Cap au Caire, et en prévision d'événements qui ont l'air d'être fortuits, elle construit des forts dans l'Ouganda et y masse des troupes nombreuses. Il ne faut pas oublier que l'Ouganda borne ces territoires de l'Etat indépendant où l'Angleterre voulait acquérir la bande de terrain mentionnée dans la convention anglo belge de 1894.



gitime qu'elle occupe en Egypte, mais pour protéger, au contraire, les droits acquis sur les régions avoisinantes.

Il ne semble pas d'ailleurs que l'affaire en doive rester là, et des dis-



ARMES

cussions diplomatiques, jusqu'à présent, existent entre l'Angleterre et la Belgique. La première prétend que la protestation des gouvernements étrangers a annulé le fameux bail de 1894, remis les choses en l'état primitif et qu'elle seule, l'Angleterre, ou l'Égypte,

— ce qui pour elle est la même chose, — est propriétaire du Bahr-el-Ghazal. Déjà elle en dispose et parle de faire des marais de Fachoda un immense lac, à barrages fertilisants, dans le genre du barrage d'Assouan. La Belgique répond que les protestations de M. Hanotaux ont été annulées par l'insuccès de Fachoda, et que ses droits au bail subsistent intégralement. Il serait intéressant pour la France de suivre cette dispute, et de savoir, en fin de compte, si l'Angleterre veut plus ou moins que ce qu'elle a déjà. C'est bien tentant le Congo belge, pour bien des raisons géographiques et politiques, et d'autant plus que c'est un pays déjà organisé en partie ! C'est une question de temps, d'heure favorable à choisir, et avant qu'elle sonne, peut-être seront effacés les souvenirs des sacrifices faits au Transvaal, et des sanglantes défaites de 1903 au Somaliland. C'est une grosse question aussi, qui ne peut manquer de soulever, de la part de la France, d'énergiques protestations et des complications qu'il serait imprudent de ne pas prévoir.

\*  
\* \*

Il n'est pas inutile d'ouvrir ici une parenthèse sur le rôle de l'Allemagne dans le continent noir. Chaque événement, même lointain, qui s'y produit, a sa répercussion sur nos intérêts politiques et commerciaux, et l'Allemagne nous touche de trop près, du côté du Cameroun, pour ne pas attirer notre attention. Du côté de l'est, par ses possessions qui vont de l'Océan indien aux grands lacs équatoriaux, elle barre si complètement la route du Cap au Caire que l'impérialisme anglais a été obligé de tourner la difficulté et a essayé de le faire par le bail avec le roi Léopold, bail que nous venons d'analyser. Il ne paraît pas que l'empire allemand soit près de céder, d'autant plus que de toutes ses possessions africaines celle des lacs équatoriaux est la plus riche et la plus fertile. Il n'est point placé, il est vrai, dans les conditions qui lui permettent de créer de l'ouest à l'est, comme aurait pu le faire le Portugal, un grand royaume colonial, traversant tout le continent ; mais il l'est cependant de telle façon qu'il peut retarder long-



temps le rêve de l'Angleterre, entraver indéfiniment sa tactique d'enveloppement et de dispersion des forces concurrentes.

Depuis 1870, Bismark ne considérait les entreprises coloniales que comme une diversion qui épuisait les ressources des puissances européennes. Dix ans plus tard, à peu près, après consultation des chambres de commerce allemandes, il se décida enfin. Ses efforts se portèrent tout d'abord du côté de l'est et du sud-ouest africain, et il entreprit avec l'Angleterre une lutte épique, faite de diplomatie, de ruses inénarrables, de rudesse et d'énergie souvent, ou il fut parfois battu, parfois vainqueur, plus souvent battu.

Il réussit toutefois à fonder un vaste empire colonial très important, quoique divisé, dans des zones très diverses et de prospérité très différente, à la grande colère des Anglais. Lorsque l'Allemagne, en effet, s'établit dans la région des lacs et devint par ce fait un obstacle à l'expansion de la Grande-Bretagne, Stanley ne pouvait s'en consoler et prétendait que tout ce qu'on avait fait jusque-là ne valait pas une pièce de dix sous fausse. L'Angleterre ne se consola pas davantage quand les Allemands s'installèrent dans le pays désolé et aride qui va le long de l'Océan Atlantique, du Cap aux possessions portugaises. Elle suscita bien, contre les nouveaux-venus, suivant son habitude et comme elle avait fait dans l'Est, les révoltes indigènes ; elle s'empara bien de toute la partie du territoire situé à l'intérieur, pour empêcher les Allemands de s'étendre. Rien n'y fit. Ceux-ci gardèrent leurs positions sur la côte et dans le hinterland, depuis le fleuve Orange jusqu'à la colonie de l'Angola portugais.

Si cette partie de l'Ouest africain est un désert qui ferait « hurler un chien de tristesse », il n'en est pas de même des colonies des lacs, du Bogo et du Cameroun qui sont peuplés et fertiles. Le Cameroun, qui nous touche de près, puisqu'il borne au nord notre colonie du Congo, depuis l'Océan Atlantique jusqu'au bord du lac Tchad, s'est fondé à l'aide de traités où notre diplomatie, quoi qu'elle en dise, s'est montrée moins que brillante. Déjà à cette époque, — c'était en 1890, — dans un pays où on n'avait plus aperçu d'explorateurs étrangers depuis les Allemands Barth et Nachtigal, le Cameroun se trouvait enserré par une double ligne d'investissement, l'une allant de Yesso sur la Sangha,

l'autre partant de l'Oubanghi pour aller rejoindre la Haute Bénoué. Tels étaient les itinéraires suivis par Brazza, Maistre et Mizon.

« Nous avons donc la partie belle. Par malheur, notre gouvernement ne se montra pas à la hauteur des circonstances. Dès 1890, la faiblesse lamentable de notre diplomatie nous fit signer avec l'Angleterre un traité néfaste qui, dans les régions du Niger et du Tchad, nous fit, en grande partie, perdre le fruit de chevaleresques exploits. Nous abandonnions sans compensation tout le cours du moyen Niger, la rive occidentale du Tchad et le riche royaume de Sokoto, pour ne garder que les parties désertiques du Soudan algérien. Rarement ministre français a mis sa signature au bas d'une convention aussi malencontreuse... Il est regrettable... que l'auteur responsable de ce traité ait cru pouvoir s'en glorifier à la tribune du pays, et cela au moment précis où la Compagnie du Niger adressait à lord Salisbury des félicitations publiques pour l'habileté avec laquelle il nous avait joués (1). »

La joie de la *Royal Niger Company* soulignait notre impéritie. L'Allemagne ne fut pas longue à comprendre; mais une difficulté se présentait, par suite de la présence de nos explorateurs dans la partie haute du Cameroun. Faire contre eux acte de guerre ouverte était grave, d'autant plus qu'ils avaient, par le fait d'occupation, des droits acquis. Mais il y avait moyen de procéder autrement. Les Anglais et les Allemands s'entendirent diplomatiquement, et « par une convention du 14 août 1893, se partagèrent toute l'Afrique occidentale, comme si la France n'existait pas. La ligne frontière arrêtée à Yola, sur la Bénoué, fut prolongée vers le nord-est jusqu'au lac Tchad. Tout ce qui se trouvait au nord et à l'ouest de cette ligne rentrait dans la sphère d'influence anglaise. En revanche, l'Angleterre reconnut à l'Allemagne la faculté de s'étendre indéfiniment au sud et à l'est, jusqu'aux confins du bassin du Nil. Le Congo français était réduit à un petit territoire côtier sans aucune issue. On ne comptait pour rien les postes qu'entre le Congo, le Tchad et le Niger, nous avions échelonnés sur la Sangha, la Bénoué et le Chari. Jamais notre pays n'avait été traité avec un pareil dédain (2). »

(1) Jean DAREY, *la Politique de l'Allemagne en Afrique*.

(2) Jean DAREY, *loc. cit.*



Voilà qui était vraiment par trop raide. C'était la violation flagrante d'un des textes du traité de 1890, qui reconnaissait notre autorité dans l'Ouest africain, depuis la Méditerranée jusqu'au Niger et au Tchad, le mépris voulu de nos droits, la France considérée comme une quantité négligeable. Des protestations énergiques s'élevèrent, et l'Allemagne ne put se refuser à les entendre. Le colonel Monteil et



PORT DE BANANA

M. Haussmann furent envoyés à Berlin ; on nomma des délégués allemands. Les uns et les autres furent deux mois à tomber d'accord. Enfin, un traité fut signé le 4 février 1894. Les Allemands gardaient la haute Bénoué, l'Adamoua, avec ses quatre millions d'habitants, un accès sur la Sangha (1), sur le Chari et sur le Tchad. On nous laissait un couloir de 250 kilomètres de large, dans sa partie la plus étroite, qui nous conduisait jusqu'au même Tchad. C'était tout ce qui nous

(1) La concession d'un accès allemand sur la Sangha a été désastreuse au point de vue économique aussi bien qu'au point de vue politique. Il serait intéressant de savoir les dessous de cet accord.

restait, et c'était presque essentiel, mais nous faisons d'énormes sacrifices. Le coup d'audace et de mauvaise foi de l'Allemagne et de l'Angleterre avait en partie réussi.

\*  
\* \*

Les événements qui, depuis vingt ans, ont eu l'Abyssinie pour théâtre, ont eu aussi leur contrecoup sur notre colonie du Congo. Si nous n'avions laissé prendre à l'Angleterre, ni l'Ouganda, ni le Bahr-el-Ghazal, l'Ethiopie serait aujourd'hui le trait d'union amical entre nos possessions de l'Ouest et l'Océan indien. Du côté de ce dernier, nous possédons une minime partie de côtes, qui paraît peu de chose sur la carte, mais qui a une énorme importance au point de vue stratégique et maritime. C'est notre petit territoire d'Obock et notre port de Djibouti. De ce point part un chemin de fer construit en majeure partie, qui rejoindra le pied des hauteurs où est situé Harrar, et aura un embranchement jusqu'à Addis-Ababa, résidence préférée de Ménélik et capitale de son empire. Le chemin de fer est complètement français et fait partie d'une concession générale accordée à une compagnie française : la compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, dont le siège est à Paris, et qui a le droit (qui ressemble à un monopole) de construire des voies ferrées en Ethiopie. Le tracé actuel, dont une partie est inaugurée, a ce double avantage de donner à l'Abyssinie le débouché qui lui manque vers la mer, et d'être pour la France une occasion de pénétration commerciale et d'influence dans les rudes plateaux abyssins. Ce tracé se continuera jusqu'au Nil blanc et il a été l'objet d'une disposition de garantie par l'Etat français, d'une subvention annuelle de cinq cent mille francs à verser par notre protectorat de la côte des Somalis.

La sympathie du négus Ménélik s'était déjà manifestée par des traités de commerce signés avec nos représentants d'Obock. Et cette sympathie a deux causes différentes. Ménélik sait bien, en effet, que, seuls de ses voisins immédiats, nous ne nourrissons aucun désir de conquête sur ses Etats, et que la situation eût été identique, même



quand nous aurions possédé le Bahr-el-Ghazal. La seconde, c'est une tendance religieuse qui le rapproche plutôt du côté de Rome, que de celui de l'orthodoxie russe qui n'a pas réussi à le séduire, malgré tous ses efforts. Il ne serait pas impossible que plus tard, à une époque qu'il est difficile de déterminer, l'Éthiopie religieuse ne fasse retour au catholicisme. Le peuple éthiopien est chrétien depuis le quatrième siècle, où il a été entaché de l'hérésie monophysite, sans que rien ait pu, depuis cette époque, l'éclairer sur son erreur. Il est hérétique de bonne foi, et il est resté chrétien, isolé du monde qui l'ignorait, et, surtout, impénétrable aux hordes musulmanes qui l'entourent de tous côtés. Cette opinion mondiale qui assimile les catholiques aux Français et les protestants aux Anglais, a pénétré également dans le peuple éthiopien. La sympathie politique se double donc d'une sympathie religieuse, plus forte encore que l'autre et qui repose sur un christianisme commun, lequel ne diffère que sur un point de doctrine facile à éclaircir.

Ce n'est point que l'Éthiopie ait eu à se louer de l'Angleterre, au contraire. L'obstacle temporaire fait à son désir de créer un grand empire colonial, avec l'Océan Indien comme un quasi lac anglais, paraît aisé à tourner, grâce à la complicité du roi Léopold II. Celui créé par l'existence de l'Abyssinie est plus redoutable. Son massif montagneux est défendu par des peuples belliqueux, jaloux de leur autonomie, obéissant à une féodalité, autrefois turbulente et aujourd'hui intimement rattachée à l'autorité de son chef, le Roi des rois. Les tentatives qui ont été faites contre sa liberté n'ont pas toujours été heureuses, et si l'Angleterre a su, par des manœuvres, lui fermer ses débouchés maritimes vers Massouah et son débouché naturel vers le Nil en s'emparant du Bahr-el-Ghazal, elle n'a pu entamer ce peuple, qui a la prétention exorbitante de rester maître chez lui. On sait les événements. En 1870, l'Angleterre, sous prétexte de soutenir ses nationaux et de délivrer son consul anglais Cameron, emprisonné par Théodoros, avait envoyé sir Robert Napier, qui, une fois victorieux, n'osa pas poursuivre sa conquête. En 1882, Alexandrie est bombardée, le Caire occupé par lord Wolseley, l'Égypte sous la domination de la Grande-Bretagne. Celle-ci voit un moment ses projets compromis par la révolte du

Mahdi contre lequel combattent aussi les Ethiopiens. Alors les Italiens entrent en scène. Instruite par l'aventure de sir Robert Napier, et désireuse d'avoir quelqu'un pour tirer les marrons d'un foyer trop brûlant, l'Angleterre intéresse l'Italie à ses entreprises. Elle lui donne le port de Massouah, qui ne lui appartenait pas, qui était au khédive, lequel proteste et qu'on n'écoute pas. L'Italie envahit le Tigray qui touche à ses possessions de l'Erythrée. Heureusement pour elle, le négus Johannès est encore engagé contre les derviches et périt à Métamma en les combattant.

Le négus Ménélik arrive au pouvoir. La situation était difficile à cause des compétitions que faisait naître son avènement. Il négocie avec l'Italie et conclut un traité, dont une clause ambiguë sera plus tard prétexte à invasion. Entre ce traité et cette invasion, l'Angleterre et l'Italie signent d'autres conventions (14 mars, 15 avril 1891, 3 mai 1894) par lesquelles elles se partagent toute cette partie de l'Est africain, au mépris des termes de l'Acte de Berlin de 1885. Ce n'est pas cela qui embarrasse. Les Italiens prennent toute l'Abyssinie avec le Harrar et le Kaffa ; les Anglais, Zeila et toutes leurs libertés sur le Nil, c'est-à-dire le chemin des grands lacs et du Cap. Spuller, sous le ministère Tirard, a trouvé cela très bien. Tel n'a pas été l'avis de Ménélik, qui protesta en vain auprès des chancelleries, par une lettre très digne. Il ne fut pas plus écouté qu'on n'écoula le khédive, et, le 1<sup>er</sup> mars 1896, la guerre une fois engagée, les Italiens sont honteusement battus à Adoua, où ils perdent 12000 hommes et leurs canons.

Tout ceci semblerait devoir ne nous intéresser que relativement. Attendons ! Voilà donc la route barrée à l'Angleterre, qui n'abandonne point cependant la question du haut Nil. D'un autre côté, cette question est importante pour l'Ethiopie, au point de vue des débouchés commerciaux, et pour s'opposer à cette invasion anglaise qui compromet l'existence des Etats africains, il y avait un intérêt puissant à donner la main à la France, dont l'amitié était précieuse, et les besoins identiques. L'intégrité de nos colonies africaines, menacée dans l'avenir, pouvait être sauvegardée.





UN COIN DE LA STATION. — CHEMIN DE FER BELGE





\*  
\* \*

Nous avons été préoccupés d'autre part, par la question dite du M'bomou. Une convention de 1887 fixait les limites du Congo français et du Congo belge. Ces limites qui suivaient le cours de l'Oubanghi jusqu'à sa source, ne devaient pas cependant descendre au-dessous du 4<sup>e</sup> parallèle nord. Or, au point où est établi un poste français, le poste des Abiras, l'Oubanghi se partage en deux branches qui se réunissent pour le former, l'une plus au nord, le M'bomou, l'autre s'enfonçant dans le sud, l'Ouellé. Cette dernière est la continuation normale, géographique et constatée par les explorateurs belges, de l'Oubanghi, par conséquent l'Oubanghi lui-même, qui change de nom. Voilà donc notre frontière du Congo reportée beaucoup plus bas, bien au-dessous de ce fameux 4<sup>e</sup> parallèle et en plein territoire de l'Etat indépendant. La difficulté paraissait insoluble. Si nous avions comme frontière le thalweg, c'est-à-dire le milieu théorique du courant de l'Oubanghi et par suite de l'Ouellé, cela nous jetait bien au-dessous du point que nous n'avions pas le droit de dépasser. Le roi Léopold fut désolé, paraît-il, et comme c'est un homme pratique, sa désolation se manifesta par des actes. Il fit envahir par ses officiers la région du M'bomou, dépasser même cette rivière et pénétrer dans la partie du Haut Nil, en dépit des conventions qui lui interdisent toute extension de territoire. Il traita avec les rois nègres et s'arrangea de telle façon qu'il parvint à laisser la patience de nos gouvernants, et les obligea à intervenir et à appuyer l'action énergique de notre agent au poste des Abiras. Une commission avait été nommée pour s'entendre avec une commission belge, et leurs conférences n'avaient pas abouti. C'est alors que le commandant Monteil fut envoyé avec des instructions précises, et il partit le 16 juillet 1893. S'appuyant sur l'Acte de Berlin de 1885, il devait rappeler l'Etat indépendant à l'exécution des traités et au respect de notre sphère d'influence ; sinon, agir par la force. On lui avait cependant recommandé, — l'Allemagne n'avait pas encore parlé, — de ne pas toucher au traité anglo-belge, de peur de soulever la question du haut

Nil et, par suite, celle de l'Égypte. En conséquence de cette velléité d'énergie, une convention fut signée le 14 août 1894, entre la France et l'État indépendant, qui fixait nos limites au M'Bomou jusqu'à sa source, d'une part, et d'autre part, à une ligne droite remontant de cette source jusqu'à la crête de partage des eaux entre le bassin du Congo et celui du Nil. Nous abandonnions à l'État indépendant la région située au-dessous du M'Bomou, même un peu de celle placée au-dessous du 4<sup>e</sup> parallèle.

Si les procédés de l'Angleterre n'étonnent plus personne, ceux du roi Léopold II ne sont pas jolis jolis. Profiter de ce qu'un territoire est indécié, de ce qu'une frontière a besoin d'être plus exactement déterminée, oublier cette conférence de Berlin de 1885, qui notifiait que l'État indépendant était territorialement contenu dans des limites précises indiquées sur une carte jointe, pour envahir la région qui se trouve au delà de ces limites, n'est guère l'acte d'un bon voisin ni d'un administrateur avisé, qui a besoin, pour son petit commerce, des millions de l'épargne française. Son traité anglo-belge n'est pas, en outre, des plus louables. Très au courant des affaires africaines, il ne pouvait ignorer le peu de droits qu'avait l'Angleterre sur les terrains concédés à bail ; il ne pouvait pas davantage se méprendre sur la nature de cette convention, et ne pas la considérer comme un subterfuge ayant pour but d'échapper aux conditions très expresses concernant l'extension prohibée du territoire de l'État indépendant. Et on se demande avec anxiété, en considérant les termes de ce traité, lequel des deux se moquait de l'autre, du roi Léopold ou de la Grande-Bretagne, ou si, ensemble, ils ne se moquaient pas de tout le monde.

\*  
\* \*

Cette complaisance envers l'Angleterre, ou plutôt cette sorte de complicité du roi Léopold, ne paraît pas lui avoir réussi. Maintenant qu'on n'a plus besoin de lui, on se tourne contre lui. Une campagne de presse et de récriminations commerciales a d'abord été vivement conduite. On s'est imaginé de ne voir dans l'organisation du



Congo belge qu'une gérance confiée par l'Europe à Sa Majesté, qui aurait manqué à tous ses devoirs. Il a, dit-on, supprimé la liberté commerciale dans tous ses territoires ; manqué aux lois de l'humanité ; souffert ou autorisé des cruautés qu'on ne constate pas au Congo français ; diminué le nombre des indigènes ; prélevé des impôts en nature exagérés ; employé la force publique et ses officiers d'armée à son entreprise commerciale. Bref, le réquisitoire est complet, l'Angleterre est même revenue publiquement et officiellement de son opposition au droit de préemption de la France. A la Chambre des communes, sir Charles Dilke le considérait comme la meilleure des alternatives. Ce à quoi *l'Etoile belge* répondait qu'elle était de son avis. Un jour, un publiciste anglais, sans autre mandat d'ailleurs que celui de l'opinion publique, offrait à M. Bourdarie le Congo belge en échange de Terre-Neuve. Et comme M. Bourdarie affectait de ne pas comprendre : « C'est bien simple, disait le publiciste : au lieu de prendre le Congo, nous vous le donnons. » N'est-ce pas tout à fait charmant ? Gagner ce qu'on désire sans bourse délier et donner en échange ce qui ne vous appartient pas, avec la charge onéreuse de le conquérir. Le résultat de cette effervescence anglaise a été une note diplomatique adressée à tous les gouvernements signataires de l'Acte de Berlin, en vue de faire respecter cet acte et d'en référer, s'il le faut, au tribunal de la Haye (1).

Est-ce à ces dessous diplomatiques qu'il faut attribuer l'espèce de détente qui s'est produite entre la France et l'Angleterre depuis l'avènement d'Edouard VII ? Ces fameux débats, que M. Millevoye prévoyait en 1903, paraissent résolus par l'accord franco-anglais signé le 8 avril 1904. Toutes ces difficultés y furent visées, et elles donnèrent lieu, de la part de la presse, à des appréciations diverses, peut-être un peu prématurées de part et d'autre, car, en ces sortes de choses, il faut attendre les résultats. L'application même de l'accord ne sera pas sans difficultés. Pour nous, il ne s'agit que de l'Afrique. Nous avons des frontières ridicules entre le Niger anglais et le Soudan français, et déjà deux fois remaniées, en 1890 et en 1898. On promet de les rectifier

(1) « L'avenir du Congo belge », par Paul Bourdarie. *Le Correspondant* du 25 septembre 1903.

encore et de nous donner une route directe vers le Tchad, avec communication en eaux libres, en toute saison. Le tracé futur de nos limites est indiqué dans l'accord, sauf modifications, s'il y a lieu, après le retour des commissaires chargés actuellement d'une délimitation de frontières entre le Niger et le Soudan. L'Angleterre abandonne environ 8000 milles carrés de territoires, qui ne lui servent à rien, sont en partie désertiques pendant six mois de l'année, n'étant habités que par des populations nomades et périodiquement émigrantes. Ces territoires sont menacés d'être envahis par le Sahara dans sa marche progressive vers le sud. ]

L'Angleterre délaisse, de plus, les îles de Loos, qui ont deux bonnes rades et ne servaient que d'entrepôt de marchandises. Elles n'étaient bonnes qu'à cela ; mais leurs canons en cas de guerre auraient menacé Konakry, et la tête de notre chemin de fer du Niger, qui ne sont qu'à cinq kilomètres. Sur le fleuve la Gambie, on nous donnera un point d'atterrissement pour nos navires de commerce, et une route d'accès vers le fleuve à travers la bande de 30 kilomètres de longueur sur dix de large qui appartient à l'Angleterre, de ce côté du fleuve, entre celui-ci et nos possessions.

Ce sont là, sans doute, pour l'Ouest africain, des avantages appréciables. Il ne nous appartient pas de rechercher de quel prix nous les payons. L'accord franco-anglais est tellement complexe et embrasse tant de questions : Terre-Neuve, les finances égyptiennes, notre protectorat possible au Maroc, la neutralité du canal de Suez, les douanes de Madagascar, les Nouvelles-Hébrides, qu'il est très difficile d'établir le budget de nos délaissements et de nos recettes et de dire quelle part de bénéfices a pu gagner le *bluff* anglais sur la sincérité française. La presse anglaise est généralement ravie, et le *Globe*, organe ministériel, applaudit à un arrangement qui atténue ou fait disparaître toutes les causes secondaires de guerre ; c'est une façon de voir les choses.

---



## LES RESSOURCES COMMERCIALES

L'enthousiasme des Belges. — La flore. — Les fruits. — Les légumes. — La faune. — Les commencements commerciaux. — Les lots d'ivoire. — L'éléphant d'Afrique. — Les marchés d'ivoire. — Les plantes à huile. — L'huile de palme. — L'arachide. — Les arbres gommiers. — Une forêt de mimosas. — Les copaliers. — Le café. — Le cacao. — Le fer. — Le caoutchouc. — Sa découverte. — Son traitement. — Ses transformations et applications. — Le latex. — La gutta-percha. — Moyens de transports. — Le portage. — Le chemin de fer belge. — Les rapides avant Matadi. — Résultats du chemin de fer belge pour notre colonie. — Le roi Léopold et sa cession conditionnelle du Congo à la Belgique. — Les bons du Congo. — Projet d'un chemin de fer de Loango à Brazzaville. — Considérations générales.

Si l'on en croit les Belges, l'Ouest africain serait un pays merveilleux, rempli de richesses incalculables et variées. Sa flore est la plus admirable du monde. Dans ses forêts profondes croissent les essences d'arbres les plus rares, ébéniers, palissandres, acajou rouge et jaune, fromagers de soixante à quatre-vingts mètres de hauteur au-dessous des premières branches, copaliers, acacias à gomme, caféiers et cotonniers sauvages, différentes espèces de lianes à caoutchouc. On y rencontre tous les bois précieux d'ébénisterie, de construction, bois légers pour le flottage, arbres industriels, plantes médicinales ou reconfortantes, comme le kolatier, palmiers de toutes sortes, à huile et à vin de palme.

L'énumération serait longue de toutes ces plantes que le travail de l'homme peut utiliser. Si l'on s'en rapporte aux photographies des voyageurs, les images de forêts donneraient une sensation d'ombre, de paix et de fraîcheur délicieuse. Si l'on écoute leurs récits, il s'en dégage l'ennui lourd des interminables traversées, sans un rayon de soleil, au milieu du grouillement des vermines et de la puanteur des moisissures et des miasmes, et aussi un charme particulier auquel les

noirs eux-mêmes ne sont pas insensibles. Dans la nuit, « lorsqu'on prête l'oreille, un bruit étrange, vague, sortant de partout et si léger qu'il semble créé par l'imagination toute seule, s'élève comme la voix mystérieuse et indistincte d'un esprit qui hanterait ces lieux. Ce doit être une feuille qui tombe, un oiseau qui se réveille, un insecte qui bourdonne ; peut-être un fauve qui passe. On dirait la forêt qui respire (1). »

L'ananas vient spontanément dans ce sol privilégié du Congo, la vigne également. Quatorze espèces de fruits délicats s'offrent à calmer la soif de l'explorateur : la banane, la papaye, le corossol, la goyave, la mangue, la pomme cannelle ; les uns ont un goût prononcé de térébenthine, ils sont exquis tout de même. Avec certains de ces fruits on distille des alcools délicieux, la lirangine avec la papaye, et la bangaline avec l'ananas. Et l'on ne compte pas les légumes indigènes ou importés, la citrouille, la calabasse, l'aubergine, la tomate, les choux, les feuilles de moutarde, les oignons, les épinards, divers piments et bien d'autres encore à noms exotiques. Les bords des fleuves donnent leurs bambous, et leurs larges eaux, extrêmement poissonneuses, se prêtent aux pêches fructueuses et aux longues navigations.

La chasse a pour but les grands fauves, l'éléphant, le buffle, l'hippopotame, la panthère et le lion, plusieurs genres d'antilopes ; et tout cela est abondant. Il y a encore le singe, la pintade sauvage, plusieurs centaines d'oiseaux de plaine ou de rivière. Comment s'imaginer, après cela, que les noirs en soient réduits à la friture de chenilles et au *beefsteak* d'esclave !

Il est vrai qu'il y a la contre-partie. Les fauves ne sont pas toujours aimables à chasser. Outre qu'ils dévastent les plantations pendant la nuit, et qu'ils grignotent de temps en temps, comme le fait la panthère, un enfant surpris à l'écart, ils ont le mauvais goût, s'ils ne sont que blessés, de vouloir se venger sur le chasseur. Le buffle fond sur lui avec une prodigieuse rapidité et le lance en l'air comme une pelote ; l'éléphant le jette à terre et le piétine. Il a conscience de son poids. Si l'homme se réfugie sur un arbre, l'animal saisit l'arbre avec sa trompe,

(1) *A travers le Zanguebar*, RR. PP. Bour et Le Roy.



et le secoue jusqu'à ce qu'il soit arraché ou que le chasseur en tombe ainsi qu'un fruit mûr. Ce sont là des faits de chasse qui se sont produits. Il n'est pas jusqu'à l'hippopotame, ce doux rêveur de l'onde, qui n'entre en fureur, ne renverse les pirogues et ne troue parfois, d'une dent cruelle, les bordages en acier des embarcations européennes. Le projectile du fusil Lebel ne peut rien contre ces fauves. Il les traverse sans les arrêter. Il faut pour cela des balles d'un calibre et d'une nature particuliers.

Puis il y a les serpents, depuis le serpent cracheur qui cherche à aveugler, jusqu'au boa qui fait un mets délectable. Dans les fleuves, les crocodiles, très nombreux, très avides et très sournois, les caïmans vert clair de l'Oubanghi, guettent l'imprudent baigneur. Enfin, il y a les tout petits, ceux contre lesquels il est difficile de se défendre, les moustiques, les éphémères, les scorpions, les fourmis, la chique, toute la vermine qui pullule sur le sol, glisse dans l'herbe, se cache dans les recoins sombres des habitations. Rien à boire, généralement, sinon l'eau du fleuve qui est chaude et souvent si chargée de particules terreuses, qu'elle a la couleur, dans les verres, d'un thé très fort. Mais l'Européen sait surmonter toutes ces difficultés ou les souffrir, quand il ne peut pas faire autrement.

L'enthousiasme des Belges, qui n'a pas toujours été si ardent, est en partie justifié, et, si nous parlons d'eux, c'est pour bien des raisons. La première, c'est que les productions de la rive gauche du Congo sont les mêmes que celles de la rive droite, qui nous appartient. Ils ont, de plus, su organiser leur activité commerciale avec le concours de leur gouvernement, et ensuite, grâce à la haute banque, drainé l'argent français et éliminé peu à peu nos maisons françaises du sol de l'Etat indépendant. Toutefois, s'ils ont raison de croire que toute cette région de l'Ouest africain est une source de transactions commerciales considérables, ils s'abusent s'ils se figurent que toutes ces richesses sont utilisables ailleurs que sur place. Il faut bien aussi leur pardonner un peu de gloriole pour une œuvre qu'ils ont créée, quoiqu'elle ne soit point sans défauts, et le premier de tous est de manquer de chevaleresque et de n'être qu'une opération commerciale, conduite avec d'incontestables et épouvantables brutalités.

Commencée, au contraire, sous l'impulsion d'une idée généreuse, qui n'était peut-être pas, de la part de l'Angleterre, sans quelque arrière-pensée et sans désir de lucre, l'introduction des Européens sur cette partie de la côte occidentale d'Afrique eut pour objectif la destruction de l'esclavage. Elle prit rapidement l'habitude de relations de commerce avec les noirs. Ceux d'entre eux qui se trouvaient le plus rapprochés de l'Océan apportaient volontiers leurs huiles de palme, leurs buches d'élène, leurs tissus en fibres de palmier ou d'ananas, en échange des objets de pacotille européenne et de l'abominable eau-de-vie de traite. Des maisons de commerce se fondèrent alors, maisons anglaises, n'employant que des Anglais, maisons allemandes, maisons américaines, maisons portugaises. Il semblait que le monde entier se fût donné rendez-vous dans nos possessions du Gabon et la France s'y trouvait en minorité. Ces maisons eurent des comptoirs à l'intérieur, des factoreries, d'où rayonnaient des agents noirs, qui pénétraient chez les peuplades éloignées pour leur acheter leurs lots d'ivoire. Ce n'était pas encore l'heure des grandes compagnies d'exploitation. Ces peuplades avaient des réserves. Elles avaient accoutumé d'accumuler dans leurs cases, quand elles ne les cachaient pas en terre, de grandes quantités d'ivoire. Ces dents d'éléphant, qu'elles ne trouvaient pas facilement à échanger, leur servaient à faire des objets usuels, anneaux pour les bras, ou trompes creuses, sculptées ou non de personnages et d'animaux. C'est avec ces instruments d'appel qu'ils se prévenaient de village en village. A cette époque ils concluaient donc des marchés avec les agents des factoreries, et vendaient leur ivoire au poids, moyennant un lot de marchandises dont les fusils étaient le type. Un lot de quatre fusils à pierre comprenait, sous cette dénomination, de la poudre de traite, du sel, des chapeaux haut de forme, des bonnets de coton rouge, de la vaisselle, de la parfumerie, horrible, fabriquée exprès pour les noirs, « l'eau de lavande de la famille impériale » sous l'empire, des bassins de cuivre, du rhum, des liqueurs, du gingergin, fabriqué à Bordeaux et qui coûtait trois francs les douze bouteilles, et le reste. Cet ensemble se nommait le lot d'ivoire et représentait un certain nombre de kilos de cette matière ; et c'était encore le prix lors du voyage du marquis de Compiègne, vers 1872.



Devant l'envahissement rapide des maisons commerciales, les réserves de la côte s'épuisèrent vite, et l'éléphant, poursuivi avec acharnement, détruit sans prévoyance, dans des battues où l'on massacrait indifféremment les mâles, les femelles et les petits, s'éloigna vers le centre, vers les parties alors inexplorées et les grandes forêts qui lui donnaient la paix et la sécurité.

\*  
\* \*

L'éléphant d'Afrique diffère de son congénère des Indes. Il a la tête plus ronde, le front convexe, les oreilles plus grandes, un sabot de moins aux pieds de derrière, trois au lieu de quatre. Ses défenses sont plus longues et plus grosses, et égales dans les deux sexes. Il vit le plus souvent en troupes. On trouve cependant des individus isolés et solitaires. Sa poursuite présente des dangers sérieux, et ceux qui ont cherché à s'en emparer autrement que par des pièges suspendus, des fosses ou des enceintes où on le tue sans péril, la comparent quelquefois à un duel d'homme à homme. Parfois même, la femelle, accompagnée de son petit, chargerait le chasseur avant d'être attaquée. C'est un animal très rusé, très puissant, et d'une finesse de sens remarquable. A certaines époques de l'année, il disparaît dans la profondeur de la forêt, où on dit qu'il se réfugie également pour mourir. Et c'est un fait très particulier, que presque tous les animaux, pour ne pas dire tous, demandent aux recoins les plus ignorés la tranquillité pour leur dernier soupir.

D'une forme à peu près carrée, l'éléphant d'Afrique a une hauteur, 2 m. 50, sensiblement égale à sa longueur, 2 m. 75 centimètres. Aux environs du lac Tchad, il existerait des éléphants d'une masse plus considérable encore, portant des défenses courtes et recourbées, souvent défectueuses et moins grandes que celles de l'éléphant du moyen Congo. La femelle de celui-ci n'a qu'un petit dont l'alimentation dure deux ans et dont la croissance est lente. Chose particulière et généralement ignorée : l'éléphant a les mamelles entre les pattes de devant. Le petit n'est guère adulte qu'à seize ans. Ses défenses peuvent atteindre quatre-vingts kilogrammes de poids et trois mètres de longueur. Plus

elles sont longues et pesantes, plus leur valeur augmente, et leur prix moyen est de vingt-cinq francs le kilo. Il valait davantage autrefois.

C'est par bateaux qu'on va le chercher dans les villages riverains du Congo, de l'Oubanghi et de leurs affluents. Les marchés africains étaient autrefois Zanzibar à l'est et Kinsembo à l'ouest. Ils se sont déplacés. La construction du chemin de fer de l'Etat indépendant a provoqué, à l'embouchure du Congo, l'ouverture d'un autre marché, Matadi, qui n'est en réalité qu'un lieu de transit pour l'ivoire descendant du haut fleuve, sans qu'il soit dit que pour cela ce chemin de fer profitera intégralement du fret de l'ivoire. Le noir, qui le portait autrefois aux pays musulmans, l'offre maintenant aux factoreries, et même il préfère le descendre directement à la côte. La marche et le temps ne comptent pas pour lui, et il bénéficie, en partie du moins, puisqu'il est payé en pacotille, d'une surélévation de prix, d'une part de celui qu'on aurait payé pour le transport en chemin de fer. Le prix en est variable suivant les circonstances. On en a acheté à 2 fr. 50 le kilo, et encore payable en marchandises. Une vente faite en 1900, à Brazzaville, par les soins de l'Etat, a accusé le chiffre de 10 fr. 50 à 12 fr. 50 le kilo, auquel il faut ajouter 6 0/0 perçus pour prix de vente. Le prix moyen paraît être de huit francs, plus un droit de sortie à la douane de 2 fr. 10 le kilo. Le prix en Europe s'élève au chiffre que nous avons indiqué plus haut.

Il y a plusieurs genres d'ivoire, et il faut distinguer l'ivoire mort, celui qu'on trouve sur les animaux disparus par mort naturelle, ou qui est gardé depuis longtemps, et dont la partie gélatineuse a subi, au contact de l'air, un commencement de décomposition, et l'ivoire vert, plus estimé, pris sur l'animal récemment tué. On appelle aussi ivoire d'argent celui qui vient du Congo, et l'on croit qu'il n'a pas le défaut de jaunir en vieillissant. On le classe aussi, sur le marché, suivant qualités, en ivoire doux, et en ivoire dit d'Egypte ou d'Angola. Ce sont des classifications de genre. Le prix varie suivant la grosseur et la qualité des dents. Celles-ci, en effet, ne sont pas toujours sans défauts. Il y a l'ivoire dur, d'un grain plus serré, et l'ivoire tendre. Cela dépend, dit-on, de la sécheresse du sol. Beaucoup de dents sont carrées, crevassées, gercées, côtelées ou déformées. On comprend que cela



diminue leur valeur marchande. De plus, on les divise en catégories, avec des noms qui ne se retrouvent pas dans le dictionnaire de Littré, entre autres, les esclavelles, qui sont de petites dents au-dessous de 4 kilos, et les bangles, ou dents creuses, dont on fait des bracelets ou des ronds de serviettes.

Le grand marché de l'ivoire, en Europe, est aujourd'hui Anvers, au détriment de Dieppe, qui en avait autrefois le monopole, et de Londres, qui l'avait accaparé. Les quantités déjà importées sont considérables. Le monde en fait, il est vrai, une consommation prodigieuse ;

ce n'est pas moins de 5 à 600 tonnes qu'il lui faut chaque année pour la fabrication de mille objets de consommation courante qui lui sont nécessaires, peignes, manches de couteaux, claviers et le reste. Et encore beaucoup de ces petits objets sont-ils fabriqués et



BANANERAIE

sculptés dans la noix de Tagua, appelée ivoire végétal, qui est le fruit d'un arbuste qui croît au Pérou. Seul, un lavage à l'acide sulfurique, qui donne une teinte rose à l'ivoire végétal, peut dénoncer la supercherie. Quant à l'autre, le marché d'Anvers, de février 1902, accusait une vente de 82 tonnes d'ivoire, sur lesquelles le Congo et le Gabon apportaient une part de 78 tonnes ; le reste était de diverses provenances. Cette importation croît d'année en année.

Avec ses quais de onze kilomètres, ses bassins de soixante-quatre hectares, ses chemins de fer qui la mettent en communication avec le centre du continent européen, son outillage de chargement et de déchargement perfectionné, Anvers reçoit, par an, plus de cinq mille navires. Ses importations d'ivoire ont sextuplé en dix ans, et la quantité de caoutchouc débarqué sur ses quais, qui était en 1895 de 1697 tonnes,

a beaucoup augmenté, quoiqu'elle soit encore en arrière sur la totalité, 19.309 tonnes importées dans les différents ports : Rotterdam, le Havre, Londres et Liverpool. Le commerce anversoïis s'accroît de plus en plus, grâce aux mesures prises par les Belges : franchise de certaines marchandises importées, agrandissement considérable des quais et des bassins, création de lignes maritimes régulières.

Pour arriver à satisfaire la consommation, c'est par milliers qu'il faut détruire l'éléphant d'Afrique. S'il y en a qui donnent des dents d'une valeur appréciable, il en est beaucoup dont la mort apporte des désillusions au chasseur qui les abat. A noter que deux pays sont seulement producteurs d'éléphants, l'Asie et l'Afrique. L'éléphant fossile de la Sibérie, dont on vient encore récemment de découvrir un échantillon, est devenu très rare. Une seule partie de l'Afrique est à considérer, l'animal susdit ne se retrouvant plus au nord, et n'existant plus, pour ainsi dire, dans la colonie du Cap, où il abondait jadis. Des chasseurs prétendent qu'ils en tuaient alors trois ou quatre par jour, et qu'ils ont atteint le chiffre de vingt-deux victimes. Une note de Sir Harry Johnston, de juin 1901, annonce qu'il a découvert, le long de la grande forêt équatoriale, des hommes simiesques, et, dans le fond de l'Ouganda, un pays tellement giboyeux que ce n'était que rencontres de troupes d'éléphants, de rhinocéros, de zèbres et d'antilopes qui accompagnaient, sans effroi, les voyageurs. Les lions eux-mêmes étaient nombreux et ne faisaient nulle attention aux hommes, occupés qu'ils étaient à croquer des antilopes. Peut-être ne sont-ce là que récits de voyageurs, qui viennent de loin et qui, d'après la Fontaine, ont de belles facilités pour raconter. Ils affirment cependant avoir trouvé des bandes de centaines de têtes d'éléphants. Livingstone en compte des groupes de huit cents, et Stanley de quinze cents individus. Au dire de certains naturalistes, l'éléphant du Cap, le koeskops des Hollandais, n'aurait pas de défenses.

Quoi qu'en dise, Stanley que l'Afrique renferme encore de l'ivoire pour plusieurs centaines d'années, il est bien à craindre que ce commerce ne diminue d'intensité. La destruction inconsidérée, la lenteur de la reproduction et de la croissance, l'instinct, — presque du raisonnement, — qui chasse l'éléphant loin des lieux habités, tout fait



craindre que cet animal ne disparaisse de l'Afrique, comme il a disparu, mais pour d'autres causes, de l'Auvergne et des autres habitats européens où l'on retrouve ses ossements.

Le gouvernement accorde une prime de territoire en toute propriété aux sociétés concessionnaires qui seront parvenues à domestiquer l'éléphant; et cette domestication, qui est à l'ordre du jour, ne paraîtrait pas impossible. A condition qu'on le prenne jeune, l'éléphant se montre affectueux et docile. On ne connaît jusqu'à présent que onze exemples d'éléphants domestiques, dont trois en Abyssinie, employés aux transports de guerre. Le plus célèbre de tous est *l'Ami Fritz*, élevé ou dressé à Fernand Vaz, par les Pères du Saint-Esprit, à la traction de la voiture et aux travaux de la forêt. La photographie très connue, communiquée par Mgr Le Roy et publiée dans les Annales de la mission, a rendu célèbre cet essai d'éducation; je dirai même qu'on est charmé de voir attelé à son breack ce jeune éléphanteau. C'est un éléphant sympathique. Pourtant, il semble qu'il y ait des difficultés pour élever l'éléphant jusqu'à l'âge adulte.

Un éléphanteau de un mètre de haut se défend comme un beau diable, et même quand on lui a passé aux pieds une corde à nœuds coulants reliée aux arbres voisins, ce n'est pas trop de quatre ou cinq hommes pour le maintenir. La méthode regardée comme la plus pratique est celle qu'employait le P. Allaire, de se jeter à trois ou quatre sur le jeune éléphanteau qui reste auprès de sa mère tuée, de le saisir par les pieds et par la trompe et de le lier solidement. Toutefois ne se laisse-t-il pas faire facilement. Alors d'autres difficultés commencent, et entre autres celle de nourrir et d'élever le jeune animal encore à l'allaitement ou à peine sevré. C'est ce à quoi on a peu réussi jusqu'à présent. Pourtant la question est intéressante à bien des points de vue. Un éléphant tué ne vaut guère que les quatre cents francs, en moyenne, que rapportent ses défenses. Un éléphant vivant, dressé, apprivoisé, vaudrait une somme bien plus considérable. Ce serait de plus, dans ce pays, un transporteur et un convoyeur merveilleux, l'agent incomparable de transactions commerciales partout où les rivières se refuseraient à la navigation.

\*  
\* \*

Il se pourrait également qu'on fit un commerce profitable de plumes d'autruche. Celles-ci abondent dans l'Ouaddaï, où les Arabes vont les chercher, pour en faire un commerce inconsideré et sans mesure. Celles qu'a rapportées l'envoyé de M. Colrat de Montrozier étaient de qualité inférieure, justement parce que les trafiquants arabes, pressés de jouir, n'attendent pas que les plumes atteignent sur l'animal leur croissance complète et leur maturité. Il en résulte que les produits sont inférieurs actuellement, et susceptibles cependant de s'améliorer par une meilleure entente de la production. Au Soudan, le kilo de plumes vaut 30 fr., contient 40 plumes et se vend à Paris de 400 à 450 francs. Chaque plume, qui ne coûte que 1 fr. 25 sur place, se revend donc de 10 à 11 fr. 25.

\*  
\* \*

Les plantes à huile indigènes offrent au commerce une autre sphère d'action. Elles sont nombreuses au Congo. On y récolte, parmi celles qui sont encore le moins usitées, le *raphia vinifera*, à écorce d'une amertume de quinine. Une autre espèce donne l'huile dite de bambou, rougeâtre et fluide, utilisable en cuisine et bonne pour le graissage des machines. La gousse légumineuse du *pentaclethra macrophylla*, longue de 0. 35 à 0. 40 centimètres, renferme une matière grasse, qui, jointe à l'amande broyée de l'oba (*Ivingia gabonensis*), forme un pain savoureux et très apprécié des noirs. L'éléphant est le grand semeur de la fève du *pentaclethra*, à la façon dont, chez nous, les grives sèment les graines de gui. Le ricin croît merveilleusement au Congo, vient à l'état d'arbuste, et les populations en extraient une huile de toilette. Dans la région des cataractes, les indigènes se servent, pour s'éclairer, des fèves du pignon d'Inde ou noix des Barbades. Ils les enfilent sur des baguettes de bois, et, la première une fois allumée, les autres brûlent à la file. L'huile du pignon d'Inde est analogue à l'huile



de croton. Le sésame est une importation européenne ; ses fleurs, d'un blanc rosé, donnent une graine jaunâtre, d'où on tire 47 % d'huile, qui sert à falsifier l'huile d'olive. Quoique ce ne soient là, pour ainsi dire, qu'un accessoire et un supplément de production, l'exportation, hors du Congo, de ces graines oléagineuses diverses, y compris les arachides, a été, par an, de plusieurs centaines de mille francs.

L'huile de palme est, de tous ces produits, celui qui fait l'objet du commerce le plus étendu. C'est par millions de kilogrammes que l'utilise l'Europe. Elle en a reçu, ainsi que d'huiles d'arachides, vingt-deux mille tonnes, en 1901, de diverses provenances, représentant près de huit millions de francs. Après l'avoir décolorée, l'industriel européen en sépare, par pression, une huile liquide et une matière solide dont on fait directement des bougies. Le palmier *elaïs guineensis*, que Figuier associe au cocotier, et qui produit les fruits dont on extrait cette huile, est spontané dans le Congo, et abondant dans les îles. Il porte des régimes de quatre-vingts centimètres de longueur, formés de noix charnues renfermant un noyau solide, le coconot. La pulpe fournit une huile comestible, le noyau une huile industrielle. La première se présente sous la forme fluide, ou sous une apparence jaune, demi-solide, comestible également, qu'on appelle le beurre de palme. L'une et l'autre constituent le fond de la cuisine indigène, et les Européens sont bien obligés de s'en servir souvent. L'exportation des coconots, qui se fait en vrac, c'est-à-dire sans emballage, versés à même la cale des navires, dépasse de beaucoup celle de l'huile de palme exprimée sur place. Des huileries ont été fondées pour l'exploitation du régime du palmier élaïs. Quant aux procédés noirs, ils sont des plus primitifs. Le fruit, qui varie de la grosseur d'un œuf de pigeon à celle d'un œuf d'oie, est cuit légèrement dans une chaudière, puis passé au pilon et soumis à la presse dans des sacs faits de fortes fibres tressées. L'huile qui s'en échappe est reçue dans desalebasses, ou dans des jarres, et soumise à une seconde clarification. Celle que les indigènes apportaient autrefois à la côte avait l'aspect d'une pâte rougeâtre, semblable à du savon gras. On l'emploie, en Europe, pour la savonnerie et la stéarinerie.

L'arachide est une plante qui étonne par son étrangeté. D'ailleurs,

la nature a mille formes variables dans une admirable unité d'action. Le fruit de l'arachide, dès qu'il est en formation, vient s'enfoncer dans la terre pour y mûrir. Non qu'il soit détaché de la plante, au contraire. Le pédoncule s'est allongé, la cosse pénètre le sol, et c'est là qu'après maturité il faut aller recueillir l'amande ou les amandes, souvent deux, rarement trois, qu'elle renferme. Les indigènes les mangent grillées, et on en tire une huile comestible, éclairante, de couleur jaune verdâtre, incolore quand elle est filtrée, moins grasse que l'huile d'olives qu'elle sert à adultérer ou à remplacer. C'est le sort de toutes ces graines d'aider à la falsification, et de celle-ci plus que de toute autre, puisque, en dehors de ses emplois industriels directs, elle aide à la fraude sur les beurres et les chocolats.

\*  
\*  
\*

A côté de ces plantes, dont nous ne citons que les principales, du tabac, des cotonniers, des différentes plantes textiles que l'industrie du noir sait utiliser dans la mesure de ses moyens, viennent les arbres gommiers. Le voyageur qui contournerait par le sud les rives du lac Tchad rencontrerait d'immenses forêts de mimosas épineux dont les troncs laissent transsuder de la gomme. Il trouverait aussi des figuiers et des acacias ayant la même propriété. Ce sont eux qui produisent la gomme dite arabique, sous l'influence de certains vents chauds du désert et de maladies spéciales souvent aidées par une plante parasite.

La région de Tombouctou connaît dix espèces d'acacias gommiers ; le Soudan est peu riche, et le Sénégal fournit à lui seul quatre millions de kilos de gomme par an. On estime que nos possessions pourraient donner annuellement un million de tonnes. La région gommère s'étend, en effet, à travers les pays déjà cités, le Ouaddai et le Baghirmi jusqu'à la Nubie. Quant à la gommification, c'est toujours la blessure de l'arbre, naturelle ou artificielle, qui la produit. Dans l'est, certaines espèces de fourmis percent l'écorce pour y trouver un abri et un nid ; dans l'Afrique occidentale, c'est le vent d'est transsaharien qui fait fendre l'écorce. La main de l'homme peut aider à la nature.



Plus l'arbre est blessé, plus il produit. Une seule espèce est à exploiter, c'est l'*acacia Sénégal*.

Mais il ne paraît pas que la région de ces acacias gommifères, ou de ces mimosas, ou de ces figuiers, — qui sont de plus en plus abondants à mesure qu'on se rapproche du Soudan et du Sénégal, — descende du côté de l'Equateur. Les explorateurs ne les signalent alors qu'à l'état dispersé. Il est regrettable que la plantation des acacias gommifères, très rustiques, venant dans presque tous les terrains, et donnant, par arbre de 6 à 800 grammes de gomme, ne soit pas essayée plus au sud.

En revanche, le Congo connaît l'existence d'arbres à gomme résineuse, les *bursera*, dont les indigènes savent utiliser les sécrétions. Ils les roulent après les avoir recueillies dans leurs mains imbibées d'huile et en font des torches dont ils s'éclairent. Cette gomme est une gomme copale, dure, sans mélange d'eau, fondant régulièrement à une chaleur assez élevée, 150 ou 200 degrés, et donnant un vernis pâle qui durcit rapidement. Ce vernis est brillant, a l'aspect d'une plaque de verre, ne s'écaille pas, ne se colore pas avec le temps, et est indifférent aux changements de température. Certains blocs de cette gomme pèsent jusqu'à quatre ou cinq kilos. L'arbre qui la produit vient dans les îles du fleuve, et Dybowski a cru trouver des copaliers en abondance et à l'état sauvage dans le trajet de Loango à Brazzaville et tout le long de l'Oubanghi.



Le café est inconnu des noirs ; mais le caféier n'est pas ignoré des singes, qui sont friands de la pulpe de son fruit dont ils rejettent dédaigneusement les grains. On s'explique alors comment on le retrouve un peu partout et pourquoi il vient à l'état spontané, surtout dans les terres d'alluvions très denses. Le long des rives de la Ly-ranga, il déploie en masses ses fleurs blanches et ses baies rouges. Les voyageurs avaient déjà remarqué sa présence, bien avant qu'on eût apporté au Congo des graines de caféiers étrangers. Ceux-ci ont

réussi, et les plantations faites par les missionnaires (car c'est toujours à eux qu'il faut s'en rapporter quand il s'agit de civilisation intellectuelle, morale ou économique) ont donné de bons résultats. Quelques esprits pensent qu'au point de vue commercial la culture du caféier ne serait pas à encourager autant que celle du cacaoyer. On a certainement songé à essayer ce dernier ; mais il ne paraît pas que cet essai ait donné des résultats bien probants. Il réussit, mais en partie, et seulement, paraîtrait-il, du côté de l'Océan Atlantique. Les partisans du cacao prétendent que le marché des cafés est encombré, ce qui amènerait une mévente ou une baisse de prix dont ne se plaindraient pas les consommateurs. Il y a, en effet, aux environs d'une douzaine d'espèces de café qui nous viennent d'Arabie, de l'Asie, de l'Afrique orientale ou d'Amérique. Ils surabondent ; et ce qui entrave leur vente c'est leur prix relativement élevé au détail. Il existe une très grosse différence entre la cote au sac sur le marché du Havre, et le prix de la vente, à la livre, dans le commerce. Cela tient aux droits considérables qui frappent le café à son entrée en France : 100 kilos de café valant cent francs paient 136 fr. de droit quand ils viennent de nos colonies, et 300 fr. quand ils sont d'origine étrangère. Avec cela, quoique le monde entier soit consommateur de café, sa consommation ne paraît pas s'élever en proportion de sa production, qui s'accroît sans cesse, parce que son prix de détail n'est pas encore accessible aux toutes petites bourses. Ils éprouveraient peut-être une désillusion ceux qui espéreraient un bénéfice facile à atteindre par la spontanéité avec laquelle le caféier croît dans les pays équatoriaux. Nous sommes mauvais juges de toutes ces raisons données par les partisans du cacao, qui croient à l'avenir commercial de ce dernier et affirment que le cacaoyer réussit admirablement dans l'Ouest africain.

\*  
\* \*

De tous ces différents produits les uns sont destinés à être utilisés sur place, ce qui équivaut à disparaître du commerce international, les autres à rester stationnaires, d'autres enfin à se développer. Cela dépendra des besoins nouveaux du monde européen, de l'emploi scien-



tifique ou industriel de ces productions, et beaucoup de la facilité des transports et de la diminution des prix du fret. Ceux demandés par le chemin de fer de l'Etat indépendant, qui impose ses tarifs faute de concurrence, sont volontairement exagérés et légèrement inférieurs cependant à ceux qu'on payait autrefois au portage. Si ces tarifs se maintenaient, il est des productions qui ne pourraient sortir du pays, comme le minerai de fer, par exemple. Les noirs le trouvent à fleur du



DÉPECÉMENT D'UN CROCODILE

sol, dans le lit des ruisseaux desséchés, où il est roulé et lavé naturellement. Ils ne se donneraient pas, détestant le travail pénible, la peine de le recueillir s'il en était autrement. Pour le transformer en fers de lances ou de flèches, en couteaux, en bracelets, souvent grossiers, indiquant cependant quelquefois un certain sentiment artistique, ils se servent de moyens primitifs et ingénieux, soit qu'ils en aient reçu la tradition d'ailleurs, soit qu'ils les aient inventés eux-mêmes. Le charbon de bois, dont ils se servent, est fait à l'étouffée, et un trou dans la terre, rempli de ce charbon, leur sert de haut fourneau. Le soufflet qui en alimente le feu communique, par un tuyau, d'un côté

au brasier, de l'autre à deux outres en peau soulevées et abaissées alternativement au moyen de bâtons. C'est le même principe, mais plus perfectionné, qui régit les souffleries d'orgue mues par l'homme. Ce minerai est tellement pur qu'il suffit de cette opération, très simple, pour lui permettre d'être martelé et forgé, et on l'emploie immédiatement. Les Bouzérours font même une sorte de fonte aciérée pour les armes. Maistre a traversé de grandes étendues ferrugineuses et stériles entre l'Oubanghi et le Chari. Au-dessus de Banghi, à la limite de la grande forêt équatoriale, se rencontrent des blocs rocheux, renfermant un minerai de fer d'une richesse exceptionnelle, l'itabérite, qu'on ne retrouve que dans l'Amérique du Sud. D'ailleurs le fer travaillé commence, dans certaines régions, à servir de monnaie courante. En pays yacouma, grand producteur de forgerons, on paie avec des morceaux de fer forgés en forme de houe ou de pelle à feu, appelées kindja. Une femme vaut cinquante kindja, un bouc dix seulement.

L'Afrique possède des richesses minières considérables.

L'Algérie et la Tunisie offrent à l'exploitation de nombreux gisements de fer, de zinc, d'antimoine, de mercure. Sans parler des mines d'or et de diamants du Transvaal, qui sont l'occasion apparente de tant de sang versé dans une lutte où la résistance du peuple envahi a été plus admirable et non moins étonnante que la ténacité du peuple envahisseur, l'or existe en Abyssinie et dans nos possessions de la Côte d'Ivoire. Sur ce dernier point, il est devenu la monnaie courante, et il n'est pas un indigène qui n'ait sa balance pour peser, avec des poids en or, représentant des animaux ou des scènes de la vie animale, la poudre précieuse récoltée par lui, et dont il ne montre qu'une partie. Si l'on en croit les récits des voyageurs, les femmes paraîtraient, dans les assemblées, couvertes littéralement de bijoux, et les chefs, chaussés de souliers à semelles d'or massif, se feraient transporter sur des chaises également d'or massif.

De pareilles richesses ne sont point encore découvertes dans le sol ferrugineux qui compose une grande partie du Congo et de l'Oubanghi. Ce n'est point que cela ne soit au fond inavoué des rêves des concessionnaires. Jusqu'à présent la seule présence du fer est constatée en abondance. Cependant des études récentes signalent des gîtes miné-



raux de diverse nature. L'or se montrerait dans les monts de Cristal, qui fourniraient également des minerais d'étain et de cuivre, celui-ci sous forme d'oxyde de cuivre et de malachite (carbonate de cuivre). Ce dernier offre des ressources abondantes ; et en dehors des points nombreux où on le constate, le M' Bomou et l'Ouellé, il est des mines exploitées par les indigènes auprès de Comba et du poste de Bouanza. Les noirs savent épurer, par des fusions successives, les malachites, les dioptases (hydro-silicates de cuivre), les pyrites, les galènes argentifères, les blendes (sulfures de zinc), les cérusites (carbonates de plomb), qui, à des degrés divers et suivant les localités, sont mélangés dans les filons exploités. Le manganèse se trouve associé à ces différents produits. Le cuivre, l'étain, voire le platine, existeraient dans le M' Bomou et sur les bords de l'Ouellé et de l'Oubanghi.

\*  
\* \*

Le commerce qui se développe le plus au Congo, c'est celui qui résulte de la récolte du caoutchouc. Il se développe même trop, puisque le phénomène de surproduction qui s'est manifesté au sujet de l'ivoire s'est produit également sur cet autre élément du commerce. Le prix du caoutchouc était tombé brusquement de sept à huit francs le kilo, à quatre francs, sur le marché d'Anvers (juin 1901), et on estime à trois cent cinquante tonnes ce qui restait alors en souffrance dans les docks privés du roi des Belges. Les grandes compagnies commerciales qui drainent le caoutchouc devaient être dans le même embarras et subir la même crise. On ne voit point, au Congo, quoiqu'on ait cru en trouver un exemplaire, ces euphorbiacées géantes, ces figuiers, qui, dans l'Amérique du Sud, donnent si abondamment leurs sucs. S'ils y existent, ils sont très rares. La plante qui est exploitée est une liane, de l'ordre des *Landolphia* ou qui s'en rapproche ; elle a souvent la grosseur de la jambe, et, à cette grosseur, elle est moins riche en produits. Elle est abondante dans toutes les parties de la colonie et croît aussi bien sur les bords de la côte que dans l'intérieur. Sur la côte ouest, la zone des plantes à caoutchouc représente un massif de 6.000 kilomètres

carrés environ, et, de part et d'autre de l'Equateur, elle pénètre de 15 degrés à l'intérieur. A l'est, au contraire, les plantes à caoutchouc ne se présentent que par petits groupes séparés, couvrant cependant une assez vaste étendue, 3.000 kil. carrés environ. D'ailleurs toute la zone équatoriale en est richement pourvue. Au Sénégal le gouvernement accepte le paiement de l'impôt en caoutchouc. L'aspect de la plante est agréable. Elle s'attache aux arbres de la forêt, elle rampe, elle se glisse, elle grimpe et forme un fouillis à l'aide de ses vrilles semblables à celles de la vigne. Ses fleurs blanches, en bouquets terminaux, ont une odeur exquise, et les indigènes se régalaient des grosses graines à goût de fraise que renferme la pulpe acide de son fruit.

Il y a un peu plus d'un siècle que le caoutchouc a été découvert et que la Condamine, envoyé au Pérou, en 1736, pour mesurer un arc du méridien terrestre, remarqua une substance dont les indigènes se servaient pour faire des torches qui brûlaient sans mèche, des récipients ou des chaussures. Il envoya à l'Académie des sciences des échantillons de cette matière résineuse et noirâtre, forcément impure et se décomposant à l'air, à cause des produits azotés qu'elle contenait. L'arbre qui la produisait était un euphorbe de grande taille, atteignant jusqu'à vingt-cinq mètres de hauteur, à feuilles inférieures caduques, et ne conservant qu'un bouquet de feuilles à son sommet. D'autres arbres furent bientôt découverts, qui donnaient le même suc laiteux facilement coagulable.

Pendant longtemps inconnu, on ne se servait guère du caoutchouc que pour effacer les traces du crayon sur le papier. Avant l'arrivée des blancs, les noirs de l'Ouest africain l'utilisaient pour garnir les marteaux de leur tam-tam. Plus tard, on en imperméabilisa l'enveloppe des ballons, et, vers 1820, les vêtements. Ce ne fut qu'en 1840 qu'un Américain, Goodyear, inventa la vulcanisation, c'est-à-dire un mélange échauffé à plus de cent degrés d'une petite quantité de soufre et de caoutchouc. Auparavant ce dernier perdait, au-dessous de dix degrés, sa souplesse et son élasticité, et au-dessus de trente, devenait gras et s'agglutinait.

L'industrie moderne l'a encore perfectionné. Le caoutchouc est un



composé de carbure d'hydrogène, dont la formule chimique est  $C^8H^7$ . Il est soluble dans l'éther, et l'alcool précipite cette dissolution. C'est en le traitant par l'éther et l'alcool qu'on le débarrasse des parties visqueuses qui l'exposent à la putréfaction. Par l'adjonction du soufre, on durcit ce précipité et on en fait l'ébonite, ou la vulcanite qui n'est qu'une ébonite colorée. Son mélange avec la magnésie donne un ivoire artificiel, dont on fabrique les boules de billard, et avec le chlore, l'éburite, qui a les mêmes propriétés de dureté et d'éclat. Enfin, mélangé avec la poudre de liège, marouflé et laminé sur une toile imprégnée d'huile de lin, il donne le linoléum. La chimie en a tiré des carbures différents dont les points d'ébullition varient entre quatorze et trois cent cinquante et un degrés, points extrêmes dans les deux sens.

Mais ce sont là des compositions dans lesquelles l'action industrielle et l'action chimique ont la plus grande part.

A un état plus rapproché de sa nature, le caoutchouc a de nombreuses applications. La chirurgie, l'orthopédie lui demandent leurs instruments les plus délicats et les plus souples; la mécanique, les organes de transmission destinés à amortir les chocs brusques; l'industrie électrique, cent emplois divers et ses isolateurs; la locomotion, bicyclettes, automobiles et voitures, ses bandages de roues. On ne sait encore jusqu'où peut s'étendre l'emploi de cette matière malléable et flexible qui s'étire jusqu'à cinq fois sa longueur, revient à son premier état, adoucit les heurts, isole, protège, est, grâce à la chimie, difficilement attaqué par l'air et ne cède que devant certains acides déterminés. L'Europe en consomme annuellement cinquante mille tonnes, dont la plus grande partie vient de l'Amérique du Sud. L'Afrique équatoriale donne le reste. La part du Congo français est de cinq cent mille kilos et celle du Congo belge de quatorze cent mille. Et encore faut-il comprendre dans ce dernier chiffre une quantité très appréciable de caoutchouc recueilli dans notre colonie, même par les Belges, et obligée d'emprunter, pour aller à la côte, la seule voie ferrée qui existe dans cette région de l'Ouest africain.

En 1898, le commerce total du caoutchouc en Afrique s'est élevé à 89 millions de francs. Si l'on est fixé sur la part de l'Angola portugais,

28 millions, et celle du Congo belge, on l'est imparfaitement sur celle du Congo français. Les chiffres de 1899 semblent cependant promettre une recrudescence de production. En 1900, l'exportation générale a été de 655 tonnes.

Ce commerce de caoutchouc est la grande préoccupation actuelle des spéculateurs. C'est en vue de son exploitation que se sont créées, au Congo, ces sociétés qui ont obtenu du gouvernement français des concessions de terrains comprenant des milliers de kilomètres carrés. Il s'en forme d'autres partout où on espère canaliser et absorber les richesses en caoutchouc qu'on dit considérables dans l'Ouest africain. On n'est pas loin de les croire inépuisables, ce en quoi on a peut-être tort. La *Colonial Rubler Estates* s'est attribué toute l'Afrique occidentale, où elle fait concurrence aux factoreries isolées et aux quatre grandes compagnies belges qui exploitent jusqu'à présent l'Etat indépendant. Ce sont les principales. On compte actuellement, dans cet Etat, à peu près quatre-vingts sociétés, soit de banque ou commerciales, dirigées par des groupes financiers, et toutes ne sont pas prospères. Plusieurs sont ou américaines ou anglaises. Mais la plupart sont belges.

Cependant il s'en crée de françaises, même sur notre territoire, dont quelques-unes ont un caractère sérieux indiscutable. On juge que l'association seule peut produire des résultats en vue de la récolte de ce caoutchouc africain qui paraît former une richesse forestière considérable. Actuellement il vaut, en temps normal, de 4 fr. à 7 fr. 50 le kil. suivant qualité, et ce dernier prix est un prix fort sans être définitif. Il faut y ajouter, à son arrivée en Europe, les frais de maintenance, le transport, soit sur le Pool, soit sur le chemin de fer belge, soit sur les paquebots et les frais généraux. En outre, il faut se défier des notes tendancieuses qui voudraient faire croire à une baisse de prix de ce produit, baisse qui n'est pas probable ni durable, tant que la main-d'œuvre en Afrique ne sera pas devenue plus facile et les transports moins onéreux. Tout est sujet, au Congo, à un agiotage effréné. Les abominables habitudes de la finance cosmopolite s'exercent jusque dans nos provinces équatoriales.

La liane à caoutchouc, abondante surtout dans les terrains ferrugineux, demande un temps très long pour produire. Certaines d'entre



elles, à vingt-cinq ans, n'atteignent guère que 0,07 de diamètre, et les plus grosses ne sont pas les plus productives. L'écorce d'une vieille liane, saignée ou non, atteint à peine 4 à 6 pour cent de son poids total, tandis que des sujets plus jeunes donnent un rendement de 12 à 16 pour cent. Et encore est-il assez irrégulier et fort différent pour des arbustes de même âge. Toutefois on signale dans le Chari une *landolphia* à latex se coagulant spontanément. Soixante-quinze centilitres de latex donnent après dessiccation 625 grammes de caoutchouc.

Les procédés d'exploitation, de la part des noirs, ne tendent qu'à diminuer et à détruire peut-être, dans un temps donné, les réserves que la nature a laissé croître. Pour aller plus vite, le noir coupe la liane au ras du sol et n'utilise que la partie qu'il peut atteindre, laissant suspendues aux arbres les ramifications trop éloignées. De plus, sa négligence, sa paresse ou son ignorance ne sait ou ne veut pas tirer parti des fragments qu'il a recueillis, divisés et abandonnés sur le sol. Quand il procède par saignées, il le fait, en grand enfant qu'il est, d'une façon irrationnelle et meurtrière pour la plante. Le blanc, de son côté, demande des écorces de lianes, qu'il traite chimiquement. Chez les jeunes plantes, la proportion entre l'écorce et l'intérieur ligneux est sensiblement égale en poids, tandis que, dans les vieilles lianes, le poids de l'intérieur ligneux est à peu près trois fois celui de l'écorce. On s'adresse donc de préférence aux jeunes plantes, qu'on tue en les décortiquant.

On admettait, jusqu'à présent, comme la méthode la plus profitable, celle qui consistait à pratiquer des incisions transversales, le matin et le soir, et à des intervalles de jours scrupuleusement réglés. On obtenait ainsi un rendement régulier, augmentant d'année en année. Une nouvelle école préconise la mise en coupe de la plante, avec une taille savante, qui préserverait l'avenir. Ce coupage réglementé et surveillé donnerait, dit-on, trois kilos de caoutchouc par homme et par jour. On éviterait ainsi la perte des deux tiers du produit, perte constatée avec les procédés actuels. Voilà qui est fort bien. La difficulté n'est pas de couper, elle est de remplacer, et il est inutile d'insister sur ce point. On coupera, mais qui remplacera les plantes détruites ? Une taille savante ! Je crains bien qu'on ne se fasse quelques illusions.

\*  
\* \*

Il n'y a pas que dans les lianes du Congo ou dans les euphorbes de l'Amérique qu'on trouve le caoutchouc. Les orties, les pavots, les asclépias, les laitues en contiennent aussi. Les arbres ou les plantes d'où on le tire sont également nombreux et appartiennent à des familles botaniques différentes. Mais, en Afrique, on ne les demande guère qu'aux lianes qui encombrent les forêts. Il ne faut pas croire que le *latex*, où le suc laiteux et transparent, qui, en se coagulant, naturellement ou artificiellement, devient le caoutchouc, soit la sève même de la plante. C'est, au contraire, une sécrétion indépendante, qui court tout le long du tronc, dans de longs tubes glandulaires, à section infiniment petite. Une incision, ou quelques incisions dans ces vaisseaux laticifères suffisent pour faire écouler tout le *latex* qu'ils contiennent. D'autres fois (et c'est le cas des arbres à gutta-percha), ces canaux sont divisés en cellules isolées les unes des autres, et il faut, pour en récupérer le produit, pratiquer autant d'incisions qu'il y a de cellules.

Ce *latex* se présente sous la forme d'un suc laiteux qui s'épaissit à l'air. Des procédés sont employés pour hâter la consolidation de ce liquide. La chimie indique des acides, des méthodes particulières, excellentes dans un laboratoire, mais difficiles à exécuter sur place, le plus souvent parce qu'on n'a pas sous la main les ingrédients nécessaires. Dans l'Amazone, le caoutchouc, recueilli dans un vase, est repris par une palette en bois et présenté par couches successives à de la fumée de bois. Quand les couches accumulées représentent un certain poids, on les détache. Au Congo, Dybowski a trouvé en quantités considérables, dans la brousse, l'*amomum citratum*, dont le fruit, d'un beau rouge brillant, acidulé et parfumé, fournit un suc qui coagule promptement celui de la liane à caoutchouc. Mais le noir n'y regarde pas de si près. Si on le laissait faire, il aurait rapidement détruit, en les coupant au pied, les plantes qui sont appelées à être un élément important dans la future richesse du pays. Quand il n'enroule pas, comme un fil, le latex autour d'une bobine de bois, de manière à en former des fuseaux garnis, il le reçoit dans sa main et s'en frotte le



corps par couches superposées. La chaleur de la peau, celle du climat ont vite solidifié la matière liquide, et lorsque les couches sont suffisamment épaisses, il les racle et roule le caoutchouc en boules. S'il agit ainsi, c'est que la sueur salée du corps est excellente pour la coagulation rapide du caoutchouc. Seulement, comme, la plupart du temps, il a le corps enduit d'huile de palme et de poudre de bois rouge, le caout-



AU TRAVAIL. — MISSION DE LA SAINTE-FAMILLE, OUBANGHI

chouc qu'il récolte est teinté et déprécié par les factoreries, qui le désignent sous le nom de caoutchouc cerise. Ailleurs le procédé est encore plus défectueux : les racines, les petites branches des lianes, coupées, trempées dans l'eau chaude et battues, donnent un mélange de fibres, d'écorces et de caoutchouc très peu estimé.

\*  
\* \*

La gutta-percha est aussi un carbure d'hydrogène solide qui ressemble au caoutchouc, à la condition d'être débarrassé des résines,

d'un acide particulier et des matières étrangères qu'il contient. On la connaît sous la forme d'un corps dur, coriace, blanchâtre et flexible, qui s'amollit quand on le chauffe. Distillée, elle donne des huiles inflammables. Elle est difficilement sensible à l'action des acides en général, sauf au sulfure de carbone, qui la dissout, et à l'acide azotique, qui la transforme en une substance résineuse jaune. L'éther a peu d'action sur elle. L'eau et l'alcool n'en ont aucune. La résistance presque invincible qu'elle oppose à celle des dissolutions alcalines en font un agent précieux pour certaines industries. On calcule qu'il faut vingt-cinq ans aux câbles sous-marins qui en sont entourés avant d'être assez détériorés pour être remplacés.

Bercés par leurs premiers succès, les Belges avaient cru trouver au Congo ce précieux produit. L'arbre qu'ils avaient rencontré, le *bouloungou*, sécrète un suc dont les noirs se servent pour assujettir les plumes de leurs flèches, les tuyaux de leurs pipes et calfater leurs vases fêlés. Les différentes analyses auxquelles ils ont soumis ce suc ont eu des résultats contradictoires. Les uns affirmaient que c'était de la gutta-percha légèrement impure, mêlée à de la résine ; d'autres le niaient, et des troisièmes prétendaient ne pouvoir se prononcer. D'ailleurs l'arbre ne croissait qu'à l'état isolé. Dans l'espérance de remédier à ce manque d'arbres guttiers, les Belges firent venir deux mille cinq cents pieds d'arbres guttifères, dont trente seulement réussirent. Pourtant le climat était favorable, car ces arbres, ce sont des arbres et non des arbustes, à qui il faut trente ans pour être en rapport, veulent une température constante de 27 à 28 degrés qui existe aux environs de l'Equateur. Ce fut une grosse déception. La vie commerciale est remplie de ces surprises. Depuis, les Belges ont multiplié ces arbres en assez grande quantité dans leurs différents postes du Congo et de l'Oubanghi. Mais on se demande toujours si le rendement pourra couvrir les frais de main-d'œuvre.

Ils eussent pu réfléchir, cependant, que l'existence de l'*isonandra percha*, dont on extrait la gutta, est presque devenue un mythe. Les naturels de Bornéo et de Sumatra ont montré une regrettable imprévoyance en coupant au pied les arbres producteurs. Les sept ou huit espèces qui donnent la gutta ne sont plus que des succédanés difficiles



à acclimater en dehors de l'archipel malais, qui est leur habitat géographique. Aux Indes néerlandaises, l'espèce ne se retrouve plus qu'à l'état sauvage. Elle a disparu de Sumatra, et ce n'est que grâce à un consul français qu'on a pu en réintroduire quelques pieds à Singapour. Les plantes qui donnent la gutta appartiennent à d'autres espèces, du genre sapotacé. On l'extrait par un procédé nouveau, non plus du tronc, mais des feuilles. Les quantités de gutta expédiées en 1900 par Bornéo et Sumatra pour la France, dépassent légèrement vingt-neuf mille kilogrammes, sur près de six millions et demi exportés, à 4 francs environ le kilogramme. Il existe une autre espèce de gutta, intermédiaire entre la gutta-percha et le caoutchouc, qui ne vaut que 1 fr. 25 le kilo.

Pourtant on trouve dans l'Oubanghi et sur le Sangha un arbre qui produit ce qu'on appelle la gomme de karite. Son fruit, comestible, est assez semblable à la prune, et la graine fournit une espèce de beurre fort estimé et recherché des naturels. La gomme qu'il sécrète a la composition de la gutta-percha, est appelée, dans le commerce, du nom de gutta-shea, et est susceptible de remplacer celle dont elle porte approximativement le nom. Il est facile d'en faire des moules, et elle est suffisamment isolante pour les besoins de l'électricité.

\*  
\* \*

La grosse difficulté pour les transactions commerciales, celle qui n'est vaincue que du côté des fleuves et du chemin de fer belge, c'est le transport. Il est inutile de dire qu'il n'existe pas au Congo de route carrossable, et que, sauf le vieux cheval de Crampel, celui de Rabah qui est à la mission de la Sainte-Famille et les ânes importés par les missionnaires, il n'existe pas de bêtes de somme ou de trait. C'est un événement qui excita la surprise qu'on ait pu acclimater des taureaux et des vaches, et les missionnaires ont encore été les propagateurs de ce progrès. Les hauteurs qui, sous les noms de monts de Cristal au Gabon et du Saint-Esprit au Congo, forment, à vol d'oiseau, une barrière qui n'a longtemps été franchissable qu'à pied, n'offrent encore que des sentiers de caravanes difficiles. Celui qui va de Loango à

Brazzaville compte, avec ses détours, cinq cent cinquante kilomètres.

On a donc organisé le portage, et ç'a été un des premiers soins de la Compagnie de l'Ouest africain, dès sa formation en 1884, par M. de Brazza. Je dis « organisé », et non inventé. Il est évident que le portage existait auparavant, et qu'il était employé par les commerçants, et qu'il l'avait été d'ailleurs par les explorateurs qui avaient précédé M. de Brazza, et par M. de Brazza lui-même dans ses premiers voyages. Il s'était donc créé à Loango, du côté français, à Matadi, du côté belge, un service régulier de convoyeurs, sous la direction d'un chef de caravane qui discutait les prix, en percevait le montant et le distribuait quelquefois. Paresseux, vaniteux et ivrognes, amoureux du bruit et de la danse comme ceux qu'ils commandaient, il n'est pas de tours que ne jouassent aux Européens ces guides intéressés, comme d'égarer la caravane vers les villages où il y avait tam-tam et où on faisait du vin de palme, ou de briser, comme par inadvertance, les caisses renfermant les bouteilles de vin afin d'en recueillir les restes (1). On a peut-être raconté ailleurs l'histoire de ce Makosso, qui, heureux propriétaire d'un chapeau gibus et d'un habit de sous-préfet, en surchargeait un de ses porteurs pendant la marche. Ce dernier avait mis, comme condition, qu'il pourrait, dans les villages, endosser le costume pendant un quart d'heure ; Makosso le suivait la montre à la main, une montre de quatre francs cinquante. Le temps fixé une fois dépassé, il reprenait le costume, dans lequel il se pavanait à son tour.

La charge de chaque porteur est de trente kilos. De là l'obligation, pour l'Européen, explorateur ou commerçant, voyageur ou missionnaire, de préparer d'avance tous les colis en charge, si on ne veut pas être contraint de les défaire à la côte pour les refaire à nouveau. Il est utile, sinon nécessaire, de doubler en tôle les caisses destinées à être transportées. L'air salin de la mer, le climat, les changements de l'atmosphère, la chaleur humide du pays, les pluies torrentielles

(1) Les Loangos ont gardé leurs vices : au travail libre et indépendant ils préfèrent le service des Européens en qualité de boys. On dit même qu'ils ont formé à ce point de vue une sorte de syndicat. Et voilà des gens bien avancés dans la civilisation européenne.



auraient vite fait de détériorer les marchandises les plus fragiles. Le poids de la caisse et celui de la tôle étant compris dans celui de 30 kilos, diminuaient d'autant chaque lot d'objets à transporter. Le prix du voyage, de Loango à Brazzaville, est de trente-cinq à trente-sept francs par homme et par ballot, avec faculté de charge de retour.

De sorte qu'une charge de sel (et le sel est de première nécessité)



LES ENFANTS AU TRAVAIL. — DÉFRICHEMENT DE LA FORÊT DE BRAZZAVILLE

revenait à plus de 1 franc cinquante le kilo, rien que pour ce transport de la côte aux rives du Stanley Pool. Et comme il faut tout prévoir et pour longtemps dans un pays dépourvu des ressources qui nous sont familières, le nombre des colis apportés par les Européens frappe l'imagination d'étonnement. Il n'est pas rare de voir les explorateurs traîner avec eux trois à quatre cents charges. Souvent, dans les pays connus déjà, le portage se fait par séries, pour n'avoir pas à traîner avec soi ce troupeau humain (1), qu'on sera bien forcé, dans les pays inexplorés,

(1) Le R. P. Le Roy, dans un récit intéressant de son séjour dans le Zanguebar comme  
L'OUEST AFRICAÏN.

de condenser, de réunir et d'encadrer au milieu d'une escorte armée. On devine alors quel tracas doivent donner pour la mise en marche et l'ordre à conserver, la paresse des noirs, leurs discussions pour le partage des colis plus ou moins maniables, leur abrutissement après les nuits de tam-tam, et que la chicote, qui est faite d'une lanière d'hippopotame, ou le bâton, soient souvent plus utiles que la parole.

Pour remédier à cet état de choses et développer leur commerce intérieur, les Belges ont construit un chemin de fer, qui va de Matadi à Léopoldville, en remontant la rive gauche du Congo. Le trajet est de quatre cents kilomètres, et il faut deux jours pour les franchir. Ce chemin de fer, à voie étroite de 0,75 centimètres, a coûté 105.000 fr. disent les uns, 175.000 fr. disent les autres, par kilomètre.

Soit par une hésitation dans le commencement des travaux, soit parce qu'on avait à traverser des roches de quartz très pur et très dur, où l'on a craint, un moment, de trouver des traces d'or, ce qui aurait attiré la race détestable des prospecteurs, les trente premiers kilomètres ont coûté vingt millions. Les Belges n'ont pas reculé devant ces difficultés, et ils ont jeté soixante-cinq millions dans la construction de ce chemin de fer, qui fait une moyenne de douze millions de recettes par an. Ses souscripteurs ont vu leurs actions atteindre un chiffre considérable et subir d'étranges fluctuations. Les parts de fondateur sont montées à seize mille francs, et, en juin 1901, par suite d'un phénomène économique ou d'une spéculation financière dont nous n'avons pas à nous occuper, sont tombées brusquement à un chiffre presque quatre fois inférieur.

Pour arriver à Matadi, tête de ligne du chemin de fer, les navires doivent remonter l'embouchure du Congo et franchir à toute vapeur un courant rapide, entre deux hautes collines abruptes et rougeâtres, qui resserrent son cours. De Matadi la voie ferrée gravit, à l'aide de sinuosités peut-être excessives, les contreforts qui séparent la côte de l'intérieur. A Léopoldville, on retrouve toute cette flottille de steamers et ces centaines de factoreries belges qui drainent tout le commerce, même en pays français. L'acte de Berlin de 1885, tout en reconnais-

missionnaire, note le passage d'une caravane de commerce de deux mille personnes transportant soixante dix-mille livres d'ivoire.



sant le commerce librement ouvert à toutes les puissances dans le bassin conventionnel du Congo (art. 1), avait cependant autorisé l'établissement de taxes locales que les Belges se sont empressés de créer. Il en est résulté que les maisons françaises fondées dans l'Etat indépendant ont dû se retirer devant les grandes compagnies belges, qui les ont rachetées. De plus, tous les transports commerciaux ou particuliers prendront forcément la voie ferrée du Congo belge. « C'est par elle que devront passer le personnel et le matériel de nos expéditions, nos agents, nos troupes à l'occasion, nos missionnaires, le ravitaillement de nos postes, etc. (1). Et ils y passent en effet. Nous sommes, par la force des choses, tributaires de ce chemin de fer, comme nous le sommes encore des lignes télégraphiques anglaises qui enserrent le continent africain. Quelques centimes d'économie par kilogramme sur le transport des marchandises deviennent une somme fort appréciable lorsqu'on table sur des milliers de kilogrammes transportés. On sait déjà que le gouvernement français avait demandé à l'Etat indépendant le passage des troupes de relève destinées à Marchand, et quelle mauvaise volonté cet Etat avait montrée. Que sera-ce donc lorsque des difficultés diplomatiques d'un autre genre seront soulevées ou que la Belgique aura réalisé son projet d'un chemin de fer transcontinental africain qui rejoindra la ligne anglaise de l'Ouganda ? Ce chemin de fer est en voie d'exécution et devra rejoindre le lac Tanganika. L'Angleterre le réclame avec instance, et elle a tout intérêt à cela, afin de s'assurer la plus grande partie du transit du centre africain. L'Allemagne, plus perspicace, voit sans enthousiasme ce que la Belgique accepte avec imprévoyance. Nous en avons déjà parlé. Elle peut avoir une action réflexe sur la politique européenne, cette entreprise commerciale qu'est l'Etat indépendant. Il affecte même, pour le moment, de n'être que cela, et tout récemment les grandes Compagnies ont fait une opposition victorieuse à une proposition qui avait pour but d'annexer définitivement à la Belgique la création du roi Léopold.

Cet état de choses est d'autant plus regrettable qu'il est dû à l'imprévoyance de notre gouvernement, à l'or et à l'argent français et à la

(1) *Le Congo français et l'Etat indépendant*, par le comte Henri de Castries.

complicité de la haute banque. Il n'est pas inutile de constater quelle insuffisance cache le Pavillon de Flore sous une apparente sollicitude. La situation financière du roi Léopold n'a pas toujours été prospère. Il fut une heure redoutable où il put se croire ruiné, heure lointaine et disparue, puisque aujourd'hui il a plus que doublé sa fortune personnelle. Mais les difficultés ne sont point pour le démonter, et c'est un homme fort habile, pour ne pas dire fort avisé. Nous ne parlons qu'en passant de cette cession très amusante et conditionnelle qu'il se faisait à lui-même. A l'aide d'une fiction d'ordre constitutionnel, Léopold, président de l'Association internationale africaine, aujourd'hui Association internationale du Congo, cédait ses droits à Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, sous certaines conditions et moyennant un prêt de 25 millions consenti par la Belgique ; aussi, en passant, signalerons-nous ses prétentions renouvelées sur le Bahr-el-Ghazal après Fachoda, prétentions dont l'écho est venu, en mai 1901, retentir à la Chambre des communes d'Angleterre. Mais nous rappellerons cette époque navrante où il avait besoin modestement de cent cinquante millions. Les Chambres belges, pleines d'aménité pour lui, parce qu'elles avaient comme une vague espérance de retirer les marrons du feu, l'autorisèrent à émettre un emprunt de pareille somme. Le gouvernement français ne sut pas prévoir que notre action commerciale serait plus tard entravée et comme absorbée par notre encombrant voisin et que la prospérité de sa colonie serait faite au détriment de la nôtre, et il accorda l'autorisation de cote. Il ne sut rien réclamer en retour de cette complaisance. La grande banque se mit en mouvement et émit les *bons du Congo*. Ce titre vague ne spécifiait pas s'il s'agissait du Congo français ou du Congo belge, et il eût été maladroit de trop éclairer les souscripteurs. Et, comme ils n'étaient pas éclairés, ils donnèrent volontiers, croyant faire œuvre de patriotisme national.

Ce fut encore la haute banque, engagée dans l'entreprise du chemin de fer belge, qui fit échouer le projet, un moment caressé, de la création d'un chemin de fer français de Loango à Brazzaville. Nous avons dépensé deux millions pour des études qui n'ont point abouti. La ligne aurait été plus longue de cent kilomètres, et cependant moins oné-



reuse. On aurait rencontré moins de difficultés naturelles à vaincre. Son point d'attache à la côte était rapproché de l'Europe de cent quatre-vingts kilomètres et évitait aux navires le trajet par le fleuve dont les chenaux se déplacent, la remontée à toute vapeur des rapides qui existent à l'embouchure du Congo et l'obligation rare, mais qui



TROUPEAU DE LA SAINTE-FAMILLE

existe cependant, de délester les vaisseaux à l'époque des basses eaux. Il eût été facile de remédier, par la construction d'un wharf, à l'absence de port à Loango. Cela s'est fait ailleurs, avec succès, là où des barres dangereuses ne permettent pas l'accès du rivage. Les tarifs élevés du chemin de fer indépendant laissaient la faculté d'établir des prix de transport moins draconiens et une jolie marge aux bénéfices futurs. Notre empire colonial n'aurait pu qu'y gagner.

\*  
\* \*

Tout en se plaignant que, comme en France, les discussions politiques

entravent leur expansion coloniale, et en attribuant à ces discussions un insuccès qui n'est dû qu'à une situation économique difficile, les Allemands n'en poursuivent pas moins un projet qui serait désastreux pour notre colonie du Congo. Hypnotisés par la réussite du chemin de fer belge, ils rêvent d'établir, partie sur leur territoire, partie sur le nôtre, une ligne, du Camérout à Ouesso, qui drainerait à leur profit tous les transports au nord de la colonie, comme le fait, au sud, la ligne belge. Il y a, en effet, sur le tracé de cette voie projetée, des pays très riches, des concessions éloignées du cours des fleuves, ou séparées par des rapides des biefs navigables. En présence de cette éventualité, l'opinion publique s'est émue. On a fini par comprendre que, pour assurer la fortune d'un pays à productions naturelles, il faut favoriser la sortie de ces productions. Deux projets sont préparés par la presse coloniale, l'un d'une ligne allant de Libreville à Ouesso, l'autre, d'une voie de cent cinquante kilomètres desservant l'intérieur de la colonie. Mais ce ne sont là que des desiderata qui n'ont rien de plus précis, et il ne semble pas que les pouvoirs publics soient saisis de la question.

La Chambre a d'autres préoccupations. D'un autre côté, la colonie ne peut rien. L'augmentation de son territoire par l'adjonction du Chari-Tchad n'a pas été favorable à ses finances. Le subvention de la métropole est restée sensiblement la même, et le désordre financier qui règne dans l'administration du Congo ne permet que de constater l'insuffisance de ses ressources, malgré une plus-value douanière en 1900 de quatre cent mille francs et deux cent soixante-dix-huit mille francs versés par les compagnies concessionnaires. Ce n'est là d'ailleurs qu'un succès éphémère, et il se produit, de plus, un mouvement de recul chez les sociétés concessionnaires. Quelques-unes ont obtenu et d'autres ont l'intention de demander la résiliation de leur contrat.

\*  
\* \*

Ainsi, si nous résumons la situation faite à notre colonie au point de vue commercial, nous la trouvons d'abord dépourvue de voies de pénétration. Le Congo a ses chutes infranchissables. L'Ogoué est bientôt rendu difficile par ses rapides, les fleuves navigables ne sont qu'à l'in-



térieur, mais il faut les atteindre. Nul moyen que la route des explorateurs ou le chemin des caravanes, que l'on vienne du Nil, de l'Océan Atlantique ou de nos possessions au nord et à l'ouest du Tchad ! Il ne faut compter actuellement que comme provisoire la route trouvée par le capitaine Lenfant. Comme ligne télégraphique exclusivement française, la ligne de Libreville à Loango et de Loango à Brazzaville, intermittente, traversant la forêt de Mayumbé. La percée qu'on y a faite est trop étroite, et la croissance des arbres, les chutes incessantes de ces géants menacent l'établissement de cette ligne. Les arbres sont de mauvais supports de fils. Ils ont une électricité particulière, qui se dégage au moment des tornades et amène des ruptures. L'expérience le démontre. Quant aux poteaux en fer, ils sont quelquefois renversés ou tordus par les éléphants ; ceux en bois, rongés en quelques mois par les termites. Partout ailleurs, il n'y a que des promesses de communications nouvelles, des projets grandioses, dont l'exécution est commencée, il est vrai, mais dont le terme est loin d'être prochain pour beaucoup de raisons. D'ici à ce qu'il arrive, que d'événements peuvent se jeter à la traverse, provoqués justement par ceux qui ont intérêt à faire échouer ces projets ! Pendant ce temps, se poursuivent la construction et les projets de construction d'un réseau de chemins de fer enveloppant notre colonie et empruntant l'argent français, chassé de la métropole par les menaces financières du gouvernement et de la révolution sociale qu'il favorise. Anglais, Allemands, Belges vont rattacher ensemble du côté des lacs équatoriaux tout un système de voies ferrées dont le Congo sera le tributaire obligé, et qui, à une heure inévitable, deviendra l'auxiliaire du rêve anglais. Il n'y a que la France qui puisse, par sa position géographique, par ses ports sur l'Océan et la Méditerranée, par la continuité de ses possessions africaines, leur étendue, leur situation, tenir la Grande-Bretagne en échec, et tandis que l'Angleterre prévoit et prépare, la France se préoccupe seulement de chasser quelques moines de leurs couvents et d'outrager la conscience et la liberté de ses meilleurs citoyens. Bien plus, elle ruine, du même coup, le plus puissant moyen d'influence qu'elle possède dans nos colonies. C'est en grande partie aux Jésuites qu'elle doit de posséder Madagascar, et tout récemment encore, le consul de Zanzibar, allemand, reconnaissait, dans une causerie avec un

de nos missionnaires, l'influence des écoles françaises de cette partie de l'Afrique.

Ce n'est pas faire acte de mauvais Français que de signaler ces défaillances. Ceux-là seuls le sont qui préfèrent leurs intérêts à ceux de la patrie, et qu'on ne peut cependant pas accuser de n'être pas clairvoyants, puisqu'ils sont à même d'être éclairés. Les grandes sociétés d'exploitation fondées dans le Congo sont atteintes elles-mêmes par la politique intérieure du gouvernement. Elles sentent ou elles sentiront bientôt la précarité dont seront frappés leurs établissements, lorsqu'auront forcément disparu ceux qui sont les vrais civilisateurs, les vrais pacificateurs du pays noir. La colonie, toutes nos colonies reçoivent le contre-coup funeste des agitations imbéciles et brutales soulevées en France par les loges maçonniques. Le gouvernement obéit à cette influence désastreuse, et elle se manifeste par le choix, dans nos possessions coloniales, d'agents civils qui seraient inacceptables partout ailleurs. Le dégoût qu'ils inspirent arrête les honnêtes gens dans le désir qu'ils auraient de tenter des essais de colonisation. Sauf quelques hommes intelligents et courageux, comme Cambon, Paul Bert, Constans, Doumer et d'autres à qui l'expérience a ouvert les yeux et qui ont eu le courage de dire ce qu'ils ont vu, combien sont restés ce qu'ils étaient, intransigeants et mal élevés, ambitieux et courtisans, avec la cruauté envers les faibles, qui est inséparable de la lâcheté et de l'ambition !

Les sociétés commerciales mêmes n'ont pas été sans éprouver des mécomptes, vu la difficulté de se procurer, pour ces contrées lointaines, des représentants irréprochables, et nous ne voyons pas qu'en France ce soient les meilleurs qu'on case dans les postes coloniaux. Cette insuffisance de nos représentants politiques, leur paresse, l'énervement produit par le climat, les intransigeances politiques ou antireligieuses dont ils ont le reflet, leur ignorance primordiale de leurs fonctions, sont évidemment les causes multiples et non les seules de notre infériorité commerciale. Et ce ne sont pas là des excuses, car on pourrait mieux choisir. Si l'on attribue le succès de nos voisins à leur initiative personnelle, à leur liberté d'action, à leur enthousiasme né du succès de quelques entreprises, à leur façon toute particulière et peu scrupu-





LA FLOTTE DE LA MISSION





leuse d'envisager le noir et de le libérer de l'esclavage, on pense peut-être qu'il tient beaucoup aussi au peu d'ingérence de leur gouvernement dans cette entreprise toute spéciale. Et pourtant rien ne ressemble plus à une ingérence gouvernementale que celle du roi des Belges, Léopold. Nos hommes d'Etat agissent autrement dans le Congo français. Ils nomment leurs agents généraux, et, par une série de décrets, les investissent de pouvoirs financiers, civils et militaires. Ce sont des proconsuls, et cela serait bon si le choix en était plus judicieux.

Il ne peut l'être, parce qu'il est, la plupart du temps, imposé, quelquefois avec menaces discrètes de chantage. C'est le résultat de la constitution de notre organisme politique détraqué outre mesure. Les hommes qui sont à la tête ont peut-être toutes les qualités qu'il faut ou la bonne volonté de les avoir ; mais cette bonne volonté, si elle existe, est paralysée, et comme on n'en voit point les effets, on juge qu'elle n'existe point. Ils sont peut-être habiles, mais jusqu'à présent leurs négociations coloniales ont abouti souvent à des déboires ou à des défaillances ! Leur imprévoyance nous a conduits aux pires humiliations, comme celle de Fachoda, ou à l'impuissance en face des mesures prises de longue main par ceux qui avaient intérêt à les prendre. De leurs prédécesseurs ils ont reçu une lourde tâche, et ils ne la rendront pas plus allégée à leurs successeurs. On leur reproche également d'être incohérents, et ils le sont, en effet, par suite des influences auxquelles ils n'osent se soustraire, par le désir de n'être pas délogés de leurs situations officielles, et parce qu'ils ignorent leur insuffisance autant que leur métier. Ils obéissent à la poussée passionnelle des masses, excitées et représentées par des hommes à attitude louche, à allures mystérieuses ordinairement, qui parlent haut, se font obéir, et dont les ordres blessent et outragent les sentiments les plus nobles. Esclaves d'un côté, ils se montrent tyrans de l'autre et sont en désaccord avec tout ce que la nation possède d'hommes sensés, pondérés et vraiment libertaires. Ils ont, de plus, l'instabilité professionnelle, qui empêche de faire de grandes choses. Colbert, ministre pendant quelques jours ou quelques mois, aurait toujours eu son génie, mais il n'aurait pu qu'entreprendre sans aboutir.

et nos ministres ne sont pas des Colbert. De la mobilité qui les domine, de cette espèce de danse de Saint-Guy qui les fait se trémousser comme des pantins de moelle de sureau sur un plateau électrisé, naît le gaspillage financier, qui conduit à l'impuissance, faute de ressources, aux compromis inavouables avec la grande finance, qui parle aussi en maîtresse et fait que le peuple en arrive à soupçonner des déficits inavoués. L'Etat pourtant a un autre devoir tout contraire dont on se fait une autre conception : c'est d'avoir les mains libres et le cœur droit et de ne pas mettre la franc-maçonnerie dans nos affaires. Celle-ci a un rôle international qui n'est rien moins que louable et un programme dangereux, — séduisant pour les imbéciles, — qui s'attaque à tout ce qui fait la grandeur d'un Etat, son organisation militaire, judiciaire et religieuse.

Une autre obligation, c'est de bien se pénétrer qu'au-dessus des intérêts électoraux et des intérêts de parti, il y a l'intérêt de la patrie. C'est peut-être demander l'impossible et trop exiger des faiblesses de la nature humaine, et c'est dans la répudiation de ces faiblesses que consiste le premier honneur des hommes d'Etat. Ceux qui sont véritablement épris de leur pays résolvent cet impossible d'eux-mêmes et savent se sacrifier, ou s'effacer, ou abandonner devant des projets déjà étudiés à fond, voire même entrepris, les caprices de leur imagination. Ils n'ignorent pas que, pour administrer un pays, il ne s'agit pas de faire partie tout de go de ses rouages les plus importants, mais qu'il faut de longues études, une compétence acquise, un travail ardu que n'interrompent point les préoccupations personnelles, l'habileté de prévoir, celle non moins difficile d'élargir l'initiative de subordonnés sagement choisis, le courage de ne pas les démentir, comme dans l'affaire de Fachoda, après les avoir engagés, celui de ne pas les engager inutilement, mille qualités enfin qui ne s'acquièrent que par le labeur et que ne saurait donner le hasard des aventures électorales. Il faut ajouter, cependant, que si nos hommes politiques avaient le désir de bien faire, leur bonne volonté serait inutile, parce qu'ils sont faibles et engrenés dans un mécanisme politique qui stérilise leurs efforts.

Un suprême devoir, enfin, de ceux qui sont appelés, par les tours de



la fortune, à surveiller, agrandir, protéger notre prospérité coloniale. serait de ne négliger aucune des forces latérales qui se meuvent autour d'eux, au lieu de les contrarier. Les travaux de nos missionnaires sont une de ces forces et non des moindres. Le patriotisme hypocrite qui a l'air de les défendre et menace de fermer, dans la métropole, les établissements qui en sont la pépinière, ne trompe personne. C'est montrer à la plante une sollicitude pharisaïque que d'en louer les fruits et d'en couper les racines. Les succès que les missionnaires obtiennent, dans toutes leurs entreprises, morales ou éducatrices, scientifiques et civilisatrices, sont plus qu'incontestables, ils sont incontestés. Sans être tout à fait un reproche pour les fonctionnaires d'Etat qui n'ont pas la même réussite, c'est un exemple et un enseignement. Ils ont, en effet, ce qui manque à notre régime, la stabilité et l'unité de doctrine, un but déterminé et invariable, une longue expérience et la science de s'en servir, la cohésion de leurs membres et une initiative personnelle développée. Le but, c'est d'amener des âmes à Dieu et à la patrie française, car ces cœurs simples, énergiques et droits l'aiment profondément. Ce qui domine chez eux, c'est la force et la tendresse. Sans cela, sans cet amour des autres, ils seraient inexplicables. Comment voudrait-on que des gens qui sont capables de cette chaleur de cœur d'où vient leur héroïsme, n'aiment pas la terre de France ? Ils agissent dans l'ardeur de leur foi, sans répit, au milieu de privations continues et gaiement supportées, et accomplissent leur œuvre de folie, qui en serait une, si, comme le disent certaines écoles prétendues philosophiques, la vie de l'homme finissait avec lui.

---

## LES MISSIONS CATHOLIQUES

Note générale. — Presque pas de congrégations sans missions. — La loi d'association. — Les étrangers subventionnant nos missions. — Influence des missionnaires, éducateurs, savants et patriotes. — Nos missions africaines. — Leur situation en 1878. — Mgr Augouard. — Le système des Jésuites belges. — Celui des Pères du Saint-Esprit. — La mission du Gabon. — Ses prêtres et ses religieuses. — Mgr Bessieux. — Mgr Le Berre. — Séjour du P. Augouard au Gabon et à Landana. — Départ pour Brazzaville. — Mauvaise réception des indigènes. — Linzolo Kassä. — Saint-Hippolyte de Brazzaville. — La route des missionnaires. — Description de la Mission de Brazzaville. — Constructions, plantations, élevage. — La flotte de la Mission. — Le *Léon XIII*. — Chez les Bondjos. — Les Pères et Frères de l'Oubanghi. — Le Frère Séverin, tué. — Les PP. Moreau, Remy, Allaire. — Etat actuel des missions dans l'Oubanghi. — L'éducation des enfants. — Les villages de liberté. — Les religieuses de Brazzaville, leur voyage. — La clientèle de la Mission. — Saint-Paul-des-Rapides. — La Sainte-Famille. — Notre-Dame de Lékéti. — Sainte-Radegonde. — Saint-François. — Francheville. — Récompenses scientifiques et nationales. — La mission et les explorateurs. — L'acte de Berlin et le mariage des noirs. — Les sociétés religieuses musulmanes, les sénoussistes. — Le fétichisme. — Les croyances du noir. — Les missionnaires et leurs hôpitaux. — Conclusion.

Les qualités dominantes de l'âme catholique, l'obéissance réfléchie dans l'unité de doctrine et l'unité d'action, sa persévérance jamais découragée, ses incommensurables espérances et son admirable charité, ont été, dans les pays noirs comme dans les autres, les plus importants facteurs de notre influence et de notre civilisation. Il était impossible qu'il en fût autrement, parce que nos missionnaires apportaient, avec la vérité religieuse, ce qui lui est inhérent, ce qui ne peut pas exister sans elle, les grandes vérités sociales, accessibles, dans leur simplicité, aux esprits les plus fermés. La philosophie chrétienne est, en effet, la meilleure, la plus claire et la plus précise des philosophies. Le *Pater* en est, pour ainsi dire, le résumé merveilleux, et le Décalogue reste le programme condensé de tout catholique



soucieux de l'être. Et ce qui a fait aussi le succès de nos missionnaires, c'est l'accord qui existe entre leurs actes et leur philosophie, et aussi leur science de bien des choses, la supériorité de leurs connaissances, l'ardeur et l'activité de leurs recherches, ce qui n'empêchait pas leur dévouement aux œuvres d'éducation, d'hospitalisation ou de prédication, auxquelles ils se sont principalement voués.

Actifs et dévoués, ils le sont outre mesure ; et, dans toutes les parties du monde, on voit s'élever leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs dispensaires, leurs établissements astronomiques, leurs chantiers de fouilles archéologiques. Nulle science ne leur est étrangère. Nos musées et nos collections nationales s'enrichissent de leurs découvertes. Ils ne gardent rien pour eux et la France a les prémices de leurs succès. Astronomie, géodésie, géographie, linguistique, sciences naturelles, tout leur est familier. Les académies, les sociétés savantes donnent à leurs services d'éclatantes récompenses, et pendant que le gouvernement attache sur leurs poitrines le ruban de la Légion d'honneur, il édicte des lois pour chasser de la mère patrie les maisons religieuses qui sont la source féconde d'où ils sortent, le refuge suprême où ceux que n'aura pas fauchés l'épuisement ou le martyre viendront se reposer et mourir.

Il n'est presque pas de maison religieuse, de congrégation qui n'essaie vers les missions. Jésuites, Lazaristes, Assomptionnistes, prêtres des Missions étrangères, Pères du Saint-Esprit, Carmes, Franciscains et bien d'autres, envoient leurs membres en Asie, en Amérique, dans les îles de la Polynésie, au Thibet, dans les pays noirs de l'Afrique. Les congrégations de femmes ont la même ardeur et le même enthousiaste dévouement. On les aperçoit dans les endroits du monde les plus perdus, où on est tout étonné de les y rencontrer. Elles y sont ce qu'elles sont en France : hospitalières, éducatrices, charitables et douces. La loi de 1901 ne semblait, sous une apparente et dangereuse théorie du prétendu droit de l'Etat, ne viser qu'une congrégation enseignante. Cela n'a pas suffi à la Chambre de 1903, qui a décrété la dissolution de toutes les congrégations, avec une sorte d'exception pour les noviciats des missions, et des conditions imposées qui nécessiteront forcément le contrôle et l'ingérence de l'Etat.

Avec nos missionnaires, c'est tout un monde qu'on détruit, c'est pire qu'une révolution intérieure. C'est la perte de nos colonies, c'est l'abaissement de la France au-dessous de tout ce qu'on peut rêver. Le cœur saigne à qui voit clair. C'est plus qu'un crime, c'est une félonie. Par là s'éteindra notre protectorat séculaire des Eglises d'Orient, que guettent, chacune de leur côté, l'Allemagne protestante et la Russie schismatique. Par là se tariront les sources qui répandaient sur l'univers entier l'influence française, et le protestantisme anglais se réjouit de voir se fermer devant nous et s'ouvrir devant lui ces barrières auxquelles on n'aurait jamais dû toucher.

\*  
\* \*

Les nations étrangères reconnaissent cette influence de nos missionnaires et, ne pouvant la détruire, elles en détournent une partie à leur profit. Et c'est d'une politique habile, qui est en même temps une leçon incomprise, quoique parfaitement reçue. L'Université de Beyrouth est reconnue par le sultan, et les hommes qui sortent de son école de médecine ont le droit d'exercer dans l'empire. Dans l'Est africain, le gouvernement allemand donne une subvention pour chaque élève sorti avec succès des écoles fondées par les Pères du Saint-Esprit de France. Au Maduré, à Trichinopoly, en pays anglais, les Jésuites ont créé 330 écoles primaires, où ils enseignent 35.000 élèves ; ils ont fondé deux congrégations de religieuses indigènes qui dirigent 62 écoles de filles, 4 hôpitaux, 32 dispensaires et 4 orphelinats. Leur collège ouvert, en 1881, compte 2.400 élèves, de toutes castes et de toutes religions, païens et chrétiens. Les élèves passent des examens, très difficiles, et leurs grades sont reconnus par les Anglais, qui accordent une subvention officielle, proportionnelle au nombre de candidats reçus. Le supérieur du collège est membre de droit du conseil supérieur de l'Inde. En Chine, Mgr Favier, créateur d'écoles d'où sortent des interprètes, obtient de l'impératrice régnante, en 1899, un décret reconnaissant la religion catholique et assimilant les missionnaires aux mandarins. A Sierra-Leone, à côté des quatre églises



protestantes, — officielle, presbytérienne, baptiste, méthodiste, — toutes les quatre largement subventionnées, se trouve une mission catholique française très pauvre. Trois Pères, quelque sept ou huit élèves pensionnaires, vingt à vingt-cinq externes, formaient, il y a vingt ans, son personnel enseignant et enseigné. C'était peu, mais cela n'avait rien de surprenant dans une colonie anglaise. Mais les Anglais sont gens pratiques avant tout : ils aiment les choses qui « paient », comme on dit dans la libre Amérique, et les religieux français « payaient » non



PÈRES VERGHET ET CALLACH. — BRAZZAVILLE

seulement de leur part d'influence, mais aussi de leur vie. Dans ce pays de fièvres, d'épidémies et de maladies, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui s'y étaient établies à leur tour, mouraient dans la proportion de deux sur cinq. Et comme il faut encourager les choses qui « paient », les Anglais protestants payaient à leur tour par des souscriptions à la mission catholique. Aujourd'hui encore, les Pères français de Sierra-Leone reçoivent d'importants subsides de la colonie anglaise, parce que leurs élèves répondent mieux aux examens que ceux des écoles protestantes.

L'état de la civilisation de la Chine, des Indes, de l'Asie Mineure, bref de tous les pays orientaux, indiquait à nos missionnaires une toute autre marche à suivre que celle qui est tracée à ces autres mis-

sionnaires qu'attiraient les pays esclavagistes et anthropophages. Aux pays d'Orient, très vieux, très divisés en castes, très avides de savoir, parce que la science, si primitive qu'elle fût, était devenue un monopole hiérarchique ou de mandarinat fermé au public, il fallait des écoles accessibles à tous. C'était le premier enseignement de l'égalité de l'homme devant Dieu donné par le catholicisme. Ecoles professionnelles, d'où sortaient des ouvriers et des contremaîtres ; centres d'éducation en vue des carrières libérales d'où partaient, pour entrer dans les administrations publiques, des hommes imprégnés de l'amour de la France ; écoles encyclopédiques où l'on enseignait les langues et où on préparait au sacerdoce, au commerce, à l'industrie civile ; enfin, écoles de filles, à qui les religieuses enseignaient, avec les arts pratiques de la vie familiale, le charme de la bonté chrétienne et qui arrachaient les femmes d'Orient à la vie des harems pour en faire des mères de famille. Les cent à cent cinquante mille enfants, élevés chaque année par les envoyés de ces maisons mères qui viennent d'être si indignement frappées en France, pénétraient, une fois sortis de ces maisons catholiques, dans tous les organismes de leurs nations, administratif, militaire, commercial, ouvrier, agricole, s'y montraient les meilleurs de tous points, et faisaient naître, pour les Français qui les avaient élevés, un respect et une admiration dont la France profitait.



Les missionnaires ne sont pas seulement des éducateurs remarquables, ils sont aussi des savants de premier ordre.

Dans les pays exposés aux phénomènes météorologiques violents, ils ont élevé, en Chine, à Madagascar, un peu partout, et souvent bâti de leurs propres mains, de nombreux observatoires correspondant entre eux. Mgr Buléon, des Pères du Saint-Esprit, avait obtenu la création au scolasticat de Chevilly, en France, d'une station d'études astronomiques pour familiariser avec les instruments les futurs missionnaires de son Ordre. Il en avait déjà créé en Guinée et au Gabon. Mgr Adam y en a fondé de nouvelles.



Leurs études de linguistique sont l'objet de l'étonnement des savants de l'Europe, et ils ont su arracher aux castes sacrées le secret de leurs écritures mystérieuses. Seul, le Père Hue a pénétré la ville sainte des Lamas, au Thibet. Les ouvrages de linguistique, les dictionnaires de vulgarisation, les traductions de classiques locaux que leurs imprimeries ont publiés sont innombrables. Tous les langages du globe ont été étudiés. L'Afrique, où il n'y a ni littérature, ni passé scientifique, a donné aux Pères du Saint-Esprit l'occasion de publier près de 60 grammaires ou dictionnaires concernant vingt et une langues africaines. Mgr Augouard vient de donner à l'impression trois dictionnaires des langages variés de l'Oubanghi. Ils sont aussi géographes. Le gouvernement, qui les chasse, a souscrit à un atlas géographique de la Chine dressé par les Jésuites. Le Père Roblet, un autre Jésuite, a levé une carte générale de Madagascar et l'itinéraire de Tananarive. Le P. Colin a rectifié la direction de la côte de notre grande île coloniale. C'est encore un religieux qui, depuis vingt-trois ans, travaille aux fouilles de Carthage.

Explorateurs et naturalistes, c'est à la France que nos missionnaires réservent le résultat de leurs travaux et de leurs découvertes. L'abbé Delahaye, pour n'en citer qu'un seul, envoie au Muséum 3500 espèces de plantes, dont 2500 nouvelles pour la Chine et 1800 complètement inconnues à la science. En Afrique, qui nous intéresse plus spécialement aujourd'hui, nous trouvons Mgr Le Roy, publiciste et savant, supérieur général actuel des Pères du Saint-Esprit; Mgr Buléon, mort à Dakar en 1900, explorateur et savant apprécié. Au Sénégal, le R. P. Sébire, botaniste et linguiste, a créé un jardin d'essai et d'acclimatation, qui sera bientôt imité au Soudan, à Sainte-Marie de Libreville, au Gabon, à Saint-Louis de l'Oubanghi. A Libreville, la plantation de vanille du P. Klaye fournit des plants pour toutes les vanilleries qui se créent au Gabon. Le P. Bichet y apprivoise l'éléphant d'Afrique. Le P. Sacloux donne son nom à plus de deux cents espèces de plantes nouvelles qu'il a découvertes et, avec le P. Duparquet, ils adressent à nos musées nationaux leurs herbiers et leurs collections d'histoire naturelle.

On ne rencontre pas seulement nos missionnaires dans leurs écoles.

leurs hôpitaux, leurs observatoires, leurs imprimeries ou leurs cabinets d'études ; on les retrouve aussi partout où la métropole fait un effort militaire. Ils sont aumôniers, et c'est un religieux, le P. Dupuy, que la France décore pour services en campagne. La carte de Madagascar du P. Roblet a été des plus utiles, et on sait le rôle que Mgr Favier a rempli en Chine. Plus modestes encore dans cette occasion que dans les autres, ils se dévouent en silence. On gagnerait à les écouter quelquefois, et l'Ouganda serait aujourd'hui pays français si on avait entendu les conseils des Pères blancs « au lieu de céder aux menaces de l'Angleterre, qui chargea le fameux capitaine Lugard de détruire, à coups de mitrailleuses Maxim, tous les villages catholiques » de cette région de l'Afrique (1).



Il n'est peut-être pas inutile d'affirmer que dans le total des missionnaires catholiques de toutes nations qui évangélisent le monde, la France représente une proportion de 73 à 77 pour cent, soit pour elle un chiffre de quatre mille cinq cents prêtres, de trois mille trois cents frères, chargés du temporel des classes, des champs de culture, des imprimeries, des mille travaux divers, variés, que la France entreprend à l'étranger. En Afrique seulement, ils ont créé quatre-vingt-dix-huit écoles d'agriculture. A cette armée, il faut joindre dix mille cinq cents religieuses, à qui incombent les œuvres d'éducation et de charité, hôpitaux, dispensaires, orphelinats, léproseries, œuvres pour l'accomplissement desquelles la charité humaine seule, qui ne serait pas appuyée sur l'amour de Dieu, serait impuissante et stérile. A côté de cette troupe dévouée et agissante, décimée par la mort et perpétuellement remplacée, se groupent quinze cents prêtres, cinq cents frères et deux mille cinq cents religieuses, tous et toutes indigènes, auxquels il faut ajouter quinze à vingt mille catéchistes, maîtres ou maîtresses d'écoles, chefs de postes ou de chrétientés, pris parmi

1) Fauvel. *Nos missionnaires patriotes et savants*.



les habitants, soit un total de quarante mille éducateurs environ, propagateurs et défenseurs de la foi catholique dans l'univers entier. Et c'est la gloire de la France et son indéniable honneur d'être et de rester à la tête de cette œuvre civilisatrice par excellence. Trente-trois congrégations d'hommes, de nombreuses associations de frères enseignants, dont six très connues, soixante-sept congrégations de femmes, sont les sources où s'alimente cette armée. Il y en a de cé-



PÈRES DONATIEN ET DEDRON, FRÈRE MINRAD. — MISSION DE L'ALIMA

lèbres, comme les Pères blancs du cardinal Lavignerie, les Missions étrangères, qui ont trente-quatre évêques et seize cent trente et un missionnaires, les Pères du Saint-Esprit, qui, avec trois cent quarante-huit prêtres, parcourent les Antilles, l'Amazone et l'Afrique, les Frères des écoles chrétiennes, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul et de Saint-Joseph de Cluny. Il y en a de presque ignorées, ou de localisées en province, tels les Pères de la Société de Marie de Saint-Laurent-sur-Sèvre, les Watelotes de Nancy, les Trinitaires de Valence, les Sœurs franciscaines de Saint-Brieuc. Mais partout, c'est le même dévouement, la même soif inextinguible de sacrifice personnel.

Grâce à cette armée de missionnaires de tout ordre, les œuvres

d'assistance fondées par les missionnaires français atteignent le chiffre de mille trente-huit. Elles soignent, recueillent ou visitent à domicile des centaines de mille de malades, et c'est également par centaines de mille que les enfants trouvent un refuge dans les orphelinats. Cinq cent dix-huit mille enfants sont élevés dans les écoles françaises, et celles-ci représentent un chiffre de neuf mille neuf cent quarante-six écoles sur un total de douze mille neuf cent trente-sept, soit une proportion de 76 pour cent, identique à celle des missionnaires français sur l'ensemble. Le nombre des indigènes catholiques dépasse aujourd'hui cinq millions, dont 631.850 pour l'Afrique qui, au commencement du siècle, n'en comptait pas un seul.

Le budget des missions protestantes est de cent à cent cinquante millions par an, et c'est presque un budget d'action politique et de pénétration (1). Celui des missions catholiques atteint à peine dix millions, soit environ six cents francs par missionnaire. C'est avec ce peu de choses qu'ils arrivent aux admirables résultats que nous connaissons. Le budget s'alimente à différentes sources : Œuvre de la Propagation de la foi, commencée en 1816 par Mgr Petit, continuée en 1820 par M<sup>lle</sup> Jaricot et définitivement fondée à Lyon en 1882 : — Œuvre de la Sainte-Enfance, fondée en 1843 par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy ; — Œuvre des Ecoles d'Orient ; Œuvre des passants ; œuvres apostoliques ; Alliance française, laïque ; — Société antiesclavagiste de France ; — aumônerie militaire. Il faut y joindre 800.000 fr. portés au budget des affaires étrangères, mais qui sont presque entièrement employés aux écoles du Levant. Inutile de remarquer que toutes ces œuvres sont françaises et que la France entre pour les deux tiers et pour les neuf dixièmes quelquefois dans leur entretien.

1 Les missions protestantes emploient : Anglais, 4306 missionnaires, dont 1400 femmes ; Américains, 3400, dont 1406 femmes ; Allemands, 330 et 300 femmes. Il faut y ajouter les envoyés des Pays-Bas, de la Suisse, de la Scandinavie et des Missions évangéliques de Paris.



L'extension de notre domaine colonial africain a été suivie de près, et quelquefois précédée par l'extension de notre domaine religieux. Très avisés, très renseignés, ayant sous la main un personnel jeune, assoiffé de dévouement, les chefs de nos différents établissements de missionnaires n'hésitaient pas devant leur œuvre d'évangélisation. Quand la mort impitoyable frappait ces ouvriers de la première heure, ils étaient remplacés avec joie et les volontaires affluaient. Le Sénégal voyait accourir les missionnaires. Il y avait à Saint-Louis un préfet apostolique, des prêtres desservant la paroisse, des missionnaires à Gorée, à Rufisque, à Joal. Les établissements d'éducation de Dakar et de Saint-Joseph N' Zazabil réunissaient un grand nombre d'élèves. Dans la première de ces deux localités, les Sœurs de l'Immaculée Conception de Castres avaient un couvent de Sœurs noires, Filles de Marie vêtues de blanc et de bleu et s'adonnant à l'éducation. A Saint-Joan et à Gorée sont les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui, outre l'instruction aux enfants, donnent leurs soins aux malades. La mission de Sainte-Marie de Bathurst comptait deux Pères noirs du Sénégal qui avaient fait leurs études à Paris. Il y avait également un collège de Pères irlandais. Lagos, Widah et d'autres points du Dahomey étaient occupés par la congrégation de Lyon.

Tout cela n'allait point sans mécomptes et sans quelques retours en arrière. Quatre stations au Sénégal avaient dû être abandonnées, entre autres celle de Bakel, où l'on ne pouvait parvenir qu'après un mois de bateau, et encore pendant la saison des pluies. On y restait huit mois sans communications avec Saint-Louis ou avec la côte. L'insalubrité du climat, une chaleur torride, la férocité et l'irréductibilité des peuplades musulmanes forcèrent les missionnaires à revenir sur leurs pas. De même au Gabon. Là c'étaient les cannibales de l'intérieur, leur polygamie, leur fétichisme, leur cruauté qui contraignirent à rétrograder momentanément. Quoi qu'il en soit, peu à peu, les missions catholiques étendaient leurs réseaux, secondant, en cela, les efforts que faisaient notre marine et nos explorateurs, et plantant la croix partout où ils avaient arboré le drapeau de la France. Depuis, au Gabon et au Congo, on a fondé des écoles à Bata, à Donguilla, à Lambaréné, des missions à Fernand-Vaz, Lastoursville, Mayoumba,

Loango, Landana et Cabinda, ces deux dernières en territoire portugais. Le protestantisme n'était pas en retard non plus, et au village de Glass, à quelques milles de l'embouchure du Gabon, s'élevait cette mission américaine, dont nous avons parlé, et richement dotée.

Le Gabon compte actuellement trente-neuf prêtres européens et un prêtre indigène, trente-neuf frères, dont cinq indigènes, et trente-sept-sœurs de l'Immaculée Conception de Castres. Ce personnel restreint dessert vingt-sept églises ou chapelles, un séminaire, trois hôpitaux, dix dispensaires ou pharmacies, vingt-quatre écoles où sont instruits quinze cents enfants et des orphelinats qui en recueillent plus de treize cents. Sur une population problématique de quatre millions d'habitants, il y a 13.238 catholiques et environ 4.000 hérétiques. Ceux-ci appartiennent aux missions protestantes. Dans l'année 1902 on a compté 786 conversions d'infidèles et 312 baptêmes d'enfants. C'est, dans le cours d'une année, plus d'un millier de personnes, j'allais dire de familles, rattachées à l'influence française, grâce aux efforts des missionnaires.

Il appartenait à Mgr Augouard, qu'on a appelé l'évêque des anthropophages, de pénétrer le premier dans les pays inconnus de l'Oubanghi, et d'y créer, avec une énergie incomparable, tout un organisme de missions catholiques destiné à se développer et à atteindre petit à petit les régions qui se rapprochent du Nil et celles que la convention de 1899, après Fachoda, a mises sous notre protectorat ou dans nos possessions.

Reprenons l'histoire de Mgr Augouard : elle mérite d'être connue. Un jour, — c'était pendant la guerre de 1870, — Mgr de Ségur remarqua parmi les volontaires de l'Ouest un tout jeune homme qui était venu se confesser à lui. Il reconnut en lui un esprit singulièrement actif, une énergie sans défaillance, des qualités d'initiative et de bonté. L'avenir a montré que le prélat se connaissait en hommes et cet enfant l'intéressait. Peut-être devinait-il que ce jeune engagé, qui couchait dans la neige et supportait allègrement les misères de l'année terrible, affronterait plus tard les températures torrides de l'Ouest africain. Mgr de Ségur l'interrogea, apprit de lui qu'il sortait du petit sémi-



naire de Montmorillon, perçut qu'il y avait là l'étoffe d'un soldat de Dieu et l'emmena avec lui au petit séminaire de Séez. Ce fut le début de la carrière apostolique de Mgr Augouard.

L'abbé Augouard resta deux années au grand séminaire de Séez. De là il entra chez les Pères du Saint Esprit, où il termina ses études théologiques. Il fut ordonné prêtre en 1876. Un an après on l'envoie au Gabon, comme secrétaire de Mgr Le Berre. Il y est chargé de l'économat et de l'administration, rongé par son frein en voyant devant lui ces contrées inexplorees de l'Afrique où nul missionnaire n'avait encore pénétré. Le Gabon était une étape précieuse. Elle initiait le jeune missionnaire à une méthode dont le succès était incontestable, et c'est elle qu'il emploiera désormais, et que nous retrouverons dans les nombreuses missions qu'il sera appelé à fonder à l'intérieur.



Des congrégations autres que celles du Saint-Esprit ont des manières différentes de faire, et le système employé par les Jésuites belges, de l'autre côté du Congo, ne ressemble pas du tout à celui de leurs voisins de la rive française. Ils emploient celui qui leur est accoutumé dans les pays asiatiques et généralement là où ils s'établissent, et qui s'adresse autant aux adultes qu'aux enfants. C'est le système dit des fermes-chapelles, groupes agricoles, dispersés autour de la mission principale et à des distances souvent éloignées. Un catéchiste responsable est à la tête de chaque groupe. Le travail de la culture y est en honneur, et le bénéfice en est commun à tous les membres.

C'est une sorte de régime familial, une espèce de congrégation laïque, avec une teinte de collectivisme, ce qui ne peut être pratiqué que par des associations très restreintes. Tous les membres du groupe ne sont pas agriculteurs, mais certains exercent des métiers divers, profitant cependant à la communauté. Au centre de la mission, des petites filles noires sont confiées aux soins de religieuses qui en font

des chrétiennes destinées à être mariées à d'autres noirs également chrétiens. Ce dernier point est commun à toutes les missions, qui constatent l'influence de la femme dans le ménage et le danger qu'il y a à unir des noirs chrétiens à des femmes païennes. D'autant plus qu'il reste toujours dans l'âme du converti un peu de l'atavisme des vieilles croyances, un souvenir du fétichisme et de l'idolâtrie. Il faudra des générations avant que l'esprit du catholicisme pénètre profondément dans l'âme enfantine et ignorante du catéchisé. On sait des noirs qui sont en même temps chrétiens pratiquants et porteurs de fétiches. Et la métropole elle-même n'est point à l'abri de ces vieilles pratiques superstitieuses, comme le culte des fontaines en Limousin, pratiques que dix-huit siècles de christianisme n'ont pu faire encore disparaître. Ces fermes-chapelles sont fréquemment inspectées et il en existe près de quatre-vingts, sous la direction de trois missions florissantes, que relie entre elles des routes plantées d'arbres fruitiers, créées par les missionnaires et leurs catéchistes. L'une de ces missions, placée dans un pays très sain, sert de lieu de villégiature aux habitants de Stanley-Pool. C'est indiquer tout de suite, par ce fait même, qu'elles sont situées dans une région relativement civilisée, habitée par des Européens entourés de milices, qui est en contact perpétuel avec les blancs, et que cela ne ressemble en rien aux conditions dans lesquelles naissent et prospèrent les missions fondées dans l'Oubanghi et sur l'Alima par Mgr Augouard et ses collaborateurs.

Ce système des catéchistes est également employé dans l'Oubanghi sur les points les plus éloignés des résidences des missionnaires. Nous le retrouverons autour de Franceville. Au fond, le système est le même à peu près dans le Congo français et dans le Congo belge, avec cette différence que l'Etat indépendant protège efficacement ses missionnaires, même contre l'ardeur funeste des féticheurs, tandis qu'on les gêne plutôt dans le Congo français. De là, la différence des méthodes. Les Pères du Saint-Esprit ont aussi, dans d'autres missions d'Afrique, leur organisation de catéchistes. A Linzolo, il y a dix catéchistes pour la mission, et quatre villages chrétiens. La population de la mission comporte des enfants rachetés et des enfants libres. Ces derniers ne doivent rester que trois ans à la mission. Cette mission de Linzolo, fondée par



Mgr Augouard, a été détachée du diocèse de l'Oubanghi, pour être reliée au vicariat de Loango. Franceville, qui appartient maintenant au diocèse de l'Oubanghi, comprend trois centres d'évangélisation, avec cinq cents chrétiens, adultes et enfants. Dans chaque village, il y a un catéchiste. Celui-ci fait le catéchisme, enseigne le rythme des cantiques, fait réciter matin et soir la prière et le chapelet, et va ins-



LA MISSION DE BRAZZAVILLE PAVOISÉE POUR L'ARRIVÉE DE MGR AUGOUARD

truire la population, que le Père ne peut, à son grand regret, visiter que rarement.

\*  
\*  
\*

La congrégation du Saint-Esprit, qui évangélise une grande partie de l'Afrique, compte sur tous les points du globe cent quarante-quatre établissements dirigeant quatre-vingt-dix-sept hôpitaux et deux cent soixante-treize écoles, où elle enseigne le français à plus de trente mille indigènes. Au Zanguebar seul, elle a vingt-deux écoles et trois mille enfants. Ses trois missions du Bas-Niger, où se trouvent

des villes de huit à quinze mille habitants évangélisés, recueillent des esclaves rachetés ou condamnés à mort, des enfants abandonnés, des jeunes filles arrachées à la polygamie. Le terrain de ces missions, vendu par les indigènes ou concédé par le gouvernement, comprend des hôpitaux, des léproseries, des refuges, des crèches. Chaque libéré a autour de sa maison un petit coin de terre, son jardin et sa case. C'est à peine s'il reste de quoi faire le jardin des missionnaires. A Fernand-Vaz, deux cents hectares sont cultivés. Les petites filles rachetées de l'esclavage sont mariées à de jeunes garçons élevés dans la mission. On leur donne comme dot une case de trois pièces meublées et un hectare de terre planté en cacaoyers.

A Loango, un catéchiste martyrisé continue son œuvre d'évangélisation. A Mayumba, une fête vient de réunir, outre une nombreuse foule, cent cinquante petits catéchumènes, dont vingt-quatre ont été baptisés après examen. A Fernand-Vaz, l'œuvre des garçons se développe à côté de celle des filles. Le P. Bichet a consacré une grande partie de sa fortune au rachat de celles-ci, que leurs parents ne peuvent plus réclamer. Les faits scandaleux de jadis n'ont donc plus lieu de se produire.

Cette œuvre mondiale des Pères du Saint-Esprit ne va pas sans deuils; il n'est guère d'années, je dirais même de mois, où l'on n'apprenne la mort d'un missionnaire tombé sur la brèche. La catastrophe de la Guadeloupe les a cruellement décimés. Depuis cinquante ans, six cent quatre membres de cette congrégation ont disparu emportés par les maladies, l'assassinat ou les fatigues de l'apostolat. En onze ans, le Congo seul a perdu vingt-sept missionnaires. Ce qui faisait dire à Mgr Le Roy, un des apôtres de l'Afrique : « On écrit : les missionnaires sont des fanatiques, des intolérants ! Je suis un de ces fanatiques. Eh bien, je vous ferai ma confession, qui sera sincère. Les missionnaires sont des naïfs, des innocents, ce sont des gens qui se font tuer pour un objet qui n'est pas dans le commerce. »

M. William Guynet, délégué du Congo français, écrivait, de son côté, le 5 août 1901, au ministre des colonies : « Ce sont les Pères du Saint-Esprit qui, à proprement parler, ont été les premiers colons de la terre d'Afrique en 1842. Sans eux, la mission américaine établie au



Gabon dès cette époque et qui disposait annuellement de sommes considérables (300.000 fr.) aurait enlevé toute cette contrée à l'influence française. Sans eux, en 1872, le Comptoir du Gabon aurait été échangé contre la Gambie anglaise, et, par suite, nous n'aurions sans doute aujourd'hui ni le Congo français, ni l'Oubanghi, ni le Tchad.

« Sans eux encore, exception faite de trois ou quatre points occupés plus récemment par les missions évangéliques françaises (protestantes) dans l'Ogoué, nous n'aurions pas une seule école française dans la colonie, et c'est de leurs établissements que sort l'immense majorité des indigènes capables d'écrire ou de parler notre langue, de servir de traitants, d'interprètes, d'employés, de serviteurs.

« Ils ont introduit au Congo la plupart des arbres fruitiers qui s'y trouvent, et chacune de leurs missions est un vrai centre de civilisation pour les indigènes, un vrai poste de secours pour les Européens. »

On ne saurait dire plus vrai.

Le Congo est divisé en trois vicariats : le vicariat du Gabon, avec Mgr Adam ; le vicariat de Loango, avec Mgr Carrie, qui est en Afrique depuis trente-deux ans : celui de l'Oubanghi, avec Mgr Augouard, qui évangélise depuis 1877. Ces trois diocèses comprennent plus de soixante écoles, avec près de 4500 enfants (en 1901). Le chiffre a augmenté depuis. Pendant ces dernières années, Mgr Augouard avait arraché plus de 1250 enfants à la dent des anthropophages. Le gouvernement de la colonie donne une subvention de 30.000 francs, dont 25.000 pour le Gabon et Loango, qui sont à peu près organisés, et le reste pour l'Oubanghi.

Dans ce dernier, les écoles des missionnaires reçurent d'abord 2.000 fr. pour le Père chargé de l'école, le frère chargé des ateliers et les élèves. Aujourd'hui on ne perçoit plus, malgré les promesses d'augmentation, que 600 à 800 fr. par école. En 1901, le vicariat de l'Oubanghi a reçu exactement 5.680 fr. de la colonie. Ce dernier, qui s'étend, pendant des milliers de kilomètres, depuis Brazzaville jusqu'au Bahr-el-Ghazal, vient de s'augmenter encore de tous les territoires conquis sur Rabah, ou acquis par des conventions récentes, le Chari, l'Ouaddai, une partie du Baghirmi, tous les environs, en un mot, du lac Tchad.

Dire que cette région de l'Oubanghi, plus pauvrement dotée, imparfaitement connue et pénétrée, est la plus facile, serait inexact. Les résultats obtenus sont considérables, si l'on considère les difficultés de toutes sortes, les obstacles de tous genres que rencontrent les missionnaires. La brousse, la forêt, d'immenses étendues marécageuses, les fleuves eux-mêmes opposent à leur zèle des résistances qu'ils savent vaincre. La férocité des noirs ajoute à ces difficultés. Mgr Augouard, dans le haut Oubanghi, est obligé de faire garder par des hommes armés la tombe des enfants décédés, de peur qu'ils ne soient déterrés et mangés. A la mission de Saint-François-Xavier, sur l'Alima, on rencontre des êtres abrutis et sauvages, prêts à jouer de la sagaie, hostiles aux blancs, et dont les villages portent des noms significatifs d'ostracisme : « empêchement, défense, expulsion ! » — Les Bondjos, autour de la mission de Saint-Paul-des-Rapides, sont aux derniers degrés de l'échelle humaine. Ils n'ont nulle idée de l'âme, ni d'un Être suprême ; mais ils sont anthropophages avec délices, incendiaires et voleurs avec joie. Et ce sont là les êtres que les missionnaires ont entrepris d'éclairer, d'améliorer, dont ils veulent faire des hommes et des chrétiens

\*  
\* \*

La mission du Gabon a été fondée, après notre occupation de 1842, par Mgr Bessieux, qui y travailla personnellement, comme un simple manœuvre. Quand on voulait le rencontrer, il fallait aller le chercher au fond des jardins, où il remuait le sol avec ardeur. Les noirs n'avaient-ils pas eu l'audace de lui reprocher de ne pas travailler comme les autres ! Il ne se le laissa pas dire deux fois. Les chants dont il accompagnait son travail guidaient les visiteurs à travers les broussailles qu'il défrichait, sur le plateau où il avait commencé d'élever les constructions de sa mission. Ce plateau, situé sur une hauteur, à quelque distance des établissements européens, avait, en face, la mer, et, derrière lui, la forêt profonde, aux arbres gigantesques, pleine encore de surprises et de fauves. Il fallait assainir ce coin de terre sauvage,



imprégné de miasmes, et y vivre, malgré l'air saturé d'électricité et les fièvres que les vents apportaient des masses épaisses de palétuviers croissant dans les vases de l'estuaire. Assisté d'autres Pères du Saint-Esprit, Mgr Bessieux, élevé par l'ardeur de sa foi conquérante au-dessus des misères humaines, parvint à rassembler autour de lui des enfants, des apprentis adultes, des catéchistes de tout âge.

S'il semble difficile, en Europe, d'apprendre des choses ignorées à des gens dont l'intelligence est déjà ouverte, qui vivent dans un air ambiant où ils sont préparés à recevoir les enseignements nouveaux, cela doit l'être encore davantage lorsqu'on s'adresse à des esprits légers et frustes à la fois, que la doctrine nouvelle heurte dans leurs habitudes, leurs passions, leurs croyances superstitieuses et enracinées, dans leur ignorance réfractaire ou défiante. On y arrive cependant. Avec l'aide de ces enfants d'âges divers, groupés autour de la mission et dans la mission, le sol fut débroussaillé, défriché et cultivé. De nombreuses plantations commencèrent à croître, et les arbres indigènes, avocatiers, arbres à pain, cocotiers, goyaviers, orangers, mandariniers, bananiers, ananas, manioc, riz, coton, canne à sucre, vigne, remplacèrent la brousse inculte. En trois ans, 1480 cocotiers, 830 pieds de caféiers furent plantés, et aussi tous les légumes de l'Europe. Mgr Bessieux, — il avait été nommé évêque en 1844, — n'y ménagea pas son travail personnel.

La mission mettait au service des Gabonais toutes les graines des légumes d'Europe, et c'est ainsi l'habitude de tous les missionnaires d'être à la disposition des noirs qui les avoisinent. Elle fit aussi de l'élevage de porcs, de lapins, de poules, de pigeons, de chèvres et même de bœufs. On ne pensait pas que ces derniers pussent y vivre, et ce n'est que récemment, à Brazzaville et à la Sainte-Famille, qu'on a tenté et réussi l'acclimatation des bovidés.

Au premier établissement construit en bambous, à l'école couverte d'un chaume d'herbes, succédèrent progressivement les constructions en planches d'abord, en pierres ensuite, pour les enfants, et, pour les Pères, une maison en briques rouges. En 1875, après la mort de Mgr Bessieux, les plantations sont agrandies. Les enfants y travaillent pendant les heures qui ne sont ni heures de classe, ni heures

de catéchisme. Ils le font avec joie. Cela les intéresse, les amuse et les instruit. C'est l'application de ce qu'on leur enseigne, jardinage, culture, construction, en dehors des métiers manuels. Car il y a des ateliers d'habillement, de cordonnerie, de menuiserie, etc. Il ne s'agit pas d'en faire seulement des chrétiens, mais aussi des hommes vivant d'un travail régulier et rémunérateur. Mais le travail manuel n'est que l'accessoire. Ce qui domine, c'est l'étude de la langue française et du catéchisme, deux façons de relier ces enfants d'une manière indestructible à la Patrie et à Dieu.

A l'époque à laquelle le Père Augouard rejoignit le Gabon, l'école comptait plus de deux cents élèves. Mais il ne suffisait pas de les instruire, il fallait encore les suivre et les protéger dans la vie. On n'avait pas le droit de se désintéresser, parce qu'ils étaient isolés ou ne rentraient point, comme nos enfants de France, dans des familles continuant la tradition religieuse enseignée par les maîtres. Bientôt s'élevèrent autour de la mission des villages de noirs chrétiens, mariés à des chrétiennes. C'est encore le seul moyen de rendre les conversions solides, que de faire la femme meilleure. On ne peut espérer qu'il n'y aura pas de défaillances, mais combien moindres, cependant, que lorsque la femme païenne ramène peu à peu l'homme aux fétichismes anciens! Or, pour conduire vers le christianisme des âmes de femmes, il fallait d'autres âmes de femmes. Quelques années avant que mourût Mgr Bessieux, en janvier 1871, arrivent trois Sœurs de l'Immaculée Conception de Castres. L'une meurt en février, les deux autres en avril. Déjà les noirs les ont en vénération et il leur arrivera plus tard de déterrer le corps d'une religieuse morte et de lui couper la tête afin de se faire des fétiches avec ses dents et ses cheveux. Les religieuses si vite disparues sont immédiatement remplacées par le courrier suivant, et leur ministère commence : soins aux malades, hôpital pour les femmes, refuge pour les esclaves fugitives, — on devient libre en touchant le sol de France, — maison d'éducation pour les filles, langue française, catéchisme, travaux d'aiguille, repassage, blanchissage, tout ce qui concerne le rôle de la femme dans un ménage chrétien et dans une situation autre que l'état abominablement servile auquel le noir a l'habitude de la soumettre. Ces religieuses créent aussi leur





MISSION DE SAINTE BADEGONDE DE L'ALIMA





jardin de leurs propres mains où elles plantent, à côté des légumes qu'elles sont obligées de cultiver pour vivre, les fleurs qu'elles ont apportées avec elles. C'est la poésie de la patrie absente. Et n'est-ce pas joli tout à fait et plein d'une grâce charmante et attendrie, ce petit jardin de religieuses volontairement exilées sous un ciel meurtrier, et comme cela les symbolise, ce parfum des roses et cet éclat des lis !

Mgr Bessieux fut remplacé par Mgr Le Berre. Ce dernier n'était pas inconnu. Il y avait déjà longtemps qu'il était à la mission, et qu'en dehors du travail commun à tous il avait étudié la langue M'pongwé, qui est le dialecte le plus répandu sur la côte. Il en avait dressé la grammaire et établi le dictionnaire. Ce dialecte était assez riche, quoique très primitif, pour permettre aux missionnaires de s'en servir utilement dans leurs prédications.

\*  
\* \*

Cette organisation de notre mission du Gabon, sur laquelle nous avons insisté, parce qu'elle fut la première fondée dans l'Ouest africain et qu'elle a un peu servi de modèle aux autres, a été en quelque sorte l'apprentissage du Père Augouard, un apprentissage dont il devait profiter. Le Père Augouard reste deux ans au Gabon et est envoyé à Landana, qui avait été fondée en 1873 sur le territoire portugais, au-dessous de Loango, à peu près à moitié chemin entre cette station et l'embouchure du Congo et non loin de cette autre mission française de Cabinda où devait aller mourir le jeune duc d'Uzès. Cette mission de Landana était très pauvre. Le gouvernement français ne faisait rien pour elle, probablement sous le prétexte qu'elle était en pays étranger, et qu'il est inutile de soutenir notre influence dans des régions qui ne sont pas à nous, mais qu'on ne peut cependant considérer tout à fait, dans un continent à l'état de dislocation et de formation successives, comme étant définitivement à d'autres. Bref, à Landana, on était très privé, dénué de ressources, on y vivait de misère et on y travaillait tout de même beaucoup. C'était encore pour le Père Augouard un

apprentissage. La mission se composait de trois Pères du Saint-Esprit et de trois frères. Comme au Gabon, on avait à lutter non seulement contre les défauts naturels des noirs, mais aussi contre le développement de ces défauts favorisés par les traitants européens et l'amour exagéré de l'eau-de-vie à quatre sous la bouteille, fût compris. C'était le prix de revient et les noirs la payaient plus cher.

Le Père Augouard resta un an et demi à Landana, y étudiant la langue indigène et faisant la classe aux élèves d'un petit séminaire fondé dans le but de créer un clergé noir. Qu'on ne s'étonne pas trop ! Le marquis de Compiègne avait bien voyagé, de France au Sénégal, avec un frère de la Doctrine chrétienne, noir, qui venait de terminer ses études à Paris. A Landana, il ne s'agissait pas encore de créer un clergé indigène avec la plénitude du sacerdoce, mais des catéchistes, quelque chose comme un essai modifié de la méthode employée par les Jésuites aux Indes, et qui leur réussissait. Il y avait aussi une sorte d'école normale, d'où devaient sortir des instituteurs noirs, catéchistes et instituteurs, devenant ainsi des agents précieux pour l'extension de la langue et de l'influence françaises.

\*  
\* \*

Brazza avait rêvé d'établir une mission catholique au lieu même où le sergent Malamine attendait qu'on le relevât. Ce fut à Landana qu'il demanda les premiers éléments de cette mission. S'il faut en croire l'un des compagnons de l'explorateur, le premier voyage de reconnaissance fait par le Père Augouard n'aurait pas été sans péripéties. Il fut, à un moment donné, abandonné par ses porteurs et faillit perdre ses bagages et peut-être la vie. Le sergent Malamine serait intervenu. Il y a confusion de la part du narrateur, il s'agit de deux ministres protestants et non de Mgr Augouard. Malamine avait paru, en effet, pour sauver ces autres Européens, appartenant à une mission protestante, qui avait passé le Pool et fut trop heureuse de retourner d'où elle était venue, après avoir perdu ses bagages. Mais ce sont là des événements sans importance et que Mgr Augouard considère comme



de simples incidents. Il ne s'émeut qu'à peu près des difficultés qu'il a rencontrées et des coups de fusil qu'il a reçus et qu'on reçoit même encore presque inévitablement et quotidiennement dans la remontée de l'Oubanghi, quand on va faire le coupage du bois à terre pour les bateaux. Cependant, depuis deux ans, les féroces Bondjos regardent les Européens d'une façon moins hostile. Il est vrai que c'étaient des fusils de traite, à pierre, chargés avec de la poudre qui a plus de charbon que de salpêtre, qui fuse, repousse et brûle les yeux du tireur. La justesse, la portée de nos armes perfectionnées, dont l'entrée, d'ailleurs, n'est permise, par l'acte de Bruxelles de 1890, que sous des conditions très sévères, sont un des grands étonnements de l'indigène et une cause du respect qu'il nous porte. Dérober des fusils est une des ambitions des noirs, et ils le font avec une grande habileté. Ils en ravissent sur les bateaux et sont d'une audace exceptionnelle pour voler les armes perfectionnées, malgré la vigilance des sentinelles, qui en manquent, puisqu'elles dorment souvent au lieu de faire la garde. Seulement, ils ne savent pas s'en servir, n'en connaissant pas le mécanisme, qu'ils cherchent pourtant à apprendre en le démontant. C'est par pièces séparées qu'on a retrouvé les fusils de l'expédition Crampel. Quant aux leurs, les indigènes les chargent avec des pieds de marmites et n'importe quel projectile de hasard qui risquent de faire d'effroyables blessures, et, sous ce climat, les blessures s'enveniment facilement.

Les Batekés des environs de Brazzaville sont commerçants, peu agriculteurs et surtout grands écumeurs de rivière, pirates du fleuve, percevant un tribut sur les pirogues qui le descendaient en vue du commerce. Leur hospitalité n'eut rien d'attrayant et le Père Augouard, en attendant M. de Brazza, revint un peu en arrière et résolut de s'établir à Linzolo, à vingt-huit kilomètres en deçà de Brazzaville. C'était en 1883. Le Père Augouard emmenait avec lui deux missionnaires et avait suivi, comme route, la rive droite du Congo. L'avisole *Sagittaire* l'avait conduit jusqu'au pied des cataractes de Yallalla, en face de Matadi.



Linzolo est au milieu d'une population agricole et pacifique. Aussitôt rendus, les Pères se mettent à l'œuvre. Une maison est bâtie par eux, de leurs propres mains, et quelle maison ! des murs de briques séchées au soleil, une charpente primitive, une couverture en feuilles de palmiers, imbriquées, quatre cellules, dont l'une sert de chapelle, et un hangar pour les enfants noirs habitués à coucher en plein air, et qu'on aura plus tard, quand on les aura achetés. Dans chaque cellule, quatre piquets soutiennent une toile qui sert de lit, sur lequel on se couche sans se déshabiller : une installation rudimentaire destinée à se défendre contre l'invasion des bêtes nocturnes ou des vermines qui pullulent, fourmis blanches qui dévorent tout ce qu'on laisse sur le sol, jusqu'aux souliers, moustiques qui sucent le sang, chiques s'introduisant entre les doigts de pieds, scorpions, rats, serpents cachés dans les interstices des toits. Rudimentaire aussi la nourriture : les œufs de poules, le lait des chèvres, quand on a des poules et des chèvres, les légumes du jardin qui montent rapidement en graines et ne sont plus utilisables, les produits de la chasse, toujours aléatoire, depuis la pintade sauvage et le rôti de singe jusqu'au filet d'hippopotame ; pas de vin, le peu qu'on a est réservé pour la messe et les malades ; pas de pain, mais des boules de manioc à consistance de colle de pâte, pétries plus ou moins proprement par des femmes indigènes. Heureusement le feu purifie tout.

L'école fut instituée à Linzolo et cela fut relativement facile, grâce à la connaissance de la langue indigène que possédaient les Pères. Ce n'est que lorsqu'on remontera au delà de Brazzaville qu'on rencontrera des dialectes nouveaux dont Mgr Augouard prépare actuellement les dictionnaires. A Linzolo, les premiers résultats furent consolants, les enfants accoururent et des défrichements furent commencés. Mais la nature demande du temps pour produire et, en attendant, la misère vint, dure, cruelle, inouïe. Il faut des efforts pour s'imaginer ce que doit être la misère dans un pareil pays, où manquent non seulement les objets auxquels on est habitué, tout ce qui est



devenu pour l'Européen une chose artificiellement et absolument nécessaire, mais encore ce qui est la source de la vie matérielle ou ce qui l'entretient. Il n'est pas une mission qui n'ait, dans des conditions plus ou moins difficiles, traversé cette période de transition, et les moins malheureuses ont été celles qui s'établissaient au milieu des peuplades agricoles ou de pêcheurs, de mœurs plus douces, sinon plus



INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE DE BRAZZAVILLE

morales que celles des anthropophages. Linzolo est aujourd'hui une mission relativement prospère, entourée de nombreuses plantations, parmi lesquelles le duc d'Uzès en signale une qui compte cinq cent mille pieds d'ananas. Elle ne fait plus partie du vicariat de l'Oubanghi et en est séparée par une rivière dont le cours ne paraît pas encore avoir été exactement relevé.

Peu après fut fondée, en 1886, la mission du Kassaï, du côté belge, au confluent de ce fleuve avec le Congo. Le Kassaï est une rivière importante, qui roule sensiblement de l'est à l'ouest et a de nombreuses ramifications. Le pays est riche, peuplé, grand producteur de caout-

choue, et la mission promettait de prospérer. Déjà, pour être en communication avec elle, on avait fait venir par tronçons, rassemblé, construit et boulonné la petite chaloupe à voiles qui fut le premier *Léon XIII*. Les missionnaires pouvaient se croire à l'abri et que le traité passé avec le roi Makoko nous donnait accès sur les deux rives du fleuve. Il n'en était rien. L'occupation dura cependant dix-huit mois, et, par suite de l'acte de Berlin de 1885 qui attribuait à la Belgique toute la rive gauche du Congo, nos missionnaires furent obligés de se retirer. Au mois d'octobre 1887, le bateau ramena toute la mission et la débarqua au pied de cette colline sur laquelle s'élève l'établissement du Sacré-Cœur de Brazzaville, qui est le siège de l'évêché de l'Oubanghi.

\*  
\* \*

La première route suivie par les missionnaires remontait la rive droite du Congo. Il est vrai qu'on partait de Landana. Plus tard, et avant la construction du chemin de fer de l'Etat indépendant, la route fut établie par Loango et Loudima, pour atteindre Brazzaville qui était devenu le point d'arrivée des sentiers de caravane. Elle ne comptait pas moins de cinq cent cinquante kilomètres à faire à pied et par étapes, au milieu de l'encombrement des porteurs et des dangers de toute sorte. Au commencement, le sentier était relativement facile et traversait de nombreux villages aux cases en vannerie, de vastes étendues herbeuses coupées de ruisseaux et des vallons boisés pleins de lianes, de fougères, de palmiers à huile, où règne une humidité froide et où l'on marche sur une terre d'alluvions rouge et glissante. Puis vient la forêt de Mayombé, à la traversée de laquelle il faut consacrer quatre à cinq jours de marche : forêt mystérieuse et pleine de légendes, où la lune vient, chaque nuit, visible ou invisible, dormir à la cime d'un de ses arbres, et où ceux-ci conversent dans l'ombre avec les rochers.

Toutes les forêts équatoriales se ressemblent ou à peu près, à moins qu'on ne rencontre des massifs boisés d'une essence uniforme, comme cette vaste forêt de mimosas dont nous avons parlé et qui est située au sud du lac Tchad « La route, dit le commandant Marchand lors de son



excursion à la côte d'Ivoire, est taillée en plein fourré dans le laci des lianes géantes et des troncs renversés, se tordant en méandres compliqués dans le taillis épineux, autour des grands arbres dont le feuillage ne laisse arriver qu'une lumière vague et trompeuse, sur un sol d'humus tremblant, amoncelé par des siècles de pourriture. Le sentier ne permet presque jamais la marche debout, et souvent il impose la position rampante. Souvent même il se perd complètement et les heures se passent à creuser parmi les tiges vigoureuses et les troncs vermoulus un chemin de quelques mètres, dans une demi-obscurité, plus énervante que l'absence complète de lumière. » Marcel Monnier, qui fit partie de l'expédition Binger au Soudan, donne une note identique. « Dans cette ombre, supposez un entrelacement inouï de racines, d'arbres écroulés, de broussailles épineuses ; dans le pli de chaque vallon un marigot aux eaux dormantes, où l'on s'enlize jusqu'à mi-jambe ; des haleines fétides montent des couches de feuilles pourries, de morceaux de bois mort, de tous les détritux végétaux en décomposition. » La forêt de Mayombé a son sentier tracé et suivi au milieu des mêmes inextricables fourrés, faits de lianes à vanille d'abord, de lianes à caoutchouc ensuite, d'orchidées, de fougères arborescentes, de bégonias et de pandanus, d'arbres immenses d'essences rares et souvent précieuses, sous lesquels court l'enchevêtrement des ronces, des arbustes à épines et des grandes herbes. Dans sa lutte pour la vie, sur ce sol fécondé par une chaleur humide et tous les détritux de feuilles et de branches mortes, chaque plante cherche la lumière, et le caprice qui semble avoir guidé l'enlacement de ses rameaux n'est que le résultat de l'effort qu'elle a fait pour les guider vers le soleil.

Les vallées de la forêt sont abruptes, le sol glissant et dangereux souvent, quand il cesse d'être pénible. D'énormes troncs d'arbres, qu'il faut escalader, le traversent, abattus par la foudre ou par l'âge. Le noir n'écarte pas un arbre tombé en travers de sa route, il l'escalade ou se glisse par-dessous. Quelquefois le sentier cesse d'être apparent. A la rencontre des cours d'eau, il n'y a ni ponts ni pirogues, excepté sur D'joué, où un indigène industrieux s'était fait transbordour de caravanes. Si la rivière ou le torrent sont grossis par les pluies, on attend la baisse des eaux, car il faut traverser dans l'eau même ou

sur un tronc d'arbre renversé. Cela n'est point fait pour gêner les indigènes, mais les autres. Des incidents se produisent. Un jour, c'est la supérieure des Sœurs de Brazzaville qui tombe dans le fleuve. Une autre fois, Mgr Augouard, abattu par la fièvre et endormi dans son hamac, se réveille au milieu de la rivière, la tête et les pieds seulement hors de l'eau. Le bain de siège était complet ; les porteurs n'avaient oublié que de prévenir ! Souvent le ruisseau sert de chemin, sec ou non.

Quand le sentier quitte la forêt, c'est pour pénétrer dans la région des grandes herbes coupantes, piquantes et serrées. Elles atteignent jusqu'à trois mètres de hauteur, et c'est à peine si, dans la file des caravanes, on y voit un homme sur deux. Les porteurs y disparaissent, et c'est, à l'heure matinale, la rosée qui mouille et glace le voyageur. On y marche avec la crainte de l'incendie, qui est possible, et celle des animaux dont la surprise est redoutable. Dans ces herbes, peu de villages et un sol fertile partout où on a débroussaillé par le feu, qui est le moyen primitif et facile de se débarrasser des plantes encombrantes. On trouve ensuite une route qui conduit au poste français de Loudima, où on loge enfin dans des cases précédées de vérandas. Quelques ressources s'y rencontrent, du manioc, des conserves, des légumes verts, la pomme de terre de Madagascar, la seule qui réussisse.

Après Loudima, les grandes herbes recommencent, alternées de bouquets d'arbres où la vigne sauvage apparaît. Il ne paraît pas impossible de l'améliorer. C'est déjà fait, grâce encore aux missionnaires, et ceux du haut Oubanghi ont pu offrir avec une joie légitime quelques grains de raisin à leurs hôtes.

Les villages deviennent plus nombreux, les cultures plus soignées donnent du manioc, des patates, des bananes et, abondamment, le fruit du papayer, à la chair jaune orangé, sucrée, aromatique et digestive, et l'ananas. Les chèvres, les poules, les porcs courent à travers les cases, l'indigène y fume des pipes à deux fourneaux, l'un pour le tabac, qui est abondant, l'autre pour le chanvre qui abrutit. Sur tout le parcours, les noirs montrent une avidité qui manque de dignité. Il leur faut un cadeau pour toute chose, et l'on a vu l'un d'entre eux, malade, demander une rémunération pour s'être laissé



guérir. Le poste de Comba est au bout de ce trajet. Après Comba se rencontre la montagne du Chien, ligne de faite. Des plateaux marécageux la couronnent et une descente rapide au milieu d'acacias à gomme nombreux conduit à la rivière D'joué et de là à Brazzaville.

Cette route a été pendant dix-sept ans la route des missionnaires. C'est par ces sentiers ardu, par ces chemins difficiles, de montagne ou de plaine, à peine tracés dans la forêt ou les grandes herbes, qu'ils ont passé pour aller, l'un vers le martyr, comme le frère Séverin, tué dans le haut Oubanghi, les autres vers des dangers connus et des privations qui ne les effrayaient point. Ils prévoient un travail acharné, varié, depuis celui du manoeuvre jusqu'à l'œuvre de l'instituteur et le ministère du prêtre et de l'apôtre. La mort les prend jeunes. Le Père Allaire est mort à trente-six ans, et combien d'autres, dont le nom est inconnu, ont leur place dans le petit cimetière de la mission. C'est en suivant pendant près d'un mois chaque fois ce chemin de caravanes qu'il a fallu faire transporter à charge d'hommes même la farine destinée à faire le pain de l'autel, même le sel nécessaire à l'alimentation. C'est par là que devait passer tout ce qui constituait la pacotille d'échange, tout ce qui formait le stock des objets usuels pour le soutien et l'usage de l'existence, dans un pays où le noir le plus fortuné vit d'une vie matérielle plus misérable que celle du plus misérable paysan de France.



Quand Dybowski traversa la ville officielle de Brazzaville, il y avait déjà sept ans que la station avait été créée. La case de Malamine et la cahute de Guama avaient fait place à la maison du gouvernement, en briques, entourée de cases en bois et en paille. Elle devait se modifier encore, et la ville de 1904 ne ressemble plus à celle de 1891. De ces cases un chemin descendait au fleuve, dont la rive rectiligne ne pouvait offrir aux bateaux qu'un abri insuffisant contre les tornades. Pour contraindre, disait-on, les indigènes voisins, Batekés et Ballalis, à venir vendre leurs produits, nulle culture n'avait été entreprise à la station. Entre elle et les plus prochains villages, il y avait une heure

de marche et le prix des produits était exorbitant, une poule maigre valant de trois francs à trois francs cinquante. On avait seulement fait un essai d'acclimatation : un taureau et des vaches avaient, avec le temps, donné un troupeau de dix-sept têtes. Aujourd'hui, à Brazzaville, on n'arrive à manger du bœuf de médiocre qualité que dans des circonstances exceptionnelles, et il faut y réglementer la vente du manioc avec soin pour arriver à faire vivre les indigènes (1). Qu'est-ce que cela doit être dans la mission ? Quant aux ressources à tirer de la rive belge, il n'y faut même pas songer, puisque les mesures les plus prohibitives sont prises à cet égard, de l'autre côté du fleuve (2).

A quinze cents mètres à l'est de la ville officielle s'élève une colline dominant le fleuve et encadrée par deux ruisseaux ; c'est là que le Père Augouard, accompagné de Mgr Carrie et revenant du Kassai, résolut de fonder et fonda en 1887 sa mission de Brazzaville. En 1891,

(1) Aperçu du prix des vivres à Brazzaville.

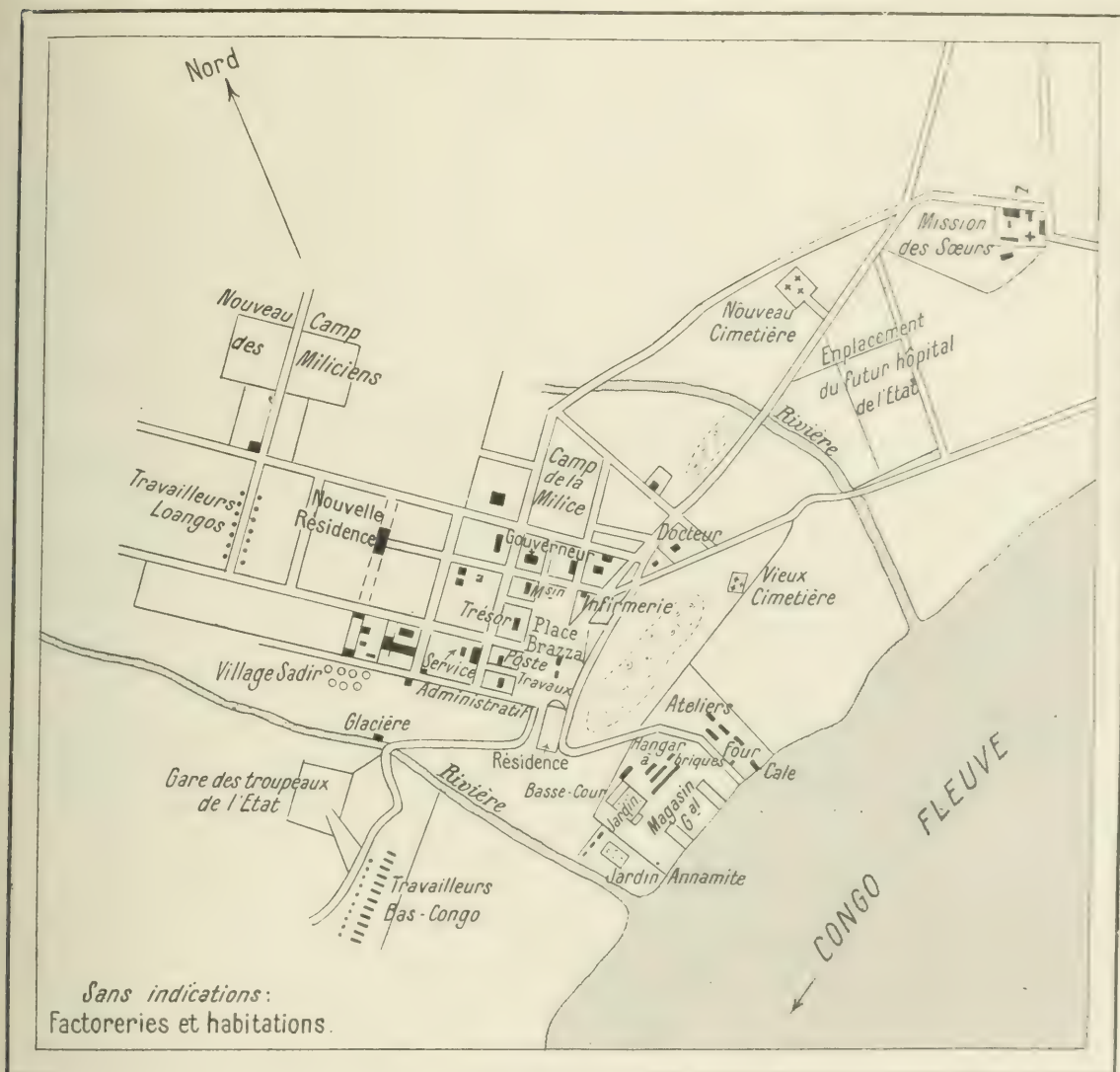
Huile d'olive, le litre. . . . .	8 »
Sel, la livre. . . . .	3 50
Vin rouge ordinaire, le litre. . . . .	3 75
Sucre, le kilog. . . . .	3 50
Vinaigre, le litre. . . . .	5 »
Café, les 500 gr. . . . .	4 »
Poivre, le kilog. . . . .	15 »
Morue, le kilog. . . . .	3 50
Macaroni, le kilog. . . . .	7 »
Vermicelle, le kilog. . . . .	7 »
Petits pois, les 500 gr. . . . .	2 75
Champignons, 1/2 boîte. . . . .	3 »
— 1/4 boîte. . . . .	1 75
Farine, les 10 kilog. . . . .	30 »
Saindoux, le kilog. . . . .	5 25
Beurre, le kilog. . . . .	9 »
— les 500 gr. . . . .	5 »
Pommes de terre, les 25 kilog. . . . .	60 »
Bière, la bouteille. . . . .	3 50
Poisson frais ou fumé, le kilog. . . . .	4 »
Bœuf (avec os), le kilog. . . . .	5 »
Cabri ou mouton moyen, la pièce. . . . .	25 »
Bananes (1 main). . . . .	» 50
Canard moyen, la pièce. . . . .	10 »
Œufs, la pièce. . . . .	» 25
Volaille (petite), la pièce. . . . .	2 50

(Dépêche coloniale, mai 1902.)

(2) Journal de route du commandant Gendron.



plusieurs routes étaient déjà tracées, conduisant au fleuve, à la ville administrative, à la maison des Sœurs créée en 1888. Des cultures furent établies. « Il y a là, dit Dybowski, un potager qui ferait honneur à un établissement installé en France. Tous nos légumes y trou-



PLAN DE BRAZZAVILLE

vent et sont superbes de prospérité : radis, salades bien pommées, carottes, tomates et aubergines, couvertes de fruits, et, en même temps, tous les fruits exotiques, goyaves, papayes, barbadines, etc. J'ai vu là des essais de culture de café qui montrent ce que l'on peut en attendre, plants vigoureux, robustes, aux branches absolument couvertes de fruits mûrissants. » A ces fruits exotiques il faut ajouter depuis les orangers, les mandariniers, les avocatiers, le manguier, le corossol, la pomme cannelle, la pomme rose, le néflier du Japon et

cinq nouvelles espèces de bananiers, en un mot, tous les arbres à fruits des autres colonies, que les missionnaires ont acclimatés dans l'Oubanghi, où ils n'existaient pas, et qui croissent actuellement dans leurs plantations. Leurs mille plants de caféiers viennent en partie de Liberia, en partie de plants indigènes. Tout le long des routes qu'ils ont tracées dans le domaine de deux cent soixante-huit hectares qu'ils possèdent, et de chaque côté de ces routes court un triple cordon de plantations. Les trois cent mille pieds d'ananas qu'ils cultivent suffisent à peine au personnel de la mission, Pères, enfants et ouvriers.

Toutes ces routes ont été tracées et construites par les missionnaires. L'une d'elles, celle qui va au fleuve, a quatorze cent cinquante mètres de longueur. Un peu avant la moitié du parcours se trouve le petit cimetière de la mission, et, plus loin, les cases des ouvriers chrétiens, presque un petit village. Les autres routes sont dirigées vers le jardin potager, vers les établissements des Sœurs, vers Brazzaville, vers une source d'eau très pure, ce qui est inestimable, avec un bélier hydraulique, ou encore vers un endroit du ruisseau aménagé pour le bain. Tout cet ensemble rayonne et aboutit au palais épiscopal, — une simple maison de briques, — d'où la surveillance peut s'exercer facilement. Le territoire de la mission est encadré entre deux ruisseaux qui se réunissent un peu avant de se jeter dans le Stanley-Pool, et forment à leur embouchure une sorte de crique naturelle où ont été construits le port de la mission, un slip et des ateliers.

Ces plantations, ces routes, ces cases d'ouvriers chrétiens, ce bélier hydraulique, ces ateliers ne représentent qu'une faible partie de la mission catholique. Des deux briqueteries établies, l'une sur les bords du fleuve, l'autre plus près des habitations, sont sortis les matériaux qui ont servi à élever l'église, ornée de vitraux donnés par la duchesse d'Uzès et l'ordre des avocats de Poitiers. On y a inauguré (avril 1904) des cloches qu'à l'occasion de son jubilé sacerdotal, les amis de Mgr Augouard se sont fait la joie de lui offrir. De ces mêmes matériaux, car la pierre est rare, on a construit le palais épiscopal, le logement des Pères, l'infirmerie, la pharmacie, les écoles, les dortoirs, les hôpitaux, les ateliers divers, les cuisines et magasins des enfants, les



cuisines et magasins des Pères, le fumoir pour la viande, la poudrière, les maisons d'ouvriers : tout un monde dont l'énumération seule jette une vive lumière sur l'activité et l'existence des missionnaires ; tout un phalanstère, presque une ville où il a fallu prévoir et créer tout ce qui est indispensable à la vie, le faire soi-même et le bâtir de ses propres mains.

Le gouvernement a reconnu l'excellence de l'abri trouvé par les missionnaires pour leur flottille. Il a transporté à côté son port, ses ateliers et son slip. Au-dessus, et en remontant le fleuve, s'étendent actuellement la douane et les factoreries, la Société africaine belge, la Société africaine française, la Compagnie française du Haut-Congo, une Compagnie hollandaise, qui à elle seule possède douze bateaux, les factoreries Durand (de la Haute-Sangha), Gratry (des établissements Gratry-Mpoko), et Bonnel de Mézières.

La culture, les plantations, les constructions n'ont pas seules absorbé l'attention des missionnaires ; ils y ont ajouté l'élevage des animaux de ferme, petits et grands. Les poules, les lapins, les cabris, la porcherie forment une partie intéressante de l'exploitation. Les moutons sont plus difficiles à élever. Les bœufs et les ânes sont d'une introduction relativement récente ; la mouche tsetsé, qui règne dans la forêt équatoriale, disparaît dans la région des bananes et sur le bord du fleuve. Il y a aujourd'hui à la plantation de Brazzaville vingt-cinq bêtes à cornes, vingt et un ânes et le cheval de Rabah. A la Sainte-Famille, le troupeau se compose de cinquante bovidés et de six chevaux. C'est un succès. Les premiers essais avaient été déplorables. On songea à faire venir des bœufs du Sénégal et des ânes aussi. Ce fut Brazza qui en eut l'idée. Les premiers spécimens revenaient à six mille francs pièce. C'était cher, mais quand un gouvernement s'en mêle ! On a acheté récemment des bœufs de l'Afrique du Sud. Malheureusement ces bœufs étaient malades et ont contaminé leurs congénères, déjà acclimatés. Cette épidémie fut arrêtée par les missionnaires qui ont vacciné les bêtes indemnes. C'est un genre de responsabilité nouvelle à laquelle le gouvernement ne s'attendait pas. Les Belges n'avaient pas été mieux inspirés lorsqu'ils avaient voulu peupler une île du bas Congo avec des bœufs européens. Mais depuis quelques années ils

réussissent admirablement et ils ont actuellement plus de quatre mille bœufs ou vaches dans l'île de Matébé.



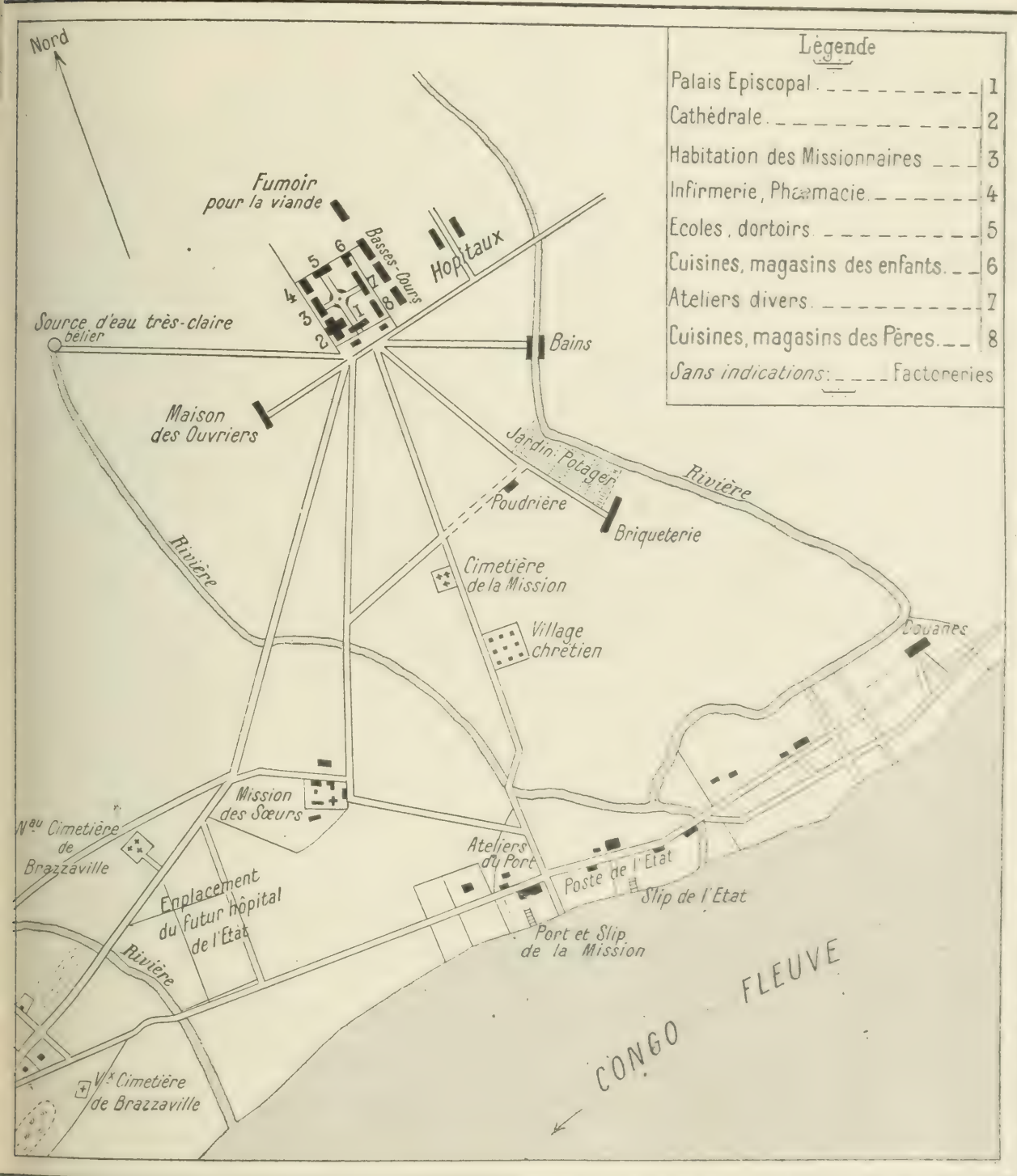
La flottille des Pères n'est pas ce dont ils sont les moins fiers, non seulement à cause des services qu'elle leur rend, mais pour ceux qu'elle a rendus à la France. Ils en ont été eux-mêmes les constructeurs et Mgr Augouard, l'ingénieur.

Leur premier bateau, construit en 1886 par leurs soins et qui leur avait été envoyé démonté, était une chaloupe à voiles, nommée le *Léon XIII*. Reconnue bientôt insuffisante, on lui ajouta en 1889 une machine à vapeur. Ce fut sur cette coquille de noix, dont le Père Allaire était le mécanicien et le capitaine ordinaire, quand Mgr Augouard ne prenait pas le commandement, que celui-ci entreprit ses explorations, remonta l'Oubanghi et y racheta quantité d'esclaves. En 1896, il y eut nécessité d'avoir un autre bateau, et celui-ci arriva, en effet, composé de plus de 2200 pièces différentes, qu'il fallut transporter de Loango à Brazzaville. Les premiers portages se firent par la voie ordinaire des caravanes ; mais une révolte ayant éclaté chez les noirs, il fallut réembarquer ce qui restait et le faire transporter d'abord par le chemin de fer belge, en partie construit seulement, jusqu'au point terminus de son exploitation. De là, il fut repris à dos d'hommes jusqu'au Stanley-Pool. Les pièces de ce bateau, dont Mgr Augouard avait donné les plans, furent débrouillées, rassemblées et rivées par les missionnaires, sous la direction de leur évêque : au bout de quatre mois de travail, le nouveau *Léon XIII* était terminé. Il mesure vingt mètres de long, trois mètres cinquante de large, un mètre de creux et cale un peu moins d'un mètre. C'est ce qu'il faut pour pouvoir évoluer sur les grandes étendues de ces fleuves qui ont quelquefois jusqu'à quarante kilomètres de large et peu de profondeur.

Ce bateau est à roue arrière et il comporte dans sa superstructure une toiture où est la roue du gouvernail et le Père capitaine avec ses élèves pilotes. Les chambres des machines, une petite cabine pour



les mécaniciens et la cabine épiscopale, avec une autre pour y dire la messe, complètent l'installation. Quant au premier bateau débaptisé



PLAN DES MISSIONS

mais non inutilisé, il prit le nom de *Diata-diata*, mot indigène qui signifie : vite ! vite ! et que les noirs avaient appliqué comme surnom à Mgr Augouard pour caractériser son infatigable et incessante acti-

tivité. La flotte de la mission comprend : le *Léon XIII*, le *Diata-diata*, une baleinière et plusieurs pirogues de modèles variés.

Mgr Augouard n'est pas seulement un constructeur habile, c'est encore un navigateur avisé et modeste. Il ne nous avait jamais parlé de ses relevés de routes fluviales, dont le *Tour du Monde* a publié un court fac-simile et qui sont remarquables par leur précision et leur clarté. Grâce à lui, la navigation dans les chenaux du fleuve est précisée, écrite pour l'œil le moins exercé. Et ce n'est pas le seul service qu'il rende aux Européens qui rencontrent chez lui un appui toujours prêt, une expérience consommée du pays noir et une chaleur de cœur qui le font chérir de tous ceux qui l'approchent. Dernièrement encore, le *Léon XIII* a remorqué, non sans périls, le *Cotelli*, un gros navire de la Société des sultanats, qui menaçait de rester à Banghi pour cause d'avaries. La manœuvre était dangereuse parce qu'il fallait descendre les rapides, sur un fleuve dont les eaux commençaient à baisser, avec la crainte de nombreux orages, fréquents pendant la saison où le sauvetage s'opérait.

\*  
\* \*

Une mission ne se crée pas sans efforts, sans travail personnel, parce que manquent les ouvriers spéciaux et qu'il faut être soi-même créateur de toutes choses, ni sans privations, en attendant les produits des jardins ou du poulailier. Le sol sur lequel le bateau dépose, avec quelques provisions, les deux Pères et le frère qui forment le personnel de la future mission, est embroussaillé et inculte. On ne dit pas qu'il soit aride. Autant que possible, il est sur le bord d'une rivière ou du fleuve, qui sont les grandes artères de communication. Il n'y a rien encore que la terre sauvage et le ciel inclément. Pour se préserver, on bâtit des cases de terre et de feuillage. La cuisine est en plein air. L'alerte continuelle de jour et de nuit, la crainte des entreprises des noirs anthropophages ou des attaques des fauves, un pays inconnu, presque inexploré, plein de surprises, et dans les herbes, de ces frôlements des serpents qui font courir un frisson sous la peau des plus braves, tel est le commencement de la mission. On s'accou-



tume et on ne s'épouvante pas. Les lettres des religieuses publiées par une revue des « Missions belges de la Compagnie de Jésus » nous montrent avec quelle singulière tranquillité ces femmes parlent de dangers qui nous semblent et ne leur semblent pas extraordinaires.

Il faut, dans la mission, tout faire, tout créer, de son propre travail, avec des ressources insuffisantes, des outils primitifs, des mains inexpérimentées. Jardiniers, cultivateurs, on abat la forêt, on défriche le sol, on sème le manioc, les légumes, on plante les bananiers en attendant les améliorations et les créations plus importantes. Mais il faut vivre. On a des conserves, ces fameuses boîtes si utiles, dont les missionnaires feront plus tard fort ingénieusement, dans un moment de pénurie, des douilles de cartouches. Ajoutez-y les caisses de riz ou celles de farine pour le pain d'autel, car le missionnaire n'oublie jamais qu'il est prêtre. La tôle de ces caisses, arrachée, enroulée, soudée, se transformera en un corps de pompe pour un puits nouvellement creusé. On doit être terrassier pour creuser des fondations, puisatier, briquetier pour fabriquer des briques séchées au soleil, qu'une tornade imprévue délaie et emporte et qu'il faut refaire.

Depuis longtemps, cependant, les briques sont solidement cuites et résistent parfaitement à l'action des tornades. Il faut être encore maçon, bûcheron, charpentier, menuisier, serrurier et forgeron, réunir, condenser, synthétiser en soi toutes les connaissances, toutes les aptitudes nécessaires à des travaux, qui, en France, incombent à de nombreux corps de métiers. Et quand le sol est creusé, fouillé,ensemencé, planté, quand la maison, la chapelle, l'école, les hangars, le puits sont bâtis, couverts et clos, quand le drapeau de la mission, blanc à croix bleue, et celui de la France flottent côte à côte, il s'agit de peupler l'école et d'y amener les enfants qu'à force d'argent, de diplomatie, d'énergie et de fatigues, on aura achetés aux peuplades anthropophages.

\*  
\* \*

Ce sont alors les remontées du fleuve en bateaux ou en pirogues, à travers les rapides qui les bousculent ou les hippopotames qui les

attaquent ; les arrêts de nuit, pour faire du bois, à fin de chauffage, sur des rivages inhabités ou inhospitaliers. C'est le campement sur les bancs de sable du fleuve, au milieu des moustiques. L'on n'entre dans les villages haut perchés sur la rive qu'en grimpant le long d'un tronc d'arbre incliné, encoché de distance en distance et servant d'échelle, pour y trouver le spectacle de sacrifices humains ou des trophées de crânes. Il y a les marais où on enfonce, les interminables palabres, les ruses, les fourberies qu'il faut déjouer, les appétits dissimulés, dont il faut se défier. Si le blanc n'avait pas de fusil, quel bon repas on ferait avec sa chair ! Quand les enfants et les femmes disparaissent du village, quand les hommes se pressent autour du voyageur, les sagaies et les flèches vont voler. Alors c'est la fuite vers le bateau, la dégringolade le long des berges, les armes meurtrières sifflant autour de vous, avec, en main, l'arme inutile, l'arme des vaines menaces, dont le prêtre ne peut se servir, même pour défendre sa vie. Et tout ceci, ce sont des choses arrivées. Si les missionnaires racontaient en détail les dangers qu'ils ont courus, les coups de fusils qu'on leur a tirés, les misères qu'ils ont supportées, les pitoyables spectacles de carnage de la part des noirs, d'injustice et de meurtres de la part des blancs, auxquels ils ont assisté, on ferait un livre interminable. Il faut croire qu'ils les ont oubliés, ces mille périls qu'ils viennent de la nature ou de l'homme, et la mort, bravée à chaque pas, n'arrête ni leur indéfectible courage, ni leur persévérance, ni leur marche en avant quand même !

Il est des peuplades plus paisibles, plus abordables, où les missionnaires sont reçus avec moins d'hostilité, quoiqu'il y ait toujours de la part de l'indigène un peu de défiance. Il ne comprend pas ce que vient faire le blanc, qui est riche, dans un pays qui est pauvre, à moins que ce ne soit pour manger de la viande qui parle. Et comme il n'en mange point, il s'étonne. Cette défiance est, au fond, toujours subsistante. Il y a trop de choses qui différencient cet être venu de loin d'avec ceux qui l'entourent, sa couleur, son langage, ses habitudes, la perfection de ses armes, l'ingéniosité de son industrie, ses bateaux qui marchent tout seuls. Quand il confie un enfant aux missionnaires, l'indigène n'est pas tout à fait sûr de le revoir, et s'il revient, ce sont,



dans tout le village, des réjouissances pour ce retour inespéré. Il le connaît, ce retour, quelques heures, parfois quelques jours à l'avance. Le noir a des manières de s'informer.

Ses relations commerciales avec les traitants des factoreries, ses

débats sur le prix des marchandises, où il est souvent emporté par ses convoitises enfantines, développent chez le noir un manque de confiance, un besoin de fourberie, qui sont la caractéristique des esprits qui se sentent, malgré tout, inférieurs. Il a des arrière-pensées et ne s'ouvre pas facilement, malgré la cérémonie assez fréquente de l'échange du sang, qui est un pacte d'amitié. Une piqûre sur le bras de chacun des contractants, un enduit de terre sur les blessures, le frotte-



MISSION DE SAINTE-RADEGONDE DE L'ALIMA  
Haut Congo français

ment de ces deux blessures l'une sur l'autre, et le pacte d'alliance est parfait. Il ne s'abandonne complètement que lorsqu'il est enfant, élevé à la mission, pris de respect et de tendresse pour ses maîtres, ou lorsque, adulte, chrétien, marié au dehors, il consulte ses anciens éducateurs, ou bien encore lorsqu'il est en relations continues avec le blanc, qu'il le voit quotidiennement, qu'il habite une case voisine ou est employé à son service. Encore faut-il que le blanc lui convienne.

Il sait distinguer, et le nom de blancs du Bon Dieu qu'il donne aux missionnaires indique qu'il considère les autres comme n'appartenant pas à la même catégorie.

A côté des peuplades pénétrables, il y en a de réfractaires et qui, tout en accueillant le voyageur, lui réservent, au retour, des surprises désagréables. Les Bondjos sont le type de ces peuplades irréductibles. Leur férocité, leur bestialité sont proverbiales. Cela n'empêcha pas Mgr Augouard d'établir une mission chez eux, et ses efforts commencent à avoir quelques succès. Ces dangereux voisins sont devenus plus accessibles.

\*  
\* \*

L'œuvre des missionnaires est collective. Elle serait pour ainsi dire anonyme si quelques noms ne se dégageaient au-dessus de tous ceux que Dieu seul et leurs supérieurs connaissent. Ils la continuent, cette œuvre, avec dévouement jusqu'à l'heure où ils dorment leur dernier sommeil sur la terre africaine. Une partie de ces noms a retenti dans le vieux monde, — nous ne parlons que des missionnaires de l'Oubanghi, — soit parce que, comme le frère Séverin, ils sont morts assassinés et martyrs, soit qu'ils aient acquis par la publication de leurs lettres, le récit de leur vie fait par les amis, une notoriété humaine qui ne les tentait guère personnellement. C'est le cas des PP. Moreau, Remy et Allaire, tous également actifs, dévoués, ingénieux, tous pénétrés de cette charité débordante incompréhensible à l'égoïsme moderne. Mais le grand créateur de nos missions de l'Oubanghi, leur âme vivante et vibrante, leur vie et leur soutien, est incontestablement Mgr Augouard, et c'est à lui que revient le titre d'apôtre de l'Oubanghi.

Avant qu'il pénétrât dans l'intérieur, il existait bien des missions au Gabon et dans le bas Congo, une dizaine environ : Sainte-Marie de Libreville, Saint-Paul de Banghila, Lambaréné, Franceville, Sainte-Anne, Mayoumbé, Loango, et dans le territoire portugais, Landana et Cabinda. A l'embouchure du Congo étaient Boma et Saint-Antoine. Tous ces établissements étaient dirigés par les Pères du Saint-Esprit. Il n'en existait pas dans l'Oubanghi. Aujourd'hui le



pays renferme huit missions distantes entre elles de 400 à 600 kilomètres, et treize écoles élevant sept cent quatre-vingt-douze enfants dont moitié au moins arrachés à l'esclavage et aux cannibales. Il faut y ajouter sept cent cinquante-sept enfants élevés dans les neuf orphelinats du diocèse de l'Oubanghi. Ces enfants apprennent des métiers divers et le français qu'ils enseignent ensuite à d'autres. Ce chiffre d'élèves paraît peu de chose, mais il faut considérer qu'il y a dix-sept ans seulement que cette région de l'Afrique est évangélisée, que les missions se sont échelonnées, que la dernière fondation est de 1903, et que ces sept cent cinquante enfants ne représentent qu'une série, qui a remplacé d'autres séries successives d'enfants fixés aujourd'hui dans des villages chrétiens autour de la mission. Il s'établit donc un mouvement et une création continue de centres familiaux prospères et nombreux. On évalue de vingt-cinq à trente mille le nombre de noirs qui, dans l'Oubanghi, ont reçu le baptême. Pour cette œuvre, vingt-cinq prêtres, douze frères, six religieuses et dix catéchistes suffisent ; or le nombre des catéchistes augmentera forcément. En plus des écoles, les missionnaires desservent douze chapelles et entretiennent neuf hôpitaux ou dispensaires. Ajoutons-y une vingtaine de sous-maîtres indigènes.

A côté de la mission s'élèvent quelquefois les villages de liberté. Lorsque, en 1867, Mgr Lavigerie créait, aux Attafs, deux villages agricoles d'enfants, il ne se doutait pas que cette mesure quasi provisoire, prise pour remédier à une famine temporaire, serait la source d'une nouvelle institution de charité. Le R. P. Horner eut aussi, semble-t-il, la première idée de ces villages de liberté, et il en fit une tentative heureuse, en 1877, à Bagamogo, au Zanguebar. Il y fut incité, ou décidé, on ne saurait trop le dire, par l'exemple des généraux Galliéni d'abord, Archinard et de Trentinian ensuite, qui créèrent au Soudan ces villages de liberté et leur donnèrent une organisation officielle.

Dans des sites choisis avec soin on donnait asile aux esclaves enlevés, aux fugitifs qui n'étaient pas réclamés dans les trois mois de leur séjour, ou sur le sort desquels le commandant de cercle se prononçait contre les réclamants. Il leur était concédé des cases, des terres

de culture, et on nommait un préposé officiel à leur administration et à leur surveillance. Mais on arriva vite à constater que ces villages n'avaient et ne pouvaient avoir qu'une durée problématique ; que les noirs s'échappaient pour retourner à leurs lieux d'origine ; que l'autorité du Sénégalais qui leur était préposé était insuffisante et que, seules, la présence et l'action des missionnaires en faisaient une œuvre durable.

C'était encore une constatation de fait qui venait contredire les décisions des corps délibérants de la métropole. Aux fugitifs et aux captifs libérés les missionnaires ajoutaient les enfants recueillis dans les écoles et parvenus à l'âge adulte, les malingres et les malades chassés par leurs maîtres, toute une population mélangée, d'âge, d'origines et de conditions diverses, à laquelle le missionnaire apporte le goût du travail qui devient directement rémunérateur, une moralité plus relevée et procure la fondation d'une famille, quand ses ressources lui permettent de payer aux parents de la jeune fille la dot souvent élevée qu'ils convoitent.

Dès 1889, la Société antiesclavagiste s'était préoccupée de cette question des villages de liberté, auxquels, faute d'argent, les missionnaires sont parfois forcés de renoncer. L'un d'entre eux n'écrivait-il pas récemment à Mgr Le Roy qu'il ne lui restait plus que deux sous en caisse ? La création d'un village de liberté coûte environ 5000 francs pour l'achat des emplacements et des terrains de culture, la construction des cases, l'acquisition des instruments de travail. Il faut ensuite tout entretenir (200 fr. par an, je crois), y établir un catéchiste, y faire des visites pastorales, montrer que l'autorité et la bienveillance du missionnaire ne sont jamais absentes.

Un noir disait un jour à Mgr Le Roy : « Puisque votre arrivée à vous autres, les blancs, a fait envoler nos coutumes, mettez-nous donc quelque chose à la place ». Et voilà qu'ils y mettent ce quelque chose, la liberté pour l'individu, une organisation nouvelle de la vie, l'attachement au sol, la fondation d'une famille normale, une doctrine régulatrice de l'existence. Que peut-on demander de plus ? ni les missionnaires laïques, ni les fonctionnaires, si dévoués qu'ils soient, ni les trafiquants qui cherchent fortune n'ont pu arriver à un pareil résultat. »



Les villages de liberté fondés au Congo français sont actuellement : Saint-Henri, chez les Ouaddas, dans le haut Oubanghi ; Sainte-Blancine, à Banghi, dans l'Oubanghi ; Sainte-Thérèse, à Franceville ; Sainte-Elisabeth, chez les Apingis, au Gabon ; Saint-Pierre, à Linzolo (Congo), et aussi, Sainte-Anne et Sainte-Croix.

La recherche et l'achat des enfants chez les peuplades cannibales



MISSION DE LA SAINTE-FAMILLE (OUBANGHI)

nécessitent un courage et une endurance extraordinaires. Cela ressemble plus à de l'épopée qu'à de l'histoire. Ce n'est qu'à deux ou trois journées de vapeur que commencent les rivières d'où proviennent les enfants destinés à être mangés, ou échangés entre noirs, ou jetés dans le fleuve pour faire fétiche et s'assurer le succès d'une expédition ou d'une chasse. L'engraissement de ces enfants pour la boucherie est voulu et préparé dans les peuplades, et il est des villages où on en mange sept ou huit par mois. Ils acceptent, d'ailleurs, leur sort avec résignation, une sorte de fatalisme ou d'inertie, et quelques-uns se refusent à une libération à laquelle ils ne peuvent croire et préféreraient être

mangés. Autant en finir tout de suite, n'est-ce pas ? Libres, ils ont peine à se faire à leur situation nouvelle et à penser que leur personne, qui n'a de valeur que suivant leur état de gras, puisse inspirer tant de sollicitude à des blancs qu'ils ne sont pas accoutumés à considérer comme des amis tendres pour l'indigène. Qu'est-ce qu'une existence qui ne coûte que quelques barrettes de cuivre, quelques cuillerées de perles ou de cauris, trente ou quarante francs en moyenne, et vaut moins qu'un quartier d'hippopotame ou de buffle ? Alors commence pour le missionnaire la série d'actes raisonnés, voulus, à l'aide desquels il va faire de ces petits êtres des hommes conscients de leur dignité morale et des chrétiens.



Les moyens qu'il emploie sont l'école et le travail manuel. Dans cette région équatoriale où il n'y a ni aurore, ni crépuscule, où le jour se lève et finit brusquement, les Pères se lèvent avant et se couchent après lui. Le réveil est à cinq heures du matin, et le travail commence aussitôt les messes dites. Dans l'école, l'enfant apprend le français, le catéchisme, la musique, à laquelle il se montre singulièrement apte. On est musicien dans les peuplades, d'une façon un peu rude et inharmonique peut-être. Les courges à long col garnies de graines sèches, les énormes Calebasses où l'on souffle, celle plus petite où l'on siffle, les morceaux de bois creux à son de fifre, les guitares à trois lianes, les longues cithares en bois de palmier et à deux cordes, les tambours en peau de chèvre forment le fond des orchestres indigènes. C'est avec une émotion compréhensible que les explorateurs, même les moins religieux, ont entendu, dans l'église de la mission, les cantiques qui ont bercé leur enfance, cette vieille chanson par laquelle sont réveillés tant de souvenirs heureux et par où pénètre, dans l'âme, le rêve des joies disparues. Non moins émouvant est le spectacle d'une messe de première communion à Brazzaville, et de voir tous ces enfants, garçons et fillettes, vêtus de blanc, s'approcher de la sainte



Table. « Le recueillement de ces enfants d'anthropophages a quelque chose de touchant (1). »

Ce n'est pas chose facile pour les missionnaires que l'enseignement de la langue française. Sur la côte, où les dialectes sont, pour ainsi dire, uniformisés, ils ont pu, depuis longtemps, créer une grammaire et un dictionnaire indigènes. Dans le haut Oubanghi, cette tentative est renouvelée ; mais les dialectes varient de peuplade à peuplade. Quoi qu'il en soit, on finit par s'entendre, et les enfants du même village établis à la mission servent d'interprètes, d'introducteurs et d'amis aux nouveaux venus. A côté de l'école proprement dite, il y a l'enseignement industriel et agricole, le jardinage, la culture, les divers métiers, de quoi mettre l'enfant à même de gagner sa vie, d'être utile, de se créer un pécule et, plus tard, une famille. Ce qu'on lui apprend en même temps, c'est l'emploi raisonné de l'activité humaine, en la rendant attrayante et profitable à lui et aux autres. Ses défauts ataviques sont corrigés, atténués, sa moralité relevée par l'enseignement chrétien. Sorti de l'école, il est toujours supérieur aux autres indigènes.

Il ne s'agit pas de commencer, il faut suivre. Les enfants une fois adultes ne trouvaient autour d'eux, en vue du mariage, que des femmes païennes, à qui l'autorité qui pesait sur elles imposait, en vue d'une exploitation mercantile, l'instabilité dans le mariage. A ces chrétiens il était nécessaire de donner des femmes chrétiennes, élevées par des religieuses. Des Sœurs appartenant à la congrégation de Saint-Joseph de Cluny furent appelées à Brazzaville.

\*  
\* \*

Lorsque Mgr Augouard, dans une entrevue préparatoire, parla aux religieuses de l'ordre de cet admirable institut des dangers qui les entoureraient au Congo, la supérieure fut effrayée. « Monseigneur, s'écria-t-elle, vous faites le tableau trop noir, personne ne voudra partir. » La supérieure se trompait. Précisément parce que les dangers

(1) Journal de route du commandant Gendron.

étaient grands, l'émulation fut remarquable. Trente-deux religieuses demandèrent à former la mission nouvelle. Il fallut arrêter ce merveilleux élan, au fond duquel était le sacrifice, sans arrière-pensée, de la vie. Une des religieuses, partie en effet en 1892, est morte à Brazzaville. Cela n'empêcha pas d'autres sœurs de partir en 1895, pour aller compléter et renforcer la mission.

Le premier voyage fut particulièrement mouvementé. C'était encore la traversée à pied de Loango à Brazzaville. Si elle était dure pour des hommes habitués à l'activité et à la marche, que devait-elle être pour des femmes accoutumées à la vie sédentaire du cloître? Les Sœurs sont arrivées le 22 juillet 1892 à Loango, et elles en repartent le 24. Le portage se fait en hamac, quand le terrain n'est pas rendu trop glissant par une pluie fine qui tombe tous les soirs. Les porteurs rechignent, se plaignent que les charges sont trop lourdes, et sur la route que doit suivre la caravane une femme noire vient d'être emportée par une panthère. On décide de coucher dans les villages; mais ce qu'on décide ne s'accomplit pas toujours. La plaine qui sépare Loango de la forêt est franchie en deux jours; on en met quatre pour traverser la forêt de Mayombé et le massif montagneux qu'elle couronne: quatre jours, dont un dimanche, pendant lequel la messe est dite sous l'ombrage de bois silencieux. La marche reprend; les Sœurs, armées d'un bâton, vont presque toujours à pied. Le terrain est mauvais, les pentes dangereuses, les chutes fréquentes. Au passage d'une rivière, une religieuse tombe dans l'eau, une autre est prise d'un accès de fièvre; la Mère Supérieure est très fatiguée. Des missions fondées par Mgr Carrie, des postes français sont sur le trajet. On s'y repose, non sans inquiétude. Quelques jours auparavant, les Ballalis avaient menacé de se révolter et Linzolo avait été privé de son marché. On n'a pas de nouvelles. Qui sait ce qu'on va trouver en arrivant, quoique ce ne soit pas contre les missionnaires qu'existe l'hostilité des Ballalis?

Il y a une légende au sujet des Européens. Les hommes blancs habitent dans la mer, ce qui explique et leurs bateaux et la couleur de leur peau. Pour avoir les mille richesses qu'ils apportent avec eux, ils s'adressent au diable qui est leur voisin et qui n'a qu'un œil,



qu'un bras et qu'une jambe. Ce diable est monstrueux et puissant. Il peut donner tout ce qu'on veut ; mais il n'a pas de femmes. Aussi dans le marché qu'il fait avec les Européens il fait échange de ses richesses et de leurs femmes blanches, voilà pourquoi on ne voyait jamais de femmes blanches en pays noir. Aussi sur le parcours l'étonnement



GARÇONS DE L'ÉCOLE. — MISSION DE LA SAINTE-FAMILLE

des noirs est extrême. On accourt pour les contempler. Des femmes offrent, sans demander de rémunération, des arachides, des ignames, des bananes. De leur côté les Sœurs distribuent des perles, appellent et caressent les petits enfants. Leur bonté, leur bonne grâce, leur courage impressionnent. La nouvelle de leur voyage se propage avec rapidité. A leur arrivée, les indigènes se précipitent. Leurs maisons sont prêtes, et pour que la réception soit complète, on a trouvé le moyen de leur préparer un peu de pain, c'est-à-dire ce qui constitue, en pays noir, le luxe suprême, le luxe invraisemblable.



La clientèle de la mission est diverse. Outre les Pères, les Frères et les enfants, il y a les ouvriers de la mission et tous les hommes qu'elle emploie à des titres divers. Ce n'est pas chose facile que de nourrir tout ce monde, même quand le terrain est en plein rapport. La viande est ce qui manque le plus. Puis on a les mécomptes, les accidents de culture, les animaux sauvages ou domestiques qui dévastent les plantations. Et comme on doit tout prévoir et tout faire, toutes les heures sont réglées. La journée des Pères est prise, et chacun a ses occupations déterminées. Il faut mettre les travailleurs à l'ouvrage, donner les rations aux cuisiniers, veiller aux étables, préparer, visiter ou faire rentrer les récoltes, promener les enfants, leur faire deux classes par jour, les enseigner dans les différents ateliers professionnels, soigner les malades. Au milieu de tout cela on doit trouver le temps de dire sa messe, de lire son bréviaire, de réciter ses prières. Pas un moment perdu. « Les temps libres sont pris par les fièvres. » On se couche harassé, pour recommencer le lendemain, à moins qu'un ordre ne vous envoie à l'intérieur ou sur le bord du fleuve, acheter des enfants sur les marchés de viande humaine.

L'éducation de l'enfant n'est pas sans déboires, et ce qui rend la victoire plus ardue, c'est son inconscience. Il ne s'imagine pas que de voler ou de manger outre mesure, même de la viande « qui parle », soit un mal, à moins qu'il n'en meure.

Comment faire pénétrer dans ces esprits que nulle lumière primordiale n'éclaire, une morale contraire à leurs habitudes ? Par quels moyens créer une conscience nouvelle dans ces âmes forcément rebelles à la recevoir ? la vie du noir est quasi animale et paraît tendre à cet état de béatitude qui consiste à avoir un « ventre qui craque ». Pourtant il a quelques notions vagues et craintives du surnaturel, qu'il met à sa portée. C'est dans cette notion que trouveront un point d'appui ceux qui lui enseignent qu'au delà des choses concrètes de l'existence il y a les abstractions de la vie surnaturelle.



La mission catholique de Brazzaville avait commencé de fonctionner en 1888. L'année d'aparavant, une séparation au point de vue religieux s'était opérée entre le Congo français ou bas Congo, auquel Linzolo était rattaché et dont l'administration restait à Mgr Carrie, et l'Oubanghi. Mgr Augouard fut sacré évêque en 1890. Mais « l'évêque des anthropophages » n'avait pas attendu pour commencer son œuvre superbe. D'année en année, les créations se succèdent ; en 1889, Saint-Louis de l'Oubanghi ; en 1891, Saint-Paul-des-Rapides ; en 1893, la Sainte-Famille. Voilà pour le cours de l'Oubanghi proprement dit. On aborde ensuite celui de l'Alima. Ce sont alors Notre-Dame de Lékéti, en 1886, Sainte-Radegonde en 1899, Saint-François en 1900. Par une opération de dédoublement, on a joint au diocèse de Mgr Augouard la mission de Franceville, en dehors des voies navigables qui se jettent dans l'Oubanghi. Pour l'atteindre, il faut faire cent quatre-vingts kilomètres à pied. Le budget de ces différentes missions atteint presque cent mille francs, sur lesquels la faible allocation donnée par la colonie est loin d'être en rapport avec les nombreux services rendus.

Les distances ne semblent pas compter dans ce pays. Saint-Louis, à l'embouchure de l'Oubanghi et du Congo, à proximité des rivières Sanga, Mossaka et Alima, est à 600 kilomètres de Brazzaville. Cette mission est élevée au-dessus de la rivière, possède un port, un sol propre à la culture et touche à la grande forêt équatoriale. Saint-Paul-des-Rapides est à 1250 kil. de Brazzaville, à 1800 de la côte, et à 400 kil. plus loin se trouve la mission de la Sainte-Famille, à laquelle on ne peut aborder qu'en pirogue. Il faut vingt-sept jours de bateau pour aller à Saint-Paul, plus d'un mois pour atteindre la Sainte-Famille. Les retours, grâce au courant, s'effectuent plus vite. Du côté de l'Alima, les missions sont distantes de 200 kilomètres l'une de l'autre et Mgr Augouard a commencé par la plus éloignée. Notre-Dame de Lékéti.

Des récompenses diverses, reconnaissant l'effet produit par le long apostolat de Mgr Augouard, sont venues le trouver. En 1889, l'Académie des sciences morales et politiques lui donnait le prix Garnier ; en 1895, la Société d'Encouragement au bien lui décernait

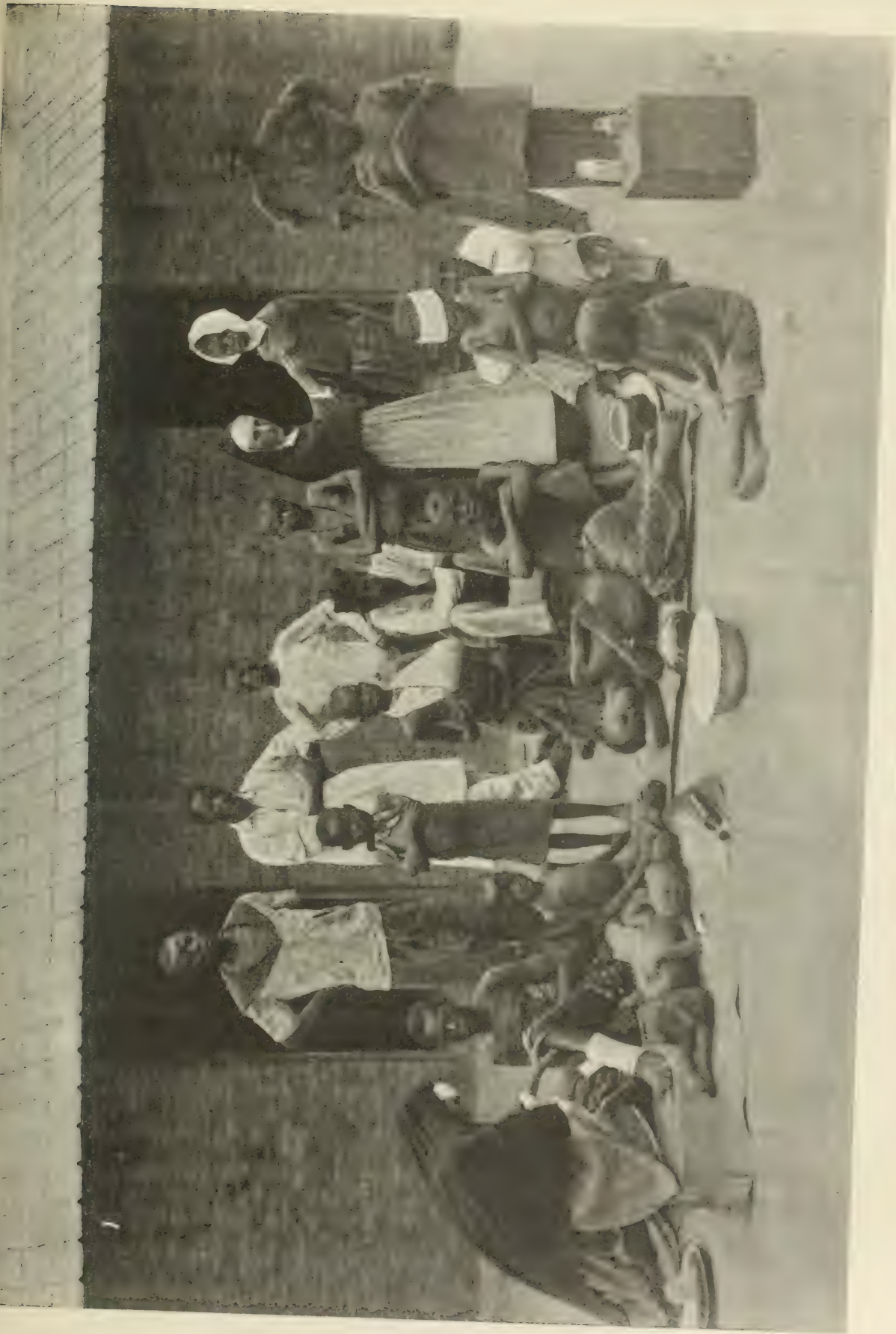
la couronne civique, la plus haute de ses distinctions ; le gouvernement le nommait chevalier de la Légion d'honneur en 1896 ; la même année, il obtenait de l'Académie le prix Audiffred ; en 1902, le gouvernement lui décernait la médaille coloniale, qui ne s'accorde ordinairement qu'aux militaires. Enfin, en 1903, le roi des Belges, reconnaissant la haute valeur de Mgr Augouard, le nommait officier de la Couronne Royale de Belgique.

\*  
\* \*

Il y a, chez les missionnaires, plus que du zèle apostolique ; il y a aussi un amour profond de la patrie. Ils ont été les collaborateurs souvent, les hôtes presque toujours, des explorateurs envoyés par le gouvernement. Que de fois celui-ci, pour remplacer sa flottille désemparée, détériorée ou inutile, ne leur a-t-il pas demandé de faciliter ses transports de troupes, de munitions et d'explorateurs ! Brazza, Gentil, Dybowski, Marchand, Crampel, Breton et Julien, etc., tous ont rencontré chez eux des secours efficaces et un accueil empressé, et ce n'est pas à leur honneur de n'avoir pas osé l'indiquer dans leurs rapports, ou de l'avoir insuffisamment constaté. Les récits de voyages sont muets ou presque muets à cet égard. Avoir reçu de quelqu'un l'hospitalité la plus large, l'aide utile et désintéressée et le concours le plus dévoué, et ne pas en parler quand on parle beaucoup de soi, cela s'explique mal ou plutôt on ne cherche pas à l'expliquer. Quoiqu'il en soit, on désirerait chez les voyageurs autre chose qu'une sorte de journal où l'on raconte qu'on a mangé du manioc tel jour et que tel autre jour on n'en a pas mangé. Voilà qui est insuffisant, et on sent bien qu'ils passent sous silence des choses essentielles, à moitié devinées, et on se demande pourquoi ils les taisent, pourquoi ils se taisent surtout au sujet du concours qu'ils ont reçu, qu'ils sont prêts à redemander et qu'on ne leur refusera jamais.

L'acte de Berlin demande l'amélioration et la conservation de la race indigène, la suppression de l'esclavage et de la traite, et il ajoute : « Les puissances favoriseront et protégeront, sans distinction de nationalité ni





HOPITAL DE BRAZZAVILLE





de culte, toutes les institutions ou entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées ou organisées à ces fins, ou tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation. Les missionnaires chrétiens... seront l'objet d'une protection spéciale. La liberté de conscience et la tolérance religieuse sont expressément garanties aux indigènes comme aux nationaux et aux étrangers. »

Voilà qui serait d'une suprême ironie si l'on consultait l'histoire et si l'on ne savait pas que partout l'œuvre des missionnaires a été contrariée ou détruite par l'ambition effrénée des peuples conquérants. Notre Afrique coloniale subit actuellement une crise qui soulève les protestations indignées de Mgr Le Roy et du Père Lejeune. Sous prétexte de liberté de conscience, nos administrateurs favorisent ce trafic abominable de la femme, qui, au gré de la cupidité des chefs de famille, la fait anonyme, passer de mains en mains, ou la livre à la débauche. Par scrupule pour la plus immorale des coutumes, on permet aux oncles maternels de rompre des mariages conclus pour en faire contracter d'autres plus avantageux, non pas à la femme, mais à eux. On reconnaît à ces oncles maternels, avec une inconséquence singulière, un droit supérieur, qu'on refuse aux pères de famille en France sur leurs enfants. Les Allemands du Cameroun donnent une prime de cent francs à qui provoque l'émigration d'une fille venant du Gabon. Il est inutile de dire quel rôle leur est réservé. Aussi le Gabon se dépeuple. Que l'amélioration de la race en souffre, que la stérilité, l'infanticide, la dépopulation en soient les résultats, peu importe. Il semblerait que les enfants élevés dans les maisons religieuses de femmes, que celles qui, par suite d'un mariage chrétien, obéissent à un statut nouveau, devraient être protégées. Elles le sont moins que les autres. L'éducation relativement supérieure qu'elles ont reçue semble être un attrait de plus pour la dépravation du blanc. Malgré leurs larmes, leurs cris, au lendemain même de leur première communion, qui se fait tard, on les arrache du couvent où elles ne demandent qu'à rester, pour les jeter dans les bras des Européens, ou des miliciens qui manquent de femmes, ou même ailleurs. Le blanc sait bien par quelles offres relativement somptueuses il pourra décider le chef de famille à exercer son droit de

reprise. Au besoin il fait intervenir l'autorité du commissaire général et même la force armée. Le mariage chrétien n'est pas davantage respecté. Pour le rompre, les moyens sont les mêmes : le rachat de la femme aux oncles maternels, ou à ceux qui ont pouvoir sur elle, l'intervention de l'autorité et de la force publique. La volonté de l'épouse de rester liée à celui qu'elle a choisi n'est pas écoutée, non plus que cette obligation sociale et préservatrice d'avoir des mariages indissolubles. Les gouverneurs n'hésitent pas à prononcer des divorces successifs, malgré les réclamations des intéressés et les protestations des missionnaires.

\*  
\* \*

La polygamie, le cannibalisme, l'absence de sens moral, développés par les exemples des miliciens ou des agents européens, sont des obstacles à l'extension de l'idée chrétienne. On n'agit pas non plus sur les hommes faits. Il leur faut renoncer à trop de choses, à des habitudes, à des besoins, à des sensualismes exagérés et irréductibles. La difficulté est encore plus grande du côté des sultanats, où est pratiqué le mahométisme, qui flatte trop de passions faciles.

L'islamisme est, en même temps, un obstacle religieux et un obstacle politique, et il est ce dernier parce que surtout il est religieux. Les dissensions apparentes qui sembleraient devoir arrêter l'expansion de l'Islam disparaissent dès qu'il s'agit de combattre le chrétien. Il y a une doctrine panislamique qui prend son mot d'ordre à Constantinople et se propage jusqu'en Afrique. Cette doctrine est préconisée et appliquée par les sociétés religieuses musulmanes. Elle a son action jusque dans les sultanats du haut Oubanghi avec des modifications, cependant, de temps, de lieu et de politique. C'est à l'Islam que les deux sultans de Bangassou et Ethmann doivent une partie de leur autorité, grâce aux sentiments de hiérarchie qu'il sait infiltrer dans l'esprit du noir. Sans lui ces sultans sanguinaires n'auraient pu réunir, garder dans l'obéissance des milliers de soldats à demi disciplinés, à qui ils distribuent, aux heures de carnage, les fusils perfectionnés fournis par les Belges. A tous les points de vue, l'Islam est irréductible. Il ne



se soumet pas, il subit. Quant à ceux qui voudraient l'extension de l'islamisme par haine du christianisme, et il en existe, il n'y a pas à les qualifier ; ils se qualifient d'eux-mêmes.

Le noir ne comprend pas le mahométisme comme l'Arabe ou le Marocain, par exemple. Il suffit, pour s'en rendre compte, de savoir ce que sont les indigènes convertis qui se mettent à la suite des traitants d'esclaves. Ils ne cherchent pas la moralité relative et exclusive de leur religion nouvelle, mais la satisfaction légitimée des instincts les plus bas et les plus féroces. C'est la bête humaine réglementée, enrégimentée et devenue inaccessible au christianisme, qui la relèverait.

L'extension de l'islamisme au Congo est considérable. Du Nil, de Zanzibar et du Niger il pénètre déjà profondément dans nos possessions et y faisait d'autant plus de prosélytes qu'il offrait des avantages immédiats à la cupidité du noir, justifiait son immoralité native et était propagé par d'autres noirs, facilement écoutés. Le chemin de fer belge a ouvert une autre brèche. Les musulmans du Sénégal et de Sierra Leone ont à Matadi un quartier spécial, et leur nombre s'y accroît sans cesse. Ils s'introduisent à Brazzaville, sous prétexte de commerce. Il est difficile de le leur défendre, et il est bon de s'en inquiéter. L'islamisme fait tache d'huile et envahit les populations fétichistes. Il est à remarquer que c'est avec les populations musulmanes que nos rapports ont le moins de sécurité pour l'avenir, que nous n'avons guère eu à combattre que des sultans musulmans, et que la plupart des révoltes sanglantes qui ont éclaté dans ces derniers temps ont eu pour théâtre des régions où l'Islam a pénétré.

L'islamisme a, comme moyen d'action, un nombre considérable de confréries religieuses à sentiments divers et qui englobent l'Afrique tout entière. Peu d'entre elles sont favorables à la France. Il y en a une cependant de ce genre au Maroc. Une autre, qui nous est amie en Algérie, nous est hostile au Sénégal et au Niger. En général, chez elles, règne l'incoercible haine de l'Européen, qui est l'ennemi séculaire, et du chrétien, qui est le chien. Vieux souvenir des anciennes luttes, même antérieures aux croisades. L'orgueil musulman n'a pas encore pardonné les humiliations subies en France avec Charles Martel et en Espagne. Il ne pardonne pas davantage au catholicisme

d'être supérieur en moralité, et au vieux monde de n'être pas entravé dans des formules qui arrêtent le progrès. Aussi faut-il rendre impénétrables les pays musulmans, et c'est ce à quoi travaille la plus célèbre de ces confréries, celle des Sénoussistes, qui siège dans le désert de la Cyrénaïque, à l'oasis de Koufra, compte soixante-dix convents, deux millions d'adhérents, dispose de trente mille fusils et domine autour du lac Tchad.

On commence à se préoccuper du danger, et il n'est que temps. Le seul remède est l'extension de l'œuvre des missionnaires catholiques. On n'en trouve pas d'autre, et il n'en est pas d'autre, en effet. Ce n'est pas le gouvernement qui le préconise, mais les écrivains au courant des affaires africaines. Ils reconnaissent que, seuls, les missionnaires peuvent combattre et prévenir l'ineffaçable impression que laisse dans l'âme du noir sa rentrée dans l'islamisme. Ils constatent combien l'indigène islamisé se trouve, en même temps que rebelle à l'assimilation européenne, arrêté dans son développement intellectuel et moral. L'islamisme le hausse, tout de suite, de quelques degrés en apparence, ne va pas plus loin et l'isole de toute autre influence, au contraire de la philosophie catholique, si simple et si moralisatrice, qui n'a point de temps d'arrêt dans le perfectionnement indéfini de l'individu.

Le fétichisme a d'autres caractères. Tous les peuples noirs sont fétichistes, et les chefs de village sont eux-mêmes féticheurs ou gardiens de fétiches, et c'est une part de l'autorité. Ces fétiches affectent les formes les plus bizarres et les plus éloignées. La plupart du temps, ce sont des cornes d'antilope, ornées de peaux de petits mammifères ou de plumes d'oiseaux ; d'autres fois, des statuettes où l'art du sauvage a cru faire merveille, des idoles lamées de cuivre, avec des yeux en fer, un nez saillant, une bouche énorme, ou pas de bouche du tout. Il y a des fétiches de villages gardés avec un soin particulier dans une sorte de case sacrée où ne pénètrent que les initiés, car il y a des initiations, et, par endroits, une espèce de société secrète, avec un serment spécial, et où on ne peut entrer qu'après une série de cérémonies et des rites imposés, qui durent des jours. On dit qu'il existe un être surnaturel indéterminé et effrayant, qu'il faut avoir vu pour acquérir certains privilèges. Evidemment, le féticheur est pour quelque chose



dans cette vision. Il y a des fétiches personnels qui défendent de dangers précis, nés de la guerre des hommes ou de l'hostilité de la nature. Quelques uns n'ont qu'une vertu temporaire et relative. On en change quand ils ne réussissent pas.

Le féticheur se retrouve partout, à la naissance, à la maladie et à la mort. Il est surtout médecin, et son sac à médicaments ne le quitte



FILLES DE L'ÉCOLE. — MISSION DE LA SAINTE-FAMILLE

guère. Son intervention est publique ou privée. A l'enfant qui vient de naître, il fait, dans certaines peuplades, des applications de compositions dont il dit avoir le secret et où il entre des herbes pilées et de la fiente des animaux. Il préside aux mariages, à l'épreuve du poison, aux sacrifices humains. Il est non pas prêtre, parce qu'il ne représente ni une religion, ni un culte organisé, ni une doctrine déterminée, mais une espèce de jongleur, à moitié convaincu peut-être mais très soupçonné d'être accessible à la corruption. Nous avons vu qu'il est, en même temps, boucher et bourreau. Toutefois, il se fait le truchement de je ne sais quelle force mystérieuse, plutôt méchante

de l'esprit ou des esprits qu'il est nécessaire d'apaiser. Le noir est frappé par la constatation de forces terrifiantes extérieures et inexplicables. Tout ce qui l'entoure est mû par des puissances multiples évidemment, puisque les phénomènes paraissent contraires, qu'il y en a d'agréables et de nuisibles. Alors il crée l'idole et le féticheur s'impose de lui-même. Malgré cette particularisation de l'idée de la divinité, il a comme une idée d'un pouvoir supérieur et régulateur, mais non point tel que le conçoivent d'autres peuples, ceux de l'Asie et de l'Amérique, par exemple.

Le Peau-Rouge croit qu'après la mort l'individu, transporté dans des territoires de chasse, retrouvera tout ce qui lui semble bon sur la terre, la chasse toujours heureuse, la beuverie et le wigwam, qui est un embryon de famille. C'est un peu la vieille doctrine scandinave, où il y a de la rêverie, une espérance d'immortalité et du sensualisme. Le noir ne paraît avoir sur la nature de l'âme, sur son caractère immortel, sur son entrée dans l'autre vie, qu'une idée encore plus imprécise. Cette âme serait atteinte d'une sorte de matérialité, puisqu'il croit qu'elle peut être mangée, et que l'épreuve du poison est faite, dans certains cas, pour vérifier si l'accusation d'avoir mangé l'âme d'un mort est fondée. Dans quelques peuplades, celles où les cadavres ne servent point à des festins, leur ensevelissement est soumis à des formes respectueuses. C'est dans un coin reculé et inconnu de la forêt que le mort est transporté et enterré debout ou couché. D'autres mettent, autour du tertre de terre qui indique sa tombe, tout ce qui leur semble un ornement ou une chose précieuse. Le lieu choisi est souvent lieu fétiche. Ou bien, les restes du défunt sont exposés sur une fourmilière, et ses os, anatomisés, sont conservés pieusement dans des paniers, au fond des cases. Ailleurs, c'est sa tête que l'on coupe et que l'on garde après l'avoir fumée. Des sacrifices humains accompagnent le décès d'un chef. Est-ce pour lui donner, dans une vie extra-humaine, des serviteurs qui le suivent et le servent ? Mais on les mange, et c'est une singulière façon de lui conserver des esclaves.

Enfantine et fruste à la fois, l'âme du noir n'a été frappée que des grands et effrayants spectacles que lui offre la nature. Pourquoi irait-



elle chercher plus loin ? Elle a conclu logiquement de l'inexplicable à l'existence d'un être créateur des choses inexplicables. Les tourments de son ciel, les tornades, le soleil, la pluie, les nuages, les étoiles servent de base à sa croyance religieuse. C'est, suivant les lieux, une divinité métaphysique et matérielle, une personnification des forces de la nature, dans l'animal, dans le fleuve, auxquels on rend un culte avec des rites spéciaux, la croyance aux esprits flottants ou incarnés dans quelque bête, la confiance dans des fétiches d'un pouvoir ou temporaire ou déterminé pour tel ou tel danger. L'imagination des noirs et leur épouvante trouvent des images d'une précision, d'une naïveté et d'une poésie merveilleuses. Et leur regret de l'obligation du travail leur fait dire que le singe est un homme plus malin que les autres, qui ne parle pas, car, s'il parlait, le blanc le ferait travailler.

Il ne semble pas que de ce culte incomplet, un peu vague, rendu à des êtres inconnus, il résulte un code de morale, destiné à régler les rapports de l'homme avec Dieu. Le sorcier est l'intermédiaire entre les deux. Mais, en dehors de ses opérations, c'est une sorte de notariat qu'il exerce. Il dresse des contrats entre l'homme et la Divinité, et renferme dans les fétiches qu'il compose l'esprit qui doit protéger l'individu, qui est obligé de le faire et ne le fait pas du tout. Les cérémonies auxquelles il procède frappent par leur incohérence, leur grossièreté, leur matérialisme enfantin et brutal. Si elles ont un symbolisme, ce symbolisme nous échappe. L'âme noire ne saurait dépasser la conception qu'elle a de la Divinité tant qu'on ne viendra pas lui ouvrir de nouveaux horizons religieux.

Je ne dis pas qu'on retrouvera chez les noirs ces admirables chrétiens que M. Aubaret a rencontrés au Siam et dans les provinces de l'Albanie, quoiqu'il ne faille désespérer de rien. Mais on aura des êtres supérieurs à leurs camarades, ayant sur eux l'influence très sensible de la moralité et de l'exemple. Le missionnaire surélève l'individu dans sa moralité religieuse et sociale, dans son instruction professionnelle, et c'est lui, en réalité, le seul et le véritable colonisateur. On aura beau vouloir faire de la morale neutre, créer des sociétés de patronage en vue de coloniser, former ce qu'on appelle des « missionnaires laïques », — et c'est là encore une arme de combat contre

le catholicisme, — on n'arrivera jamais à un résultat, parce qu'il n'y aura ni le même point de départ, ni la même abnégation, ni le sacrifice de soi-même et des intérêts personnels. Le missionnaire qui n'est pas le missionnaire catholique aboutit toujours à n'être qu'un commerçant, c'est-à-dire un être chez lequel les intérêts matériels combattent et finissent par dominer le rôle spirituel qu'il s'attribue.

Les missionnaires sont aussi, quand il le faut, les médecins du corps. On les voit souvent auprès des malades, et leur courage ne recule pas devant les plaies répugnantes. Dans le plan de Brazzaville, on voit bien une place, des jardins, des magasins, des bâtiments d'administration, quelques factoreries, une glacière, deux camps pour la milice, deux résidences, une vieille et une neuve, pour le commissaire général ; en 1901, on n'y voyait point encore d'hôpital, mais un emplacement désigné pour un hôpital futur. Il n'y avait même pas d'ambulance, mais une case où le seul médecin de la ville distribuait des médicaments. Les gens vraiment malades étaient renvoyés à Matadi, et ils mouraient quelquefois en route. A la mission catholique, il y a, au contraire, deux hôpitaux, une infirmerie et une pharmacie. Il est évident que ces établissements sont destinés d'abord au personnel de la mission, mais il est clair aussi qu'en cas de danger cette destination n'est pas exclusive. On y a déjà soigné des étrangers de passage, autour desquels les Pères ont multiplié les attentions et la sollicitude la plus empressée. Ils n'hésitent pas non plus à sortir, à aller dans les villages visiter les malades, catéchiser les mourants, donner le baptême à ceux qui le désirent, et avec quel courage ! Finissons par un fait précis. Dans un village de cannibales qui ne veulent pas recevoir le Père Allaire, celui-ci n'hésite pas ; il dresse son autel portatif, dit sa messe au milieu des noirs stupéfaits et hostiles, et finit par entrer en pourparlers et racheter une douzaine d'enfants.

Ne sont-ils pas vraiment admirables, ces hommes qui portent avec eux leur patrie et leur Dieu, qui sont notre patrie et notre Dieu aussi ? Explorateurs audacieux, chercheurs d'âmes, ils ont contribué à donner à la France un pays trois fois grand comme elle. Pour cela, quel sang ont-ils versé, quel aurait pu l'être ? Le leur ! La grandeur de leur œuvre comportait le sacrifice d'eux-mêmes, ils l'ont fait ; l'exil et les



privations hors de la mère patrie, ils les ont subis : l'arrachement douloureux du sein de leur famille, avec, en vue, les succès incertains et la mort possible, ils se sont arrachés aux leurs. Et quelle simplicité dans le sacrifice ! quelle énergie dans leurs traverses ! quelle ténacité dans leur œuvre héroïque. Héroïques ils sont, et ce sont des héros volontairement obscurs. N' imaginez pas qu'ils recherchent l'éclat des



SUPÉRIEURE DES SŒURS DE BRAZZAVILLE ET TROIS SŒURS INDIGÈNES

triomphes retentissants et la gloire des renommées humaines. Leur cœur est plus haut placé, leur espérance infinie, la récompense qu'ils espèrent éternelle. Ce qu'il leur faut, c'est la joie du berger qui retrouve la brebis perdue et la rapporte à son Seigneur. Cette joie ne vaut-elle pas toutes les ivresses du monde ?

Et c'est là ce qui fait leur force et leur puissance. Dans ce monde mystérieux de l'Afrique, dont une partie a été évangélisée dès les premiers siècles de notre ère, où quelques germes de christianisme dénaturé restent encore, ce ne sont pas les hommes seuls qui peuvent condenser en peuples les peuplades dispersées. Il faut leur donner

pour cela une cohésion religieuse plus forte, plus durable que la cohésion politique. Ni les armées, ni les intérêts commerciaux n'atteindront jamais ce but désirable. Les empires passent ou s'écroulent, les hommes disparaissent ou s'effacent, les relations basées sur l'intérêt se transforment, s'éteignent ou créent des antagonismes nouveaux. Malgré une apparence de stabilité, notre siècle voit s'accomplir des faits dont les conséquences seront des modifications dans le classement, par ordre de puissance, des nations européennes. Les provinces orientales de l'extrême Asie, l'Amérique du Sud, le continent noir ne resteront pas ce qu'ils sont. A ces civilisations vermoulues ou primitives, ce ne sont ni les chemins de fer, ni les télégraphes, ni les envahissements brutaux, ni les partages spoliateurs qui donneront le bonheur. La source des compétitions ne se tarira pas. Seule, une doctrine constante, éternelle, pacificatrice pourra élever ce niveau moral des peuples et les rapprocher de la vieille Europe en la leur faisant mieux comprendre et en se faisant mieux comprendre par eux.

Un moyen d'agir autrement ! Les nations qui croient devoir se désintéresser de l'appui du catholicisme se trompent lourdement, et il est nécessaire que ce soit le catholicisme intégral qui agisse. L'action produite par le christianisme édulcoré des nations protestantes est insuffisante, parce qu'il s'y mêle, malgré tout, une idée étrangère de lucre ou de domination, un égoïsme particulier qui exclut tout sacrifice personnel. Quand ce sacrifice n'est pas entier, il devient inutile. Je ne dis pas que les missions protestantes ne font pas ce qu'elles peuvent, mais elles ne font que cela, et, à côté d'elles, on voit, soutenues par leurs gouvernements, les missions catholiques, qu'ils sembleraient, de prime abord, avoir intérêt à combattre. C'est que, malgré tout, la vérité s'impose, parce qu'elle est la vérité. Il est dangereux de la chercher ailleurs, et imbécile de l'éliminer. C'est que les seuls civilisateurs sont les missionnaires catholiques. Leur action est profonde, durable, évidente et souvent immédiate. Là où ils sont, l'indigène devient meilleur. Là où ils ne sont pas, il ne prend à notre civilisation que nos vices, et il les exaspère. Et cela seul est une démonstration.



## TABLE DES GRAVURES

---

	Pages.
Portrait de Mgr Augouard . . . . .	<i>Frontispice</i>
Baobab. . . . .	1
Vendeurs d'ivoire . . . . .	5
Village sous les palmiers. . . . .	9
Une baie au Congo ( <i>hors texte</i> ). . . . .	11
Un enterrement dans la région de Mayumbé . . . . .	19
Campement dans une forêt de bambous. . . . .	23
Campement d'explorateurs . . . . .	29
Rapides. . . . .	35
Rapides du Congo. . . . .	39
Pont du Kuilliou. . . . .	43
Une halte de topographie. . . . .	49
Opérations de topographie . . . . .	55
Arrêt dans un village ( <i>hors texte</i> ). . . . .	61
Rapides. . . . .	71
Dans la brousse. . . . .	77
Mouche tsetsé. . . . .	81
Trompe de la mouche tsetsé. . . . .	81
Chique mâle. . . . .	85
Chique femelle . . . . .	85
Pont de lianes sur une rivière ( <i>hors texte</i> ). . . . .	89
Famille Kiskra, Brazzaville . . . . .	99
Guerriers Togbos, Oubanghi. . . . .	103
Tombe indigène. . . . .	107
Sorcier. . . . .	113
Fétiche . . . . .	117
Types Langoussis, Oubanghi. . . . .	121
Four à briques . . . . .	129
Ménages chrétiens, Brazzaville . . . . .	133
Groupe de catéchumènes de l'Alima, haut Congo français. . . . .	137
Hutte de sorciers. . . . .	145
Huttes indigènes. . . . .	151
Chefs indigènes ( <i>hors texte</i> ). . . . .	157

	Pages.
<i>Diata diata</i> , chaloupe à vapeur, Mission de Brazzaville. . . . .	165
Le <i>Diata-diata</i> en réparation. . . . .	171
R. P. Allaire. . . . .	177
Sous les bambous. . . . .	183
Armes. . . . .	189
Armes . . . . .	201
Port de Banana. . . . .	205
Un coin de la station. Chemin de fer belge ( <i>hors texte</i> ). . . . .	209
Bananeraie. . . . .	221
Dépècement d'un crocodile. . . . .	229
Au travail. — Mission de la Sainte-Famille, Oubanghi. . . . .	237
Les enfants au travail. Défrichement de la forêt de Brazzaville . . . . .	241
Troupeau de la Sainte-Famille . . . . .	245
La flotte de la Mission ( <i>hors texte</i> ). . . . .	249
Pères Verghet et Callach, Brazzaville. . . . .	257
Pères Donatien et Dedron, Frère Minrad. — Mission de l'Alima. . . . .	261
La Mission de Brazzaville pavoisée pour l'arrivée de Mgr Augouard. . . . .	267
Mission de Sainte-Radegonde de l'Alima ( <i>hors texte</i> ). . . . .	273
Intérieur de la cathédrale de Brazzaville. . . . .	279
Mission de Sainte-Radegonde de l'Alima, haut Congo français. . . . .	295
Mission de la Sainte-Famille, Oubanghi. . . . .	297
Garçons de l'école, Mission de la Sainte-Famille. . . . .	301
Hôpital de Brazzaville ( <i>hors texte</i> ). . . . .	306
Filles de l'école, Mission de la Sainte-Famille. . . . .	311
Supérieure des Sœurs de Brazzaville et trois Sœurs indigènes. . . . .	315

#### CARTES ET PLANS.

Délimitation du Cabinda portugais. . . . .	33
Carte du Congo et des Missions. . . . .	195
Plan de Brazzaville. . . . .	285
Plan de la Mission de Brazzaville. . . . .	289

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## LES ORIGINES

	Pages.
L'amiral Didelot et le commandant Bouet-Willaumez. — Le but proposé. — Un port-abri. — L'estuaire du Gabon. — Comment fut créée Libreville. — La Mission catholique. — Les Américains et les Anglais. — Mission américaine ; 300.000 fr. d'allocation. — Le noir et ses instincts. — Stanley, son attitude envers les noirs. — Le diplomatique Brazza. — La vieille fouettée. — L'occupation pacifique de la côte. — Souvenirs de missionnaires disparus. — Les capitaines négriers. — Influence des chefs de villages. — Le roi Georges, le roi Soleil et le roi Denis. . . . .	1

## LES EXPLORATEURS

Les premières conventions. — L'enclave portugaise. — Le Cameroun allemand. — Etat indépendant. — Infiltration du commerce étranger. — Les explorateurs, Serval, Walker, Schülze, du Chaillu, marquis de Compiègne, Marche. — Expéditions Brazza ; ses efforts, ses succès et ses erreurs. — La marche vers le Congo et les peuplades traversées. — Le sergent Malamine. — Rencontre de Brazza et de Stanley. — Le Comité d'études. — Brazzaville en 1880. — Brazza et Mizon. — Brazza et le premier voyage du Père Augouard. — Guiral et le roi Makoko. — L'échanerure du Koundé. — Crampel, 1890-1891. — Fourneau, 1891. — Mgr Augouard et Dybowski. — Dybowski, 1891. — Maistre, 1892-1893. — Rencontre Nebout. — Mizon, 1891-1893. — Rencontre de Brazza et de Mizon. — Brazza, 1892. — Clozel. — Le duc d'Uzès. — Affaire du M'bomou. — De Pomayrac. — Liotard. — Lacivilisation belge. — Monteil. — Morès. — Fourneau, 1898. — Rencontre des deux expéditions Foureau-Lamy et Gentil avec les restes de l'expédition Voulet-Chanoine. — Reybell, Jonanaud, Meynier, Robillot. — La mort de Rabah, le 2 avril 1900. — Le commandant Marchand, 1896-1898. — Le commandant Baratier. — Les ravitaillements. — Le <i>Léon XIII</i> . — Le capitaine Roulet. — De Bonchamps. — Le combat de Fachoda. — L'évacuation. — La retraite — Le traité du 21 mars 1899. — Le commandant Gendron. . . . .	15
--	----

## LA RÉGION

Pages.

Le régime des eaux. — L'enceinte de montagnes et la mer intérieure. — Formation géologique du sol africain. — Le sol classique. — La période glaciaire du Sud. — Les efflorescences salines et les lacs salés. — Les lacs; le lac Tchad. — Les grands fleuves, chutes, rapides. 18.000 kilomètres d'eaux navigables pour les vapeurs. — Le *Stanley Pool*. — La forêt équatoriale. — Les grands marais. — Les plateaux ferrugineux. — La faune. — Un nouveau mammifère extraordinaire. — Les petits ennemis de l'homme : fourmis, termites, moustiques. — La chique et son exode. — Le climat; les maladies. — La division en zones. . . . . 68

## LE PAYS NOIR

Tribu ou peuplade. — Nature imprécise de l'autorité chez les noirs. — Organisation politique indéterminée. — Despotisme de sultanats. — Les deux races : anthropophage et agricole ou pêcheuse. — Personnalité de chaque peuplade. — Légendes et traditions d'immigration. — Les Massai et les Gallas refoulent les peuples voisins. — Forme de vasselage chez les Boubanghis. — L'exode du sud au nord vers l'État indépendant. — Les productions des pays noirs. — Les jardins des missionnaires. — Construction d'un village. — Les cultures. — Les fruits. — Le manioc et la banane. — Le sel. — Les rats, serpents, chenilles, sauterelles, crapauds. — Les plantes oléagineuses, l'huile de palme. — Le tabac. — La pêche et la chasse. — L'industrie textile. — Le costume. — La case. — La femme. — Le mariage. — L'enfant. — L'héritage. — La femme esclave. — L'esclave. — Les mulâtres portugais et les traitants arabes. — Manière de procurer des esclaves : le vol, le pillage, le commerce. — L'anthropophagie. — Férocité du noir. — Les poisons. — Le poison d'épreuve. . . . . 93

## L'ÉTAT POLITIQUE

Les crédits votés par la Chambre. — Etendue de la colonie. — Organisation. — La Mission de l'Ouest africain; les traités. — Le droit de préemption de la France sur l'État indépendant. — L'acte de Berlin, 1885. — Convention franco-allemande, 1886; franco-belge, 1887; anglo-française, 1889. — Le budget du Congo. — Exportations et importations. — Essai d'un nouveau tarif douanier, avril 1889, mars 1901. — Le rapport de M. Pauliat. — La classification administrative au Congo. — Organisation de la propriété foncière et du régime hypothécaire. — Réglementation forestière. — Le régime des grandes concessions. — Les conflits et les doléances. — Le sans-gêne des fonctionnaires. — Intervention de politique anticléricale. — La navigation fluviale. — Le chemin de fer belge. — Etude d'un chemin de fer français. — Le réseau des chemins de fer étrangers. — Les réseaux télégraphiques terrestres et sous-marins. — Les procédés anglais en Afrique. — Situations territoriales de la France et de l'Angleterre. — La convention anglo-belge de 1894. — Les possessions allemandes et le Cameroun. — L'Abyssinie l'Angleterre et l'Italie. — L'affaire du M'bomou. — Accord franco-anglais du 8 avril 1904. . . . . 140



## LES RESSOURCES COMMERCIALES

	Pages.
L'enthousiasme des Belges. — La flore. — Les fruits. — Les légumes. — La faune. — Les commencements commerciaux — Leslots d'ivoire. — L'éléphant d'Afrique. — Les marchés d'ivoire. — Les plantes à huile. — L'huile de palme. — L'arachide. — Les arbres gommiers. — Une forêt de mimosas. — Les copaliers. — Le café. — Le cacao. — Le fer. — Le caoutchouc. — Sa découverte. — Son traitement. — Ses transformations et applications. — Le latex. — La gutta-percha. — Moyens de transport. — Le portage. — Le chemin de fer belge. — Les rapides avant Matadi. — Résultats du chemin de fer belge pour notre colonie. — Le roi Léopold et sa cession conditionnelle du Congo à la Belgique. — Les bons du Congo. — Projet d'un chemin de fer de Loango à Brazzaville. — Considérations générales. . . . .	215

## LES MISSIONS CATHOLIQUES

Note générale. — Presque pas de congrégations sans missions. — La loi d'association. — Les étrangers subventionnant nos missions. — Influence des missionnaires, éducateurs, savants et patriotes. — Nos missions africaines. — Leur situation en 1878. — Mgr Augouard. — Le système des Jésuites belges. — Celui des Pères du Saint-Esprit. — La mission du Gabon. — Ses prêtres et ses religieuses. — Mgr Bessieux. — Mgr Le Berre. — Séjour du P. Augouard au Gabon et à Landana. — Départ pour Brazzaville. — Mauvaise réception des indigènes. — Linzolo, Kassai. — Saint-Hippolyte de Brazzaville. — La route des missionnaires. — Description de la Mission de Brazzaville. — Constructions, plantations, élevage. — La flotte de la Mission. — Le <i>Léon XIII</i> . — Chez les Bondjos. — Les Pères et Frères de l'Oubanghi. — Le Frère Séverin, tué. — Les PP. Moreau, Remy, Allaire. — Etat actuel des missions dans l'Oubanghi. — L'éducation des enfants. — Les villages de liberté. — Les religieuses de Brazzaville ; leur voyage. — La clientèle de la Mission. — Saint-Paul-des-Rapides. — La Sainte-Famille. — Notre-Dame de Lékéti. — Sainte-Radegonde. — Saint-François. — Franceville. — Récompenses scientifiques et nationales. — La Mission et les explorateurs. — L'acte de Berlin et le mariage des noirs. — Les sociétés religieuses musulmanes. — Les sénoussistes. — Le fétichisme. — Les croyances du noir. — Les missionnaires et leurs hôpitaux. — Conclusion. . . . .	254
--	-----

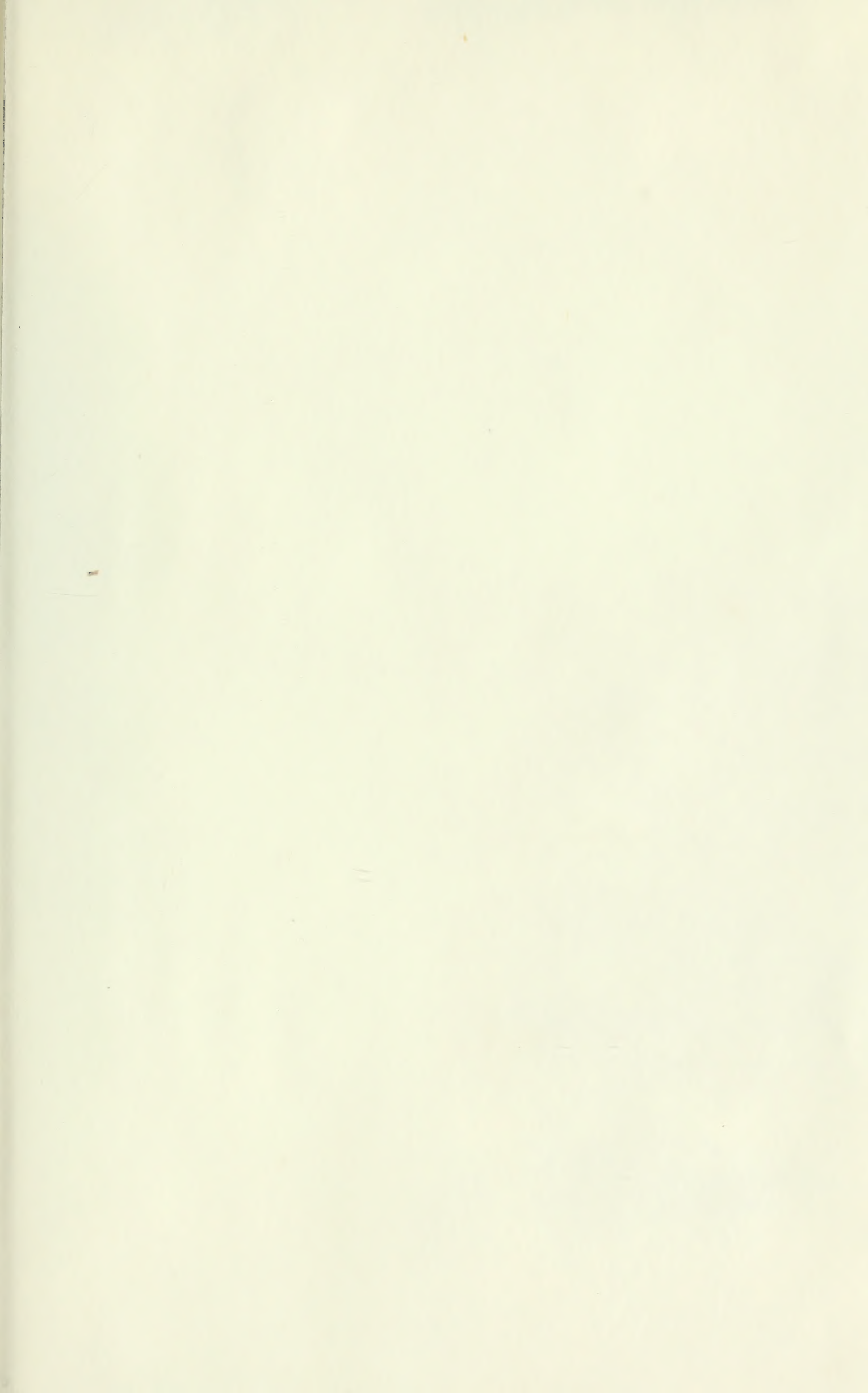
















PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

BV  
3625  
C6R4

Renouard, G.  
L'ouest africain et les  
missions catholiques



UTL AT DOWNSVIEW  
D RANGE BAY SHLF POS ITE  
39 11 11 18 07 018